



Indicateurs complémentaires au PIB

Février 2019

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles

e-mail: contact@plan.be
<http://www.plan.be>

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url: <http://www.plan.be>

e-mail: contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Philippe Donnay

Dépôt légal: D/2019/7433/6

Avant-propos

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie charge l'Institut des comptes nationaux d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année. Cette même loi du 14 mars 2014 confie l'élaboration de cet ensemble d'indicateurs au Bureau fédéral du Plan.

L'ICN a publié en février 2016 une première version de cet ensemble d'indicateurs. Le présent rapport est une troisième mise à jour de cet ensemble d'indicateurs complémentaires, portant, en fonction de la disponibilité des données, sur la période 1990-2017.

Le président du Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux

Jean-Marc Delporte

Bruxelles, février 2019

Table des matières

1. Périmètre du rapport	1
2. Changements apportés dans cette édition	8
3. Indicateurs composites de bien-être pour différentes catégories de la population	10
4. Évolution des indicateurs	24
5. Synthèse et conclusions	164
6. Annexes	172

Publication annexe

Une banque de données reprenant toutes les données des indicateurs du chapitre 4 est publiée en annexe à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (www.indicators.be).

1. Périmètre du rapport

La loi du 14 mars 2014 (voir encadré 1, p.3) demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie". Il s'agit donc de pouvoir mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, ainsi que la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser ce bien être et ce développement.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais n'est en effet pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs. Ces évolutions donnent des indications précieuses sur l'évolution de la qualité de vie. Elles ont en outre des impacts directs et indirects sur l'évolution du PIB.

Plusieurs études récentes montrent en effet qu'une dégradation de la santé et de l'environnement ont un impact négatif sur le PIB.

- Santé mentale: les coûts directs (soins de santé) et indirects (chômage, absences au travail, perte de productivité etc.) liés aux problèmes de santé mentale représentent environ 5,1 % du PIB en Belgique (OECD/EU, 2018).
- Maladies non-transmissibles: en ce qui concerne les maladies mentales et cardio-vasculaires, les cancers, le diabète etc., leur impact sur le PIB est considérable. Les pertes de production jusqu'en 2030 devraient s'élever, dans les pays à haut revenu, à plus de 5 % du PIB chaque année, auxquelles il faut ajouter les coûts directs de traitement (World Economic Forum, 2011).
- La pollution de l'air, mesurée par les concentrations de particules fines (PM_{2,5}) a également un impact important sur le PIB. Des études récentes soulignent la diminution de productivité individuelle causée par l'exposition à un air pollué (Dechezleprêtre *et al.*, 2018 en fait l'inventaire). Plus globalement, au niveau régional (niveau NUTS 3) en Europe, les régions les plus polluées ont un PIB moins élevé. Toute autre chose égale par ailleurs, une augmentation de 10 % des concentrations de particules fines (PM_{2,5}) correspond à un PIB plus faible de 1,2 % (Dechezleprêtre *et al.*, 2018).

Cette dernière étude conclut ainsi que l'augmentation du PIB qui résulterait de politiques de réduction de la pollution est plus de 100 fois supérieure au coût de ces politiques. Les deux études sur la santé soulignent, elles, le rôle critique de la prévention. Prendre en considération l'ensemble des indicateurs complémentaires, au lieu du seul PIB, permet donc de considérer des politiques gagnantes pour la santé, pour l'environnement et pour l'économie.

En conséquence, l'Institut des comptes nationaux (ICN) et le Bureau fédéral du Plan (BFP) publient chaque année depuis 2016 un rapport sur les *Indicateurs complémentaires au PIB* (ICN/BFP, 2016, 2017 et 2018). Ces rapports ont été présentés à la Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture de la Chambre des représentants (Chambre des représentants de Belgique, 2016, 2017 et 2018).

Un résumé en est également publié dans le *Rapport annuel de la Banque nationale de Belgique* (BNB, 2016, 2017 et 2018). Ce quatrième rapport sur les *Indicateurs complémentaires au PIB* présente une mise à jour des données et plusieurs innovations, décrites au chapitre 2.

Le BFP publie des indicateurs de mesure du développement de la société depuis la fin des années '90 dans le cadre de la mission d'évaluation attribuée au BFP par la *loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* (MB, 2014b). Il a développé à cet effet un ensemble d'environ 80 indicateurs de développement durable et publie chaque année un bilan d'une trentaine de ces indicateurs.

En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté 17 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (en anglais: *Sustainable development goals* ou SDG), précisés par 169 sous-objectifs (*Targets*) (ONU, 2015). Dans la foulée, un ensemble de 232 indicateurs a été proposé par l'ONU en mars 2016 (et complété en mars 2017) pour suivre le progrès vers ces objectifs (UNSC, 2016 et 2017). Le BFP a pris en compte ce nouveau cadre de travail.

Les travaux du BFP sur les indicateurs, coordonnés au sein de l'Institut interfédéral de statistique (IIS) avec d'autres travaux réalisés aux niveaux fédéral et régional, contribuent à la constitution d'un ensemble d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre des SDG en Belgique (IIS, 2017 et 2018). En 2017, l'IIS a présenté une première liste de 34 indicateurs de suivi des SDG (Belgique, 2017).

Le dernier bilan d'indicateurs du BFP (TFDD, 2017; voir aussi www.indicators.be) évalue le progrès vers les 17 objectifs de l'ONU pour la Belgique, sur la base de ces 34 indicateurs définis par l'IIS.

Les différents ensembles d'indicateurs mentionnés ici sont largement cohérents entre eux. Pour renforcer cette cohérence, ce rapport présente les indicateurs par SDG, plutôt que selon les thèmes utilisés dans les rapports précédents. Cette innovation est décrite en section 2.1. D'autres innovations ont été apportées dans cette quatrième édition du rapport sur les *Indicateurs complémentaires au PIB*, dont les principales sont les suivantes:

- des changements de la liste des indicateurs (section 2.2);
- le calcul de l'indicateur composite de *Bien-être ici et maintenant* pour plusieurs catégories de population (chapitre 3).

Le chapitre 4 présente les indicateurs et leurs évolutions, ainsi que des ventilations lorsque cela est pertinent et possible. Le chapitre 5 conclut ce rapport par une synthèse des évolutions de ces indicateurs complémentaires au PIB.

Les indicateurs présentés dans ce rapport ainsi que leurs ventilations sont disponibles sur le site www.indicators.be.

Encadré 1

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer **la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie** (MB, 2014a) charge le Bureau fédéral du Plan d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année.

La loi stipule également qu'"il y a lieu de tenir compte des principes suivants:

- les indicateurs complémentaires sont regroupés en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux;
- la classification des indicateurs complémentaires est basée sur la classification utilisée dans le rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable du Comité du système statistique européen;
- la sélection des indicateurs se base en particulier sur les travaux "GDP and beyond" réalisés dans le cadre de l'Union européenne (Eurostat; Quality of Life). Cette sélection peut éventuellement être complétée par des indicateurs présentant une utilité spécifique pour l'État fédéral, les communautés et les régions;
- l'élaboration de ces indicateurs complémentaires se fait sur base de la participation des services publics compétents et de la société civile belge et en concertation avec les services d'Eurostat et de l'OCDE;
- pour chacun des indicateurs sélectionnés, il convient de répartir la série d'indicateurs par catégorie de revenus au sein de la population. À cet effet, la population doit être subdivisée en différentes catégories pertinentes au regard des indicateurs concernés".

La loi dispose que "les publications des résultats font chaque année l'objet d'un débat en séance publique de la Chambre des représentants". Cette dernière évaluera les résultats, ainsi que la méthodologie. Enfin, la loi prévoit que les indicateurs soient intégrés dans les "publications existantes reprenant les indicateurs économiques traditionnels". À cet égard, elle mentionne explicitement qu'une synthèse des résultats est publiée dans le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique sur les développements économiques et financiers en Belgique et à l'étranger.

Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 1

SDG	Indicateur	Dimension		
		Ici et maintenant	Plus tard	Ailleurs
Pas de pauvreté	1 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	X		
	2 Très faible intensité de travail	X		
	3 Privation matérielle sévère	X		
	4 Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	X		
	5 Surendettement des ménages	X		
	6 Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	X		
Faim "zéro"	7 Obésité des adultes	X		
	8 Surface en agriculture biologique		CEN	
	9 Pesticides agricoles		CEN	
Bonne santé et bien-être	10 Espérance de vie	X	CH	
	11 Espérance de vie en bonne santé	X	CH	
	12 Santé perçue	X		
	13 Limitation dans les activités quotidiennes	X		
	14 Décès prématurés dus aux maladies chroniques	X		
	15 Maladie ou problème de santé de longue durée	X		
	16 Dépression	X		
	17 Évaluation de sa propre existence	X		
	18 Temps de loisirs	X		
	19 Morts sur les routes	X		
	20 Fumeurs quotidiens		CH	
Éducation de qualité	21 Décrochage scolaire	X	CH	
	22 Formation tout au long de la vie	X		
	23 Diplômés de l'enseignement supérieur	X	CH	
Égalité entre les sexes	24 Écart salarial entre les hommes et les femmes	X		
	25 Travail domestique	X		
	26 Femmes parlementaires	X		
Eau propre et assainissement	27 Nitrates dans les eaux de rivière		CEN	
	28 Consommation d'eau		CEN	
Énergie propre et d'un coût abordable	29 Dépendance énergétique	X		
	30 Énergies renouvelables		CEN	
	31 Consommation d'énergie primaire		CEN	X
Travail décent et croissance économique	32 Incapacité de travail de longue durée	X		
	33 Consommation des ménages	X		
	34 Taux de chômage	X		
	35 Taux d'emploi	X		
	36 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	X	CH	

Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 2

SDG	Indicateur	Dimension			
		Ici et maintenant	Plus tard	Ailleurs	
Industrie, innovation et infrastructure	37	Transport de personnes en voiture		CEN	
	38	Transport de marchandises par la route		CEN	
	39	Congestion routière	X		
	40	Stock de capital fixe		CEC	
	41	Investissements bruts dans le stock de capital fixe		CEC	
	42	Recherche et développement		CEC	
	43	Stock de capital connaissance		CEC	
Inégalités réduites	44	Risque de pauvreté	X		
	45	Inégalités de revenu: S80/S20	X		
Villes et communautés durables	46	Logement inadéquat	X		
	47	Exposition aux particules fines	X		
	48	Émissions d'oxydes d'azote	X		
Consommation et production responsables	49	Consommation intérieure de matières		CEN	X
	50	Recyclage des déchets		CEN	
	51	Déchets municipaux		CEN	
Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	52	Émissions de gaz à effet de serre		CEN	X
	53	Émissions de gaz à effet de serre non-ETS		CEN	X
	54	Victimes de catastrophes naturelles	X		
Vie aquatique	55	Pêche durable		CEN	
	56	Surface marine en zone Natura 2000		CEN	
Vie terrestre	57	Surface terrestre en zone Natura 2000		CEN	
	58	Populations d'oiseaux des champs		CEN	
	59	Surface bâtie		CEN	
Paix, justice et institutions efficaces	60	Support social	X	CS	
	61	Confiance généralisée	X	CS	
	62	Victimes de cambriolage ou d'agression	X		
	63	Sentiment de sécurité dans l'espace public	X		
	64	Confiance dans les institutions	X		
Partenariats pour la réalisation des objectifs	65	Aide publique au développement			X
	66	Position extérieure globale		CEC	
	67	Dettes publiques		CEC	

Note: CH: capital humain; CS: capital social; CEN: capital environnemental; CEC: capital économique.

Tableau 2 Indicateurs complémentaires présentés de manière ventilée

Nom de l'indicateur	Ventilation
1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Niveau de revenu, âge, niveau d'éducation, statut d'activité (sexe, type de ménage)
2. Très faible intensité de travail	Niveau de revenu, âge, niveau d'éducation, type de ménage (sexe, statut d'activité)
3. Privation matérielle sévère	Niveau de revenu, âge, niveau d'éducation, type de ménage, statut d'activité (sexe)
5. Surendettement des ménages	(sexe, âge)
6. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	Niveau de revenu
7. Obésité des adultes	Sexe, niveau de revenu (niveau d'éducation)
10. Espérance de vie	Sexe
11. Espérance de vie en bonne santé	Sexe
12. Santé perçue	Sexe, niveau de revenu, âge
13. Limitation dans les activités quotidiennes	Sexe, niveau de revenu, âge
14. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	Sexe
15. Maladie ou problème de santé de longue durée	Sexe, niveau de revenu, âge
16. Dépression	Sexe, niveau de revenu (niveau d'éducation)
18. Temps de loisirs	Sexe, niveau d'éducation
19. Morts sur les routes	Sexe
20. Fumeurs quotidiens	Sexe, niveau de revenu (niveau d'éducation)
21. Décrochage scolaire	Sexe
22. Formation tout au long de la vie	Sexe (niveau d'éducation)
23. Diplômés de l'enseignement supérieur	Sexe
25. Travail domestique	Sexe
32. Incapacité de travail de longue durée	Sexe, âge
34. Taux de chômage	Age, niveau d'éducation, durée du chômage (sexe)
35. Taux d'emploi	Sexe, âge, niveau d'éducation, nationalité
36. Jeunes ni en emploi, ni à l'enseignement, ni en formation	Sexe (niveau d'éducation)
44. Risque de pauvreté	Age, niveau d'éducation, type de ménage, statut d'activité (sexe)
46. Logement inadéquat	Sexe, niveau de revenu, âge, type de ménage
51. Consommation intérieure de matières	Catégorie de matières
61. Confiance généralisée	Sexe, niveau de revenu
62. Victimes de cambriolage ou d'agression	Niveau de revenu
63. Sentiment de sécurité dans l'espace public	Sexe, niveau de revenu
64. Confiance dans les institutions	Sexe, niveau de revenu

Note: les ventilations indiquées entre parenthèses sont présentes dans la [banque de données](#) mais ne sont pas décrites dans ce rapport.

Encadré 2 L'utilisation d'ensembles d'indicateurs multidimensionnels de bien-être dans le processus politique

Tout comme en Belgique, un certain nombre de pays, membres ou non de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont développé, au cours des dix dernières années, des cadres pour mesurer le bien-être à l'échelle nationale par le biais d'ensembles d'indicateurs et pour mettre à jour ces données. Ces cadres prévoient une consultation de la population et des décideurs politiques. Les ensembles d'indicateurs nationaux sont basés sur des données administratives et des enquêtes auprès de la population. Une approche multidimensionnelle est à chaque fois adoptée: les indicateurs économiques sont combinés à d'autres qui mesurent différents aspects de la qualité de vie. De manière générale, les ensembles englobent aussi des indicateurs subjectifs de bien-être, comme par exemple la satisfaction dans la vie.

L'OCDE constate ceci dans une publication récente (OECD, 2018) et relève les avantages d'un ensemble d'indicateurs multidimensionnel de bien-être. Premièrement, un tel ensemble contribue au débat public en dressant un tableau plus complet de la situation actuelle et des moyens à disposition des générations futures. Deuxièmement, elle met en lumière des inégalités, telles qu'elles sont ressenties par la population, et pas seulement des moyennes générales. Enfin, un ensemble d'indicateurs multidimensionnels favorise la collaboration entre les acteurs politiques animés d'objectifs communs, au cours des différentes phases du cycle politique.

Toutefois, le risque existe que de tels ensembles restent en marge du processus de décision politique. Premièrement, des obstacles politiques existent et contribuent à remettre en question la plus-value d'une approche multidimensionnelle de la mesure du bien-être. Deuxièmement, des questions méthodologiques liées à la validité des (ensembles d') indicateurs se posent. Enfin, des obstacles procéduraux et structurels subsistent, qui font que les services publics se penchent parfois de manière isolée sur certains thèmes, alors que d'autres services sont également concernés. Ces obstacles ne favorisent pas l'utilisation d'ensembles d'indicateurs multidimensionnels.

Néanmoins, plusieurs pays ont réussi à intégrer la mesure du bien-être dans leurs politiques. L'OCDE mentionne sept pays ou régions, à savoir l'Équateur, la France, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, l'Ecosse, la Suède et le Royaume-Uni. Les indicateurs de bien-être y sont utilisés à différents stades du processus politique, tant pour établir les priorités que pour formuler et évaluer des politiques. Il convient de poursuivre les recherches pour mieux cerner les conditions favorables à une intégration plus poussée de la mesure du bien-être dans le processus de décision. À cet égard, l'OCDE note que pour mesurer l'impact concret d'une mesure sur le bien-être, un scénario à politique inchangée est nécessaire. S'ils veulent prendre des décisions fondées sur des données empiriques tirées d'un ensemble d'indicateurs multidimensionnel, les pouvoirs publics doivent s'engager de manière continue à intégrer la mesure du bien-être dans leur fonctionnement. Les effets désirés et non désirés d'une décision politique ne sont le plus souvent observés dans les statistiques qu'après un certain temps.

2. Changements apportés dans cette édition

2.1. Présentation des indicateurs selon les SDG

Dans ce rapport les indicateurs sont présentés par *Sustainable Development Goals* (SDG) et non plus par thème. Ceci permet de regrouper les différents ensembles d'indicateurs rassemblés par le BFP sur www.indicators.be en une seule liste.

Les indicateurs complémentaires au PIB ont été définis en 2016 en suivant la méthodologie proposée par la *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* (UNECE, 2014). Cette méthodologie offre un cadre de référence pour développer des listes d'indicateurs. Elle structure les indicateurs autour de trois dimensions conceptuelles et d'une liste de thèmes. Ces trois dimensions sont basées sur la définition d'un développement durable (CMED, 1987) et distinguent le bien-être des personnes de la génération actuelle en Belgique (la dimension *Ici et maintenant*), l'impact de la Belgique sur le bien-être des générations futures (la dimension *Plus tard*) et le bien-être des personnes vivant dans les autres pays (la dimension *Ailleurs*). Ces trois dimensions continuent à être utilisées dans le présent rapport.

Les thèmes choisis lors de la préparation du rapport 2016 couvraient les composantes humaine, environnementale et économique du développement et des indicateurs avaient été sélectionnés pour couvrir chacun de ces thèmes. Depuis, les SDG et les indicateurs de suivi de ces SDG se sont imposés au niveau mondial comme le cadre de référence pour mesurer le développement de la société, c'est-à-dire, comme le demande la loi de 2014, de "*mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*".

L'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB est donc désormais structuré sur la base de ces 17 SDG et des trois dimensions du développement durable ([tableau 1](#), p.4). Cette structuration selon les SDG, utilisés partout dans le monde (alors que le choix des thèmes était spécifique à chaque pays ou entité), permet une meilleure comparaison de la mesure du développement entre pays. Elle permet également une meilleure cohérence entre les différents travaux sur les indicateurs en Belgique, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau régional.

2.2. Changements dans les indicateurs

Quelques changements ont été apportés dans la liste d'indicateurs, qui contient dans cette édition 67 indicateurs.

Plusieurs indicateurs ont été ajoutés car ils sont utilisés pour construire l'indicateur composite BE_{IM} qui mesure l'évolution du bien-être en Belgique.

- Les trois indicateurs du module minimum européen de santé utilisé dans les enquêtes EU-SILC:
 - [Santé perçue](#);
 - [Limitation dans les activités quotidiennes](#);

- [Maladies ou problème de longue durée](#).
- [Incapacité de travail de longue durée](#), qui remplace l'indicateur *Stress au travail*, car il est mis à jour annuellement;
- [Support social](#), qui remplace l'indicateur *Contacts avec amis et famille*, car il est mis à jour annuellement.

Deux autres indicateurs ont été ajoutés:

- [Congestion routière](#), évoqué lors de la présentation à la Chambre en 2018;
- [Logement inadéquat](#), inclus dans la liste des 34 indicateurs de suivi des SDG de l'IIS.

L'indicateur *Participation aux élections* a été retiré de la liste, parce que cet indicateur mesure plus la réaction des citoyens au changement du contexte légal que l'attitude des citoyens vis-à-vis de la démocratie. En effet, en Belgique, la loi rend le vote obligatoire. Mais le fait qu'aucune sanction n'est prise est de plus en plus largement connu. C'est la réaction face à ce changement de contexte que l'indicateur mesure avant tout. En outre, étant donné que le vote n'est pas obligatoire dans la plupart des autres pays, la comparaison internationale n'a pas de sens.

3. Indicateurs composites de bien-être pour différentes catégories de la population

3.1. Introduction

En complément à la liste d'indicateurs, le BFP a poursuivi ses recherches afin de proposer des indicateurs composites. Ceux-ci ont l'avantage de synthétiser différentes composantes du bien-être et du développement de la société et d'être facilement communicables. Ces recherches font suite à une demande de la loi du 14 mars 2014 et de la chambre (Chambre des représentants de Belgique, 2016) afin de regrouper les indicateurs en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux.

Le rapport 2017 (ICN/BFP, 2017) proposait un cadre de travail pour développer un indicateur composite pour chacune des trois dimensions du développement durable: *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*. Le rapport 2018 (ICN/BFP, 2018) présentait un indicateur composite afin de mesurer le bien-être pour la première dimension: l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}). Cet indicateur a la particularité d'avoir été construit à partir des résultats d'une analyse statistique des déterminants du bien-être spécifique à la Belgique (Joskin, 2017). Il mesure l'évolution du bien-être moyen en Belgique à partir de 2005.

L'analyse des données statistiques montre également qu'il existe d'importantes inégalités de bien-être en Belgique. Partant de ce constat, le BFP a orienté ses recherches afin de développer des indicateurs composites (toujours pour la dimension *Ici et maintenant*) spécifiques à certaines catégories de la population belge. En tout, onze indicateurs ont été construits selon une méthode identique à celle utilisée pour l'indicateur BE_{IM}. Grâce à ceux-ci, il est aujourd'hui possible de mesurer l'évolution du bien-être pour les femmes et les hommes, pour quatre catégories d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 49 ans, de 50 à 64 ans et de 65 ans et plus) ainsi que pour cinq catégories (quintiles) de revenu.

La section 3.2 met à jour l'indicateur de bien-être BE_{IM} et analyse son évolution dans le temps. La section 3.3 présente les principaux résultats de l'analyse des déterminants du bien-être spécifique aux onze catégories mentionnées ci-dessus. À partir de ces résultats, un indicateur composite propre à chaque catégorie est construit et son évolution dans le temps analysée (section 3.4). La dernière section (3.5) présente les conclusions qui peuvent être tirées de ce travail.

3.2. Indicateur de bien-être en Belgique

L'indicateur composite de bien-être BE_{IM} mesure l'évolution du bien-être moyen en Belgique¹. Le choix des indicateurs qui le composent ainsi que de leur pondération reposent sur les résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être en Belgique (Joskin, 2017). Cette analyse avait été réalisée à partir de données d'environ 9 300 Belges provenant l'enquête EU-SILC 2013. L'indicateur BE_{IM} se compose de six indicateurs (voir tableau 3) qui mesurent les cinq composantes principales du bien-être en

¹ Un *Working Paper* du BFP, publié en février 2018 (Joskin, 2018), donne une description complète de l'indicateur ainsi que de la méthodologie sur laquelle il repose.

Belgique, à savoir: la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation. Les données disponibles permettent de mesurer l'évolution du bien-être en Belgique sur la période 2005-2017.

Afin de pouvoir être agrégés, les unités de mesure des six indicateurs ont été normalisées entre 0 et 1, où 0 et 1 représentent respectivement la valeur minimale et maximale observée pour chaque indicateur sur la période 2005-2017². Pour qu'une augmentation des indicateurs aille de pair avec une augmentation du bien-être, c'est la part complémentaire des indicateurs repris dans le tableau qui a été utilisée³. En 2017 par exemple, le taux de chômage s'élève à environ 7 % de la population active. La valeur retenue pour calculer l'indicateur composite est de 100 % moins 7 %, soit 93 %.

Tableau 3 Composantes de l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* en Belgique (BE_{IM})

Composantes du bien-être	Indicateurs repris dans ce rapport	Description des indicateurs	Pondérations des indicateurs
Santé	Santé perçue	Part de la population dans un état de santé moyen, bon ou très bon	0,40
	Limitation dans les activités quotidiennes	Part de la population avec des limitations dans les activités quotidiennes	
	Maladie ou problème de santé de longue durée	Part de la population avec une maladie ou un problème de santé de longue durée	
Niveau de vie	Privation matérielle sévère	Part de la population en situation de privation matérielle sévère	0,19
Vie en société	Support social	Part de la population qui peut compter sur l'aide d'un proche	0,15
Travail	Incapacité de travail de longue durée	Part des travailleurs en incapacité de travail de plus d'un an	0,13
	Taux de chômage	Part de la population active au chômage	0,04
Education	Décrochage scolaire	Part des 18-24 ans en situation de décrochage scolaire	0,09

Source: calculs BFP à partir des données 2013 de l'enquête EU-SILC (Statistics Belgium, 2018).

Les trois indicateurs de la composante santé du bien-être forment ensemble le module minimum européen sur la santé (MMES; Eurostat, 2017). Ceux-ci couvrent tant la santé mentale que physique. Afin de faire correspondre la pondération de la composante santé du bien-être avec un seul indicateur, c'est la moyenne des trois indicateurs qui est utilisée. L'indicateur ainsi construit est dénommé *État de santé*. Une augmentation de l'indicateur indique donc une amélioration de l'état de santé moyen en Belgique.

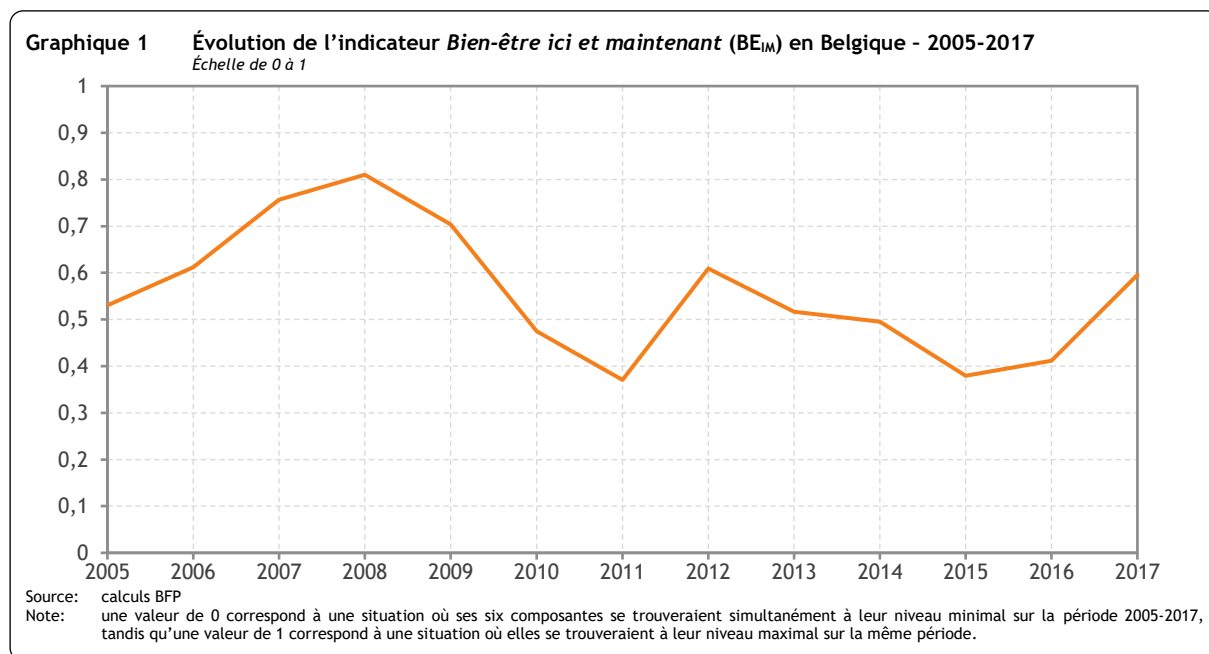
Les six indicateurs qui composent l'indicateur de bien-être BE_{IM} reçoivent chacun une pondération spécifique calculée à partir des résultats issus de l'analyse des déterminants du bien-être en Belgique (Joskin, 2017). Ces pondérations sont fixes sur la période 2005-2017 et leur somme est égale à 1. La santé étant le principal déterminant du bien-être des Belges, c'est l'indicateur *État de santé* qui reçoit la pondération la plus élevée: soit 0,40.

Chacun des six indicateurs est multiplié par sa propre pondération. De ce fait, la valeur maximale de chaque indicateur correspond à sa pondération. Par exemple, la valeur maximale de l'indicateur *État de santé* dans l'indicateur BE_{IM} est 0,40, soit la valeur maximale de l'indicateur normalisé (égale à 1) multipliée par sa pondération (égale à 0,4). L'indicateur de bien-être est calculé comme la somme de chaque indicateur multiplié par sa pondération.

² Le fait d'ajouter une année supplémentaire peut modifier la valeur maximale ou minimale des indicateurs. Les indicateurs sont donc bornés entre 0 et 1, mais ces bornes dépendent des valeurs de ces indicateurs pour la période couverte.

³ C'est la part complémentaire qui est utilisée pour la majorité des indicateurs qui composent l'indicateur BE_{IM}. Seul les indicateurs *Support social* et *Santé perçue* font exception puisque qu'une hausse de ces deux indicateurs correspond déjà à une amélioration du bien-être.

L'évolution de l'indicateur BE_{IM} entre 2005 et 2017 est présentée dans le graphique 1. Étant donné la méthodologie utilisée, l'indicateur fluctue lui aussi entre 0 et 1. Une valeur de 0 correspond à une situation où ses six composantes se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient simultanément à leur niveau maximal.



Sur la période 2005-2017, la tendance de l'indicateur BE_{IM} est à la baisse, même si le niveau de bien-être observé en 2017 est légèrement supérieur à celui de 2005. À la hausse depuis 2005, le bien-être moyen des Belges atteint son niveau le plus haut en 2008. À partir de 2008, soit l'année du déclenchement de la crise économique et financière, il diminue fortement pour atteindre son niveau le plus bas en 2011. Après une hausse en 2012, l'indicateur diminue à nouveau pour atteindre en 2015 un niveau proche du minimum observé sur la période 2005-2017. À partir de 2015, le bien-être des Belges augmente mais il reste toutefois encore inférieur au niveau atteint avant la crise.

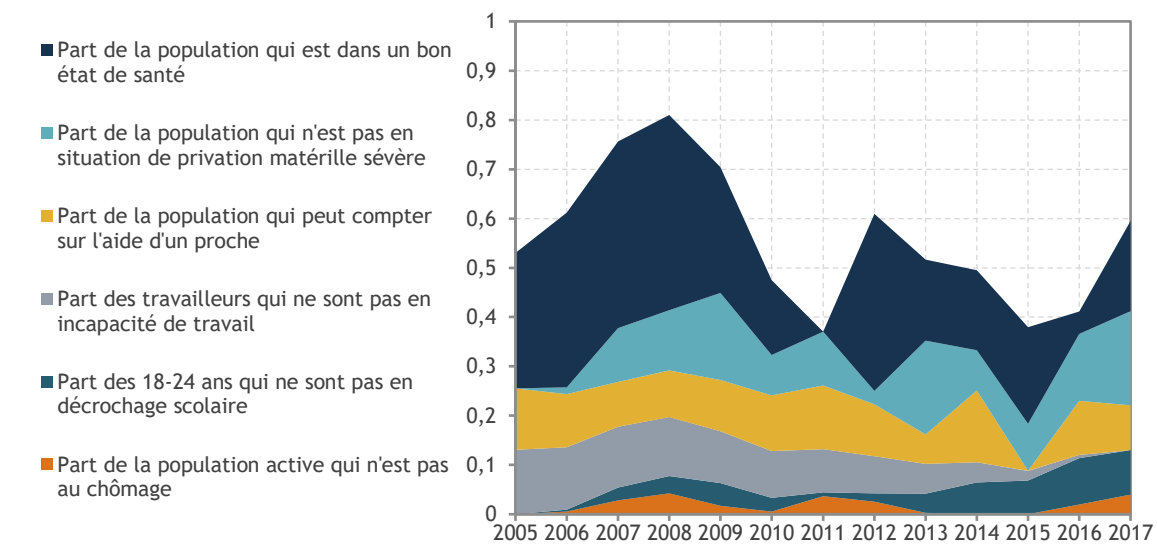
L'évolution de l'indicateur BE_{IM} peut être analysée à partir de l'évolution de chacune de ses six composantes. Le fait que le niveau de bien-être mesuré en 2017 est au-dessus de celui de 2005 découle d'une amélioration d'une majorité des indicateurs exception faite des indicateurs portant sur la santé en général (*État de santé*) et la santé au travail (*Incapacité de travail de longue durée*). La détérioration de ces deux indicateurs a donc été compensée par une amélioration d'indicateurs d'ordre socio-économique: [Privation matérielle sévère](#), [Support Social](#), [Taux de chômage](#) et [Décrochage scolaire](#).

Une analyse plus fine indique que la hausse de l'indicateur BE_{IM} observée entre 2005 et 2008 découle d'une amélioration de quatre des six indicateurs qui le composent. C'est en particulier le cas pour les indicateurs qui mesurent les composantes *Santé* et *Niveau de vie* du bien-être. En 2008, l'indicateur *État de santé* est à son niveau le plus élevé.

Entre 2008 et 2011, le bien-être diminue de manière importante et ce principalement sous l'effet d'une détérioration de l'état de santé moyen en Belgique. En 2011, l'indicateur *État de santé* est à son point le plus bas sur l'ensemble de la période couverte. Une explication possible à cette détérioration est que

L'état de santé mentale des Belges s'est sensiblement dégradé depuis le début de la crise économique et financière. Ce lien entre la crise et la santé mentale est abondamment documenté dans la littérature (Joskin, 2018). Les résultats de la dernière enquête de Santé Nationale réalisée en Belgique (Gisle, 2014) vont également dans ce sens en concluant que "Le résultat principal (...) est l'évidence d'une détérioration de la condition psycho-émotionnelle de la population" depuis 2008 (Gisle, 2014, p.801). La santé mentale est une problématique importante en Belgique. Dans un récent rapport, l'OCDE estime les coûts directs (soins de santé) et indirects (chômage, absences au travail, perte de productivité etc.) liés aux problèmes de santé mentale à environ 5,1 % du PIB en Belgique contre 4,1 % dans l'UE28 (OECD, 2018). Calculé pour la Belgique, ces coûts représentent donc environ 22 milliards d'euros en 2017⁴.

Graphique 2 Décomposition de l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}) en Belgique - 2005-2017
Échelle de 0 à 1



Source: calculs BFP

Note: la santé est le principal déterminant du bien-être en Belgique. Parmi les six indicateurs, c'est donc l'indicateur de santé (en haut et en bleu foncé dans le graphique) qui a la pondération la plus élevée: soit 0,40 sur un total de 1. Cet indicateur prend une valeur égale à 0 lorsqu'il est à sa valeur minimale sur la période 2005-2017, et 0,4 lorsqu'il est à sa valeur maximale. L'indicateur augmente entre 2005 et 2008 avant de diminuer fortement au moment du déclenchement de la crise économique et financière. Cette diminution indique une détérioration de l'état de santé moyen en Belgique. C'est en 2011 que l'indicateur est à son point le plus bas. Après une augmentation entre 2011 et 2012, l'indicateur diminue à nouveau jusqu'en 2016. Il remonte ensuite quelque peu en 2017.

Entre 2011 et 2012, le bien-être augmente et ce principalement du fait d'une amélioration de l'état de santé moyen en Belgique. Toutefois, cette augmentation de l'indicateur BE_{IM} n'est que temporaire. À partir de 2012 et jusqu'en 2015, le bien-être diminue à nouveau sous l'effet d'une détérioration des quatre indicateurs qui mesurent les composantes *Santé*, *Vie en société* et *Travail* du bien-être. C'est d'ailleurs en 2015 que le taux de chômage est à son niveau le plus élevé⁵ et que la part des Belges qui dispose de proches à qui demander de l'aide est au plus bas. Ceci se traduit dans le graphique par le fait que ces deux indicateurs prennent une valeur égale à zéro en 2015.

Entre 2015 et 2017, le bien-être moyen des Belges augmente du fait de l'amélioration des indicateurs des composantes *Niveau de vie*, *Vie en société* et *Éducation* du bien-être. La santé n'est cette fois pas la principale composante liée à l'évolution de l'indicateur BE_{IM}. Entre 2015 et 2017, l'indicateur *État de santé* est en effet resté stable. L'indicateur diminue entre 2015 et 2016 avant d'augmenter en 2017. Il reste

⁴ Calculs BFP à partir des données de l'ICN.

⁵ Le taux de chômage est de 8,5 % de la population active en 2015. Un chiffre identique est mesuré en 2005 et en 2014.

néanmoins à un niveau largement inférieur à celui d'avant la crise économique et financière. Pour ce qui est du travail, l'évolution est à nuancer. Si la situation en matière de chômage s'améliore, elle continue en revanche à se détériorer pour ce qui est des incapacités de travail.

Encadré 3 Enquêtes récentes sur le bien-être des Belges

Des travaux récents menés par des universités belges se sont penchés sur le bien-être des Belges et ses déterminants.

Une première enquête (*Enquête nationale du bonheur*; NN, 2018) a été réalisée par l'Université de Gand sous la supervision du professeur Lieven Annemans. Elle vise à mesurer le bien-être des Belges et à mieux en comprendre les déterminants. Au total, plus de 3 700 Belges ont répondu à cette enquête. Les premières analyses ont été effectuées à partir d'un échantillon représentatif de la population de 1 600 personnes. Il ressort de l'enquête que les Belges sont en moyenne satisfaits de leur vie: 6,55 sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait). L'analyse des données a permis de montrer que certains aspects de la vie, comme la santé et le revenu, sont corrélés avec le bien-être et une analyse plus approfondie a été réalisée à propos du lien entre le bien-être et les relations sociales d'une part et le revenu d'autre part. Les analyses réalisées à partir des données de cette enquête se limitent encore à ce stade à des analyses descriptives qui ne prennent pas en compte les effets simultanés des différents déterminants sur le bien-être ou ne montrent pas leurs importances relatives.

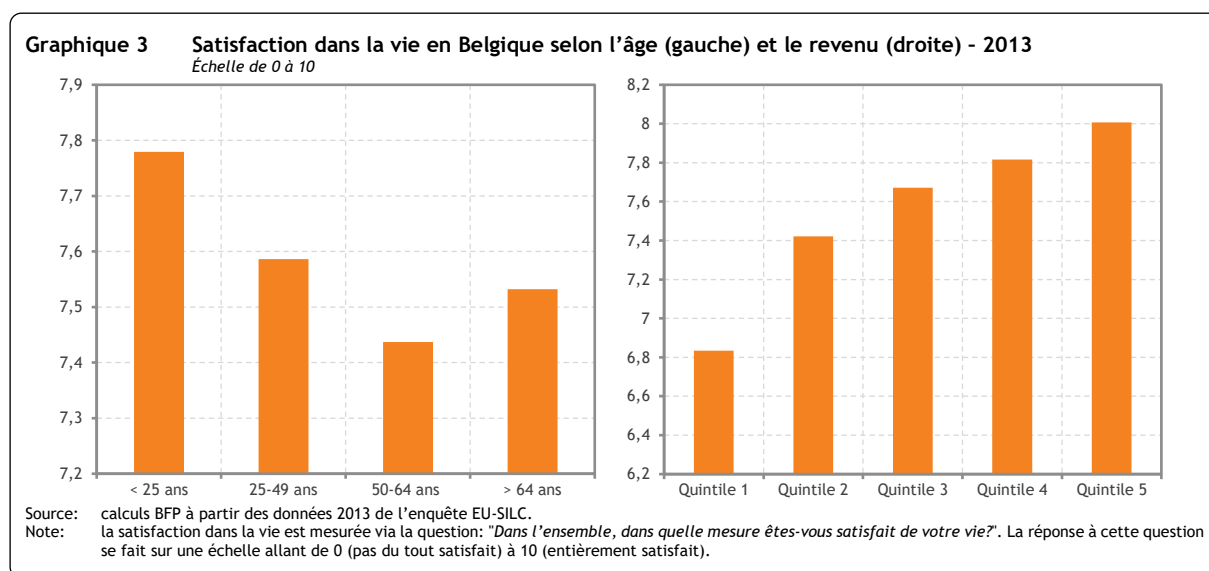
Une seconde enquête (*Measuring Equivalent Incomes*; UCL, KUL, UA et ULB, 2018) a été réalisée par un consortium d'universités avec l'appui du Service public de programmation Politique scientifique (BELSPO). Elle vise à donner un aperçu du bien-être de la population belge et à en analyser les déterminants. Pour ce faire, plus de 3 400 Belges ont répondu à un questionnaire portant sur de nombreuses composantes du bien-être. L'analyse de ces données a permis de montrer qu'il est important d'aller au-delà des chiffres moyens du fait d'importantes disparités dans la population en matière de bien-être. Ainsi, d'une catégorie à une autre de la population, non seulement le niveau de bien-être varie, mais aussi les déterminants du bien-être. Cette analyse a aussi permis de montrer que le bien-être doit être mesuré de manière multidimensionnelle.

3.3. Inégalités de bien-être en Belgique

En 2013, l'enquête EU-SILC comportait un module *ad hoc* qui regroupait une série de variables relatives au bien-être (Statistics Belgium, 2018). C'est en particulier à partir de la variable de satisfaction dans la vie que les déterminants du bien-être en Belgique avaient pu être analysés. Cette variable est mesurée sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait). En 2013, la satisfaction dans la vie s'élève à 7,55 en Belgique. Le Belge est donc en moyenne relativement satisfait de sa vie. Il s'agit toutefois là d'un chiffre moyen. Une analyse plus approfondie fait apparaître que cette satisfaction diffère d'un groupe de la population à un autre. Si la satisfaction dans la vie est relativement similaire entre les femmes et les hommes (7,49 pour les femmes contre 7,61 pour les hommes), il n'en va pas de même pour les autres catégories analysées, à savoir: quatre catégories d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 49 ans, de 50 à 64 ans et de 65 ans ou plus), cinq catégories (quintiles) de revenu et les trois Régions du pays.

Il ressort des résultats présentés dans le graphique 3 que les Belges les plus jeunes (16 à 24 ans) sont en moyenne plus satisfait de leur vie que les plus âgés. C'est dans la tranche 50 à 64 ans que la satisfaction

est la plus faible. Un *Working Paper* publié par le BFP en 2017 montrait que la relation entre la satisfaction dans la vie et l'âge prenait la forme d'une courbe en "U" avec un minimum autour de 42 ans en Belgique (Joskin, 2017).



En distribuant la population selon les quintiles de revenus, il ressort que la satisfaction croît avec le revenu (voir graphique 3). L'analyse statistique réalisée par le BFP avait toutefois montré que le revenu n'était pas un déterminant clé du bien-être en Belgique (Joskin, 2017). En effet, lorsque le revenu est simultanément analysé avec d'autres variables, qui mesurent entre autres le statut socio-économique ou encore la santé, les résultats montrent que l'impact du revenu sur le bien-être est limité: + 0,3 point de satisfaction dans la vie en moyenne lorsque le revenu est multiplié par deux. Une explication possible à ce résultat est qu'au-delà d'un certain seuil de revenu, c'est le revenu relatif (par rapport aux collègues ou aux proches) qui compte pour le bien-être (Joskin, 2017).

La satisfaction dans la vie diffère aussi entre les Régions. Les Flamands sont en moyenne plus satisfaits que les Wallons: 7,75 points de satisfaction en Flandre contre 7,37 en Wallonie. C'est toutefois à Bruxelles que le niveau de satisfaction est le plus bas: 7,16 points.

3.4. Déterminants du bien-être pour différentes catégories de la population

Si le bien-être des Belges diffère d'un groupe à un autre, qu'en est-il de ses déterminants? Pour répondre à cette question, une analyse statistique a été réalisée afin de rechercher les déterminants du bien-être spécifiques aux femmes et aux hommes, aux quatre catégories d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 49 ans, de 50 à 64 ans et de 65 ans ou plus), aux quintiles de revenu et enfin aux trois Régions du pays. Cette analyse repose sur une méthodologie identique à celle utilisée pour mesurer les déterminants du bien-être au niveau de l'ensemble de la population belge (Joskin, 2017)⁶. Elle consiste à tester en quoi 17 variables, prises de manière simultanée et couvrant différentes composantes du bien-être, permettent d'expliquer les différences de bien-être observées en Belgique. Les données utilisées pour cette analyse

⁶ Analyse réalisée à partir de régressions linéaires selon la méthode des moindres carrés ordinaire (MCO). Les résultats issus de ces régressions ont été validés par différents tests statistiques ainsi que par les résultats provenant de modèles probit ordonnés.

proviennent de l'enquête EU-SILC 2013 (Statistics Belgium, 2018) dans laquelle le bien-être est mesuré par la satisfaction dans la vie (voir 3.3). Les notions de bien-être et de satisfaction dans la vie sont utilisées comme synonymes. Les détails de cette analyse ont été publiés dans une note interne du BFP (Joskin, 2019).

Les résultats font apparaître que les déterminants du bien-être des femmes et des hommes sont assez similaires. Dans les deux catégories, la santé reste le principal déterminant du bien-être. Deux différences importantes sont toutefois à noter: le fait d'être au chômage a un impact statistiquement significatif sur le bien-être des hommes mais pas sur celui des femmes, à l'inverse, l'absence de diplôme a un impact sur le bien-être des femmes mais pas sur celui des hommes.

Les résultats de l'analyse selon les quatre catégories d'âge montrent quant à eux des différences importantes. Si la santé reste le principal déterminant du bien-être, le fait d'être en mauvaise santé ou en incapacité de travail a un impact plus important sur le bien-être des jeunes et cet impact diminue avec l'âge. De même, l'absence de proches à qui demander de l'aide ou à qui se confier a un impact relativement plus important chez les Belges les plus jeunes. Autre résultat important, le fait d'être au chômage et de ne pas avoir de diplôme primaire est seulement un déterminant du bien-être des 16 à 24 ans. Les variables qui mesurent le niveau de vie (revenu, privation matérielle etc.) impactent quant à elles uniquement le bien-être des 25 à 49 ans et des 50 à 64 ans. À noter également que dans l'analyse des déterminants du bien-être, le pouvoir explicatif des modèles est relativement plus limité pour la catégorie des 65 ans et plus. Ceci est notamment lié au fait que les variables qui ont trait au travail ne sont pas pertinentes pour cette catégorie qui regroupe principalement des personnes pensionnées.

Tout comme pour les catégories d'âge, l'analyse selon les quintiles de revenus fait apparaître des différences importantes. Pour tous les quintiles, la santé est le principal déterminant du bien-être. Toutefois, le fait d'être en mauvais état de santé a un impact relativement plus important pour le bien-être des quintiles du milieu (2, 3 et 4) que sur celui des autres quintiles extrêmes (1 et 5). Ce constat est identique en ce qui concerne l'incapacité de travail. Les résultats indiquent que qu'être au chômage est seulement un déterminant du bien-être pour les Belges repris dans le premier quintile de revenu. De même, l'absence de diplôme primaire a un impact sur le bien-être des deux premiers quintiles mais pas sur celui des trois derniers quintiles. L'analyse des résultats des variables qui mesurent le niveau de vie montre que le revenu n'est pas un déterminant du bien-être pour les personnes reprises dans les quintiles du milieu (2, 3 et 4). En conséquence, seul le bien-être des deux quintiles extrêmes est impacté par une hausse du revenu. Lorsqu'il s'agit de mesurer le niveau de vie, c'est l'accès à un mode de vie standard, plus que le niveau de revenu, qui compte pour le bien-être des Belges. C'est particulièrement le cas pour les personnes qui se trouvent dans les quatre premiers quintiles. Aucune personne du dernier quintile de revenu n'a déclaré être en état de privation matérielle sévère.

Les résultats de l'analyse montrent enfin qu'il existe des disparités régionales en matière de déterminants du bien-être. Si dans les trois Régions du pays la santé reste le principal déterminant du bien-être, l'impact du fait d'être en mauvais état de santé est toutefois plus important sur le bien-être des Flamands et des Wallons que sur celui des Bruxellois. En outre, être en incapacité de travail a un impact statistiquement significatif sur le bien-être en Flandre et en Wallonie mais pas à Bruxelles. Même constat en ce qui concerne les relations avec les proches. À l'inverse, le fait d'être au chômage et de ne pas avoir de

diplôme est seulement un déterminant du bien-être des Wallons. En ce qui concerne les variables qui mesurent le niveau de vie, les résultats indiquent qu'elles ont globalement un impact relativement plus important sur le bien-être à Bruxelles que sur celui des deux autres Régions.

Les résultats de l'analyse montrent que si la santé reste le principal déterminant du bien-être pour les différentes catégories de la population belge, les autres déterminants, et leur importance relative par rapport au bien-être, varient d'une catégorie à une autre. En conséquence, mesurer le bien-être pour ces différentes catégories requiert d'adapter, pour chaque catégorie, les composantes des indicateurs composites ainsi que leur pondération. La section qui suit décrit la construction de ces indicateurs.

3.5. Indicateurs de bien-être pour différentes catégories de la population

À partir d'une méthodologie identique à celle utilisée pour l'indicateur BE_{IM} et des six indicateurs qui le composent (voir 3.2), un indicateur composite de bien-être a été construit pour chacune des catégories de la population belge analysées dans ce chapitre. Pour ce faire, les six indicateurs ont été ventilés et des pondérations spécifiques à chacune des catégories ont été calculées à partir des résultats statistiques provenant de l'analyse des déterminants du bien-être (voir 3.4).

Afin de pouvoir construire les différents indicateurs composites, les données nécessaires à la ventilation des six indicateurs ont été recherchées. Concernant les indicateurs provenant de l'enquête EU-SILC, et réalisée par Statistics Belgium en Belgique, il ressort que les données sont indisponibles au niveau régional. Cette indisponibilité est due à un manque de précision statistique découlant des échantillons utilisés. Cela concerne les indicateurs *État de santé* et *Privation matérielle sévère*. Compte tenu de l'importance de ces deux indicateurs dans le bien-être, aucun indicateur composite n'a été construit pour les trois Régions du pays. Pour les autres catégories, les données pour ces deux indicateurs sont en revanche disponibles. Concernant les indicateurs *Incapacité de travail de longue durée*, *Taux de chômage* et *Décrochage scolaire*, les ventilations nécessaires sont également disponibles, exception faite de la ventilation au niveau des quintiles de revenu. Pour ces derniers, ce sont les données belges sans ventilation qui sont utilisées. Seul l'indicateur *Support social* n'a pu être ventilé pour aucune des catégories. Pour cet indicateur, ce sont les données au niveau de la Belgique qui ont été utilisées. Les données disponibles permettent de couvrir une période allant de 2005 à 2017.

Les résultats concernant les déterminants du bien-être (voir 3.4) indiquent que certaines variables n'ont pas d'impact statistiquement significatif sur le bien-être de certaines catégories de la population belge. De ce fait, la composition des indicateurs composites diffère d'une catégorie de la population à une autre (voir tableau 4). Trois indicateurs composites reprennent cinq indicateurs sur les six qui composent l'indicateur BE_{IM} (voir 3.2). Il s'agit des indicateurs qui mesurent le bien-être des femmes, des hommes et celui des 16 à 24 ans. À l'opposé, les indicateurs de bien-être pour les personnes de 65 ans ou plus et pour les personnes reprises dans le dernier quintile de revenu ne reprennent que deux indicateurs: *État de santé* et *Support social*.

Tableau 4 Composition des indicateurs composites de bien-être pour différentes catégories de la population belge

Catégories		État de santé	Privation matérielle sévère	Incapacité de travail de longue durée	Taux de chômage	Décrochage scolaire	Support social
Genre	Hommes	X	X	X	X	-	X
	Femmes	X	X	X	-	X	X
Âge	< 25 ans	X	-	X	X	X	X
	25-49 ans	X	X	X	-	-	X
	50-64 ans	X	X	X	-	-	X
	> 64 ans	X	-	-	-	-	X
Quintile de revenu	1	X	X	-	-	X	X
	2	X	X	-	-	X	X
	3	X	X	X	-	-	-
	4	X	X	X	-	-	X
	5	X	-	-	-	-	X

Source: BFP

Les indicateurs composites proposés dans ce rapport permettent donc d’analyser l’évolution du bien-être, entre 2005 et 2017, pour chacune des onze catégories suivantes: les femmes et les hommes, quatre catégories d’âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 49 ans, de 50 à 64 ans et de 65 ans ou plus) et cinq catégories de revenu (quintiles).

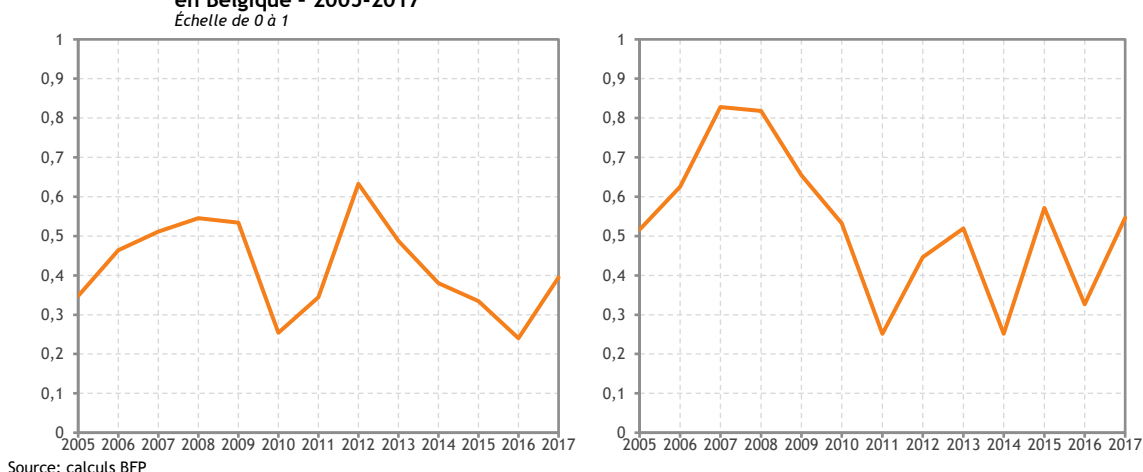
Étant donné leur caractère composite, ces indicateurs peuvent être décomposés et l’évolution de leurs composantes analysée. Toutefois, la comparaison entre ces différents indicateurs composites est limitée en raison de la méthodologie utilisée pour les construire. Il est en effet possible de comparer leurs directions à travers le temps (évolutions à la hausse ou à la baisse) et de voir si le niveau atteint d’un indicateur une année est au-dessus ou en dessous de celui observé pour une année de référence. Il n’est en revanche pas possible de comparer les niveaux des différents indicateurs composites ni leur taux de croissance dans le temps. Les principaux résultats de l’analyse des indicateurs composites sont présentés ci-dessous.

Les détails à propos de la construction des indicateurs composites de bien-être ont été publiés dans un *Working Paper* du BFP (Joskin, 2019). Ces indicateurs ont également été présentés et discutés lors d’une réunion du comité scientifique sur les comptes nationaux de l’ICN qui s’est tenue le 26 septembre 2018.

3.5.1. Évolution du bien-être des femmes et des hommes

Comparativement aux autres indicateurs composites, ceux qui mesurent l’évolution du bien-être des femmes et des hommes sont relativement similaires en termes de composition et de pondération (voir tableau 4). L’analyse des deux indicateurs montre également des similarités (voir graphique 4). Ainsi le niveau de bien-être des femmes et des hommes en 2017 est proche de celui de 2005. Dans un premier temps, les deux indicateurs augmentent avant de diminuer au moment du déclenchement de la crise économique et financière.

Graphique 4 Évolution de l'indicateur composite de bien-être pour les femmes (gauche) et les hommes (droite) en Belgique - 2005-2017



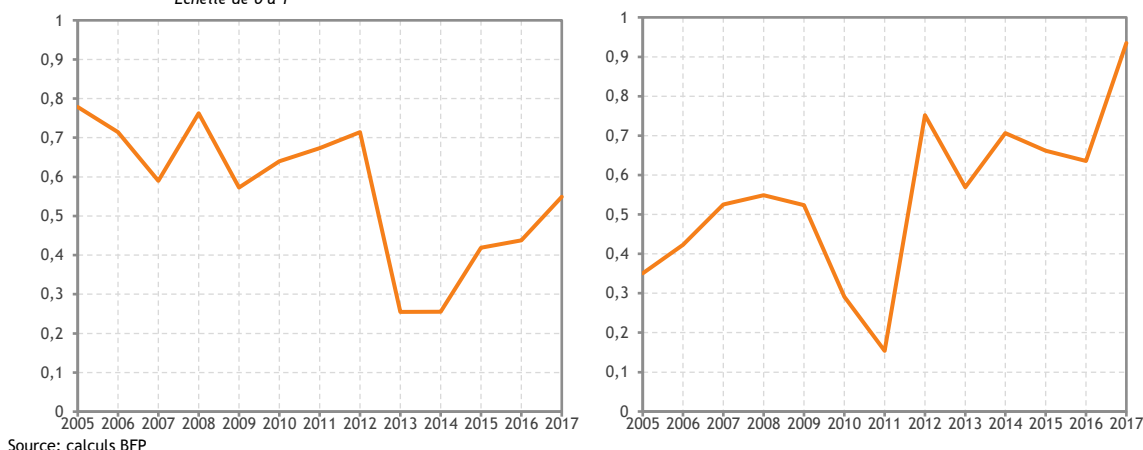
Les deux indicateurs repartent ensuite à la hausse mais cette hausse est relativement temporaire puisque le bien-être des femmes et des hommes diminue à nouveau autour de 2012-2013. À partir de ce moment, l'évolution de l'indicateur composite des femmes et des hommes diverge. La tendance de l'indicateur pour les hommes est légèrement à la hausse alors que celle de l'indicateur pour les femmes est à la baisse. À noter que le niveau maximal de bien-être pour les hommes est observé en 2007, soit avant le déclenchement de la crise économique et financière, tandis que celui des femmes l'est plus tardivement, en 2012.

La décomposition des deux indicateurs montre que les principales composantes du bien-être des femmes et des hommes évoluent de manière similaire entre 2005 et 2017. Les principales conclusions faites à propos de la décomposition de l'indicateur BE_{IM} au niveau de la Belgique sont valables pour ces deux catégories.

3.5.2. Évolution du bien-être pour quatre catégories d'âge

Comment a évolué le bien-être des Belges lorsque ceux-ci sont classés selon leur âge? L'analyse des indicateurs montre que pour les trois premières catégories (soit les 16 à 64 ans), le niveau de bien-être est plus bas en 2017 qu'en 2005 (voir graphique 5). L'écart est particulièrement important pour les deux catégories d'âge du milieu (soit les 25 à 49 ans et les 50 à 64 ans) qui représentent la principale force de travail en Belgique. Seul le bien-être des personnes de 65 ans ou plus a augmenté entre 2005 et 2017. Les données montrent que pour les deux premières catégories d'âge (soit les 16 à 49 ans), la baisse de bien-être a été importante autour de 2011-2012 alors qu'elle a été plus précoce (autour de 2007) pour la catégorie des 50 à 64 ans. Pour ces trois catégories, l'indicateur composite augmente en fin de période mais pas suffisamment que pour dépasser leur niveau de départ. Les personnes de 65 ans ou plus connaissent elles aussi une baisse de bien-être autour de l'année du déclenchement de la crise économique et financière (en 2008). Mais cette baisse a été plus contenue et a surtout été suivie d'une hausse importante à partir de 2011. Le niveau maximal de bien-être pour les personnes de 65 ans ou plus est atteint en 2017.

Graphique 5 Évolution de l'indicateur composite de bien-être pour les 25-49 ans (gauche) et les plus de 64 ans (droite) en Belgique - 2005-2017
Échelle de 0 à 1



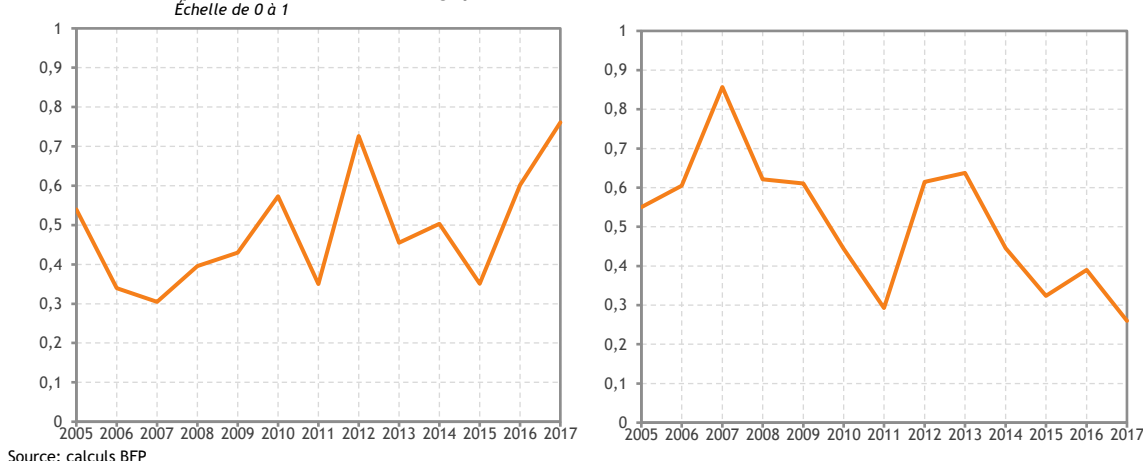
La décomposition des indicateurs montre que l'évolution du bien-être pour les quatre catégories d'âge est principalement due à l'évolution de deux indicateurs: *État de santé* et *Incapacité de travail de longue durée*. Pour les personnes de 65 ans ou plus, la hausse de bien-être observée est due à une amélioration de leur état de santé général.

3.5.3. Évolution du bien-être pour les quintiles de revenu

Qu'en est-il de l'évolution du bien-être des Belges lorsque ceux-ci sont classés selon les quintiles de revenu? L'analyse de l'évolution des indicateurs composites permet de distinguer deux groupes.

Pour les personnes reprises dans les deux premiers et le dernier quintile de revenu, le niveau de bien-être en 2017 dépasse celui mesuré en 2005. C'est particulièrement le cas pour le dernier quintile, c'est à dire les Belges dont les revenus sont les plus élevés. La décomposition des indicateurs pour ces trois quintiles montre toutefois que cette augmentation n'est pas due aux mêmes composantes du bien-être. Pour les personnes avec le revenu le plus faible (deux premiers quintiles), l'augmentation du bien-être est principalement due à une amélioration en matière de privation matérielle et d'éducation alors que leur état de santé s'est détérioré. Pour les personnes avec le revenu le plus élevé (dernier quintile), l'amélioration du bien-être est due à une amélioration de leur état de santé.

Graphique 6 Évolution de l'indicateur composite de bien-être pour le premier (gauche) et le troisième (droite) quintiles de revenu en Belgique - 2005-2017



Pour les personnes des troisième et quatrième quintiles de revenu, soit les Belges avec un revenu moyen, le niveau de bien-être en 2017 est en revanche inférieur à celui de 2005. Cette diminution est légère pour le quatrième quintile mais est particulièrement marquée pour le troisième quintile (voir graphique 6). Dans ce dernier, le bien-être a diminué de manière importante à deux reprises. Une première fois entre 2007 et 2011, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière, puis une seconde fois entre 2013 et 2017. C'est à chaque fois une détérioration de l'état de santé qui est à l'origine des diminutions. À noter que pour ces deux quintiles, la situation en matière de privation matérielle s'est sensiblement améliorée mais toutefois pas suffisamment que pour compenser la diminution des autres indicateurs.

3.6. Conclusions

En parallèle à la liste d'indicateurs reprise dans ce rapport, le BFP a poursuivi ses recherches afin de proposer des indicateurs composites. Ceux-ci permettent de synthétiser différentes composantes du bien-être et du développement de la société. Les premières recherches ont porté sur la construction d'un indicateur pour mesurer le bien-être actuel en Belgique (soit la dimension *Ici et maintenant* du bien-être). À terme, un indicateur composite sera également développé pour les deux autres dimensions (*Plus tard* et *Ailleurs*) afin de mesurer le bien-être dans une approche de développement durable.

À partir d'une analyse statistique des déterminants du bien-être en Belgique, un indicateur composite de bien-être (*Bien être ici et maintenant* – BEIM) avait été présenté dans le rapport 2018. Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du bien-être moyen en Belgique entre 2005 et 2017. Il est composé d'indicateurs qui mesurent les cinq principales composantes du bien-être, à savoir: la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation. Son analyse indique que le bien-être en Belgique a dans un premier temps augmenté, pour se situer en 2008 à son niveau le plus haut. À partir de 2008, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière, le bien-être des Belges diminue de manière importante. Cette diminution est essentiellement due à une détérioration de l'état de santé des Belges, en particulier de leur santé mentale. À partir de 2015, le bien-être augmente mais pas de manière suffisante que pour revenir au niveau atteint avant la crise.

L'analyse des données d'enquête montre qu'il existe d'importantes inégalités de bien-être en Belgique et qu'il est nécessaire d'aller au-delà des chiffres moyens. Partant de ce constat, le BFP a développé une série d'indicateurs composites afin de mesurer l'évolution du bien-être pour différentes catégories de la population belge: les femmes et les hommes, quatre catégories d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 49 ans, de 50 à 64 ans et de 65 ans ou plus) et cinq catégories (quintiles) de revenu.

L'analyse des indicateurs composites montre que l'évolution du bien-être des femmes et des hommes est assez similaire entre 2005 et 2017. Le niveau de bien-être mesuré en 2017 pour ces deux catégories est au-dessus de celui de 2005 mais il reste néanmoins inférieur au niveau d'avant la crise économique et financière. À l'inverse des femmes et des hommes, des différences importantes apparaissent dans les autres catégories de la population belge (voir tableau 5).

Tableau 5 Comparaison du niveau de l'indicateur de bien-être en 2017 par rapport à son niveau en 2005 et en 2008, pour différentes catégories de la population belge

Catégories	Niveau 2005-2017	Niveau 2008-2017 (2008 est l'année du déclenchement de la crise économique et financière)
Belgique	✓	×
Genre		
Femmes	✓	×
Hommes	✓	×
Âge		
< 25 ans	×	×
25-49 ans	×	×
50-64 ans	×	×
> 64 ans	✓	✓
Revenu		
1er quintile	✓	✓
2ème quintile	✓	×
3ème quintile	×	×
4ème quintile	×	×
5ème quintile	✓	✓

Source: BFP

Note: un ✓ indique une augmentation, une × indique une diminution.

Le bien-être des Belges âgés de 16 à 64 ans a globalement diminué sur la période analysée alors qu'il a augmenté chez les personnes de 65 ans ou plus. La baisse de bien-être est particulièrement marquée pour les 25 à 64 ans qui constituent la principale force de travail de l'économie.

Lorsque les Belges sont répartis selon les quintiles de revenu, les indicateurs montrent que le bien-être a augmenté dans le premier, le deuxième et le dernier quintile alors qu'il a diminué pour les deux autres. La hausse de bien-être est particulièrement marquée pour les Belges avec le revenu le plus élevé (dernier quintile de revenu), tandis que la diminution du bien-être est la plus grande pour les Belges qui ont un revenu moyen (troisième quintile).

Pour toutes les catégories analysées, la santé est le principal déterminant du bien-être. L'indicateur *État de santé* utilisé dans les indicateurs composites mesure l'état de santé en Belgique. Il est calculé comme une moyenne entre les trois indicateurs du module minimum européen sur la santé⁷. Cet indicateur

⁷ Les trois indicateurs du module minimum européen sur la santé (MMES) sont repris séparément dans le chapitre 4 de ce rapport. Il s'agit des indicateurs: *Santé perçue*, *Limitation dans les activités quotidiennes* et *Maladie ou problème de santé de longue durée*.

mesure l'évolution tant de la santé mentale que physique en Belgique. Son analyse montre que l'état de santé moyen en Belgique s'est dégradé entre 2005 et 2017. Ce constat est aussi valable en ce qui concerne l'état de santé des femmes, des hommes, des 16 à 49 ans et des Belges dont les revenus se situent dans les trois premiers quintiles. L'état de santé des Belges âgés de 50 ans ou plus, et de ceux appartenant aux deux derniers quintiles de revenu, s'est en revanche amélioré sur la même période.

4. Évolution des indicateurs

Ce chapitre présente les évolutions des 67 indicateurs complémentaires au PIB proposés dans ce rapport. Les 67 indicateurs sont présentés dans autant de sections, classés selon les 17 SDG (*sustainable development goals*; ONU, 2015), et dans le même ordre qu'au [tableau 1](#). Chacune de ces sections inclut une définition de l'indicateur et une description de son évolution.

Un graphique montre l'évolution de l'indicateur pour la Belgique. Autant que possible, l'évolution de l'indicateur pour l'UE28, ou à défaut pour un ensemble de pays pertinents, est également montrée sur ce graphique (quand l'UE27 est utilisé il s'agit de l'UE28 hors Croatie). Dans la mesure où les données étaient disponibles, la période couverte par les indicateurs va de 1990 jusqu'à l'année la plus récente, avec une fréquence annuelle.

Les données de chaque indicateur sont présentées dans un tableau qui reprend quelques chiffres clés. Ce tableau mentionne entre autres le taux de croissance annuel moyen sur toute la période de disponibilité des données. Le taux de croissance annuel moyen sur les 5 dernières années est également mentionné lorsque l'indicateur comporte au moins 10 données (ou un minimum de 5 données si les premières données remontent au moins à l'an 2005). Ce tableau présente également, lorsque c'est possible, une comparaison pour la dernière année disponible, entre les niveaux de cet indicateur pour la Belgique et pour l'UE28, ainsi que pour les pays ayant le niveau le plus bas et ayant le niveau le plus haut au sein de l'UE28, ou à défaut un ensemble de pays pertinents. Les données relatives à ces indicateurs sont disponibles sur le site web www.indicators.be. L'[annexe 6.1](#) présente des informations sur la qualité des données issues d'enquêtes.

L'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB est désormais structuré sur la base des 17 SDG et chaque indicateur est, dès lors, relié à un SDG et si possible à un sous-objectif plus spécifique de ce SDG. Le cas échéant, des objectifs plus spécifiques à la Belgique sont également repris. Ceux-ci sont extraits de la Vision fédérale à long terme de développement durable (MB, 2013), des accords internationaux ratifiés par la Belgique, par exemple dans le cadre de l'organisation mondiale de la santé, de Directives ou stratégies européennes comme la Stratégie Europe 2020 (CE, 2010), ou de textes belges comme la déclaration gouvernementale (Gouvernement fédéral, 2014) ou le Programme national de réforme (Gouvernement fédéral, 2016).

Le lien entre les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de l'ONU, définis pour assurer le suivi des SDG, est également explicité.

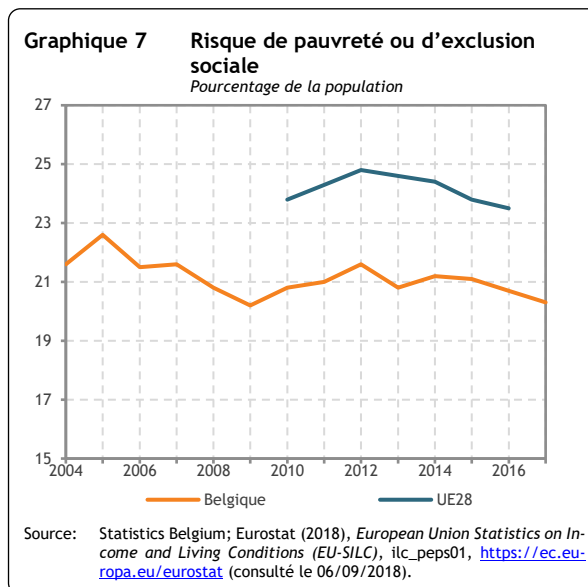
Lorsque c'est pertinent, les indicateurs sont ventilés dans différentes catégories de la population, entre autres selon le sexe, le niveau de revenu ou d'éducation, l'âge... Les ventilations présentées sont celles qui sont disponibles auprès des institutions qui publient les données en question.

Une synthèse des tendances de ces indicateurs complémentaires au PIB fait l'objet de la section 5.3.

4.1. Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Indicateur 1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population)		
Début de période	2004	21,6
Fin de période	2017	20,3
Minimum	2009	20,2
Maximum	2005	22,6
Taux de croissance annuel moyen	2004-2017	-0,5 %
	2012-2017	-1,2 %
Comparaison UE28, 2016 (pourcentage de la population)		
Belgique		20,7
UE28		23,5
UE28 - minimum: République Tchèque		13,3
UE28 - maximum: Bulgarie		40,4



Définition: la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale correspond au rapport entre les personnes faisant partie d'au moins une de trois sous-populations et la population totale. Ces sous-populations sont les personnes présentant un risque de pauvreté ([indicateur 44](#)), les personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail ([indicateur 2](#)) et les personnes en situation de privation matérielle sévère ([indicateur 3](#)).

Les données relatives à la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part des personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit diminuer de moitié, soit passer de 21,1 % en 2015 à 10,6 % en 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.2: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays". Traduit dans le contexte belge cela signifie que, d'ici 2030, le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit diminuer de moitié, soit passer de 21,1 % en 2015 à 10,6 % en 2030.

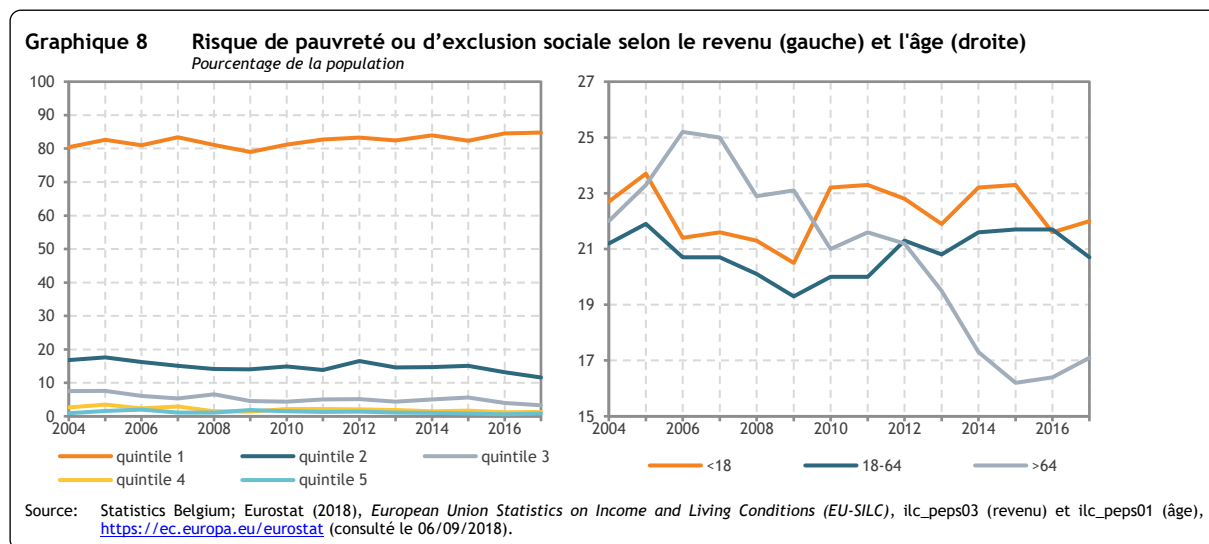
Par ailleurs, il existe également un objectif pour la Belgique dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) qui vise à réduire le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions entre 2008 et 2018 dans l'Union européenne. La Belgique

s'est engagée à diminuer ce groupe cible, de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 million de personnes en 2018. Ceci correspond à une réduction de 380 000 personnes.

Évolution: la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 21,6 % en 2004 à 22,6 % en 2005. Ensuite elle a diminué pour atteindre 20,2 % en 2009 puis reparti à la hausse et atteindre 21,6 % en 2012. Cette part a reculé à 20,8 % en 2013 pour remonter par la suite à 21,2 % en 2014. Ensuite cet indicateur a diminué jusqu'à 20,3 % en 2017. En 2008, 2,19 millions de personnes faisaient partie de ce groupe en Belgique. Le chiffre le plus récent est de 2,3 millions. Même s'il faut tenir compte du fait que ces données sur la base d'enquêtes sont des estimations, il peut être constaté que depuis la crise économique et financière de 2008/2009 cet indicateur n'évolue pas dans la direction de l'objectif de 1,81 millions de personnes pour l'année 2018, déterminé dans la Stratégie Europe 2020. Le Service public fédéral sécurité sociale pose en la matière que "*maintenant que la fin de la Stratégie Europe 2020 approche, il devient évident que l'objectif ne sera pas atteint, ni même une tendance significative dans la direction de l'objectif*" (Federal Public Service Social Security, p. 3, 2018).

Comparaison internationale: entre 2010 et 2016, cet indicateur a diminué en UE28 de 23,8 % en 2010 à 23,5 % en 2016. Il est en moyenne plus bas en Belgique qu'en UE28. La différence est de 3,1 points de pourcentage. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

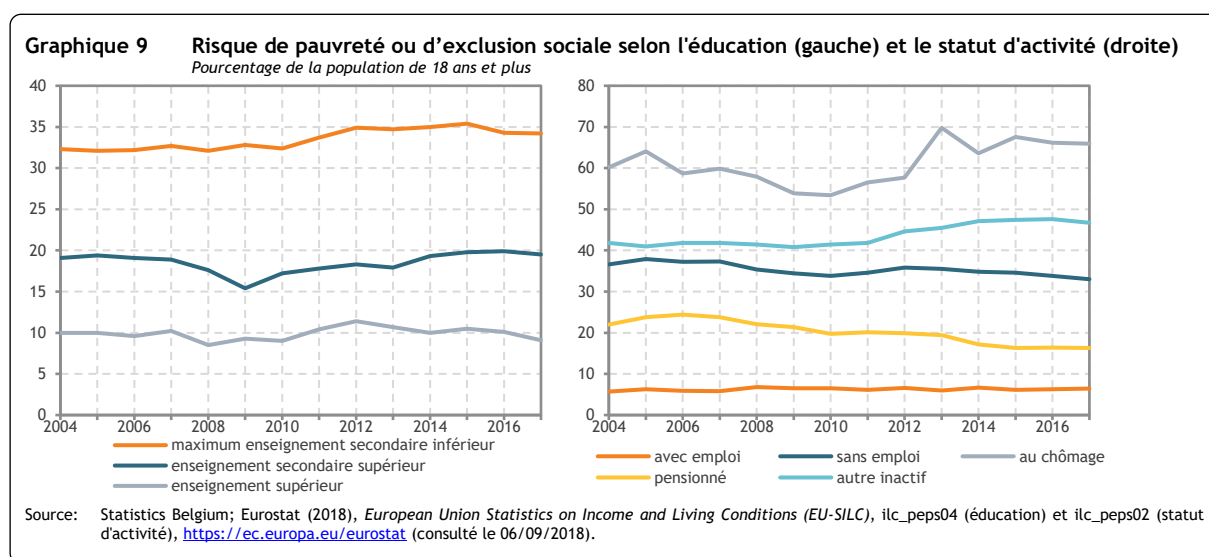
Ventilation selon le revenu: plus le revenu est élevé, plus le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est faible. En 2017, 84,8 % de la population dans le quintile avec le plus faible revenu présentait un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Pour les quintiles de revenus plus élevés ce risque diminue fortement. Dans le quintile de revenu le plus élevé, seul 0,8 % de la population présente un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.



Ventilation selon l'âge: dans tous les groupes d'âge, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale était d'environ 22 % en 2004. Cet indicateur a considérablement diminué dans le groupe des personnes de 65 ans ou plus en atteignant 17,1 % en 2017. Pour les autres catégories d'âge, cet indicateur a seulement diminué jusqu'en 2009, le début de la crise économique et financière, pour ensuite repartir à la hausse jusqu'en 2017, où un niveau proche de 2004 est observé.

Ventilation selon l'éducation: au plus élevé le niveau d'éducation, au plus bas le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En 2017, cet indicateur était de 34,2 % pour les personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur, de 19,5 % pour les personnes ayant un diplôme de secondaire supérieur et de 9,1 % pour les personnes ayant un diplôme d'éducation supérieure.

Ventilation selon le statut d'activité: la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est, par ordre décroissant, toujours la plus élevée chez les chômeurs, puis les autres inactifs, les non-travailleurs, les pensionnés et enfin les travailleurs. Entre 2004 et 2017, cet indicateur diminue chez les pensionnés et augmente chez les autres inactifs. Il diminue chez les chômeurs en passant de 60,2 % en 2004 à 53,4 % en 2010, pour ensuite grimper à 65,9 % en 2017.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 1.2.2 - *Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays.*

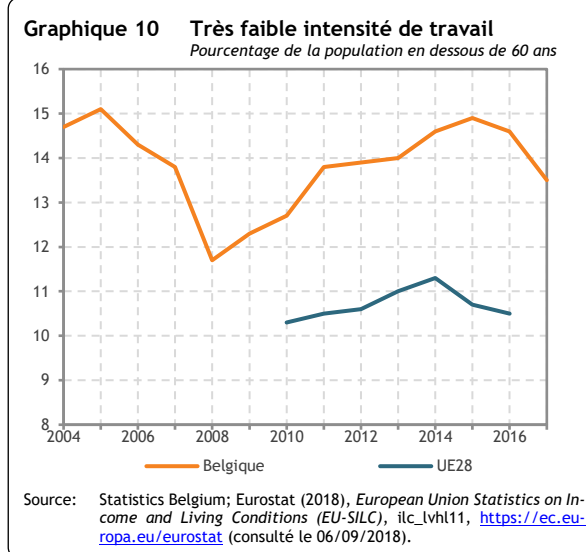
Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

Federal Public Service Social Security (2018), *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2018 - 'Increasing pressure on social protection adequacy' - Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme*, Brussels, Federal Public Service Social Security, september 2018, https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en_2.pdf (consulté le 16/10/2018).

Indicateur 2. Très faible intensité de travail

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population en dessous de 60 ans)		
Début de période	2004	14,7
Fin de période	2017	13,5
Minimum	2008	11,7
Maximum	2005	15,1
Taux de croissance annuel moyen	2004-2017	-0,7 %
	2012-2017	-0,6 %
Comparaison UE28, 2016		
(pourcentage de la population en dessous de 60 ans)		
Belgique		14,6
UE28		10,5
UE28 - minimum: Estonie		5,8
UE28 - maximum: Irlande		18,2



Définition: l'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre le nombre de mois durant lesquels les membres d'âge actif du ménage (de 18 à 59 ans à l'exception des étudiants de 18 à 24 ans) ont effectivement travaillé au cours d'une année et le nombre total de mois au cours desquels ils auraient pu travailler au cours de cette même année. Si ce rapport est inférieur à 20 %, tous les membres du ménage font partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Les ménages qui se composent exclusivement d'enfants, d'étudiants de moins de 25 ans et/ou de personnes de 60 ans ou plus sont totalement exclus du calcul de l'indicateur. Les données relatives à l'intensité de travail présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)* de l'Union européenne, où les données sur l'emploi se rapportent toujours à l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part des personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail, et leur nombre, doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) et "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

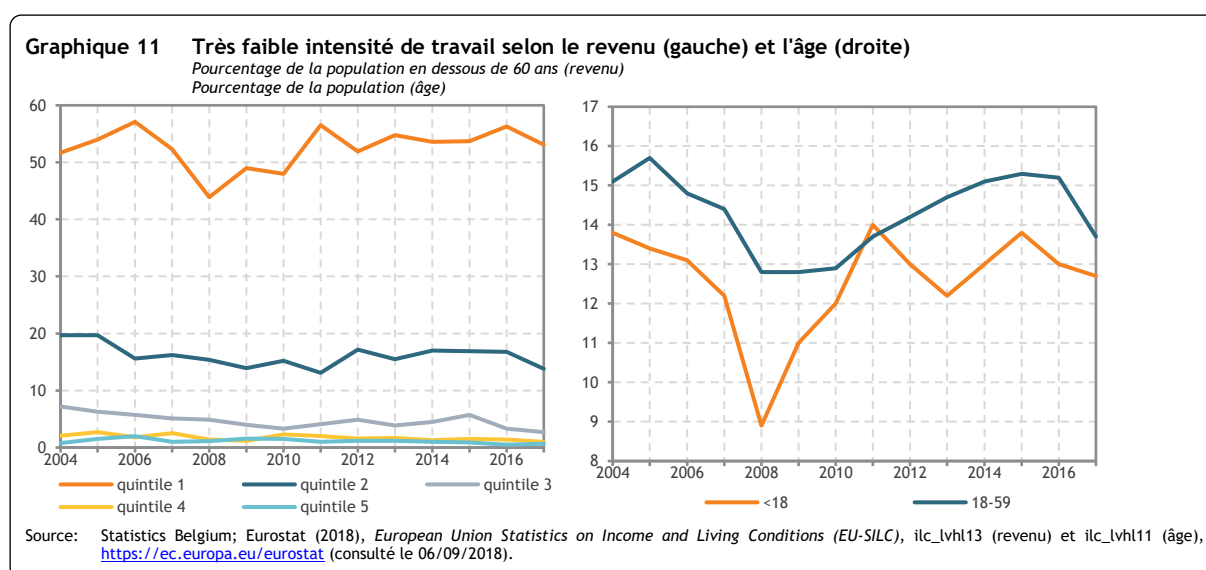
Les personnes qui vivent dans un ménage à très faible intensité de travail font partie du groupe cible pour lequel la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir [indicateur 1](#)).

Évolution: la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a reculé en passant de 14,7 % à 11,7 % au cours de la période 2004 - 2008. Cet indicateur a ensuite augmenté jusque 14,9 % en 2015, puis a diminué pour atteindre 13,5 % en 2017.

Comparaison internationale: dans l'UE28, cet indicateur a augmenté de 10,3 % en 2010 à 11,3 % en 2014, pour ensuite diminuer jusque 10,5 % en 2016. La valeur moyenne de cet indicateur dans l'UE28 est inférieure à celle de la Belgique. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.

Ventilation selon le revenu: plus le revenu est élevé, plus la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail est faible. En 2017, 53,1 % de la population du quintile de revenu le plus bas vivait dans cette situation. Pour les quintiles de revenus plus élevés ceci diminue fortement pour atteindre 0,7 % dans le quintile de revenu le plus élevé.

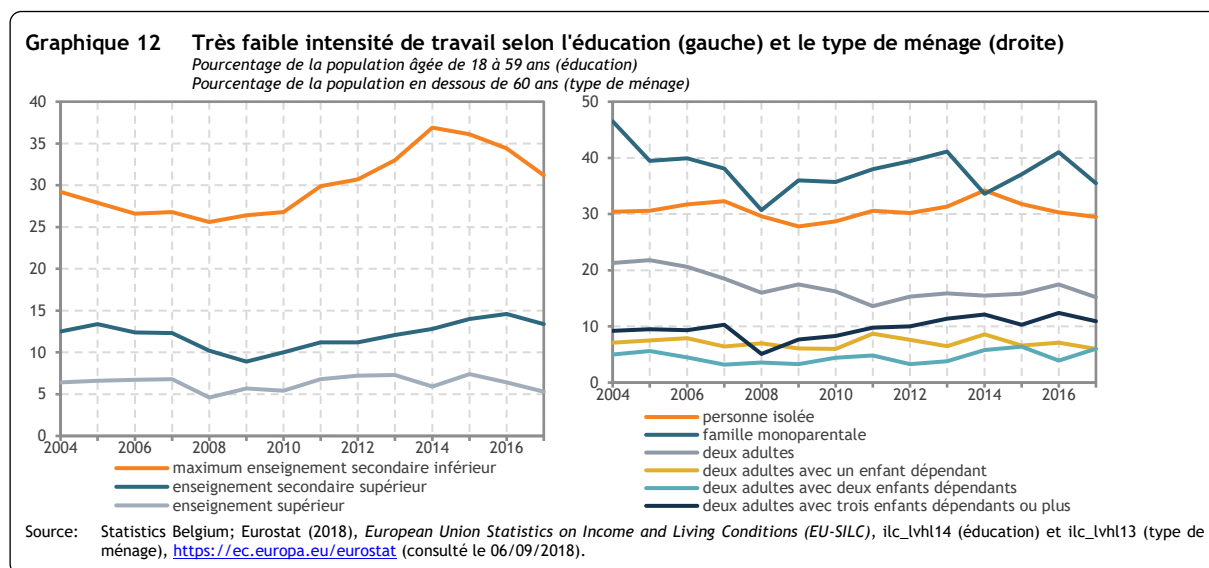
Ventilation selon l'âge: sur la période 2004-2017, à l'exception de l'année 2011, la part des enfants (de moins de 18 ans) vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a toujours été inférieure à celle des 18 à 59 ans. Les deux groupes d'âge présentent également une évolution similaire: une baisse de 2005 à 2008, une hausse de 2009 à 2014/2015 et ensuite une baisse. En 2017, cet indicateur était de 12,7 % pour les enfants et de 13,7 % pour les 18 à 59 ans.



Ventilation selon l'éducation: plus le niveau d'éducation est élevé, plus la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail est faible. Pour les personnes avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur cette part a augmenté de 29,2 % en 2004 à 36,9 % en 2014. Ensuite elle a diminué, pour atteindre 31,2 % en 2017. Pour les personnes avec un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur, cet indicateur atteint respectivement 13,4 et 5,3 % en 2017.

Ventilation selon le type de ménage: entre 2004 et 2017, la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a été la plus élevée chez les familles monoparentales (en moyenne 38 %) et les isolés (en moyenne 30,6 %). Pour les autres types de ménages, la part des

personnes présentant une très faible intensité de travail est sensiblement plus faible. Une baisse est constatée pour les ménages comptant deux adultes.



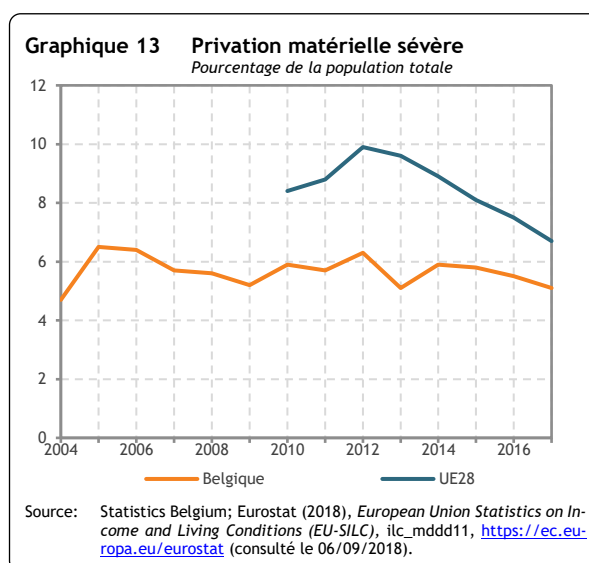
Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 1.2.2 - *Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays*, étant donné que la population vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail fait partie de la population avec un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, indicateur correspondant à la définition nationale de pauvreté multidimensionnelle.

Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

Indicateur 3. Privation matérielle sévère

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2004	4,7
Fin de période	2017	5,1
Minimum	2004	4,7
Maximum	2005	6,5
Taux de croissance annuel moyen	2004-2017	+0,6 %
	2012-2017	-4,1 %
Comparaison UE28, 2017 (pourcentage de la population totale)		
Belgique		5,1
UE28		6,7
UE28 - minimum: Suède		1,1
UE28 - maximum: Bulgarie		30,0



Définition: une personne se trouve en situation de privation matérielle sévère si son ménage est confronté à au moins quatre des neuf problèmes suivants: ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues, ne pas pouvoir manger un repas avec des protéines tous les deux jours, ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière), ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an, ne pas avoir de voiture (alors qu'elle le souhaite), ne pas disposer de poste de télévision (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de téléphone (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elle le souhaite), et enfin avoir des arriérés au niveau du remboursement du prêt hypothécaire, du paiement du loyer ou de factures relatives aux services d'utilité publique.

Le 15 mars 2017, l'UE a approuvé l'indicateur de privation matérielle et sociale qui remplacera l'indicateur de privation matérielle. Il sera calculé à partir de 2019. Ce nouvel indicateur est basé sur un ensemble de 13 problèmes. Une personne se trouve en situation de privation matérielle et sociale si elle rencontre au moins 5 des 13 problèmes listés (Federal Public Service Social Security, 2018).

Les données relatives à la privation matérielle présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les personnes qui participent à cette enquête peuvent indiquer si elles sont confrontées ou non à ces problèmes au moment de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part des personnes en situation de privation matérielle sévère, et leur nombre, doivent diminuer.

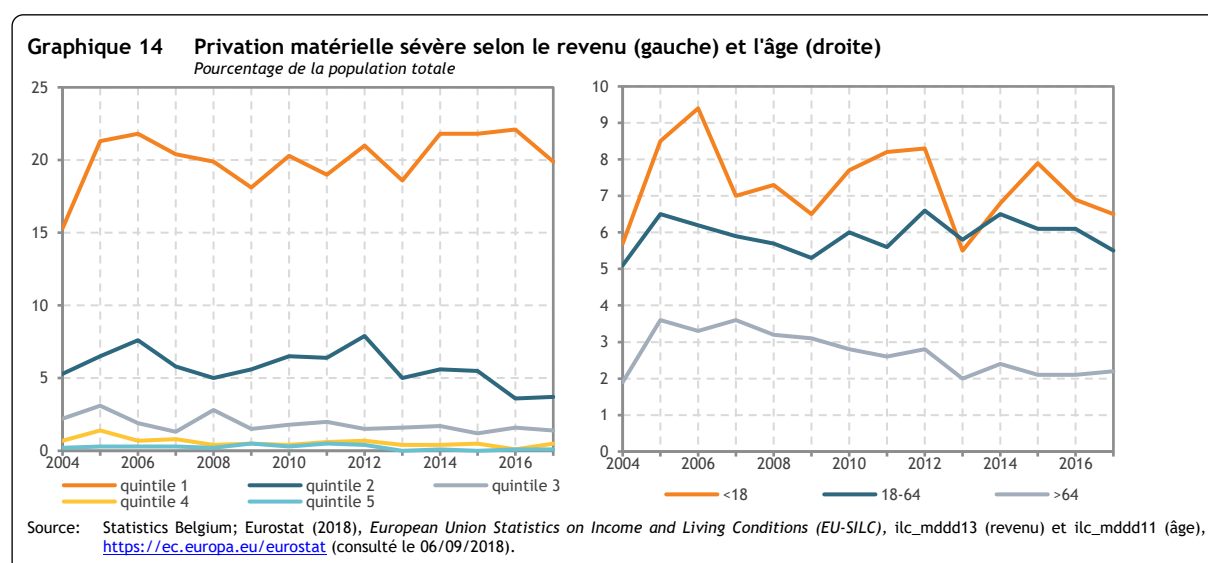
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates

en la matière" (sous-objectif 10.3) et: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

Les personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère font partie du groupe cible pour lequel la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir [indicateur 1](#)).

Évolution: la part des personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère reste stable (Federal Public Service Social Security, 2018). Cet indicateur a augmenté de 4,7 % en 2004 à 6,5 % en 2005, probablement influencé par un changement méthodologique dans l'enquête sur le point "ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière)". En 2008, la place de ce point dans le questionnaire a également changé, avec une possible influence sur la tendance au cours de la période 2005-2017. Pour ces raisons il semble avisé de ne considérer l'évolution de cet indicateur qu'à partir de 2008 et non sur toute la période 2004-2017. Entre 2008 et 2017, cet indicateur a varié entre 5,1 % et 6,3 %.

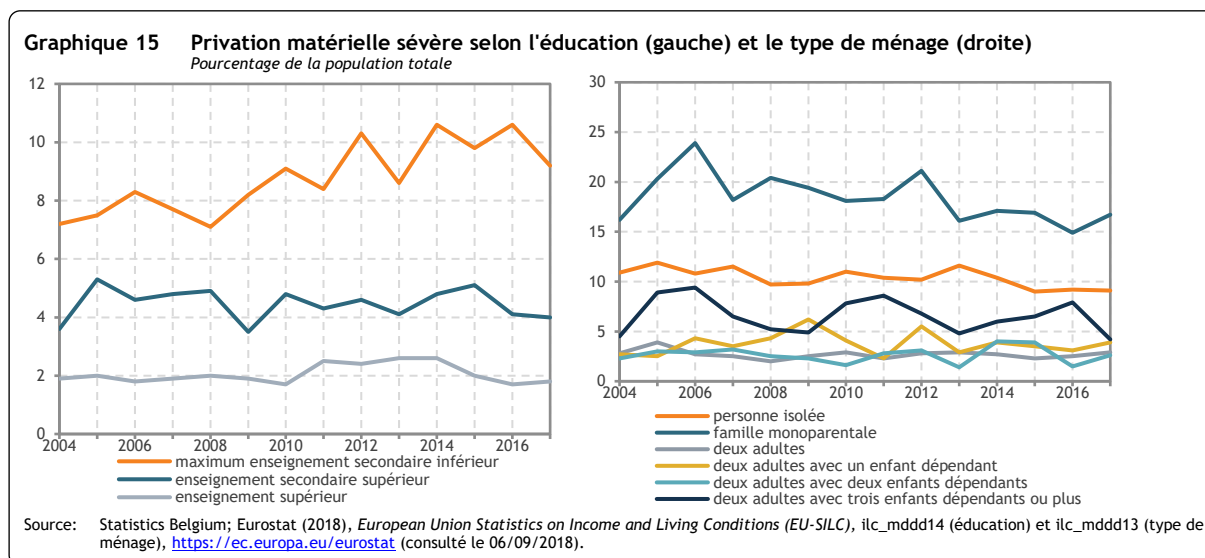
Comparaison internationale: entre 2010 et 2012, cet indicateur a augmenté dans l'UE28 de 8,4 à 9,9 %. Ensuite il a diminué pour atteindre 6,7 % en 2017. Cet indicateur est plus bas en Belgique que dans l'UE28 sur toute la période considérée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.



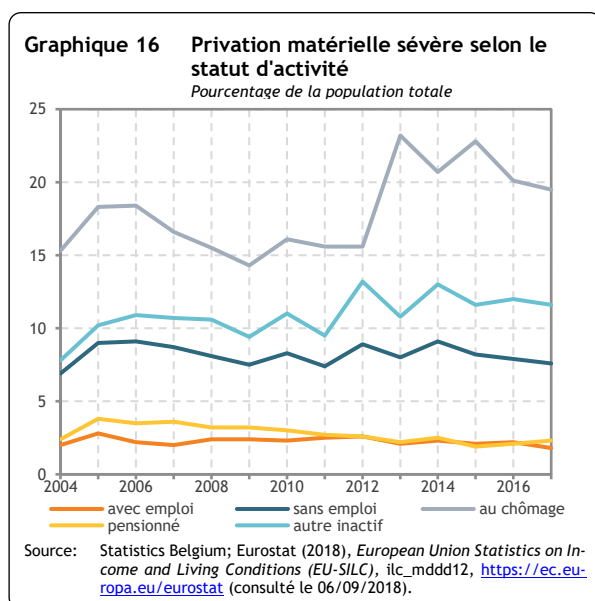
Ventilation selon le revenu: plus le revenu est élevé, plus la part de la population vivant dans une situation de privation matérielle sévère est faible. En 2017, 19,9 % de la population du quintile de revenu le plus bas vivait dans une situation de privation matérielle sévère. Pour les quintiles de revenus plus élevés, une forte diminution est observée. Dans le quintile de revenu le plus élevé très peu de personnes vivent dans une situation de privation matérielle sévère (0,1 %). Le même lien s'applique à l'ensemble de la période à partir de 2004.

Ventilation selon l'âge: en Belgique, la part des personnes âgées (plus de 64 ans) dans une situation de privation matérielle sévère est plus basse que celle des catégories d'âges plus jeunes. En 2017, elle était

de 2,2 % pour les plus de 64 ans, par rapport à environ 6 % pour les catégories jusque 64 ans compris.



Ventilation selon l'éducation: plus le niveau d'éducation est élevé, plus la part des personnes en situation de privation matérielle sévère est faible. Entre 2004 et 2017 une tendance à la hausse est observée pour les personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur: de 7,2 à 9,2 %. En 2017, la part des personnes en situation de privation matérielle sévère ayant un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou d'enseignement supérieur atteint respectivement 4 et 1,8 %.



Ventilation selon le type de ménage: parmi toutes les personnes qui font partie d'une famille monoparentale, 18,4 % en moyenne ont connu une situation de privation matérielle sévère. Pour les isolés, cette part est de 10,4 %. La privation matérielle pour les ménages de plus grande taille est nettement inférieure à celle des isolés.

Ventilation selon le statut d'activité: au cours de la période 2004-2017, cet indicateur a toujours été plus élevée chez les chômeurs, les autres inactifs et les non-travailleurs. En 2017, il était respectivement de 19,5 %, 11,6 % et 7,6 %. Pour les travailleurs et les pensionnés cet indicateur est très faible. En 2017, son niveau était d'environ 2 %.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 1.2.2 - *Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays*, étant donné que la population en situation de privation matérielle sévère fait partie de la population avec un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, indicateur correspondant à la définition nationale de pauvreté multidimensionnelle.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*.

Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

Federal Public Service Social Security (2018), *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2018 - 'Increasing pressure on social protection adequacy'- Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme*, Brussels, Federal Public Service Social Security, september 2018, https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en_2.pdf (consulté le 16/10/2018).

Indicateur 4. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (milliers de personnes)		
Début de période	2003	74,1
Fin de période	2017	140,2
Minimum	2003	74,1
Maximum	2017	140,2
Taux de croissance annuel moyen	2003-2017	+4,7 %
	2012-2017	+7,9 %

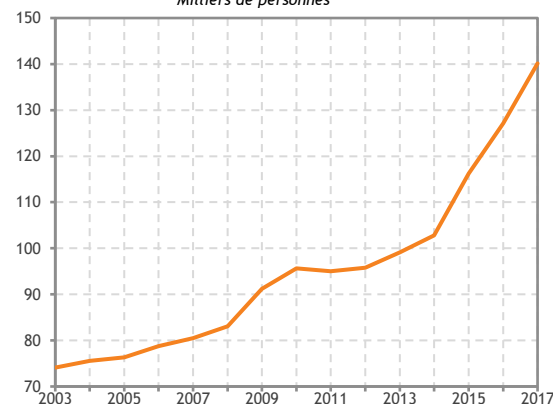
Définition: depuis le 1er octobre 2002, le revenu d'intégration est un élément du droit à l'intégration sociale (auparavant le droit au minimum de moyens d'existence). Le revenu d'intégration est le dernier filet social qui puisse fournir un revenu minimal permettant à des personnes ayant trop peu de moyens d'existence pour mener une vie décente. Ce revenu peut être alloué à des personnes sans revenu (de substitution) ou dont le revenu (de substitution) est inférieur au revenu d'intégration, et qui, sur la base de la législation belge ou étrangère, ne peuvent pas faire appel à d'autres revenus. Ces personnes doivent résider normalement et de manière permanente en Belgique et, à l'exception d'une impossibilité liée à la santé ou à une situation spécifique, être prêtes à travailler. À partir du 1er décembre 2016, les étrangers avec une protection subsidiaire tombent sous le champ d'application de la législation du droit à l'intégration sociale. Les personnes de moins de 25 ans doivent signer un contrat concernant un projet personnel développé à des fins d'intégration sociale. À partir du 1er décembre 2016 les personnes de 25 ans ou plus qui souhaitent faire appel au revenu d'intégration, doivent également signer un tel contrat. Une condition est d'avoir 18 ans mais des mineurs émancipés par le mariage, qui ont au moins un enfant à charge ou qui sont enceintes peuvent également en bénéficier aux mêmes conditions. Sur la base d'une analyse des moyens de subsistance du demandeur, un revenu d'intégration complet ou partiel est attribué.

Le Centre public d'action sociale (CPAS) de chaque commune examine, dans le cadre de la législation sur le droit à l'intégration sociale, les moyens d'existence du demandeur et détermine l'aide la plus appropriée en concertation avec ce dernier. Cette aide peut consister en un emploi, un revenu d'intégration complet ou partiel, un projet individualisé d'intégration sociale ou une combinaison de ces instruments. L'indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent du Service public de programmation inclusion sociale.

Objectif: le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration doit diminuer.

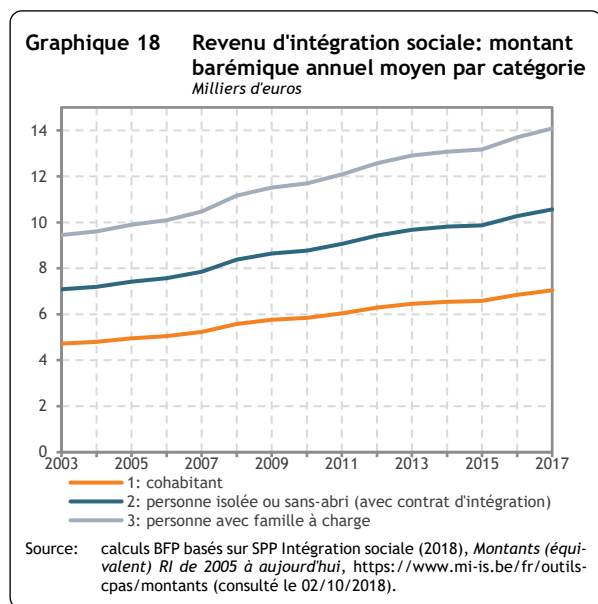
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.3: "Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient".

Graphique 17 Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale
Milliers de personnes



Source: SPP Intégration sociale (2018), *Bulletin Statistique Numéro 21* - Juillet 2018, p. 10.

L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014 a décidé ce qui suit par rapport à l'aide sociale: "Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen. À cet égard, la priorité sera donnée aux allocations allouées aux personnes présentant le plus haut risque de pauvreté. Les avantages sociaux associés à certaines allocations sociales seront pris en compte dans le cadre de la comparaison avec la norme de pauvreté européenne" (Gouvernement fédéral, 2014). Il est considéré que la réalisation de cet objectif aura une influence sur l'évolution du risque de pauvreté (voir [indicateur 44](#)), pour lequel il a été indiqué qu'il doit diminuer pour aller dans la direction des objectifs adoptés.



Il existe 3 catégories de bénéficiaires du revenu d'intégration, avec pour chacune un montant spécifique qui sera attribué en intégralité ou non en fonction de l'examen des moyens d'existence réalisés par le CPAS. Ces catégories sont une personne cohabitant (catégorie 1), un isolé ou un sans-abri avec qui un contrat d'intégration a été conclu (catégorie 2) et une personne avec une famille à charge, à savoir le conjoint ou partenaire, l'enfant mineur non marié ou plusieurs enfants dont au moins un enfant mineur non marié (catégorie 3).

Entre 2003 et 2017, les montants du revenu d'intégration par catégorie sur base annuelle ont augmenté pour la catégorie 1 en passant de 4 724 euros

à 7 041 euros. Pour la catégorie 3, les montants correspondent exactement au double des montants précités. Le montant du revenu d'intégration sur base annuelle pour la catégorie 2 a augmenté en passant de 7 086 euros en 2003 à 10 562 euros en 2017.

Évolution: entre 2003 et 2008, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration a continuellement augmenté de 74 000 à 83 000 personnes. Au cours des deux années suivantes, cette croissance s'est sensiblement accélérée et le nombre de bénéficiaires a atteint 96 000 en 2010, ce qui peut probablement s'expliquer par l'aggravation du climat socio-économique suite à la crise économique et financière. Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration s'est stabilisé aux alentours de ce niveau jusqu'en 2012, puis il a de nouveau augmenté pour atteindre 103 000 en 2014. Une combinaison de facteurs structurels (entre autres la position des groupes à risques sur le marché du travail) et conjoncturels (la crise économique et financière de 2008) sont à la base de cette tendance globale à la hausse (SPP IS, 2015). Ensuite ce nombre a augmenté fortement jusqu'à 140 000 personnes en 2017. Outre les facteurs déjà mentionnés, ce sont l'incertitude croissante de certains groupes à risque (faible niveau de scolarité, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, allochtones...) et, plus récemment, les modifications dans la législation sur l'assurance-chômage et les allocations d'insertion professionnelle ainsi que l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus qui contribuent à cette augmentation (SPP IS, 2018).

Comparaison internationale: il n'existe pas de données harmonisées au niveau de l'UE sur ce type d'allocation d'aide sociale.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 1.3.1 - *Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables).*

Sources spécifiques

Gouvernement fédéral (2014), *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*, <https://www.gouvernement-federal.be> (consulté le 1/12/2015).

SPP IS (2015), *Revenu d'intégration, Rapport statistique / Numéro 12 – Septembre 2015*, Service public de programmation Inclusion sociale.

SPP IS (2018), *Rapport statistique / Numéro 21 – Juillet 2018*, Service public de programmation Intégration sociale.

Indicateur 5. Surendettement des ménages

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(milliers de personnes ayant recours au règlement collectif de dettes)		
Début de période	2007	57,0
Fin de période	2017	93,6
Minimum	2007	57,0
Maximum	2015	97,6
Taux de croissance annuel moyen	2007-2017	+5,1 %
	2012-2017	+1,0 %

Définition: les personnes confrontées au surendettement ou à de graves difficultés financières peuvent faire appel à la procédure judiciaire de règlement collectif de dettes. Dans le cadre de cette procédure, un médiateur de dettes établira un plan de remboursement pour l'ensemble des dettes actives et déterminera le montant nécessaire au débiteur pour ses dépenses mensuelles courantes. Ce montant doit être suffisant pour lui permettre de vivre dignement et ne peut pas être inférieur au montant du revenu d'intégration sur base mensuelle. En Belgique, la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) centralise certaines données sur le nombre de règlements collectifs de dettes en cours. Cet indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent de la Banque nationale de Belgique.

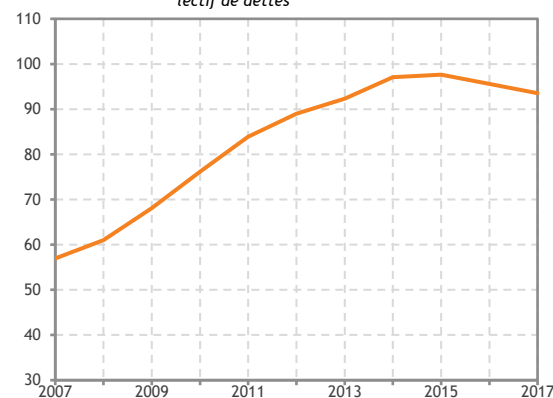
Objectif: le surendettement des ménages doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.4: "D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance".

La procédure de règlement collectif de dettes prévoit un montant mensuel nécessaire à la personne concernée afin qu'elle puisse faire face à des dépenses régulières lui permettant de vivre une vie décente et ne pas passer sous le niveau du revenu d'intégration. Étant donné que le règlement collectif de dettes vise spécifiquement des personnes qui risquent de ne plus pouvoir vivre une vie décente suite à un surendettement, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le nombre de personnes en règlement collectif de dettes doit diminuer, ce qui rejoint l'objectif de l'indicateur *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* ([indicateur 4](#)).

Évolution: le nombre de personnes en cours de procédure de règlement collectif de dettes a constamment augmenté entre 2007 et 2015 passant de 57 000 à 97 000. En 2016 et 2017 ce nombre a diminué pour atteindre 94 000. La problématique du surendettement est complexe. Il peut en effet y avoir des retards sur plusieurs crédits. De plus, les personnes avec des dettes non liées à des crédits (telles que des dettes fiscales ou des difficultés de paiement des factures liées aux soins de santé, à l'énergie, au téléphone ou au loyer) peuvent également faire appel au règlement collectif de dettes (BNB, 2018).

Graphique 19 Surendettement des ménages
Milliers de personnes ayant recours au règlement collectif de dettes



Source: Banque Nationale de Belgique (2018), communication directe, 29/09/2018.

Comparaison internationale: compte tenu des différences de législations, il n'existe pas de données harmonisées au sein de l'UE sur ce type de dispositions pour des personnes en surendettement.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 1.4. car les personnes sortant d'un recouvrement de dettes sont vulnérables et pourraient avoir plus de difficultés pour avoir accès à certains services et à certaines formes de propriété.

Sources spécifiques

BNB (2018), *La Centrale des crédits aux particuliers*, Statistiques 2016, Bruxelles: Banque nationale de Belgique, p.14.

Indicateur 6. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
	Chiffres clés	
	(pourcentage de la population de 16 ans et plus)	
Début de période	2011	1,4
Fin de période	2017	2,0
Minimum	2011	1,4
Maximum	2014, 2015, 2016	2,2
Taux de croissance annuel moyen	2011-2017	+6,1 %
	Comparaison UE27, 2016	
	(pourcentage de la population de 16 ans et plus)	
Belgique		2,2
UE27		1,6
UE27 - minimum: Finlande		0,1
UE27 - maximum: Grèce		12

Définition: part des personnes de 16 ans ou plus dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières au cours des

12 derniers mois. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: les reports ou annulations de soins doivent diminuer.

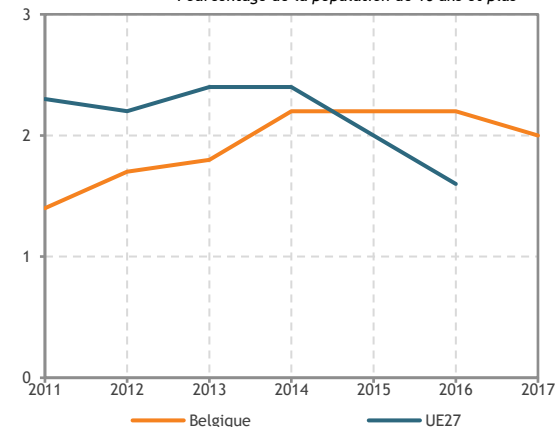
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.4: "D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 5: "les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.)" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: selon les enquêtes EU-SILC, la proportion de personnes dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour des raisons financières a augmenté de 1,4 % à 2,0 % de la population entre 2011 et 2017.

Comparaison internationale: dans l'UE27, cette part est passée de 2,3 % à 1,6 % entre 2011 et 2016. L'évolution de la Belgique est donc moins favorable que celle de l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.

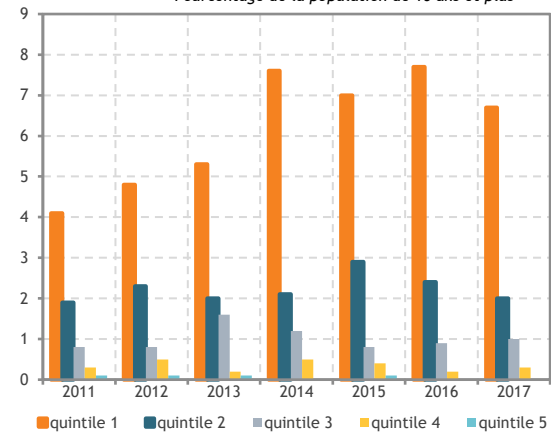
Graphique 20 Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières
Au cours des douze derniers mois
Pourcentage de la population de 16 ans et plus



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2018), *Self-reported unmet needs for medical examination by sex, age, detailed reason and income quintile*, hlth_silc_08, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 02/10/2018).

Graphique 21 Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières, selon le revenu

*Au cours des douze derniers mois
Pourcentage de la population de 16 ans et plus*



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2018), *Self-reported unmet needs for medical examination by sex, age, detailed reason and income quintile*, h1h_silc_08, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 02/10/2018).

Ventilation selon le revenu: les personnes disposant des revenus les plus faibles sont plus souvent dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières que celles qui disposent de revenus plus élevés. Dans le premier quintile (les revenus les plus bas), cet indicateur est en augmentation depuis 2010 et atteint 6,7 % en 2017. Dans le cinquième quintile (les revenus les plus élevés), cet indicateur est égal à zéro.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 1.4 puisqu'il permet de mesurer l'accès aux services de santé des personnes en situation de pauvreté.

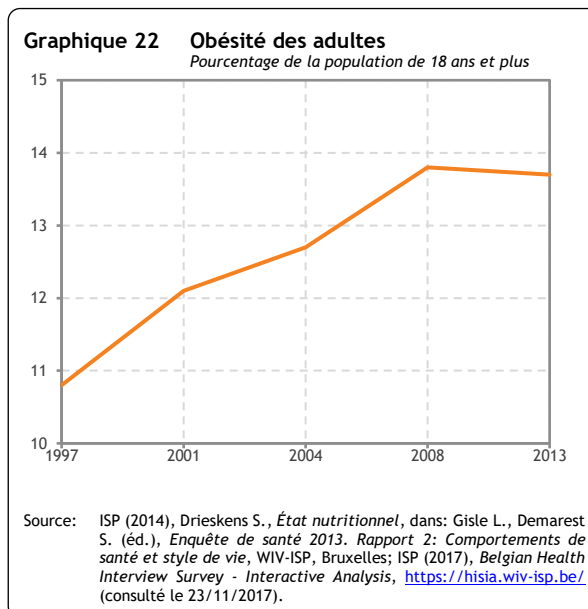
Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

4.2. Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Indicateur 7. Obésité des adultes

SDG	Faim "zéro"	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 18 ans et plus)		
Début de période	1997	10,8
Fin de période	2013	13,7
Minimum	1997	10,8
Maximum	2008	13,8
Taux de croissance annuel moyen	1997-2013	+1,5 %
	2008-2013	-0,1 %
Comparaison UE28, 2014		
(pourcentage de la population de 18 ans et plus)		
Belgique		14,0
UE28		15,9
UE28 - minimum: Roumanie		9,4
UE28 - maximum: Lettonie		21,3



Définition: l'obésité correspond à un indice de masse corporelle supérieur à 30. Cet indicateur est la part des personnes obèses dans la population adulte (18 ans et plus). L'indice de masse corporelle (ou *body mass index*: BMI) est une mesure anthropométrique calculée comme le rapport entre le poids exprimé en kilogrammes et le carré de la hauteur exprimé en mètres. Le BMI est corrélé avec la teneur en graisse du corps d'un adulte (Eurostat, 2008). Les personnes obèses sont plus à risque pour les maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers (OMS, 2015). Les données proviennent des Enquêtes de santé nationale exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique pour la Belgique / Sciensano et sur la base d'Eurostat pour les autres pays européens. Pour l'enquête de santé belge de 1997, 10 221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12 111; de 2004: 12 650; de 2008: 8 836 et celle de 2013, 10 834 personnes. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Le site internet de Sciensano présente ces données avec leurs intervalles de confiance.

Objectif: la part d'adultes obèses doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 2.2: "D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées".

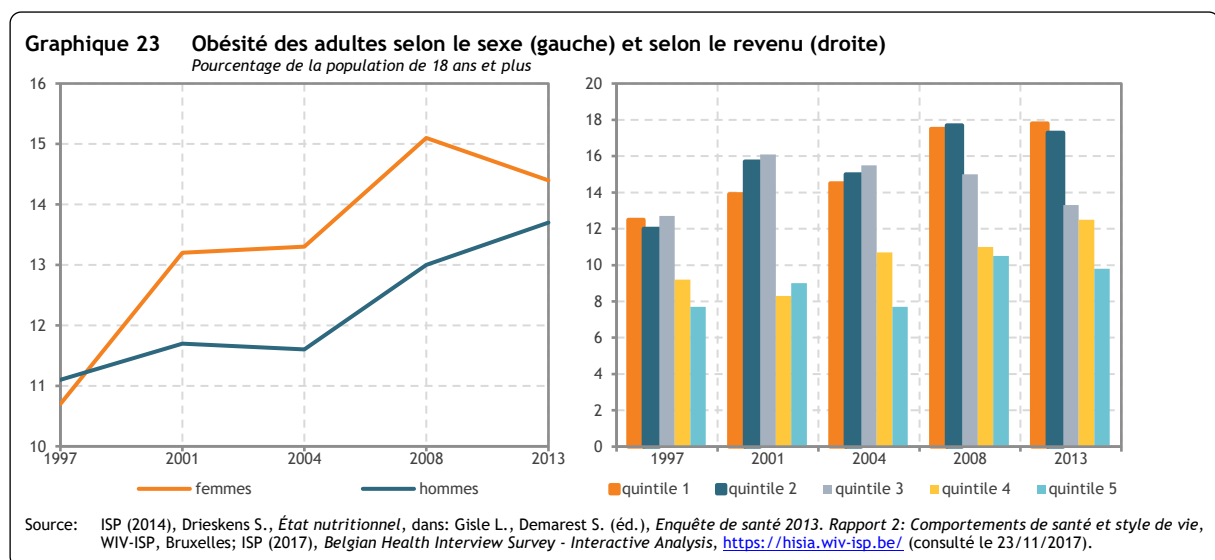
La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 7: "la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite" (Moniteur belge, 08/10/2013). Comme l'obésité augmente le risque de maladies cardiovasculaires, de diabète et de plusieurs types de cancer, la part d'adultes obèses doit diminuer pour aller dans la direction de l'objectif.

Évolution: selon ces enquêtes, après une augmentation régulière entre 1997 et 2008, la part des adultes obèses a légèrement diminué en 2013. Il faudra attendre des données pour des années ultérieures pour voir s'il s'agit d'une tendance à la baisse ou d'une stabilisation.

Comparaison internationale: pour l'UE28, Eurostat publie des données pour 2008 et 2014. Selon ces données, la Belgique est 1,9 point de pourcentage en dessous de la moyenne européenne en 2014. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2014.

Ventilation selon le sexe: cet indicateur ne montre que peu de différences entre les femmes et les hommes. Le pourcentage d'hommes obèses dans l'échantillon est passé de 11,1 % à 13,7 % entre 1997 et 2013 alors que le pourcentage des femmes est passé de 10,3 % à 14,4 % après un maximum de 15,1 % en 2008.

Ventilation selon le revenu: le pourcentage d'adultes obèses est corrélé au niveau de revenu. En 2017, la part des personnes obèses est d'environ 17 % pour les deux quintiles de revenu les plus bas et d'environ 10 % pour le quintile de revenu le plus élevé.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 2.2. Les indicateurs proposés pour le suivi des SDG ne sont, en effet, pas adaptés à la situation belge (2.2.1 *Prévalence du retard de croissance (...) chez les enfants de moins de 5 ans*) ou pas suivis par la Belgique (2.2.2 *Prévalence de la malnutrition (...) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme [surpoids et émaciation]*). Par contre, l'obésité des adultes est une forme de malnutrition et est une problématique pertinente en Belgique. C'est donc cette problématique qui est choisie pour suivre la malnutrition en Belgique.

Sources spécifiques

Eurostat (2008), *Tableau Thème santé publique - Personnes en excès de poids par sexe et groupe d'âge*, <http://ec.europa.eu/eurostat>.

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

OMS (2015), *Obésité et surpoids, Aide-mémoire n°311*, <http://www.who.int>.

Indicateur 8. Surface en agriculture biologique

SDG	Faim "zéro"	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage de la surface agricole)		
Début de période	1991	0,1
Fin de période	2017	6,3
Minimum	1991	0,1
Maximum	2017	6,3
Taux de croissance annuel moyen	1991-2017	+17,4 %
	2012-2017	+7,0 %
Comparaison UE28, 2016 (pourcentage de la surface agricole)		
Belgique		5,8
UE28		6,8
UE28 - minimum: Malte		0,2
UE28 - maximum: Autriche		20,9

Définition: la part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale. "La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels." (Règlement (CE) n° 834/2007 relatif à la production biologique; Journal officiel de l'Union européenne, 20/7/2007). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium pour la Belgique et sur la base d'Eurostat pour les autres pays européens.

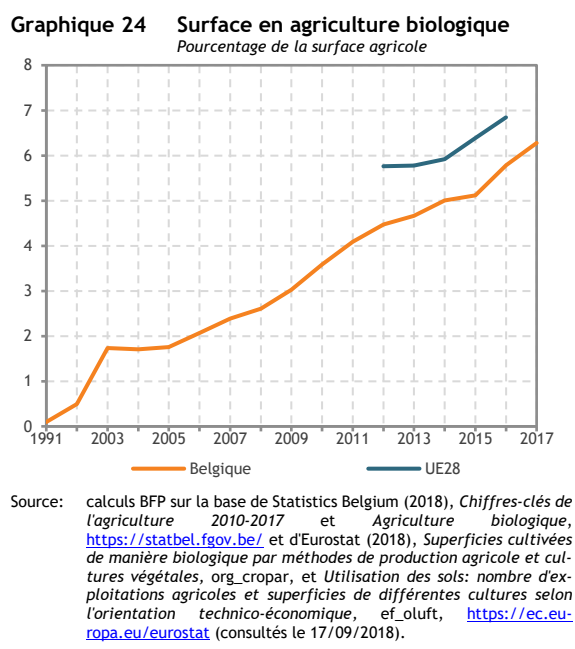
Objectif: la surface agricole en agriculture biologique doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 2.4: "D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 28: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: la part de la surface agricole en agriculture biologique augmente régulièrement pour atteindre 6,3 % en 2017.

Comparaison internationale: la part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale en Belgique est en dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États



membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 2.4.1 - *Proportion des zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée.*

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 9. Pesticides agricoles

SDG	Faim "zéro"	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (kg/ha)		
Début de période	2011	4,9
Fin de période	2016	5,1
Minimum	2011	4,9
Maximum	2014	5,5
Taux de croissance annuel moyen	2011-2016	+0,8 %
Comparaison, 2015 (kg/ha)		
Belgique		5,0
Allemagne		2,9
France		2,4
Pays-Bas		5,4

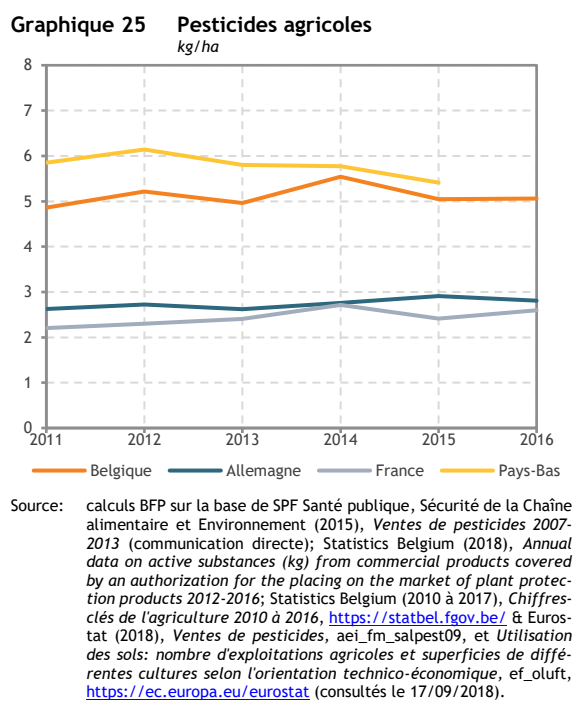
Définition: les pesticides agricoles sont des substances chimiques principalement utilisées dans l'agriculture pour détruire les organismes nuisibles pour les cultures tels que des champignons, des insectes, des bactéries et des plantes. La consommation de pesticides agricoles est définie comme le rapport entre les quantités totales de pesticides vendues (ceci couvre non seulement les pesticides à destination agricole mais également les pesticides utilisés par les communes, la SNCB etc.) et la superficie agricole totale, exprimé en kg/hectare. Les quantités totales de pesticides couvrent toutes les substances de l'annexe du Règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides (Journal officiel de l'Union européenne, 10/12/2009). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et de Statistics Belgium pour la Belgique et sur la base d'Eurostat pour les autres pays européens.

Objectif: la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 2.4: "D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 28: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare reste relativement stable entre 2011 et 2016, pour atteindre 5,1 kg/ha en 2016.



Comparaison internationale: par rapport aux trois pays voisins, la Belgique se situe en dessous des Pays-Bas, mais consomme nettement plus de pesticides que l'Allemagne et la France.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 2.4, étant donné que la diminution de l'utilisation de pesticides contribue à la préservation des écosystèmes.

Sources spécifiques

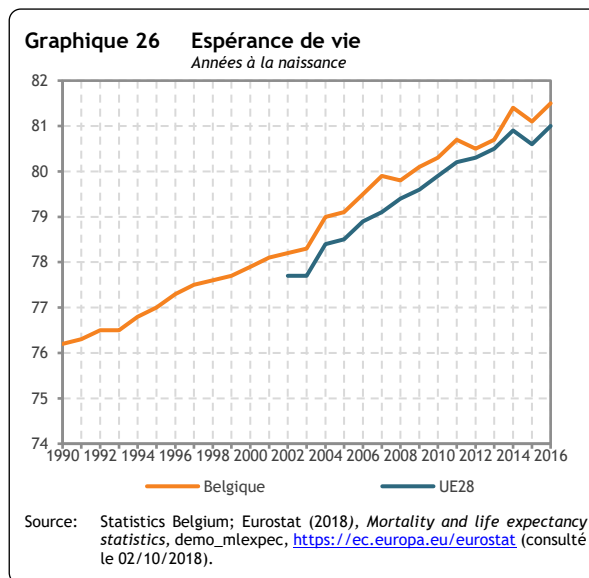
Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

4.3. Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Indicateur 10. Espérance de vie

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
Chiffres clés (années à la naissance)		
Début de période	1990	76,2
Fin de période	2016	81,5
Minimum	1990	76,2
Maximum	2016	81,5
Taux de croissance annuel moyen	1990-2016	+0,3 %
	2011-2016	+0,2 %
Comparaison UE28, 2016 (années à la naissance)		
Belgique		81,5
UE28		81
UE28 - minimum: Bulgarie		74,9
UE28 - maximum: Espagne		83,5



Définition: l'espérance de vie calculée à la naissance exprime le nombre d'années que vivrait une personne si elle connaissait à chaque âge les conditions de mortalité observées au moment de sa naissance. En Belgique, les probabilités de décès, qui permettent de mesurer l'espérance de vie à la naissance, sont calculées sur la base du Registre national des personnes physiques (SPF Économie – DGSIE, 2013). Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

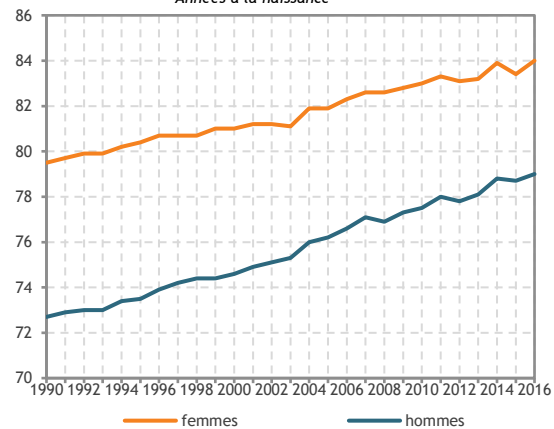
Objectif: l'espérance de vie ne doit pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge". Comme le résultat d'une bonne santé est notamment une meilleure espérance de vie, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel l'espérance de vie ne doit pas diminuer.

Évolution: l'espérance de vie est en constante augmentation, de 5,3 ans entre 1990 et 2016 où elle atteint 81,5 ans.

Comparaison internationale: l'évolution de l'espérance de vie en Belgique et celle de l'Union européenne sont parallèles, celle de la Belgique étant un peu plus élevée que celle de l'UE28, qui atteint 81 ans en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

Graphique 27 Espérance de vie selon le sexe
Années à la naissance



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2018), *Mortality and life expectancy statistics, demo_mlexpec*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 02/10/2018).

Ventilations selon le sexe: l'espérance de vie à la naissance des hommes est inférieure à celle des femmes, mais la différence tend à se réduire avec le temps: elle est passée en Belgique de 6,8 ans en 1990 à 5 ans en 2016.

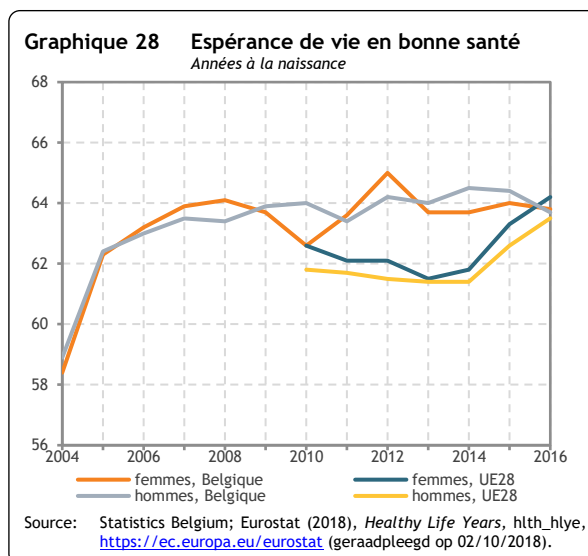
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque l'espérance de vie est une mesure de la santé globale de la population.

Sources spécifiques

SPF Économie - DGSIE (2013), *Tables de mortalité et espérance de vie*, <http://statbel.fgov.be>.

Indicateur 11. Espérance de vie en bonne santé

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
Chiffres clés (années à la naissance)		
Début de période	2004	58,4
Fin de période	2016	63,8
Minimum	2004	58,4
Maximum	2012	65,0
Taux de croissance	2004-2016	+0,7 %
annuel moyen	2011-2016	+0,1 %
Comparaison UE28, femmes, 2016 (années à la naissance)		
Belgique		64,0
UE28		63,3
UE28 - minimum: Lettonie		54,9
UE28 - maximum: Suède		73,3



Définition: l'espérance de vie en bonne santé mesure le nombre d'années qu'une personne d'âge donné peut espérer vivre sans problèmes de santé graves ou modérés. Elle est calculée sur la base de l'espérance de vie et à partir d'enquêtes évaluant la part des personnes s'estimant en bonne ou en mauvaise santé, exprimée en années. Les données présentées ici proviennent des statistiques sur la mortalité et des données sur les incapacités ressenties issues du module santé de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, pour les hommes et les femmes séparément, mais pas pour la population dans son ensemble. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: l'espérance de vie en bonne santé doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 4: "L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50 %" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: selon l'enquête EU-SILC, l'espérance de vie en bonne santé des femmes montre une légère tendance à la hausse depuis 2004, et atteint 63,8 ans en 2016. Ceci veut dire qu'en 2016, les femmes de l'échantillon considéraient ne pas être en très bonne ou en bonne santé pendant les 20,2 dernières années de leur vie (voir les données sur l'*Espérance de vie à la naissance*, [indicateur 10](#)). Les données de 2016 sont les premières à montrer une légère diminution par rapport à l'année précédente, ce qui, comme l'espérance de vie totale continue à augmenter, implique que la période vécue en mauvaise santé a augmenté elle aussi.

Comparaison internationale: l'espérance de vie en bonne santé des femmes dans l'Union européenne, est assez stable entre 2010 et 2014, puis augmente en 2015 et 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2016.

Ventilation selon le sexe: l'espérance de vie en bonne santé des hommes est quasi identique à celle des femmes et est encore plus stable: elle est de 63,7 ans en 2016, ce qui, comme pour les femmes, est un peu moins élevé qu'en 2015. Mais aussi, la différence entre espérance de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance est plus faible pour les hommes: 15,3 ans en 2016. Par rapport à la moyenne de l'UE28, les hommes belges bénéficient de 0,2 an d'espérance de vie en bonne santé supplémentaire.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisqu'il mesure l'état de santé de la population.

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 12. Santé perçue

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Début de période	2005	91,7
Fin de période	2017	91,4
Minimum	2011	90,4
Maximum	2005	91,7
Taux de croissance annuel moyen	2005-2017	+0,0 %
	2012-2017	+0,1 %
Comparaison UE28, 2016		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Belgique		90,7
UE28		91,2
UE28 - minimum: Croatie		81,4
UE28 - maximum: Malte		96,8

Définition: la part de la population de 16 ans et plus qui se déclare être dans un état de santé très bon, bon ou moyen. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. La question relative à l'état de santé (perçue), demande aux participants à l'enquête de choisir un état parmi cinq: très bon, bon, moyen, mauvais et très mauvais état de santé. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici pour la Belgique proviennent directement de Statistics Belgium et les données utilisées pour la comparaison avec le reste de l'UE proviennent quant à elles d'Eurostat. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

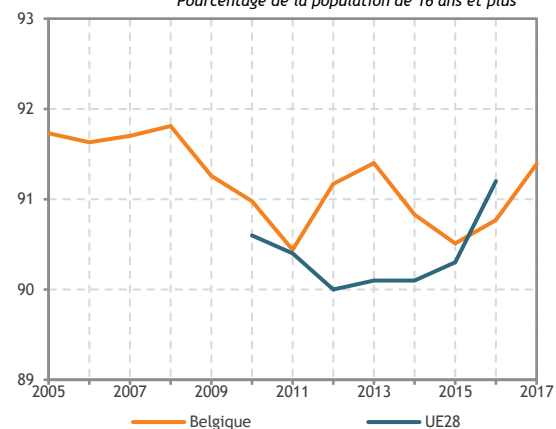
Objectif: la part de la population de 16 ans et plus qui se déclare être dans un état de santé très bon, bon ou moyen doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge". L'évolution de la part de la population se déclarant en bonne santé mesure les progrès en direction de l'objectif 3.

Évolution: sur toute la période analysée, la part de la population se déclarant en état de santé très bon, bon ou moyen est élevée. Elle a été à son maximum en 2008, avec 91,8 % de la population, et est descendue jusqu'à 90,4 % en 2011. En 2017, l'indicateur est remonté à 91,4 % mais il reste néanmoins en dessous du niveau observé en 2005.

Comparaison internationale: entre 2010 et 2016 l'évolution de l'indicateur en Belgique et celle de l'Union européenne sont proches. Jusqu'en 2015 l'indicateur était plus élevé en Belgique que dans l'UE28. En 2016, ce n'est plus le cas: 91,2 % de la population européenne se dit dans un état de santé très bon, bon ou moyen contre 90,8 % en Belgique. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2016.

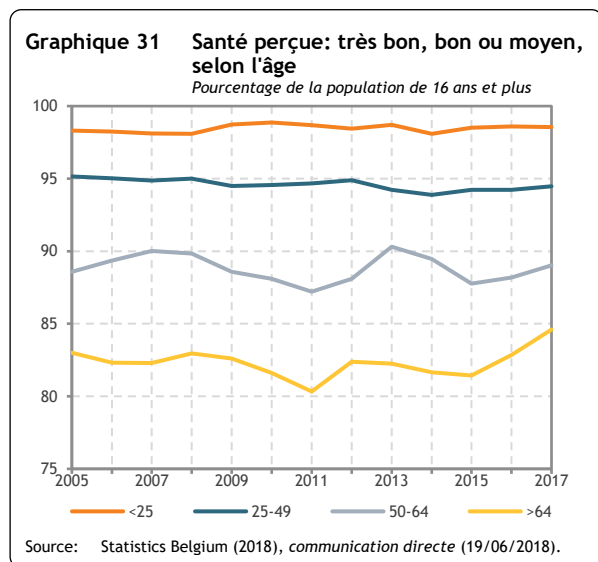
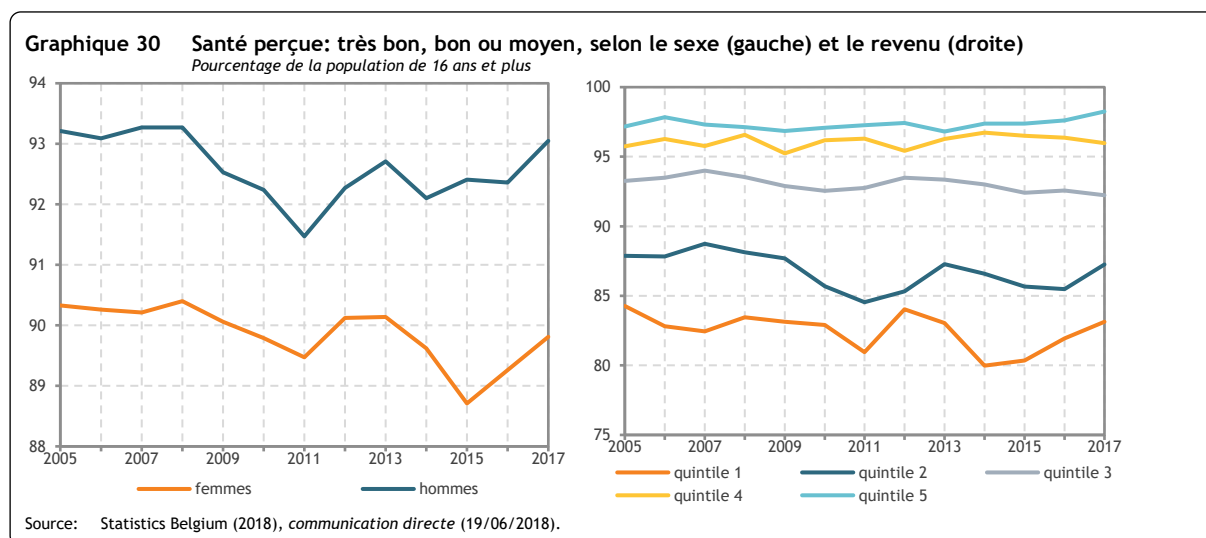
Graphique 29 Santé perçue: très bon, bon ou moyen
Pourcentage de la population de 16 ans et plus



Source: Statistics Belgium (2018), communication directe (19/06/2018) et Eurostat (2018), *Santé perçue par soi-même*, hlth_silc_10, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 14/09/2018).

Ventilation selon le sexe: le pourcentage d'hommes qui se déclarent dans un état de santé très bon, bon ou moyen est toujours plus élevé que celui des femmes, mais les évolutions sont parallèles. La différence est en légère augmentation, passant de 2,9 points de pourcentage en 2005 à 3,2 points en 2017.

Ventilation selon le revenu: plus leur revenu est élevé, plus les personnes se déclarent dans un état de santé très bon, bon ou moyen. La différence entre les catégories de revenu s'accroît légèrement, ce qui est dû à la fois à une amélioration de la santé perçue des personnes les plus riches et à une diminution de celles en situation de pauvreté. Elle atteint 15,1 points de pourcentage en 2017.



Ventilation selon l'âge: plus les personnes avancent en âge, moins elles se déclarent dans un état de santé très bon, bon ou moyen. L'évolution de l'indicateur pour les quatre catégories d'âge analysées est peu différente. Toutefois, seul l'indicateur pour la catégorie des 65 ans ou plus a connu une amélioration sur la période analysée.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque la santé perçue est une mesure de la santé globale de la population et de son niveau de bien-être.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*.

Indicateur 13. Limitation dans les activités quotidiennes

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Début de période	2005	23,9
Fin de période	2017	24,9
Minimum	2012	21,9
Maximum	2016	24,9
Taux de croissance annuel moyen	2005-2017	+0,3 %
	2012-2017	+2,5 %
Comparaison UE28, 2016		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Belgique		24,9
UE28		24,1
UE28 - minimum: Suède		12,6
UE28 - maximum: Lettonie		37,4

Définition: la part de la population de 16 ans et plus qui déclare être plus ou moins sévèrement limitée dans ses activités quotidiennes du fait d'un problème de santé. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. La limitation en question doit avoir été ressentie au moins durant les six mois qui précèdent l'enquête. À la question sur cette limitation, les participants ont le choix entre trois réponses: pas du tout limité, limité, mais pas sévèrement ou sévèrement limité. Ce sont les deux dernières réponses qui sont additionnées pour cet indicateur. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici pour la Belgique proviennent directement de Statistics Belgium et les données utilisées pour la comparaison avec le reste de l'UE proviennent quant à elles d'Eurostat. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part de la population de 16 ans et plus qui déclare être limitée dans ses activités quotidiennes du fait d'un problème de santé doit diminuer.

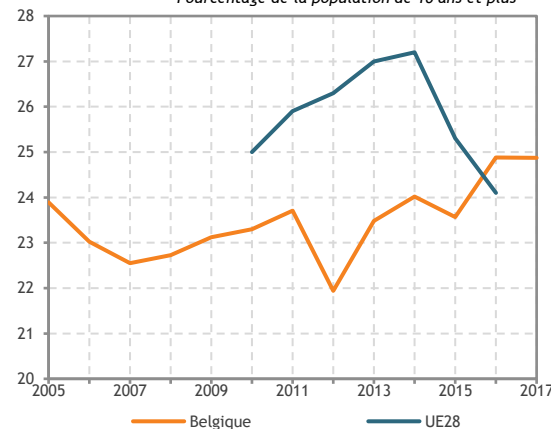
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge". Le fait de ne pas avoir de limitations dans les activités quotidiennes participe à la santé et au bien-être.

Évolution: la part de la population qui déclare être limité dans ses activités quotidiennes est en légère hausse entre 2005 et 2017: 23,9 % en 2005 contre 24,9 % en 2017. La tendance à la hausse est en particulier sensible à partir de 2012.

Comparaison internationale: entre 2010 et 2016, les évolutions de l'indicateur de la Belgique et de l'Union européenne sont différentes. Entre 2010 et 2014, la part de la population qui déclare être limitée dans ses activités quotidiennes a augmenté plus vite dans l'UE28 qu'en Belgique. Entre 2014 et 2016, l'indicateur baisse dans l'UE28 alors qu'il augmente en Belgique. En 2016, la part de la population qui déclare être limitée dans ses activités quotidiennes est plus faible dans l'UE28 qu'en Belgique (de

Graphique 32 Limitation dans les activités quotidiennes

Pourcentage de la population de 16 ans et plus

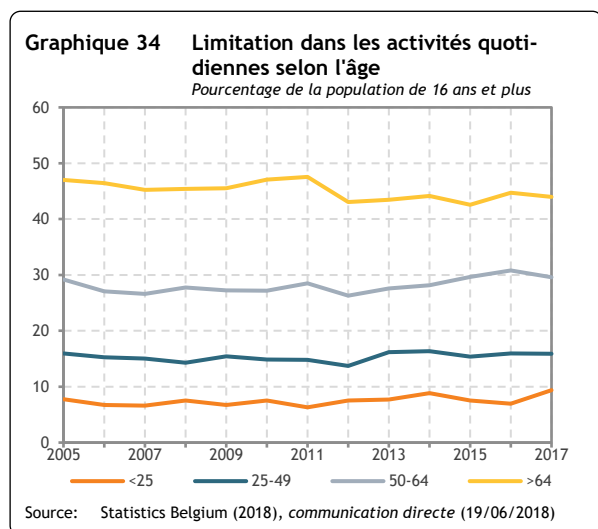
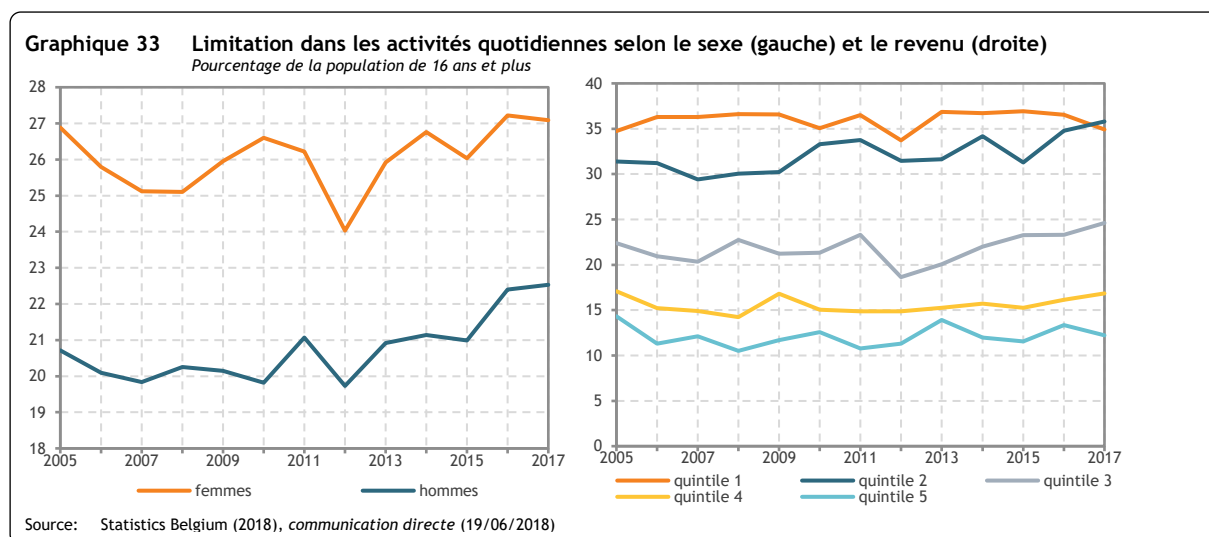


Source: Statistics Belgium (2018), communication directe (19/06/2018) et Eurostat (2018), *Limitation de longue durée perçue dans les activités usuelles du fait d'un problème de santé*, hlth_silc_12, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 14/09/2018).

0,8 point de pourcentage) alors que c'était l'inverse qui prévalait avant 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2016.

Ventilation selon le sexe: l'évolution de l'indicateur est similaire pour les hommes et les femmes. Toutefois la part des femmes qui déclare être limité dans ses activités quotidiennes reste plus élevée que celle des hommes, et ce sur toute la période analysée. L'écart entre les femmes et les hommes a toutefois tendance à se réduire pour passer de 6,2 points de pourcentage en 2005 à 4,6 points en 2017.

Ventilation selon le revenu: les personnes ayant un revenu plus élevé déclarent moins être limitées dans leurs activités quotidiennes. En 2017, environ 12 % des personnes ayant les revenus les plus élevés (dernier quintile) déclarent une limitation contre environ 35 % pour les personnes des premier et second quintile. Entre 2005 et 2017, la hausse de l'indicateur a été particulièrement importante pour les personnes des deuxième et troisième quintiles de revenu. À l'inverse, l'indicateur pour les personnes des deux derniers quintiles a baissé sur cette même période.



Ventilation selon l'âge: plus les personnes sont âgées, plus elles déclarent être limitées dans leurs activités quotidiennes. En 2017, 9,4 % des personnes de 16 à 24 ans se déclarent comme limitées contre 44 % pour celles de 65 ans ou plus. Entre 2005 et 2017, seule la situation de ce dernier groupe s'améliore.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque l'absence de limitation dans les activités quotidiennes est une mesure de la santé globale de la population.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*.

Indicateur 14. Décès prématurés dus aux maladies chroniques

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
Chiffres clés		
(taux brut de mortalité pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)		
Début de période	2003	122,9
Fin de période	2015	104,3
Minimum	2014	102,9
Maximum	2008	123,4
Taux de croissance annuel moyen	2003-2015	-1,4 %
	2011-2015	-1,8 %
Comparaison UE28, 2015		
(taux brut de mortalité pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)		
Belgique		104,6
UE28		124,6
UE28 - minimum: Suède		74,4
UE28 - maximum: Hongrie		271,1

Définition: le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) dus aux maladies chroniques pour 100 000 habitants est calculé sur la base des données des certificats de décès, en reprenant les décès correspondant aux tumeurs malignes (C00-C97), diabète sucré (E10-E14), cardiopathies ischémiques (I20-I25), maladies cérébro-vasculaires (I60-I69), maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (J40-J47) et maladies hépatiques chroniques (K70, K73-K74). Les codes entre parenthèses sont issus de la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes* (CIM-10). Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, sauf pour les ventilations selon le sexe, pour lesquelles les données publiées par Statistics Belgium sont utilisées. Le seuil de 65 ans a été choisi car cet indicateur est publié tel quel par Eurostat. Dans la littérature, le seuil pour les décès prématurés n'est pas défini précisément. Il varie d'ailleurs de pays à pays. En Europe, des valeurs allant de 65 à 80 ans sont souvent utilisées.

Objectif: en 2030, le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques devrait ne pas dépasser 68,6 décès par 100 000 personnes de moins de 65 ans.

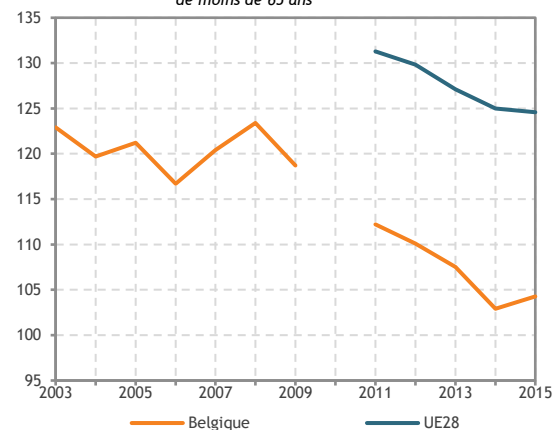
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être".

Ce sous-objectif de l'ONU demande de réduire d'un tiers la mortalité prématurée, dans ce cas des personnes de moins de 65 ans, en 2030 par rapport à 2015. En 2015, dernière année disponible pour la Belgique, ce taux de décès était de 104,3 décès par 100 000 personnes de moins de 65 ans. En 2030, cet indicateur devrait donc ne pas dépasser 68,6.

Évolution: le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques a constamment diminué entre 2003 et 2014, passant de 122,9 décès pour 100 000 personnes de moins de 65 ans en 2003 à 102,9 décès en 2014. Il est ensuite remonté à 104,3 décès en 2015, suite à une augmentation du taux de décès des

Graphique 35 Décès prématurés dus aux maladies chroniques

Taux brut de mortalité pour 100 000 habitants de moins de 65 ans

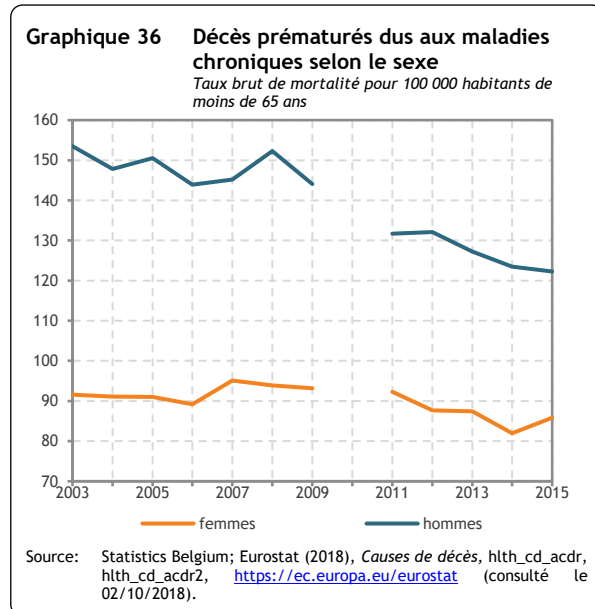


Source: Statistics Belgium; Eurostat (2018), *Causes de décès*, hlth_cd_acdr, hlth_cd_acdr2, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 02/10/2018).

Note: la donnée disponible pour 2010 est erronée.

femmes, alors que celui des hommes a continué à diminuer. Il faudra attendre les données des années prochaines pour savoir s'il s'agit d'un changement de tendance ou d'un épisode isolé.

Comparaison internationale: dans l'UE28, le nombre de décès par 100 000 habitants est plus élevé qu'en Belgique et la différence est stable, passant de 19 en 2011 à 20 en 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2015.



Ventilation selon le sexe: les hommes meurent proportionnellement plus de maladies chroniques que les femmes avant 65 ans, mais la différence se réduit: par 100 000 habitants elle est passé de 61,9 décès en plus en 2003 à 36,4 en 2015.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 3.4.1 - *Mortalité due à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques*.

Indicateur 15. Maladie ou problème de santé de longue durée

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Début de période	2005	25,1
Fin de période	2017	25,0
Minimum	2015	24,5
Maximum	2011	26,1
Taux de croissance annuel moyen	2005-2017	+0,0 %
	2012-2017	+0,2 %
Comparaison UE28, 2016		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Belgique		25,5
UE28		33,0
UE28 - minimum: Italie		15,2
UE28 - maximum: Finlande		47,1

Définition: la part de la population de 16 ans et plus qui déclare avoir une maladie ou un problème de santé de longue durée. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Dans cette enquête, les participants doivent indiquer s'ils souffrent ou non d'un problème de santé ou d'une maladie de longue durée. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici pour la Belgique proviennent directement de Statistics Belgium et les données utilisées pour la comparaison avec le reste de l'UE proviennent quant à elles d'Eurostat. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

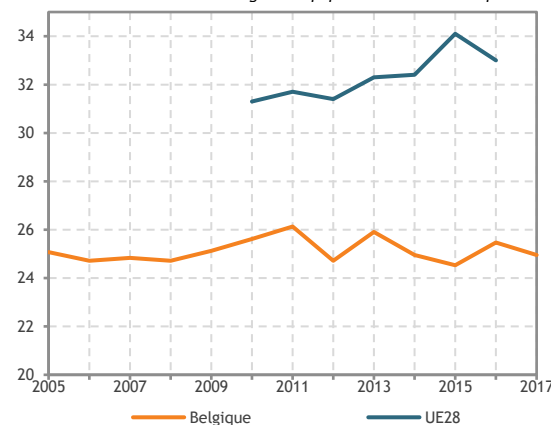
Objectif: la part de la population souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". L'évolution de la part des personnes qui souffrent de maladies de longue durée informe notamment sur les maladies non transmissibles ainsi que sur le bien-être.

Évolution: entre 2005 et en 2017, la part de la population souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée est stable.

Comparaison internationale: entre 2010 et 2016, la part de personnes souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée dans l'Union européenne (UE28) est supérieure à celle de la Belgique. En 2016, la différence s'établit à 7,5 points de pourcentage soit légèrement plus qu'en 2010. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

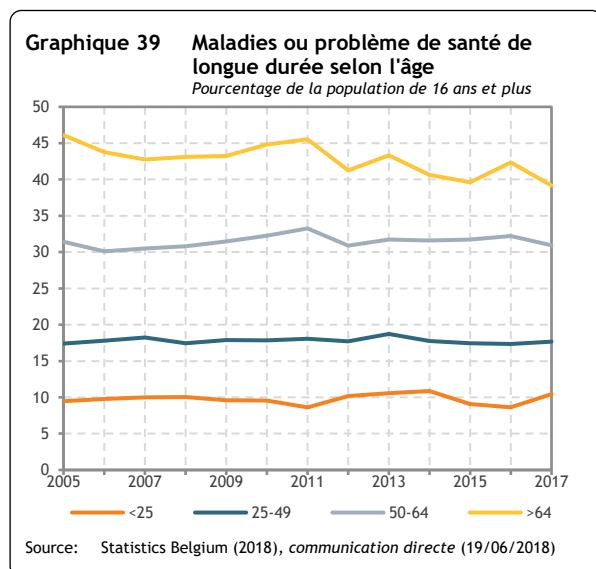
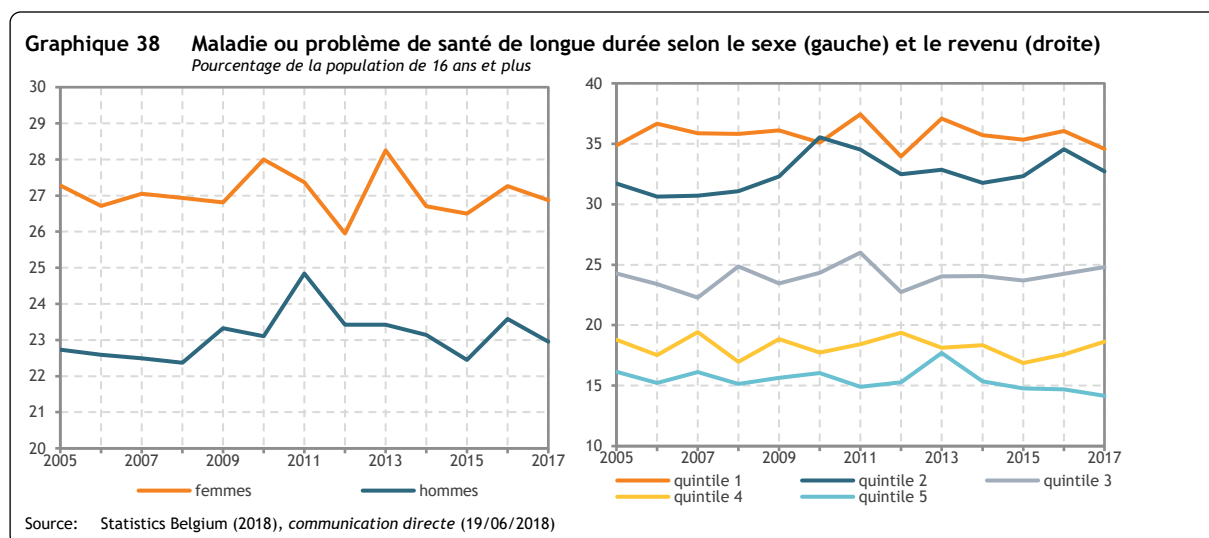
Graphique 37 Maladie ou problème de santé de longue durée
Pourcentage de la population de 16 ans et plus



Source: Statistics Belgium (2018), communication directe (19/06/2018) et Eurostat (2018), Personnes avec un problème de santé ou une maladie de longue durée, hlth_silc_04, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 14/09/2018).

Ventilation selon le sexe: l'évolution de l'indicateur pour les hommes et les femmes est similaire. Sur l'ensemble de la période, les femmes souffrent plus que les hommes d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée: respectivement 27 % et 23 % en 2017.

Ventilation selon le revenu: les personnes avec les revenus les plus élevés souffrent moins d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée que celles avec de faibles revenus. En 2017, près de 35 % des personnes du premier quintile de revenu souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée. Ce chiffre passe à moins de 15 % pour les personnes qui disposent des revenus les plus élevés (dernier quintile). Entre 2005 et 2017, la part de personnes souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée a baissé pour ce dernier quintile alors qu'elle est restée relativement stable pour les quatre premiers quintiles.



Ventilation selon l'âge: plus les personnes sont âgées, plus elles souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée. En 2017, cet indicateur est supérieur à 40 % pour les 65 ans ou plus, mais n'est que d'environ 10 % chez les 16 à 24 ans. Entre 2005 et 2017, l'indicateur pour les plus âgés a diminué pour passer de 46 % en 2005 à moins de 40 % en 2017 alors qu'il est resté relativement stable pour les autres catégories d'âge.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 3.4.1 - *Mortalité due à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques*. En effet, avant de mourir d'une

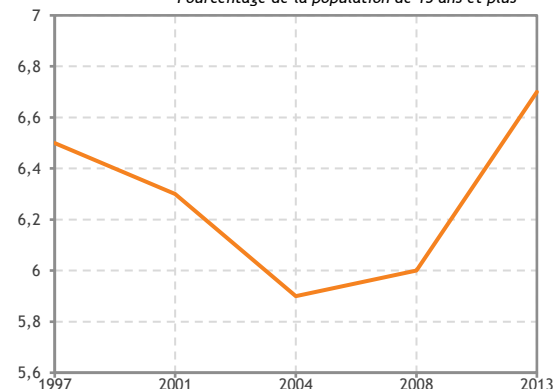
maladie chronique, les personnes sont affectées durant un certain temps d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée. Le fait de suivre cette évolution aide à comprendre celle de la mortalité.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*.

Indicateur 16. Dépression

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	1997	6,5
Fin de période	2013	6,7
Minimum	2004	5,9
Maximum	2013	6,7
Taux de croissance	1997-2013	+0,2 %
annuel moyen	2008-2013	+2,2 %
Comparaison EU28, 2014		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		6,7
UE28		7,1
UE28 - minimum: Roumanie		1,5
UE28 - maximum: Irlande		12,1

Graphique 40 Dépression
Pourcentage de la population de 15 ans et plus



Source: ISP (2014), Gisle L., *Santé mentale*, dans: Van der Heyden J., Charafeddine R. (éd.), *Enquête de santé 2013. Rapport 1: Santé et Bien-être*, WIV-ISP, Bruxelles; ISP (2017), *Belgian Health Interview Survey - Interactive Analysis*, <https://hisia.wiv-isp.be/> (consulté le 23/11/2017).

Définition: part de la population de 15 ans et plus qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au

cours des 12 derniers mois. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationales exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique / Sciensano pour la Belgique et d'Eurostat pour les autres pays européens. Pour l'enquête de santé belge de 1997, 10 221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12 111; de 2004: 12 650; de 2008: 8 836 et celle de 2013, 10 834 personnes. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Le site internet de Sciensano présente ces données avec leurs intervalles de confiance.

Objectif: la part des personnes souffrant de dépression doit diminuer.

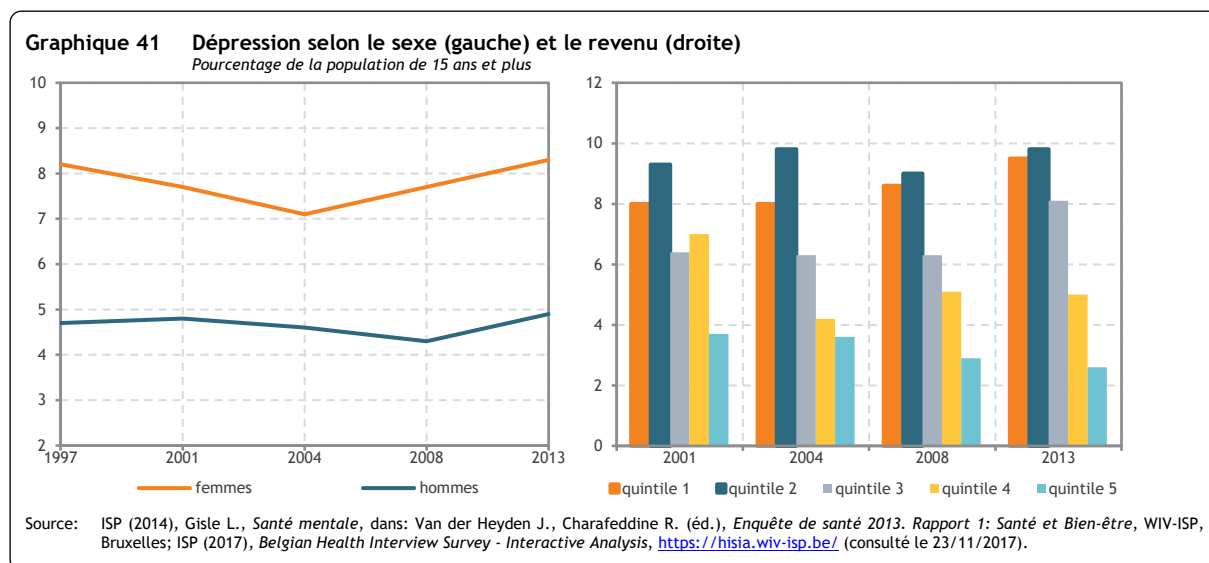
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". Pour promouvoir la santé mentale la part des personnes souffrant de dépression doit diminuer.

Évolution: selon ces enquêtes, si le pourcentage de personnes ayant rapporté avoir souffert d'une dépression a diminué de 1997 à 2004 (de moins d'un point de pourcentage), il est revenu à son point de départ en 2013.

Comparaison internationale: en Europe, les données ne sont disponibles que pour 2014. La part de la population de plus de 15 ans qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois est plus basse en Belgique (6,7 %) que dans l'UE28 (7,1 %). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014.

Ventilation selon le sexe: la part de femmes déclarant avoir souffert de dépression au cours des 12 derniers mois est deux fois plus élevée que celle des hommes à chaque enquête.

Ventilation selon le revenu: en 2013, les personnes du premier quintile (revenus les plus bas) sont 9,5 % à déclarer souffrir de dépression, pour 2,6 % des personnes du cinquième quintile (revenus les plus hauts), c'est-à-dire une différence de 6,9 points de pourcentage.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 3.4.2 - *Taux de mortalité par suicide*. En effet, les personnes dépressives sont plus susceptibles que les autres de se suicider. Le choix de cet indicateur a été fait parce que les comparaisons internationales en matière de suicide sont considérées par Eurostat comme peu fiables (Eurostat, 2018).

Sources spécifiques

Eurostat (2018), *Taux de mortalité par suicide, par groupe d'âge*, <https://data.europa.eu/euodp/fr/data/data-set/WNhnYIHfaZ6eqpj67bAg> (consulté le 26/09/2018).

Indicateur 17. Évaluation de sa propre existence

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (population de 15 ans et plus)		
Début de période	2005	7,3
Fin de période	2017	6,9
Minimum	2005	7,3
Maximum	2017	6,9
Taux de croissance annuel moyen	2005-2017	-0,4 %
	2012-2017	0,0 %
Comparaison pays voisins, 2017 (population de 15 ans et plus)		
Belgique		6,9
Allemagne		7,1
France		6,6
Pays-Bas		7,5

Définition: l'évaluation de sa propre existence est

établie à partir des réponses des personnes interro-

gées (de 15 ans ou plus) à la question du *Gallup World Poll*: "Imaginez une échelle dont les échelons sont numérotés de 0 en bas à 10 en haut. Le haut de l'échelle représente la meilleure vie possible et le bas de l'échelle représente la pire vie possible pour vous. Sur quel échelon de l'échelle diriez-vous que vous vous tenez personnellement en ce moment?". Cet indicateur est exprimé en score moyen sur 10. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant du *Gallup World Poll*. Pour certaines années (2006, 2007 et 2009), les données ne sont pas disponibles pour tous les pays. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les données sur les intervalles de confiance ne sont pas disponible publiquement.

Objectif: la satisfaction de sa propre existence ne peut pas diminuer.

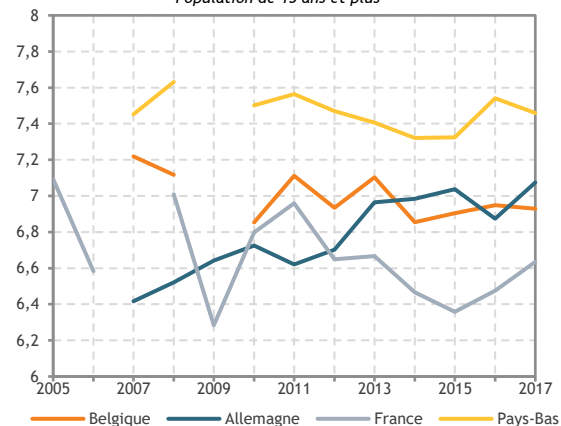
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose qu'une société inclusive favorise le bien-être de chaque individu (introduction du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale"; Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: selon le *Gallup World Poll*, cet indicateur de satisfaction par rapport à sa propre existence s'élevait en Belgique à 6,9 (score sur 10) en 2017 et il n'a quasiment pas évolué au cours de la période 2005-2017, mais oscille autour de 7.

Comparaison internationale: la nature subjective du type de questions posées pour cet indicateur fait que les comparaisons entre les pays ont peu de signification. Il est préférable de comparer les évolutions. En Allemagne, la satisfaction par rapport à sa propre existence a augmenté, alors qu'elle a légèrement diminué en France et en Belgique et est restée stable aux Pays-Bas.

Graphique 42 Évaluation de sa propre existence
Population de 15 ans et plus



Source: Helliwell, J., Layard, R., & Sachs, J. (2018). *World Happiness Report 2018*, New York: Sustainable Development Solutions Network
Note: pour certaines années (2006, 2007 et 2009), les données ne sont pas disponibles pour tous les pays.

Ventilation selon le sexe: des données d'autres sources montrent qu'il n'y a pas de différences significatives entre les hommes et les femmes (Joskin, 2017).

Ventilation selon le revenu: des données d'autres sources montrent qu'il y a un lien entre le revenu et la satisfaction par rapport à sa propre existence: la satisfaction est plus élevée chez des personnes dans un quintile de revenu plus élevé (Joskin, 2017).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 3.4: il y a un lien fort entre la santé mentale et le bien-être, d'une part, et la satisfaction de la vie, d'autre part.

Sources spécifiques

Joskin A. (2017), *Qu'est-ce qui compte pour les Belges? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique*, Working Paper 04-17, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 18. Temps de loisirs

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (heures par jour)		
Début de période	1999	3,8
Fin de période	2013	4,0
Minimum	1999	3,8
Maximum	2005	4,1
Taux de croissance annuel moyen	1999-2013	+0,3 %
Comparaison pays voisins, 1998-2005 (heures par jour)		
Belgique		5,5
Allemagne		5,5
France		4,4

Définition: temps moyen consacré aux loisirs (dans cette enquête, les loisirs correspondent aux activités comme faire une promenade, lire, écouter de la musique, regarder la télévision, promener son chien, pratiquer un hobby, un sport en amateur, assister à un spectacle) au cours d'une journée, calculé à partir de l'enquête belge sur l'emploi du temps (Belges âgés de 12 ans ou plus), exprimé en heures. "En 1999, 8.382 répondants, âgés de 12 ans ou plus, issus de 4.275 ménages ont consigné leur emploi du temps pendant deux jours. En 2005, l'enquête a interrogé 6.400 répondants âgés de 12 ans et plus et issus de 3.474 ménages. Enfin, en 2013, 5.559 répondants âgés de 10 ans et plus, provenant de 2.744 ménages, ont participé à l'enquête" (Glorieux, 2015a). Les données proviennent de Statistics Belgium. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Des informations méthodologiques détaillées permettant de calculer les intervalles de confiance sont fournies dans Glorieux *et al.* (2015b).

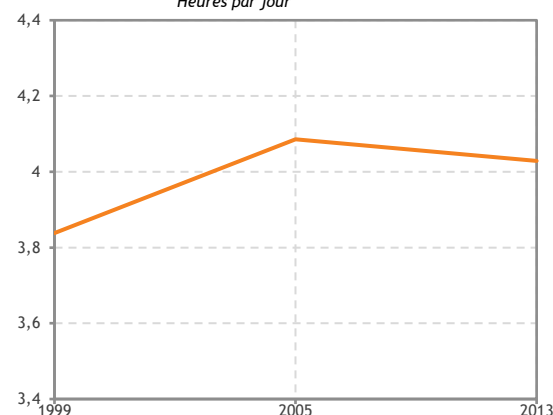
Au niveau européen, pour la comparaison internationale, les enquêtes sur l'emploi du temps sont regroupées par le programme HETUS: *Harmonised European Time Use Survey* (HETUS, 2015), qui a une liste différente d'activités considérées comme loisirs et fourni des tableaux permettant de comparer les 15 pays européens participants (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Slovaquie, Suède, Royaume uni) pour une journée moyenne des personnes de 20 à 74 ans lors d'une année située entre 1998 et 2005 selon les pays.

Objectif: il n'y a pas d'objectif relatif au temps consacré aux loisirs.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". La possibilité d'avoir suffisamment de loisirs est nécessaire au bien-être et est favorable à la santé mentale.

Évolution: selon cette enquête, entre 1999 et 2005, le temps de loisirs a augmenté de 18 minutes par jour (de 3h48 à 4h05), mais il a ensuite diminué de 3 minutes entre 2005 et 2013. Comme les temps accordés aux différentes activités sont dépendants les uns des autres au cours d'une journée de 24h, il serait

Graphique 43 Temps de loisirs
Heures par jour



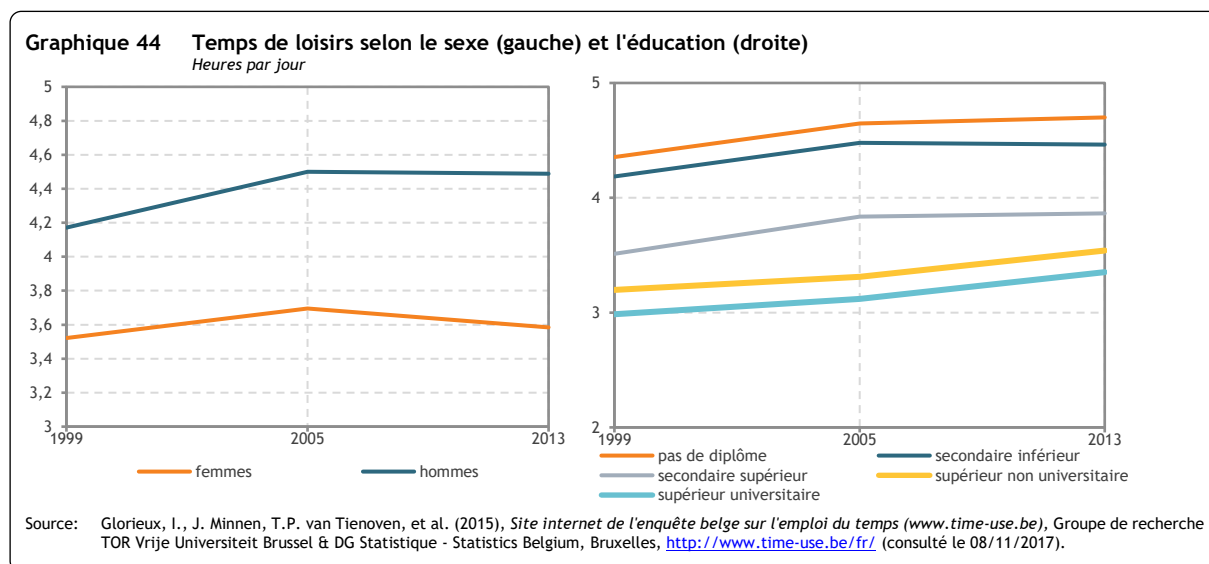
Source: Glorieux, I., J. Minnen, T.P. van Tienoven, et al. (2015), *Site internet de l'enquête belge sur l'emploi du temps (www.time-use.be)*, Groupe de recherche TOR Vrije Universiteit Brussel & DG Statistique - Statistics Belgium, Bruxelles, <http://www.time-use.be/fr/> (consulté le 08/11/2017).

difficile d'expliquer ces variations sans passer par une analyse des évolutions relatives de l'ensemble des activités.

Comparaison internationale: la Belgique et les pays voisins partagent une même durée de temps de loisirs, à une demi-heure près. Au vu de la variabilité des dates des enquêtes, ces données sont à prendre à titre exemplatif. Les différences entre les enquêtes Time use et HETUS sont dues à des différences dans la définition des loisirs.

Ventilation selon le sexe: la différence entre hommes et femmes en matière de temps libre augmente. Elle est passée de 42 minutes de temps de loisirs de plus par jour pour les hommes en 1999 à 54 minutes en 2013.

Ventilation selon l'éducation: plus le niveau de diplôme est élevé, moins le temps de loisir est long. Par contre les différences entre temps de loisir varient peu; la différence passe de 1h24 par jour en 1999 à 1h18 en 2013 entre ceux qui ont un diplôme supérieur universitaire et ceux qui n'ont pas de diplôme.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 3.4 du fait que les loisirs sont nécessaires au bien-être et sont favorables à la santé mentale.

Sources spécifiques

Glorieux, I., Minnen, J., van Tienoven, T.P. et al. (2015a), *Site internet de l'enquête belge sur l'emploi du temps (www.time-use.be)*, Groupe de recherche TOR Vrije Universiteit Brussel & DG Statistique – Statistics Belgium Bruxelles – <http://www.time-use.be/fr/> (consulté le 8/11/2017).

Glorieux et al. (2015b), *Comment les belges emploient-ils leur temps ? Résultats de l'enquête 2013 sur l'emploi du temps en Belgique*, http://www.vub.ac.be/TOR/wp-content/uploads/2015/10/FR_Belgie%E2%95%A0%C3%AA-geklokt_id.pdf (consulté le 20/12/2018).

HETUS (2015), *Harmonised European Time Use Survey*, <https://www.h6.scb.se/tus/tus/> (consulté le 23/10/2017).

Indicateur 19. Morts sur les routes

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(nombre de morts à 30 jours par millions d'habitants)		
Début de période	1991	188
Fin de période	2016	56
Minimum	2016	56
Maximum	1991	188
Taux de croissance annuel moyen	1991-2016	-4,7 %
	2011-2016	-6,4 %
Comparaison UE28, 2015		
(nombre de morts à 30 jours par millions d'habitants)		
Belgique		65
UE28		52
UE28 - minimum: Malte		26
UE28 - maximum: Bulgarie		98

Définition: l'indicateur nombre de morts à 30 jours sur les routes correspond au nombre de personnes décédant des suites d'un accident, immédiatement ou au cours du mois qui suit celui-ci. Afin de permettre les comparaisons internationales, le nombre de morts est exprimé par million d'habitants. Les données proviennent des rapports de police, complétées par des informations provenant des parquets et compilées par Statistics Belgium qui les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Objectif: d'ici 2030 le nombre de morts sur les routes doit diminuer de moitié.

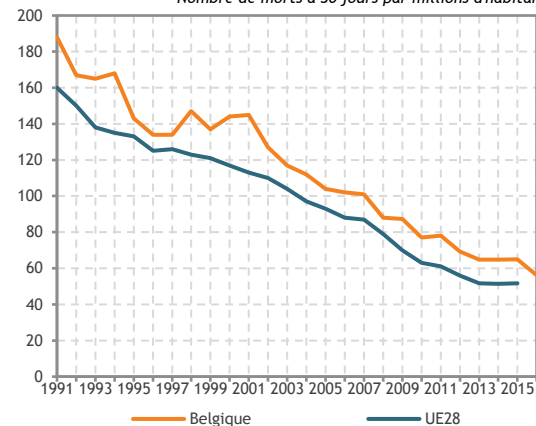
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.6: "D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 24: "La mobilité et les transports seront réalisés dans des conditions maximales de sécurité visant le "zéro tué".

Évolution: le nombre de tués sur les routes est en diminution entre 1991 et 2016 en Belgique. En 2016, ce nombre atteint 56 morts à 30 jours par millions d'habitants, le minimum observé depuis 1991.

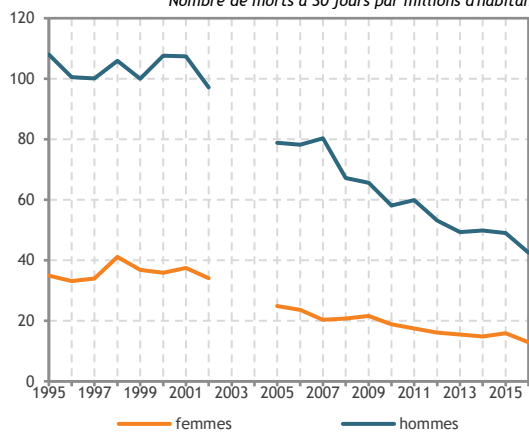
Comparaison internationale: le nombre de tués sur les routes est en diminution de 67,6 % entre 1991 et 2015 dans l'UE28. La Belgique avec 65 morts par million d'habitants est au-dessus de la moyenne européenne (52 morts par million). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015.

Graphique 45 Morts sur les routes
Nombre de morts à 30 jours par millions d'habitants



Source: European Commission (2017), *Road safety evolution in EU*, http://ec.europa.eu/transport/road_safety/ et Statistics Belgium (2017), *Accidents de la circulation*, <https://statbel.fgov.be/> (consultés le 20/11/2017).

Graphique 46 Morts sur les routes selon le sexe
 Nombre de morts à 30 jours par millions d'habitants



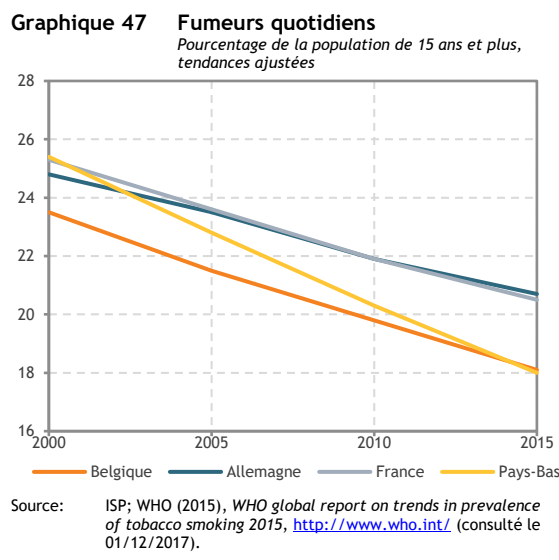
Source: Statistics Belgium (2017), *Accidents de la circulation*, <https://statbel.fgov.be/> (consultés le 20/11/2017).

Ventilation selon le sexe: la proportion de femmes tuées dans des accidents de la route est constamment et nettement inférieure à celle des hommes; les femmes représentaient 24,4 % des tués à 30 jours en 1995 et 23,3 % en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à 3.6.1 - Taux de mortalité lié aux accidents de la route.

Indicateur 20. Fumeurs quotidiens

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus, tendances ajustées)		
Début de période	2000	23,5
Fin de période	2015	18,1
Minimum	2015	18,1
Maximum	2000	23,5
Taux de croissance annuel moyen	2000-2015	-1,7 %
	2010-2015	-1,8 %
Comparaison pays voisins, 2015		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus, tendances ajustées)		
Belgique		18,1
Allemagne		20,7
France		20,5
Pays-Bas		18,0



Définition: part de la population âgée de 15 ans et plus déclarant fumer quotidiennement. Les données proviennent des Enquêtes de santé nationales exécutées par l'Institut scientifique de santé publique / Sciensano qui les met à disposition, notamment de l'OMS. Les données utilisées ici proviennent du Rapport de l'OMS qui publie des résultats comparables entre pays. Pour les ventilations, les données des Enquêtes de santé nationale exécutées par l'Institut scientifique de santé publique / Sciensano sont utilisées car elles donnent plus de détails. Pour l'enquête santé de 1997, 10 221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12 111; de 2004: 12 650; de 2008: 8 836 et celle de 2013, 10 834 personnes. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Le site internet de Sciensano présente ces données avec leurs intervalles de confiance.

Objectif: la proportion de fumeurs quotidiens devrait atteindre 13,1 % en 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.a: "Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac".

L'Assemblée mondiale de la santé de 2013 (OMS, 2013) a adopté un "plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020" qui inclut notamment comme objectif mondial une "réduction relative de 30 % de la prévalence du tabagisme actuel chez les personnes âgées de 15 ans ou plus", à l'horizon 2025. En considérant que l'objectif mondial de l'OMS est applicable à chaque pays, la proportion de fumeurs quotidiens, qui était de 18,8 % en Belgique en 2013, devrait atteindre 13,1 % en 2025, ce qui demande une accélération considérable (de -1,7 % par an à -3 % par an) du rythme de diminution de cet indicateur. Aucun objectif n'étant disponible pour 2030, il est considéré que cet objectif ambitieux de réduction de la proportion de fumeurs quotidiens reste celui à atteindre en 2030.

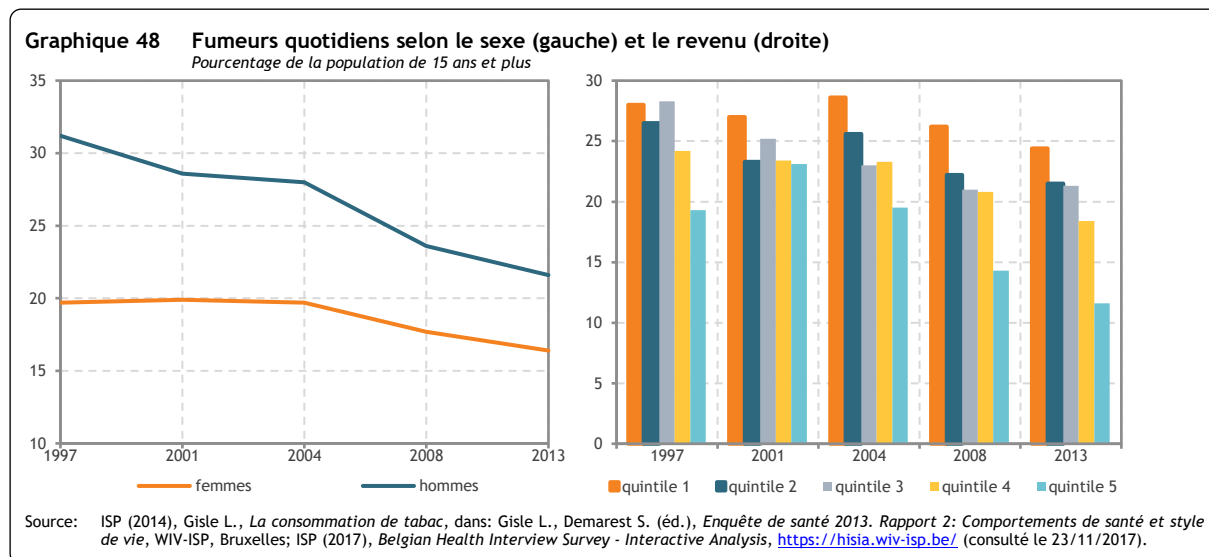
Évolution: entre 2000 et 2015, le pourcentage de fumeurs quotidiens a diminué de 5,4 points de pourcentage. Ceci est confirmé par les enquêtes de santé nationale, selon lesquelles la part des fumeurs quotidiens dans la population de 15 ans et plus a diminué de 25,5 % à 22,6 % entre 1997 et 2013. Il est à

remarquer que la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé est entrée en vigueur en 2005. Elle est juridiquement contraignante et a pour objectif de "réduire régulièrement et notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée de tabac" (OMS, 2004, Art. 3). Elle a été ratifiée par la Belgique en 2004, qui a, la même année, adopté son *Plan fédéral de lutte contre le tabagisme*. Suite à celui-ci, des mesures ont progressivement été mises en place comme l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans, l'interdiction de fumer sur les lieux de travail, la promotion de programmes de prévention et de méthodes de sevrage.

Comparaison internationale: les pays proches de la Belgique ont une proportion de fumeurs équivalente et montrent une évolution semblable, c'est-à-dire une lente diminution. Il est à remarquer qu'en Belgique, la proportion de fumeurs dans la population des 15 ans et plus est inférieure à celle des pays voisins tout au long de la période considérée.

Ventilation selon le sexe: la part des femmes qui fument quotidiennement est inférieure à celle des hommes, mais elle diminue plus lentement, ce qui mène à un rapprochement entre ces groupes. En effet, en 1997, 31,2 % des hommes étaient des fumeurs quotidiens, pour 19,7 % des femmes, une différence de 11,5 points de pourcentage. En 2013, 21,6 % des hommes et 16,4 % des femmes étaient des fumeurs quotidiens, une différence réduite à 5,2 points de pourcentage.

Ventilation selon le revenu: les personnes du premier quintile de revenu (revenus les plus bas) fument plus que les autres, et celles du cinquième quintile (revenus les plus hauts) sont celles qui fument le moins. La différence s'établit à 12,8 points de pourcentage en 2013.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 3.a.1 - *Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)*.

Sources spécifiques

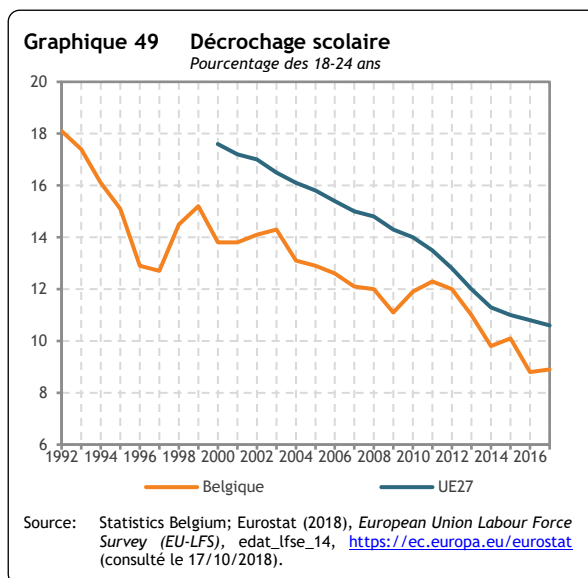
OMS (2004), *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*, Résolution WHA56.1, Organisation mondiale de la santé. <http://www.who.int/>.

OMS (2013), *Soixante-sixième assemblée mondiale de la santé, résolutions et décisions*, document WHA66/2013/REC/1 (consulté le 17/7/2017).

4.4. Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Indicateur 21. Décrochage scolaire

SDG	Éducation de qualité	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage des 18-24 ans)		
Début de période	1992	18,1
Fin de période	2017	8,9
Minimum	2016	8,8
Maximum	1992	18,1
Taux de croissance annuel moyen	1992-2017	-2,8 %
	2012-2017	-5,8 %
Comparaison UE27, 2017 (pourcentage des 18-24 ans)		
Belgique		8,9
UE27		10,6
UE27 - minimum: Slovaquie		4,3
UE27 - maximum: Espagne		18,3



Définition: part des jeunes de 18 à 24 ans titulaires

tout au plus d'un diplôme de l'enseignement se-

condaire inférieur n'ayant reçu aucun enseignement ou aucune formation au cours des 4 semaines qui ont précédé l'interview. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-2 de la CITE (*Classification internationale type de l'éducation*) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 0-3C de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces du travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: 0 % de décrochage scolaire en 2030.

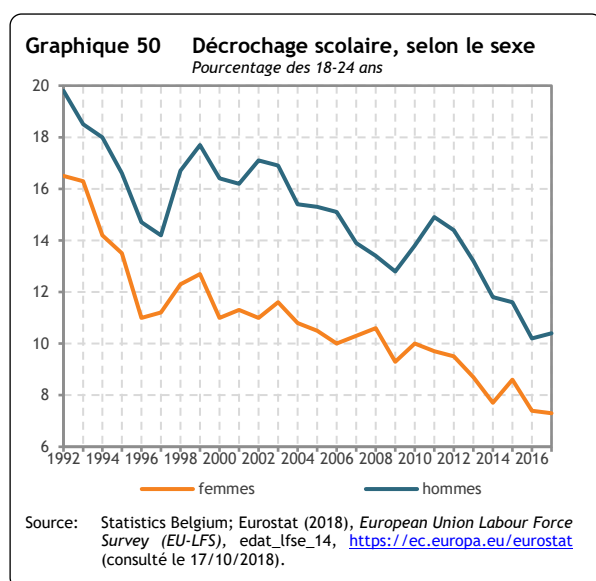
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 4.1: "D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles". Cet objectif vise que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité est interprété comme le fait de viser 0 % de décrochage scolaire en 2030.

Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) inclut l'objectif suivant en matière d'éducation et de formation: réduire la part des jeunes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études

ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suivent ni études ni formation à 9,5 % en 2020.

Évolution: selon l'EFT, la part des jeunes en décrochage scolaire baisse, passant de 18,1 % en 1992 à 8,9 % en 2017.

Comparaison internationale: tout comme en Belgique le décrochage scolaire a diminué dans l'UE27. Par contre, le décrochage scolaire en Belgique était en dessous de celui de l'UE27 tout au long de cette période. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.



Ventilation selon le sexe: les hommes (10,4 %) plus que les femmes (7,3 %) quittent l'école sans diplôme et, ces dernières années, l'évolution chez les hommes montre des variations plus fortes au cours du temps que chez les femmes. La différence entre les hommes et les femmes oscille entre 2,2 points de pourcentage en 1993 et 6,1 points de pourcentage en 2002 pour atteindre 3,1 points de pourcentage en 2017. Tout au long de la période le décrochage scolaire est plus haut chez les hommes que chez les femmes et dans les deux cas une tendance à la baisse est observée sur toute cette période.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 4.1.1 - *Proportion d'enfants et de jeunes: a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.* Il a été choisi car il fournit de l'information sur le nombre d'élèves qui quitte l'enseignement secondaire en ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*.

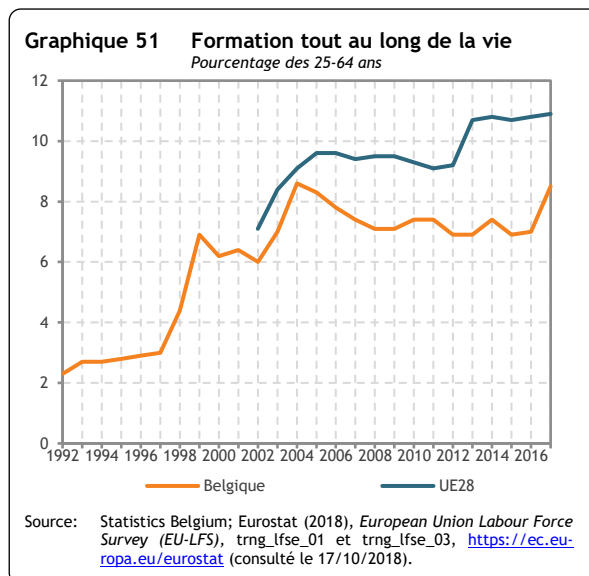
Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 06/11/2018).

Indicateur 22. Formation tout au long de la vie

SDG	Éducation de qualité	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
	Chiffres clés	
	(pourcentage des 25-64 ans)	
Début de période	1992	2,3
Fin de période	2017	8,5
Minimum	1992	2,3
Maximum	2004	8,6
Taux de croissance annuel moyen	1992-2017	+5,4 %
	2012-2017	+4,3 %
	Comparaison UE28, 2017	
	(pourcentage des 25-64 ans)	
Belgique		8,5
UE28		10,9
UE28 - minimum: Roumanie		1,1
UE28 - maximum: Suède		30,4



Définition: part de la population de 25 à 64 ans, qui a participé à une formation (formelle ou non formelle), au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part de la population participant à la formation continuée doit augmenter.

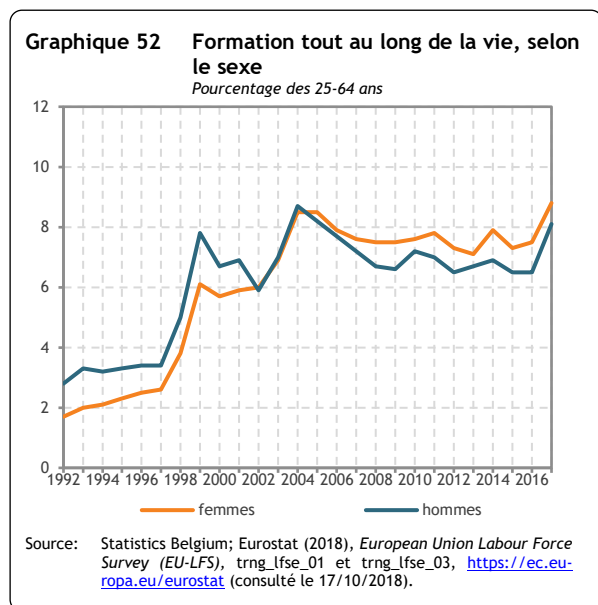
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 4.3: "D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable".

Un des 7 axes politiques prioritaires du Programme national de réforme 2011, adopté par la Belgique en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), est l'"*Augmentation de la formation tout au long de la vie des travailleurs et de la qualification des demandeurs d'emploi*", ceci afin de pouvoir atteindre l'objectif relatif à l'emploi (taux d'emploi de 73,2 % en 2020).

Évolution: selon l'EFT, la part de la population de 25 à 64 ans ayant participé à une forme d'éducation ou de formation a nettement augmenté de 1992 à 2004, partant de 2,3 % pour atteindre 8,6 %. Elle est ensuite redescendue jusqu'à 7,1 % en 2008, mais depuis lors elle ne montre pas de tendance claire malgré une augmentation jusqu'à 8,5 % en 2017.

Comparaison internationale: la Belgique prend de plus en plus de retard par rapport à la moyenne européenne. La différence entre la Belgique et l'UE28 était de 1,1 point de pourcentage en 2002 et a

augmenté jusqu'à 3,8 points de pourcentage en 2016. L'augmentation de l'indicateur en 2017 en Belgique pourrait être un début de rattrapage. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2017.



Ventilation selon le sexe: pour ce qui est de la différence entre les hommes et les femmes, les pourcentages de participation à l'éducation et à la formation sont fort semblables (ils diffèrent de maximum 1,7 point de pourcentage, et ce en 1999). Avant 2002 les hommes suivaient plus de formations tout au long de la vie, mais depuis 2005 c'est l'inverse.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 4.3.1 - *Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 derniers mois précédents, par sexe.*

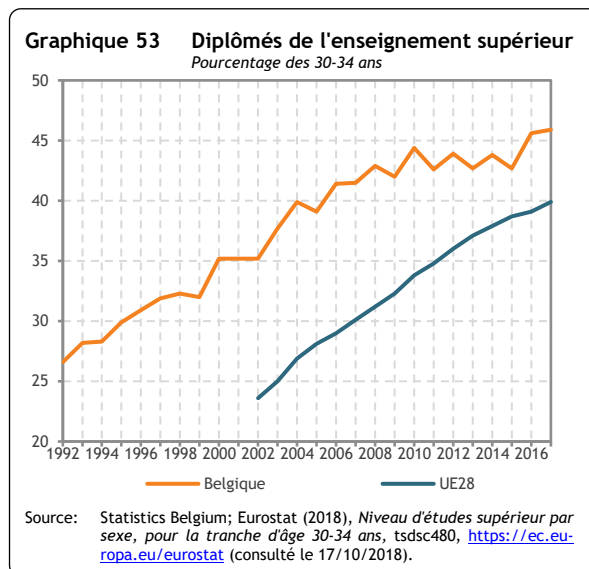
Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 06/11/2018).

Indicateur 23. Diplômés de l'enseignement supérieur

SDG	Éducation de qualité	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
	Chiffres clés	
	(pourcentage des 30-34 ans)	
Début de période	1992	26,6
Fin de période	2017	45,9
Minimum	1992	26,6
Maximum	2017	45,9
Taux de croissance annuel moyen	1992-2017	+2,2 %
	2012-2017	+0,9 %
	Comparaison UE28, 2017	
	(pourcentage des 30-34 ans)	
Belgique		45,9
UE28		39,9
UE28 - minimum: Roumanie		26,3
UE28 - maximum: Lituanie		58



Définition: part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce niveau d'éducation correspond aux niveaux 5-8 de la CITE (*Classification internationale type de l'éducation*) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 5-6 de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces du travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur doit augmenter.

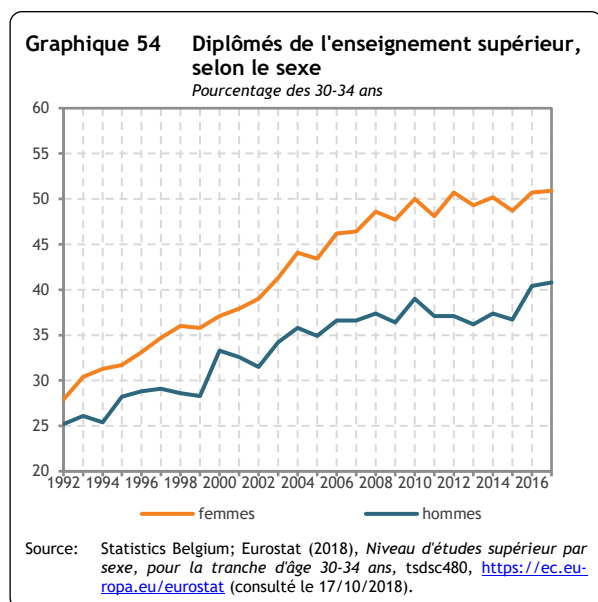
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 4.3: "D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable".

Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) contient un objectif en matière d'éducation et de formation: un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 47 % de la population âgée de 30 à 34 ans.

Évolution: la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente fortement entre 1992 et 2017: une augmentation de près de 20 points de pourcentage, allant de 26,6 à 45,9 %.

Comparaison internationale: la Belgique a plus de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (45,9 %) que la moyenne des États membres de l'UE28 (39,9 %) dans la tranche d'âge considérée, mais cette différence diminue de 11,6 points de pourcentage en 2002 à 6 points de pourcentage en 2017. Le

nombre de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente donc plus vite dans l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.



Ventilation selon le sexe: les femmes (50,9 %) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (40,8 %) à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur, et, de plus, l'écart entre eux augmente, passant de 2,7 points de pourcentage en 1992 à 10,1 points de pourcentage en 2017.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 4.3, car la part des diplômés de l'enseignement supérieur illustre l'accès à une éducation abordable et de qualité.

Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

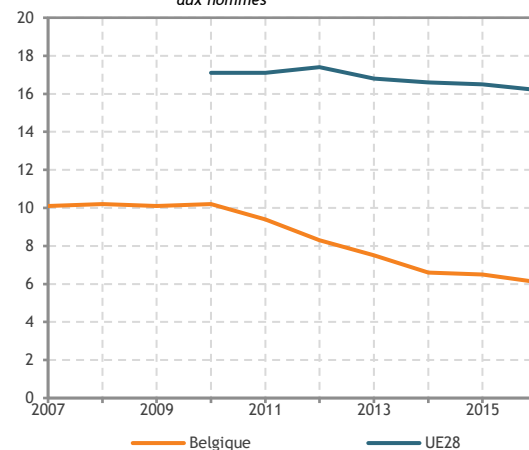
Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 06/11/2018).

4.5. Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Indicateur 24. Écart salarial entre les hommes et les femmes

SDG	Égalité entre les sexes	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes)		
Début de période	2006	9,5
Fin de période	2016	6,1
Minimum	2016	6,1
Maximum	2008 et 2010	10,2
Taux de croissance annuel moyen	2006-2015	-4,3 %
	2010-2015	-8,3 %
Comparaison UE28, 2014		
(pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes)		
Belgique		6,6
UE28		16,6
UE28 - minimum: Roumanie		4,5
UE28 - maximum: Estonie		28,1

Graphique 55 Écart salarial entre les hommes et les femmes en salaire horaire moyen
Pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2018), *European Union Structure of Earnings Survey (EU-SES)*, tsdsc340, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 02/10/2018).

Définition: écarts entre les salaires horaires moyens des femmes et des hommes, exprimés en

pourcentage du salaire horaire moyen des hommes. Les données sont basées sur l'enquête européenne sur la structure des salaires. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

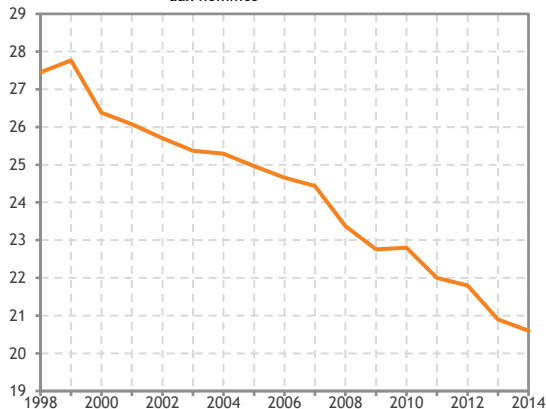
Objectif: l'écart entre les salaires horaires moyens des femmes et des hommes doit être de 0 %.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 5.1: "Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles".

Évolution: l'écart entre les salaires horaires des femmes et des hommes a nettement diminué depuis 2010, passant de 10,2 à 6,1 % entre 2010 et 2016.

L'indicateur mesurant la différence entre les salaires horaires bruts est à mettre en parallèle avec celui mesurant la différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes. Les salaires annuels des femmes sont aussi inférieurs à ceux des hommes, en moyenne. Cette différence est moindre pour le salaire horaire que pour le salaire annuel, ce qui est expliqué par la part plus importante des femmes travaillant à temps partiel et pour qui un salaire horaire même équivalent ne donne pas un revenu équivalent pour l'année. "Il est important de donner les deux chiffres, parce que la répartition inégale de la durée de travail n'est pas un élément sexuellement neutre. Le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel

Graphique 56 Écart salarial entre les hommes et les femmes en salaire annuel
 Pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes



Source: Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Service public fédéral Économie, Bureau fédéral du Plan (2017), *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique - Rapport 2017*.

que les hommes constitue justement une grande partie de l'inégalité constatée sur le marché du travail. Ce phénomène est associé à une répartition inégale des tâches de soins, mais également aux attentes stéréotypées du marché du travail et à la ségrégation: de très nombreux métiers exercés par beaucoup de femmes sont organisés dans le sens du travail à temps partiel, comme par exemple la distribution ou le nettoyage" (IEFH, 2014).

Cette différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes a été réduite de 6,8 points de pourcentage entre 1998 et 2014, passant de 27,4 à 20,6 %.

Comparaison internationale: l'écart salarial en Belgique est inférieur à celui observé en moyenne

en Europe (UE28: 16,2 %). Cet écart augmente, puisqu'il était de 6,9 points de pourcentage en 2010 et est de 10,1 points en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

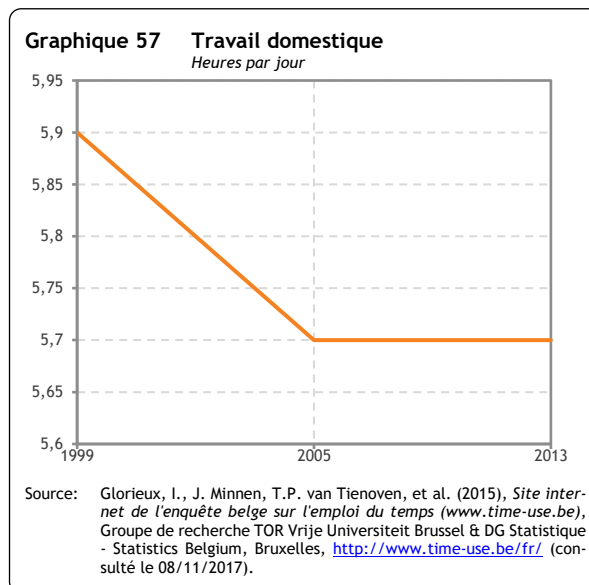
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 5.1. En effet, mesurer les évolutions des indicateurs en matière d'égalité des salaires permet de suivre la réduction des discriminations envers les femmes.

Sources spécifiques

IEFH (2014), *L'écart salarial entre femmes et hommes en Belgique - Rapport 2015*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, <http://igvm-iefh.belgium.be> (consulté le 26/11/2015).

Indicateur 25. Travail domestique

SDG	Égalité entre les sexes	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (heures par jour)		
Début de période	1999	5,9
Fin de période	2013	5,7
Minimum	2013	5,7
Maximum	1999	5,9
Taux de croissance annuel moyen	1999-2013	-0,2 %
Comparaison pays voisins, 1998-2005 (heures par jour)		
Belgique		3,2
Allemagne		3,5
France		3,2



Définition: le travail domestique au cours d'une journée est la somme du temps consacré au travail domestique par tous les membres du ménage âgés de 12 ans ou plus. Cet indicateur est calculé à partir de l'enquête belge sur l'emploi du temps, exprimé en heures. Le travail domestique est l'ensemble des tâches réalisées pour l'entretien de la maison, la préparation des repas, l'éducation et les soins des enfants. "En 1999, 8.382 répondants, âgés de 12 ans ou plus, issus de 4.275 ménages ont consigné leur emploi du temps pendant deux jours. En 2005, l'enquête a interrogé 6.400 répondants âgés de 12 ans et plus et issus de 3.474 ménages. Enfin, en 2013, 5.559 répondants âgés de 10 ans et plus, provenant de 2.744 ménages, ont participé à l'enquête" (Glorieux et al., 2015a). La sélection s'est effectuée au niveau des ménages. Tous les membres du ménage, à partir de l'âge de 12 ans (ou de 10 ans en 2013), ont donc complété le journal. Tous les membres d'un seul et même ménage ont rempli les données pour les mêmes jours. Les données proviennent de Statistics Belgium. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Des informations méthodologiques détaillées permettant de calculer les intervalles de confiance sont fournies dans Glorieux et al. (2015b).

Au niveau européen, pour la comparaison internationale, les enquêtes sur l'emploi du temps sont regroupées par le programme HETUS: *Harmonised European Time Use Survey* (HETUS, 2015), qui regroupe différemment les activités reprises comme travail domestique et fournit des tableaux permettant de comparer les 15 pays européens participants (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Slovaquie, Suède, Royaume uni) pour une journée moyenne des personnes de 20 à 74 ans lors d'une année située entre 1998 et 2005 selon les pays.

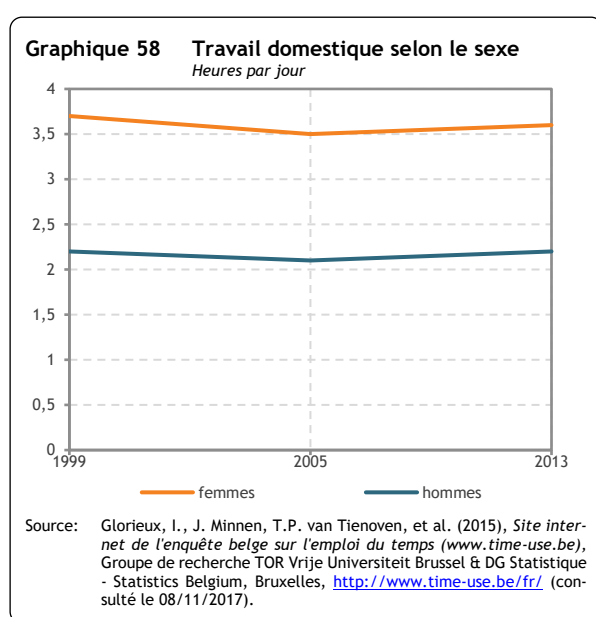
Objectif: le travail domestique doit être réparti également entre hommes et femmes.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 5.4: "Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 1 "Les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: en Belgique, le temps moyen de travail domestique cumulé des hommes et des femmes diminue un peu entre 1999 et 2013.

Comparaison internationale: la comparaison entre la Belgique et les pays voisins montre peu de différences. Mais au vu de la variabilité des dates des enquêtes, ces données sont à prendre à titre exemplatif. Les différences entre les enquêtes Time use et HETUS sont dues à des différences dans la définition des travaux domestiques.



Ventilation selon le sexe: au cours de la période 1999-2013, le temps consacré par les femmes au travail domestique a un peu diminué et celui y consacré par les hommes est resté stable. Les femmes sont passées de 3h42 par jour en moyenne consacrées au travail domestique à 3h36, alors que les hommes sont restés à 2h12 au cours de cette période.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à 5.4.1 - Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, groupes d'âge et lieu de résidence.

Sources spécifiques

Glorieux, I., Minnen, J., van Tienoven, T.P. et al. (2015a), Site internet de l'enquête belge sur l'emploi du temps (www.time-use.be), Groupe de recherche TOR Vrije Universiteit Brussel & DG Statistique - Statistics Belgium Bruxelles - <http://www.time-use.be/fr/> (consulté le 8/11/2017).

Glorieux et al. (2015b), Comment les belges emploient-ils leur temps ? Résultats de l'enquête 2013 sur l'emploi du temps en Belgique, http://www.vub.ac.be/TOR/wp-content/uploads/2015/10/FR_Belgie%E2%95%A0%C3%AA-geklokt_ld.pdf (consulté le 20/12/2018).

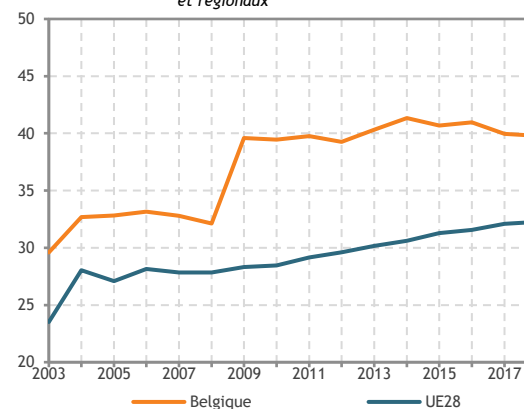
HETUS (2015), Harmonised European Time Use Survey, <https://www.h6.scb.se/tus/tus/> (consulté le 23/10/2017).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 26. Femmes parlementaires

SDG	Égalité entre les sexes	
Dimensions	Ici et maintenant	
	Chiffres clés	
	(pourcentage des membres des parlements nationaux et régionaux)	
Début de période	2003	29,6
Fin de période	2018	39,8
Minimum	2003	29,6
Maximum	2014	41,3
Taux de croissance annuel moyen	2003-2018	+2,0 %
	2013-2018	-0,3 %
	Comparaison UE28, 2018	
	(pourcentage des membres des parlements nationaux et régionaux)	
Belgique		39,8
UE28		32,1
UE28 - minimum: Hongrie		11,7
UE28 - maximum: Suède		47,9

Graphique 59 Femmes parlementaires
Pourcentage des membres des parlements nationaux et régionaux



Source: European Institute for Gender Equality (2018), *Gender Statistics Database, Women and men in decision making*, <http://eige.europa.eu/> (consulté le 03/10/2018).

Définition: part de femmes élues à la Chambre (fédérale) et dans les parlements régionaux et communautaires. Les données proviennent de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Objectif: la part de femmes parlementaires doit être d'environ la moitié.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 5.5: "Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 1: "les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: une augmentation de la proportion de femmes parlementaires au cours du temps est observée, passant de 29,6 % en 2003 à 41,0 % des parlementaires en 2016, mais pour redescendre légèrement à 39,8 % en 2018.

Comparaison internationale: au niveau européen, la tendance est aussi à l'augmentation de la proportion de femmes dans les parlements nationaux, passant de 23,5 % en 2003 à 32,3 % en 2018. La Belgique, avec 39,8 % de femmes parmi les parlementaires, est au-dessus de la moyenne, et proche de la Suède qui est le pays le plus égalitaire avec 47,9 % de femmes parlementaires. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2018.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 5.5.1 - *Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales.*

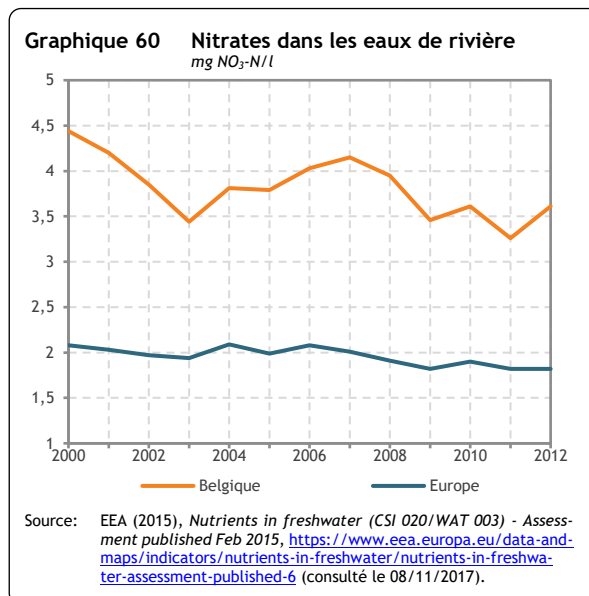
Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

4.6. Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Indicateur 27. Nitrates dans les eaux de rivière

SDG	Eau propre et assainissement	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
Chiffres clés (mg NO ₃ -N/l)		
Début de période	2000	4,4
Fin de période	2012	3,6
Minimum	2011	3,3
Maximum	2000	4,4
Taux de croissance annuel moyen	2000-2012	-1,7 %
	2007-2012	-2,7 %
Comparaison Europe, 2012 (mg NO ₃ -N/l)		
Belgique		3,6
Europe		1,8
Europe - minimum: Islande		0,1
Europe - maximum: Luxembourg		5,6



Définition: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières est calculée sur la base des données de 36 points de mesures dispersés dans toute la Belgique. Elle est exprimée en poids d'azote de nitrates par litre d'eau (mg NO₃-N/l). Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement. Les données européennes concernent 29 pays: Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Macédoine, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Objectif: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 6.3: "D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 35: "Les émissions de polluants (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières de Belgique a diminué entre 2000 et 2012, allant de 4,44 mg NO₃-N/l à 3,61 mg NO₃-N/l (EEA, 2015). La diminution observée est liée à la diminution des rejets azotés d'origine industrielle, au développement de l'infrastructure d'épuration des eaux et à la politique agricole induisant, par exemple, une meilleure gestion des engrais.

Comparaison internationale: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières en Belgique a diminué tout en restant largement au-dessus de la moyenne européenne qui, elle reste relativement stable en Europe. Seul le Luxembourg et le Royaume-Uni ont des concentrations moyennes plus élevées.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 6.3.1 - *Proportion des eaux usées traitées sans danger*. La concentration de nitrates dans l'eau de rivières est un indicateur illustrant l'efficacité du traitement des eaux usées.

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 28. Consommation d'eau

SDG	Eau propre et assainissement	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
	(milliers de litres par habitant)	
Début de période	1993	65,9
Fin de période	2017	59,5
Minimum	2016	59,4
Maximum	1997	77,0
Taux de croissance annuel moyen	1993-2017	-0,4 %
	2012-2017	-0,6 %
	Comparaison, 2010	
	(milliers de litres par habitant)	
Belgique		63,6
Allemagne		62,7
France		84,9
Pays-Bas		73,3

Définition: la consommation d'eau potable de distribution par le réseau public, dite consommation d'eau, correspond à la quantité d'eau potable fournie par les distributeurs d'eau aux habitations domestiques, aux commerces, aux bâtiments publics, à l'industrie et à l'agriculture. Elle est exprimée en litres par habitant. Les utilisations d'eau faites par les ménages qui ont des citernes d'eau de pluie et les utilisations d'eau par certains services publics locaux ou par certaines industries qui ont leurs propres captages d'eaux ne sont pas comptabilisées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de Statistics Belgium pour la Belgique et d'Eurostat pour les autres pays européens. Les données de populations proviennent d'Eurostat et correspondent à la moyenne annuelle.

Objectif: la consommation d'eau potable doit diminuer.

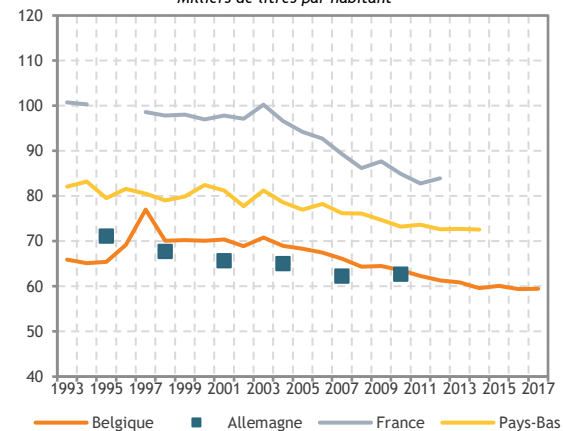
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 6.4: "D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 34: "Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: en dehors d'un pic de consommation en 1997, la consommation d'eau potable est restée relativement stable entre 1996 et 2017, même si une tendance à la baisse est observée depuis 2003. La consommation d'eau potable s'élevait à 66,1 milliers de litres par habitant en 1993 et à 59,5 milliers de litres en 2017.

Comparaison internationale: en 2010, la Belgique et l'Allemagne consomment par habitant environ la même quantité d'eau potable de distribution. Cette quantité est plus faible que celle consommée aux Pays-Bas et nettement plus faible que celle consommée en France.

Graphique 61 Consommation d'eau
Milliers de litres par habitant



Source: calculs BFP sur la base de Statistics Belgium (2018), *Distribution de l'eau potable par le réseau public*, <https://statbel.fgov.be/> et d'Eurostat (2018), *Prélèvement annuel d'eau douce par source et secteur, env_wat_abs* et *Evolution de la population - Bilan démographique et taux bruts au niveau national, Population au 1er janvier, demo_gind*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consultés le 18/09/2018).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 6.4.1 - *Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau*. L'évolution de la consommation d'eau représente le résultat d'une meilleure ou d'une moins bonne efficacité de l'utilisation de l'eau.

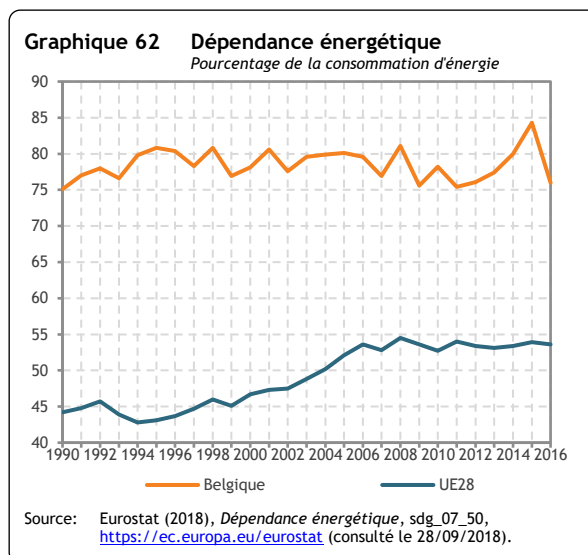
Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

4.7. Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 29. Dépendance énergétique

SDG	Énergie propre et d'un coût abordable	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage de la consommation d'énergie)		
Début de période	1990	75,1
Fin de période	2016	76,0
Minimum	1990	75,1
Maximum	2015	84,3
Taux de croissance annuel moyen	1990-2016	+0,0 %
	2011-2016	+0,1%
Comparaison UE28, 2016 (pourcentage de la consommation d'énergie)		
Belgique		76,0
UE28		53,6
UE28 - minimum: Estonie		6,8
UE28 - maximum: Malte		100,9



Définition: la dépendance énergétique est calculée

comme le rapport entre les importations nettes d'énergie (les importations moins les exportations) et la consommation d'énergie en Belgique. Cette consommation est la somme de la consommation intérieure brute d'énergie (CIBE, principalement composée de la production d'énergie en Belgique et des importations, moins les exportations) et des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux). Les données proviennent d'Eurostat.

Objectif: la dépendance énergétique de la Belgique doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 7: "Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 20: "La sécurité d'approvisionnement énergétique sera garantie" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: la dépendance énergétique de la Belgique est historiquement élevée. Entre 1990 et 2011, l'indicateur a fluctué entre 75 % et 81 %. Depuis 2011, la dépendance énergétique de la Belgique augmente fortement. En 2015, il atteint un maximum historique (plus de 84 %) avant de baisser pour se retrouver en 2016 à 76 %, soit un niveau proche de celui de 1990. Ce niveau élevé de dépendance énergétique est principalement lié au fait que la Belgique n'extrait pas de combustibles fossiles de son sol. Ces derniers doivent donc être importés tandis que le solde non-importé de la consommation énergétique (soit 24 % en 2016) est constitué des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire. Dans le cas de l'énergie nucléaire, les matières fissiles importées ne sont pas comptabilisées dans les importations d'énergie mais dans celles des minéraux. La chaleur produite à partir des réactions nucléaires, et qui est utilisée pour produire de l'électricité, est quant à elle comptabilisée comme une production d'énergie en Belgique.

Comparaison internationale: la comparaison de la dépendance énergétique de la Belgique et de celle de l'Union européenne (UE28), montre que cette dernière est nettement moins dépendante des importations d'énergie: 53,6 % en 2016. Depuis 2006, et à l'inverse de la Belgique, l'indicateur est resté relativement stable au niveau de l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 7. En effet, la dépendance énergétique est un enjeu important pour les pays qui disposent de peu de ressources énergétiques, comme la Belgique. La réduction de la dépendance énergétique permet entre autres de garantir un approvisionnement énergétique fiable.

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 30. Énergies renouvelables

SDG	Énergie propre et d'un coût abordable	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés		
(pourcentage de la consommation finale brute d'énergie)		
Début de période	2004	1,9
Fin de période	2016	8,7
Minimum	2004	1,9
Maximum	2016	8,7
Taux de croissance annuel moyen	2004-2016	+13,5 %
	2011-2016	+6,7 %
Comparaison UE28, 2016		
(pourcentage de la consommation finale brute d'énergie)		
Belgique		8,7
UE28		16,7
UE28 - minimum: Luxembourg		5,4
UE28 - maximum: Suède		53,8

Définition: cet indicateur donne la part de la consommation d'énergie produite à partir des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, comme défini dans la Directive européenne 2009/28/CE *relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables* (Journal officiel de l'Union européenne, 5/6/2009). La consommation finale brute d'énergie est l'énergie consommée par l'ensemble des utilisateurs finaux d'énergie, en y incluant les pertes sur les réseaux de transport et la consommation du secteur de production d'énergie lui-même. Les données proviennent d'Eurostat.

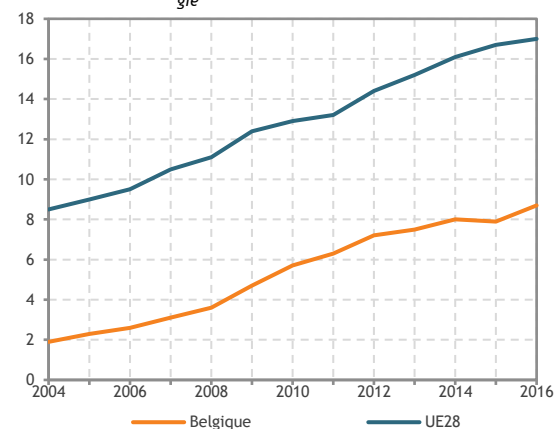
Objectif: la part des renouvelables en 2030 doit s'établir à 18 %.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 7.2: "D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 16: "Les formes d'énergies bas carbone seront prédominantes dans le mix énergétique, et les énergies renouvelables constitueront une partie significative" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), la Belgique s'est fixée comme objectif d'atteindre une part de 13 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2020. Dans un Cadre d'action en matière de climat et d'énergie adopté en janvier 2014 (COM(2014)15; Journal officiel de l'Union européenne), l'UE s'est fixée un objectif de 27 % de part d'énergies renouvelables à l'horizon 2030. En juin 2018, un accord politique entre le Conseil, le Parlement et la commission a été pris pour relever cet objectif à 32 %. À ce jour, cet objectif n'a pas encore été réparti entre les États membres. Le BFP a toutefois établi trois scénarios pour la Belgique dans le contexte du cadre d'action européen (objectif de 27 %; Devogelaer et Gusbin, 2015). Le scénario GHG40, qui correspond le mieux au cadre d'action européen, est construit avec une hypothèse de répartition des efforts de chaque pays coût-efficace au niveau européen (*coût-efficace au niveau européen* signifie que cette répartition minimise les coûts pour les pays européens dans leur ensemble). Dans ce scénario, la part des

Graphique 63 Énergies renouvelables
Pourcentage de la consommation finale brute d'énergie



Source: Eurostat (2018), *Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie*, t2020_31, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 28/09/2018).

renouvelables en Belgique en 2030 s'établit à 18 %. Cette valeur est utilisée comme objectif pour 2030. Il faut noter que la répartition qui sera proposée au niveau européen dans quelques mois devrait inclure un objectif plus ambitieux pour la Belgique, car cette répartition sera basée sur deux critères, une répartition coût-efficace et une répartition en fonction du PIB par habitant.

Évolution: en Belgique, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, s'élevait à 8,7 % en 2016. Hormis une baisse légère en 2015, l'indicateur est en augmentation constante. Cette augmentation est principalement due à la croissance rapide de la production d'électricité à partir de biomasse, d'éoliennes et de panneaux solaires photovoltaïques.

Comparaison internationale: la comparaison entre la Belgique et l'Union européenne, montre qu'en 2016, la part de la consommation d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie de l'UE28 est environ le double de celle relevée en Belgique; soit 17 % contre 8,7 %. L'indicateur au européen a constamment augmenté sur la période analysée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 7.2.1 - *Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie*.

Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

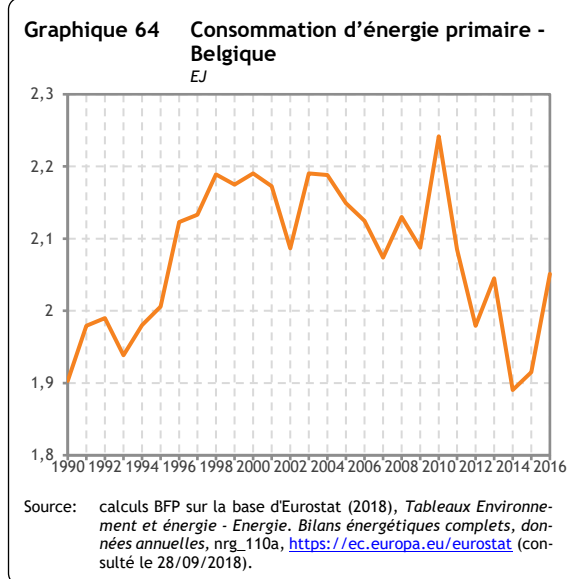
Devogelaer D. et Gusbin D. (2015), *2030 Climate and Energy Framework for Belgium*, Working paper 3-15, Brussels: Federal Planning Bureau, www.plan.be.

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 31. Consommation d'énergie primaire

SDG	Énergie propre et d'un coût abordable	
Dimensions	Plus tard, Ailleurs	
Chiffres clés (EJ)		
Début de période	1995	1,9
Fin de période	2016	2,1
Minimum	2014	1,9
Maximum	2010	2,2
Taux de croissance annuel moyen	1990-2016	+0,3 %
	2011-2016	-0,3 %
Comparaison UE28, 2016 (GJ/habitant)		
Belgique		181,0
UE28		126,4
UE28 - minimum: Malte		66,0
UE28 - maximum: Luxembourg		298,6



Définition: la consommation d'énergie primaire est l'énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raffinage du pétrole et la production d'électricité) à l'exclusion des exportations, des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux) et des usages non-énergétiques (par exemple le pétrole utilisé comme matière première dans la chimie). L'indicateur est exprimé en exajoules (EJ= 10^{18} joules). La comparaison entre pays de l'UE est faite à partir de la consommation d'énergie primaire exprimée par habitant. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'Eurostat.

Objectif: la consommation d'énergie primaire doit atteindre 1,39 EJ en 2030.

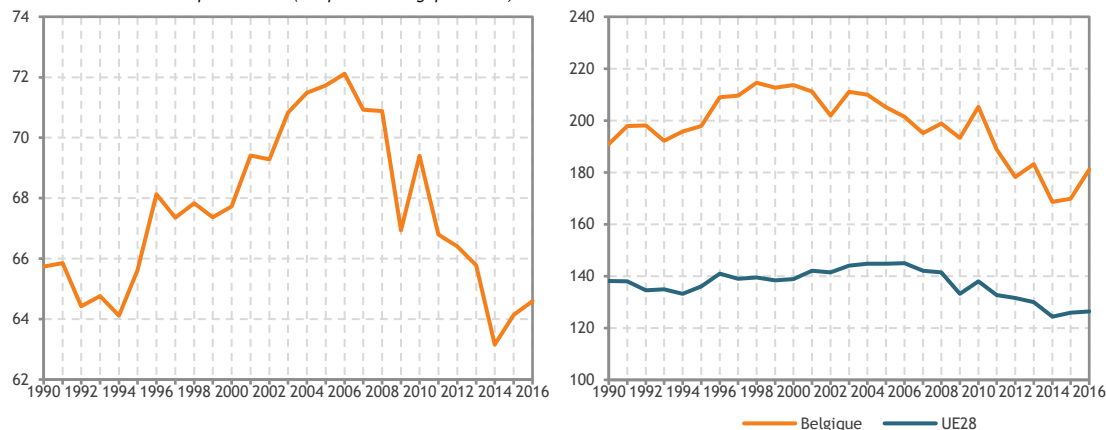
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 7.3: "D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 18: "L'augmentation de l'efficacité énergétique des produits continuera à être poursuivie dans le but de la réduction de la consommation finale de l'énergie" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Le Cadre européen pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 fixe, entre autres, comme objectif d'améliorer de 27 % l'efficacité énergétique. Le projet de Plan national énergie climat (CONCERE et Commission nationale climat, 2018) soumis en décembre à la Commission propose pour la Belgique un objectif de 1,39 EJ en 2030.

Évolution: en Belgique, la consommation d'énergie primaire a globalement augmenté entre 1990 et 1998. Entre 1998 et 2009, l'indicateur est resté stable avant d'atteindre son point le plus haut en 2010. Par la suite, il a tendanciellement diminué pour atteindre son point le plus bas en 2014. À partir de 2015, l'indicateur est toutefois reparti à la hausse pour repasser au-dessus du niveau de 1990 en fin de période.

Graphique 65 Consommation d'énergie primaire UE28 (gauche) et comparaison Belgique - UE28 (droite)
 EJ (UE28)
 GJ par habitant (comparaison Belgique - UE28)



Source: calculs BFP sur la base d'Eurostat (2018), *Tableaux Environnement et énergie - Énergie. Bilans énergétiques complets, données annuelles, nrg_110a et population, demo_gind*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 28/09/2018).

Comparaison internationale: dans l'UE28, la consommation d'énergie primaire a augmenté depuis les années '90 jusque 2006, où elle atteint un maximum de 72 EJ. Elle diminue ensuite pour atteindre 65 EJ en 2016. La consommation d'énergie primaire par habitant est plus élevée en Belgique que dans l'UE28. L'écart est stable dans le temps. Il s'explique par la présence de nombreuses industries de biens intermédiaires (sidérurgie, chimie) grosses consommatrices d'énergie et par la mauvaise isolation du parc de bâtiments en Belgique. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances.

En Belgique, tout comme au niveau européen (Eurostat, 2015), l'évolution globale de l'indicateur depuis le milieu des années 2000 s'explique principalement par la mise en place de politiques en matière d'efficacité énergétique, le ralentissement économique qui a fait suite à la crise économique, les variations climatiques ainsi que l'évolution de la structure économique (notamment l'évolution du poids de l'industrie au cours du temps).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 7.3. En effet, la conséquence d'un accroissement de l'efficacité énergétique est la diminution de la consommation d'énergie primaire. Les deux concepts sont donc directement liés.

Sources spécifiques

CONCERE et Commission nationale climat (2018), *Projet de Plan national intégré énergie climat belge*, <https://economie.fgov.be/fr/publications/projet-de-plan-national> (consulté le 14 janvier 2019).

Eurostat (2015), *Sustainable development in the European Union, 2015 monitoring report of the EU sustainable development strategy*, Luxembourg: Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 29/10/2018).

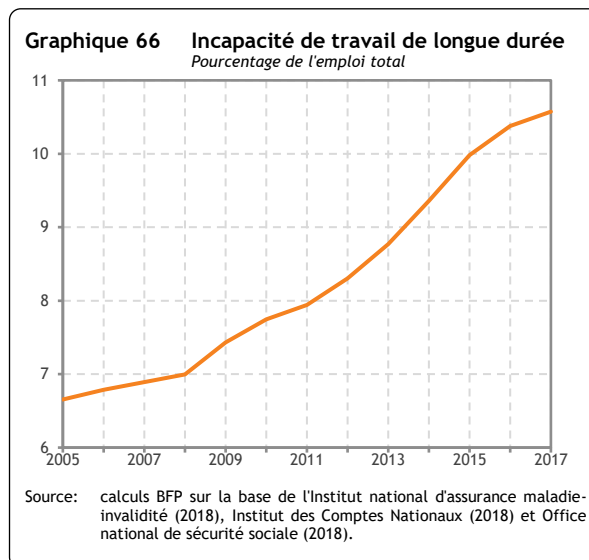
Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

4.8. Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Indicateur 32. [Incapacité de travail de longue durée](#)

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de l'emploi total)		
Début de période	2005	6,6
Fin de période	2017	10,6
Minimum	2005	6,65
Maximum	2017	10,6
Taux de croissance annuel moyen	2005-2017	3,9 %
	2012-2017	5,0 %

Définition: la part des personnes (de 16 ans ou plus) en incapacité de travail de plus d'un an dans l'emploi total (salariés et indépendants) du secteur privé en Belgique. L'indicateur est calculé par le BFP à partir de données reçues de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), de l'Institut des comptes nationaux (ICN) et de l'Office national de sécurité sociale (ONSS).



Objectif: la part des personnes en incapacité de travail de longue durée doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 8: "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 11: "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (Moniteur belge, 08/10/2013). Il faut donc connaître l'évolution de la part de la population qui doit potentiellement bénéficier de conditions de travail adaptées.

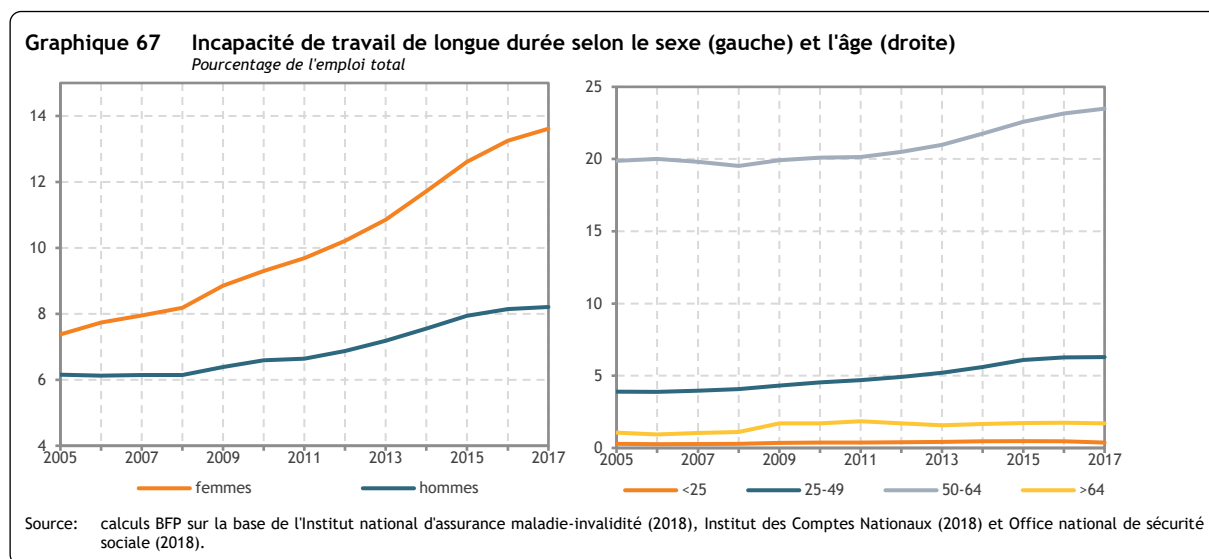
Évolution: une augmentation de la part des personnes en incapacité de travail de longue durée est observée sur la période de 2005 à 2017, passant de 6,6 % à 10,6 %.

Comparaison internationale: il n'y a pas de données comparables au niveau européen.

Ventilation selon le sexe: la part des femmes en incapacité de travail est plus élevée que celle des hommes: en 2017 environ 14 % contre 8 %. Cette différence augmente: de 1,2 point de pourcentage en 2005, elle est passée à 5,4 points de pourcentage en 2017.

Ventilation selon l'âge: la part des personnes en incapacité de travail s'élève à environ 6 % pour la catégorie des 25 à 49 ans contre environ 23 % pour les 50 à 64 ans. Elle est beaucoup plus faible pour les deux autres catégories. Pour les quatre catégories d'âge, cette part augmente entre 2005 et 2017.

L'augmentation est plus forte pour les catégories des 25 à 49 ans et des 50 à 64 ans, soit celles qui forment le gros de la force de travail disponible en Belgique.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 8 puisqu'il donne une information sur la capacité de la population à participer activement au marché du travail.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*.

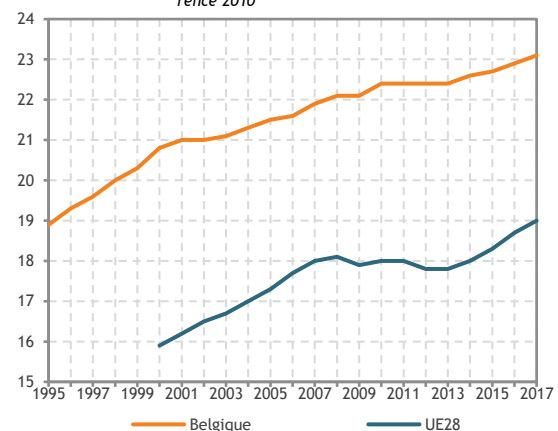
Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 33. Consommation des ménages

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (milliers d'euros chaînés par habitant, année de référence 2010)		
Début de période	1995	18,9
Fin de période	2017	23,1
Minimum	1995	18,9
Maximum	2017	23,1
Taux de croissance annuel moyen	1995-2017	+0,9 %
	2012-2017	+0,6 %
Comparaison UE28, 2017 (milliers d'euros chaînés par habitant, année de référence 2010)		
Belgique		23,1
UE28		19,0
UE28 - minimum: Bulgarie		4,3
UE28 - maximum: Luxembourg		33,5

Graphique 68 Consommation des ménages
Milliers d'euros chaînés par habitant, année de référence 2010



Source : Eurostat (2018), Principaux agrégats du PIB par habitant, nama_10_pc, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 18/09/2018).

Définition: la consommation des ménages est mesurée à travers le concept de consommation effective qui se réfère à tous les biens et services réellement consommés. Elle englobe tant les biens de consommation et les services achetés directement par des ménages, que les services fournis par des institutions à but non lucratif et le gouvernement pour la consommation individuelle (comme la santé ou l'éducation). Cette consommation est exprimée par habitant et en milliers d'euros chaînés (ce qui permet de mesurer la consommation en supprimant l'effet de l'évolution des prix). Afin de permettre une comparaison entre la Belgique et l'Union européenne sur la base d'une année de référence identique (à savoir 2010), les données utilisées ici proviennent d'Eurostat.

Objectif: il n'y a pas d'objectif relatif au niveau de la consommation des ménages en Belgique. Mais, cette consommation doit globalement devenir plus durable.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.4: "Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière".

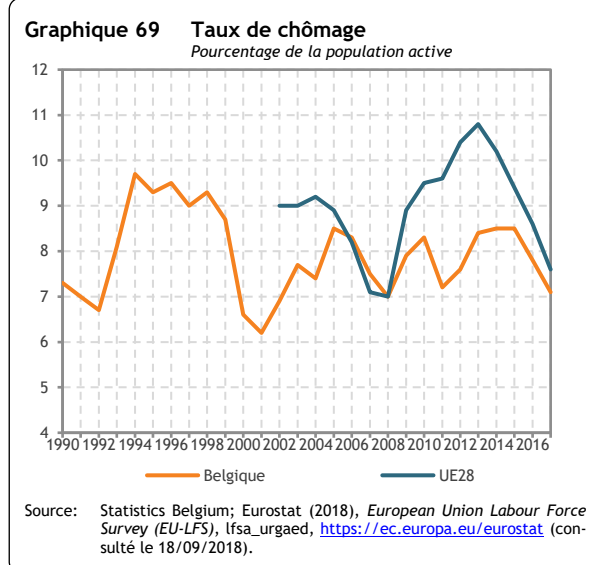
Évolution: en Belgique, la consommation effective par habitant entre 1995 et 2017 s'est accrue en passant d'un peu moins de 19 000 euros par habitant à environ 23 100 euros. Entre 2010 et 2015, l'indicateur est resté relativement stable autour de 22 500 euros, la croissance de l'indicateur ayant été au plus haut entre 1995 et 2000.

Comparaison internationale: pour cet indicateur la Belgique est au-dessus de la moyenne dans l'UE28, et ce sur l'ensemble de la période pour laquelle des données sont disponibles (2000-2017). L'évolution de cet indicateur en Belgique et dans l'UE28 a été relativement similaire, la consommation belge ayant été plus résistante à la crise économique et financière de 2008 que la moyenne de l'UE28.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 8.4. Ce sous-objectif aborde, en effet, le découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement dans les modes de consommation et de production.

Indicateur 34. Taux de chômage

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population active)		
Début de période	1990	7,3
Fin de période	2017	7,1
Minimum	2001	6,2
Maximum	1994	9,7
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	-0,1 %
	2012-2017	-1,4 %
Comparaison UE28, 2017 (pourcentage de la population active)		
Belgique		7,1
UE28		7,6
UE28 - minimum: République Tchèque		2,9
UE28 - maximum: Grèce		21,5



Définition: le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, exprimé en pourcent. Les données sur le chômage utilisées pour cet indicateur se basent sur l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Les données de l'enquête ont été obtenues à partir d'entretiens directs visant à déterminer si une personne est au chômage. Tel est le cas si la personne ne travaille pas, si elle a cherché activement un travail au cours des quatre semaines écoulées et si elle est disponible dans les deux semaines pour éventuellement commencer à travailler. La population active comprend toutes les personnes dans la catégorie d'âge des 15 à 74 ans qui sont disponibles sur le marché du travail, c'est-à-dire celles qui ont un travail rémunéré et celles qui n'en ont pas mais en recherchent un. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au sein de l'UE qui est notamment publiée par Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui met à disposition des données détaillées et comparables pour les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: le taux de chômage doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.5: "*D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale*".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "*Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler*" (objectif 8), "*Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré*" (objectif 9), "*Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel*" (objectif 10) et "*Les conditions de travail seront adaptées*

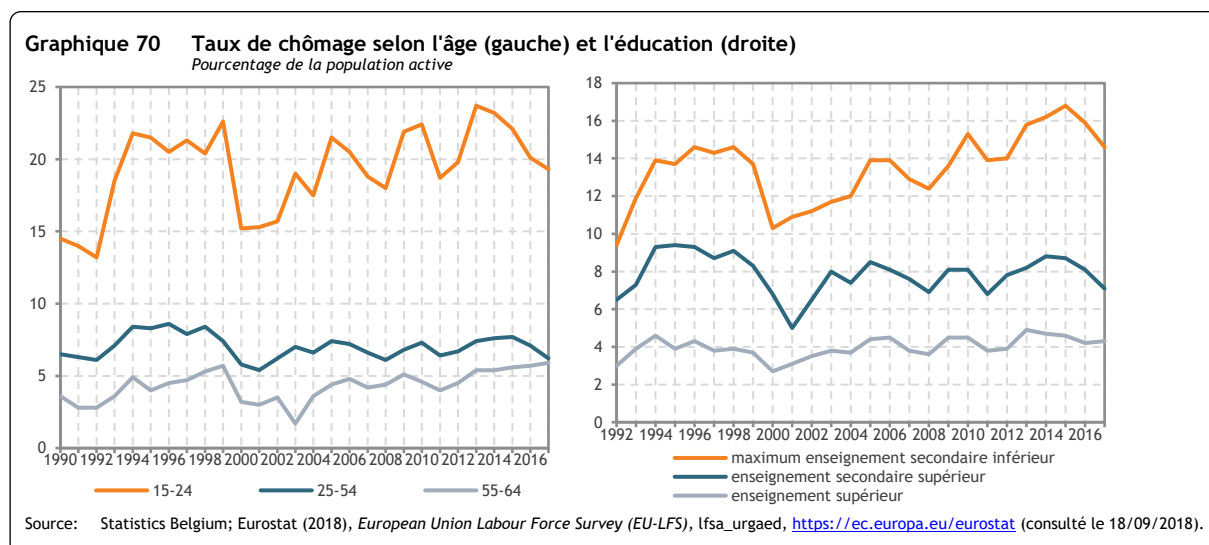
tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11; Moniteur belge, 08/10/2013).

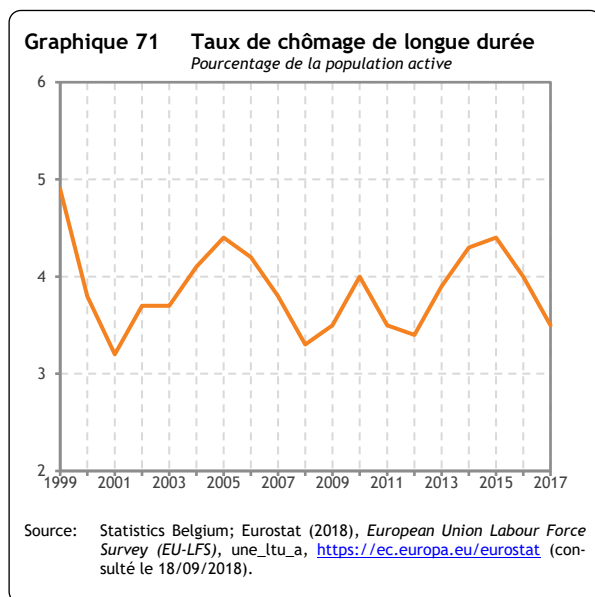
Évolution: selon l'EFT, le taux de chômage a suivi un cours cyclique entre 1990 et 2015, avec quatre périodes de hausse du chômage: 1990-1994, 2001-2005, 2008-2010 et enfin de 2011 jusqu'à 2015 inclus. Le taux de chômage a culminé en 1994 (9,7 %) et a atteint son niveau plancher en 2001 (6,2 %). La hausse la plus récente du chômage s'étend de 2011 (7,2 %) à 2015 (8,5 %). En 2017 le taux de chômage a diminué jusqu'à 7,1 %. Cette évolution est aussi influencée par les changements réglementaires, entre autres en termes d'exclusion du chômage.

Comparaison internationale: depuis 2002, le taux de chômage en Belgique est toujours plus bas que celui dans l'UE28, sauf en 2008 où ils atteignent le même niveau: 7 %. Le taux de chômage dans l'UE28 suit un autre modèle que celui de la Belgique, surtout à partir de 2009. Entre 2002 et 2008, il diminue de 9,0 % à 7,0 % et cette évolution suit plus ou moins la tendance observée en Belgique mais à un niveau plus haut. À partir de 2009 le taux de chômage augmente fort dans l'UE28 jusqu'à 10,8 % en 2013. Cette augmentation est nettement moins prononcée en Belgique. Depuis 2013, le taux de chômage diminue dans l'UE28 pour atteindre 7,6 % en 2017 alors que le taux de chômage en Belgique ne diminue qu'à partir de 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

Ventilation selon l'âge: au cours de la période 1990-2017, le taux de chômage des jeunes a constamment été le plus élevé, avec 19,3 % en moyenne. Le taux de chômage des personnes de 25 à 54 ans et celui des personnes âgées entre 55 et 64 ans se sont respectivement élevés à 7,0 % et 4,3 % en moyenne durant cette période.

Ventilation selon l'éducation: au plus élevé le niveau d'éducation, au plus bas le taux de chômage. Au cours de la période 1992-2017, le taux de chômage des personnes diplômées de l'enseignement supérieur a oscillé autour de 4,0 % en moyenne. Le taux de chômage des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et celui des personnes possédant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur se sont respectivement élevés à 7,9 % et 13,5 % en moyenne durant cette période.





Ventilation selon la durée de chômage: le taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire la proportion des chômeurs qui sont au chômage depuis au moins un an, suit, entre 1999 et 2017, une évolution cyclique plus ou moins stable. Le taux de chômage de longue durée a augmenté au cours de trois périodes: 2001-2005, 2008-2010 et 2012-2015. Au cours de cette dernière période, le taux de chômage de longue durée a augmenté, en passant de 3,4 % à 4,4 %. En 2017, le taux de chômage de longue durée a diminué pour atteindre 3,5 %.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 8.5.2 - *Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap*.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*.

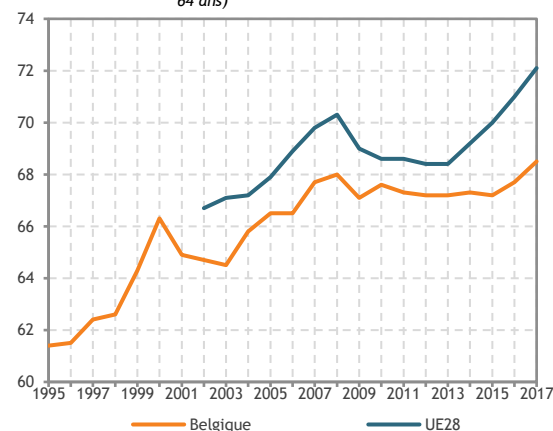
Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 35. Taux d'emploi

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population en âge de travailler, 20-64 ans)		
Début de période	1995	61,4
Fin de période	2017	68,5
Minimum	1995	61,4
Maximum	2008	68,0
Taux de croissance annuel moyen	1995-2017	+0,5 %
	2012-2017	+0,4 %
Comparaison EU28, 2017 (pourcentage de la population en âge de travailler, 20-64 ans)		
Belgique		68,5
UE28		72,1
UE28 - minimum: Grèce		57,8
UE28 - maximum: Suède		81,8

Graphique 72 Taux d'emploi
Pourcentage de la population en âge de travailler (20-64 ans)



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2018), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS)*, lfsa_ergan, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 06/09/2018).

Définition: le taux d'emploi est la part de la population active occupée dans la population en âge de travailler. La population active occupée est définie comme le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans qui ont travaillé au moins une heure au cours de la période de référence, soit comme salarié avec un contrat de travail dans le secteur privé ou dans le secteur public, soit comme non-salarié (indépendant ou aidant). Il est à noter que la population active occupée est aussi égale à la somme de l'emploi intérieur et du solde des travailleurs frontaliers (c'est-à-dire la différence entre le nombre d'habitants belges qui travaillent à l'étranger et le nombre de non belges n'habitant pas en Belgique et travaillant en Belgique). La population en âge de travailler se compose des personnes âgées de 20 à 64 ans. Les données sur l'emploi utilisées pour cet indicateur se basent sur l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: le taux d'emploi doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.5: "D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale" (Moniteur belge, 08/10/2013).

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi

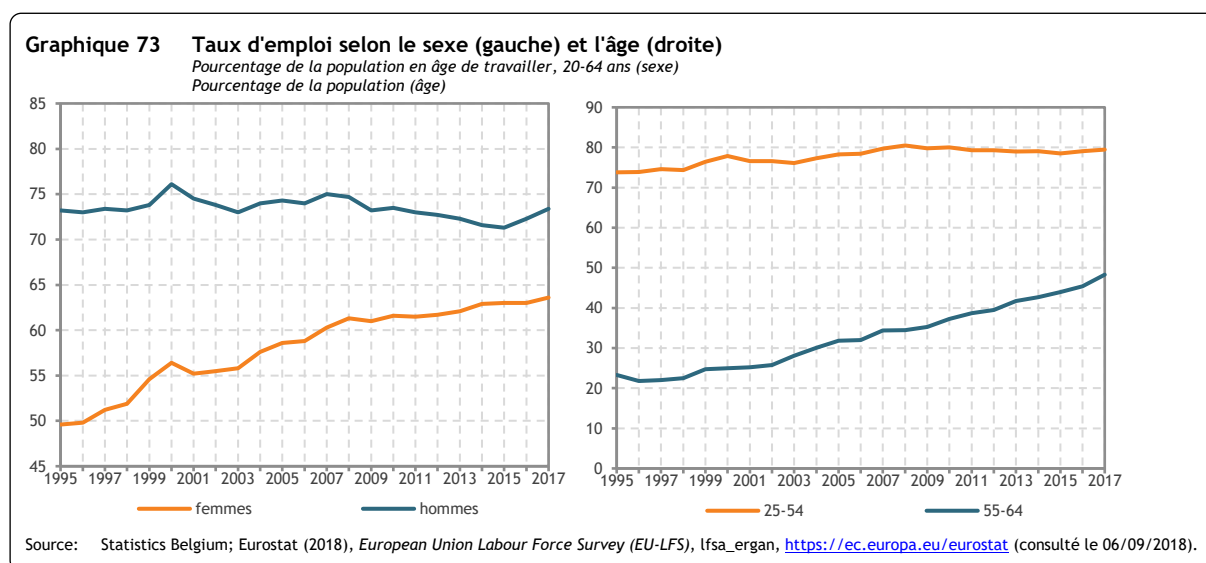
décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11).

Dans le prolongement de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) qui vise une croissance du taux d'emploi dans l'UE à 75 % en 2020, la Belgique vise un taux d'emploi à 73,2 % en 2020. L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014 (Gouvernement fédéral, 2014) confirme cet objectif. En outre, la Belgique a adopté dans les Programmes nationaux de réforme (qui s'inscrivent dans le cadre du suivi de la Stratégie Europe 2020) des objectifs supplémentaires dans le domaine de l'emploi pour 2020, et ce aussi bien pour les femmes (69,1 %) que pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (50 %). En outre, la différence entre le taux d'emploi des non-citoyens de l'UE et celui des Belges doit être inférieure à 16,5 points de pourcentage selon ces programmes de réforme.

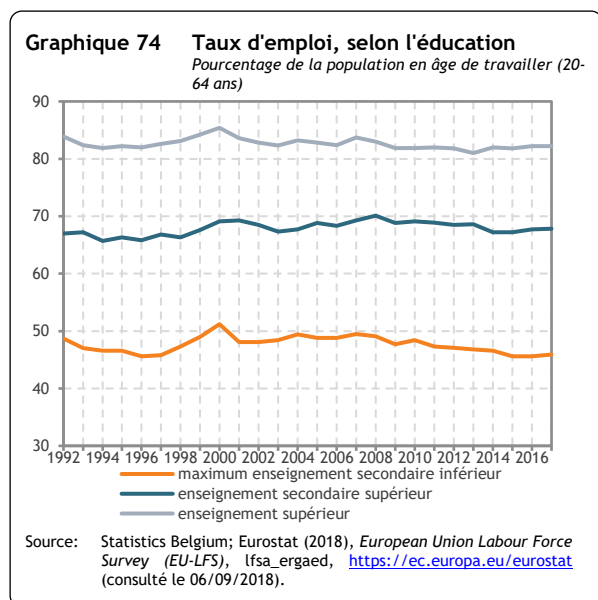
Évolution: selon l'enquête EAK, le taux d'emploi des 20 à 64 ans a augmenté en passant de 61,4 % en 1995 à 66,3 % en 2000, a subi une légère diminution à 64,5 % en 2003, après quoi l'indicateur a rebondi à 68,0 % en 2008. Depuis lors, le taux d'emploi fluctue autour de 67 % suite à la crise économique et financière: en 2017 il atteint 68,5 %. La participation accrue des femmes et des personnes âgées au marché du travail est la principale cause de la croissance du taux d'emploi entre 1995 et 2017.

Comparaison internationale: le taux d'emploi des 20 à 64 ans dans l'Union européenne a été au-dessus de la valeur belge tout au long de la période 2002-2017 et les tendances sont parallèles. La tendance croissante observée en Belgique entre 2003 et 2008 est également observée dans l'UE28. Dans l'UE28, ce taux a augmenté de 67,1 % à 70,3 % sur cette période. Ensuite il y a une baisse jusqu'à 68,4 % en 2012 et une hausse pour atteindre 72,1 % en 2017. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017.

Ventilation selon le sexe: la participation accrue des femmes au marché de l'emploi est une des principales raisons de l'augmentation globale du taux d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi des femmes a augmenté, passant de 49,6 % en 1995 à 63,6 % en 2017.

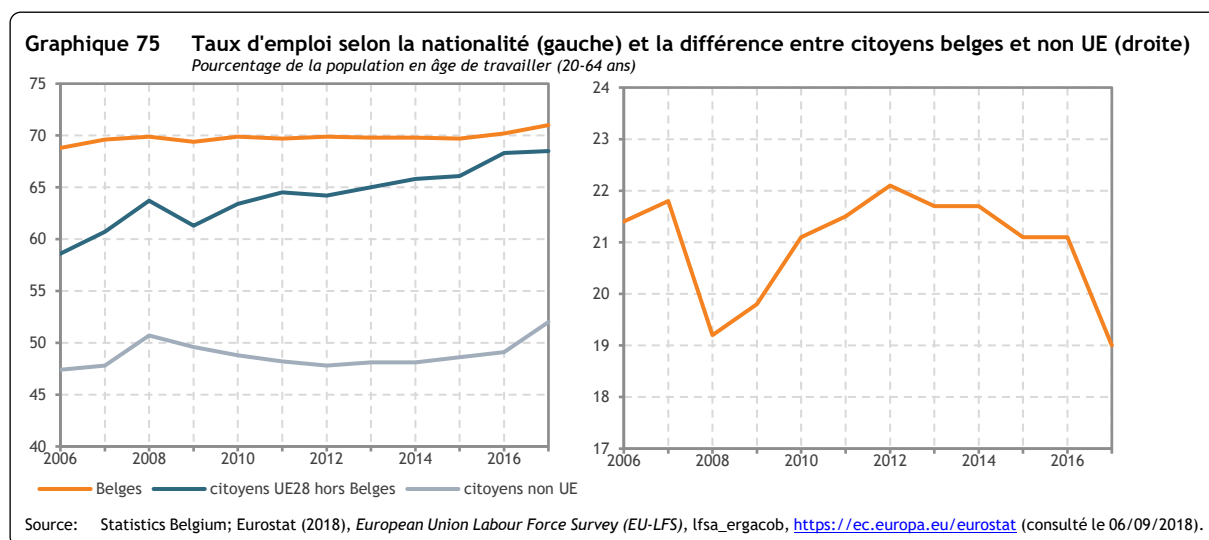


Ventilation selon l'âge: la participation accrue des personnes âgées au marché de l'emploi est une des principales raisons de l'augmentation globale du taux d'emploi. Le taux d'emploi des personnes âgées est passé d'un niveau de 23,3 % à 48,3 % entre 1995 et 2017. Le graphique ne mentionne pas le taux d'emploi des 20 à 24 ans parce qu'il y a beaucoup d'étudiants dans cette catégorie d'âge. La pertinence politique de cette information est donc limitée.



Ventilation selon l'éducation: au plus élevé le niveau d'éducation, au plus élevé le taux d'emploi. Pour chaque niveau d'éducation le niveau du taux d'emploi reste stable au cours de la période considérée. En 2017, le taux d'emploi des personnes ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, des personnes avec un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou des personnes avec un diplôme d'enseignement supérieur atteint respectivement 45,9, 67,8 et 82,2 %.

Ventilation selon la nationalité: entre 2006 et 2017, le taux d'emploi des citoyens hors UE a progressé en passant de 47,4 à 52 %. Celui des Belges a augmenté durant cette période, allant de 68,5 à 71 %. Celui des citoyens de l'UE (hors Belgique) a augmenté de 58,6 à 67,5 %. La différence de taux d'emploi entre les Belges et les citoyens hors UE a donc diminué de 21,4 points de pourcentage en 2006 à 19 points de pourcentage en 2017.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 8.5, qui est d'atteindre le plein emploi productif.

Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

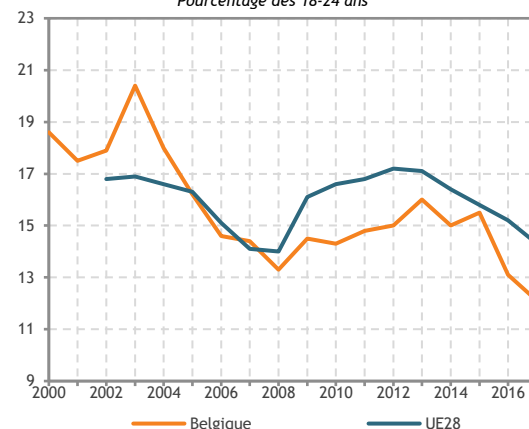
Gouvernement fédéral (2014), *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*, <http://www.gouvernement-federal.be> (consulté le 1/12/2015).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 36. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage des 18-24 ans)		
Début de période	2000	18,6
Fin de période	2017	12,1
Minimum	2017	12,1
Maximum	2003	20,4
Taux de croissance annuel moyen	2000-2017	-2,5 %
	2012-2017	-4,2 %
Comparaison UE28, 2017 (pourcentage des 18-24 ans)		
Belgique		12,1
UE28		14,3
UE28 - minimum: Pays-Bas		5,3
UE28 - maximum: Italie		25,7

Graphique 76 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
Pourcentage des 18-24 ans



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2018), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS)*, edat_lfse_21, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 17/10/2018).

Définition: la part des jeunes (de 18 ans à 24 ans)

qui répondent aux deux conditions suivantes: (a) ils n'ont pas d'emploi et (b) n'ont pas suivi de formation ou d'enseignement au cours des quatre semaines précédant l'interview. Le seuil de 18 ans est choisi en Belgique car c'est l'âge où se termine l'obligation scolaire. Les données utilisées se basent sur l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

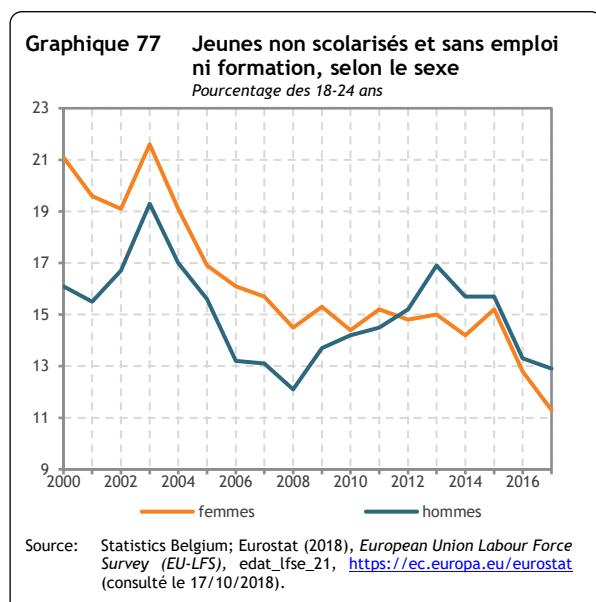
Objectif: la part des jeunes qui sont non scolarisés et sans emploi ni formation doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.6: "D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation".

Le Programme national de réforme (PNR) de 2011 que la Belgique a approuvé en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), ainsi que tous les PNR suivants, contient également l'objectif de diminuer ce pourcentage d'ici 2020, pour atteindre 8,2 %.

Évolution: selon cette enquête, la part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation a chuté en passant de 18,6 % en 2000 à 13,3 % en 2008 (année de la crise économique et financière) pour ensuite grimper à 16 % en 2013 et diminuer à nouveau pour atteindre 12,1 % en 2017. La tendance reste globalement à la baisse (taux de croissance annuel de -2,5 %) entre 2000 et 2017.

Comparaison internationale: dans l'Union européenne, la part de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, qui diminuait depuis 2002, a augmenté à partir de 2008 avec la crise économique et financière, jusqu'en 2013. À partir de cette date, elle diminue à nouveau. Depuis 2008 la Belgique se situe en dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.



Ventilation selon le sexe: selon l'EFT, la différence entre les hommes et les femmes a fortement évolué. En 2000, cette part était plus grande, de 5 points de pourcentage, chez les femmes que chez les hommes. De 2000 à 2011, la part des femmes chez les jeunes qui ne sont pas scolarisés et sans emploi ni formation est plus élevée que celle des hommes. En revanche, depuis 2012, la part des hommes est plus élevée que celle des femmes. En 2017, elle était plus grande chez les hommes que chez les femmes, de 1,6 point de pourcentage.

La tendance chez les femmes présente dès lors une plus forte baisse (avec un taux de croissance annuel moyen de -5,3 %), que la part des hommes (avec un taux de croissance annuel moyen de seulement -3,2 %) entre 2000 et 2017.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 8.6.1 - *Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation.*

Sources spécifiques

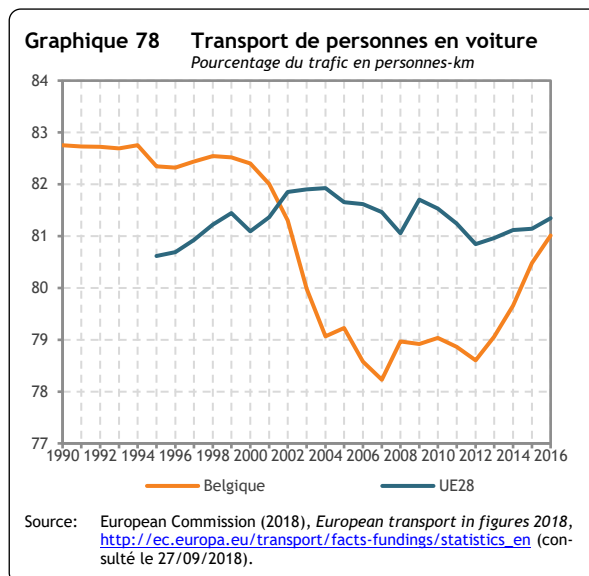
Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 06/11/2018).

4.9. Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Indicateur 37. Transport de personnes en voiture

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés		
(pourcentage du trafic en personnes-km)		
Début de période	1990	82,8
Fin de période	2016	81,0
Minimum	2007	78,2
Maximum	1990	82,8
Taux de croissance annuel moyen	1990-2016	-0,1 %
	2011-2016	0,5 %
Comparaison UE28, 2016		
(pourcentage du trafic en personnes-km)		
Belgique		81,0
UE28		81,3
UE28 - minimum: Hongrie		66,5
UE28 - maximum: Lituanie		89,9



Définition: la part modale des voitures dans le transport de passagers est la part du trafic total réalisée en voiture. Les autres modes de transport considérés sont les transports collectifs: train, bus, autocars, trams et métros. Pour des raisons de collecte de données, les déplacements en motos sont inclus dans la catégorie des voitures. Le trafic est mesuré en passagers-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de voyageurs par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport, afin de permettre une comparaison avec l'UE28. L'indicateur est également calculé par le BFP pour la Belgique à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB, De Lijn, TEC et STIB). La différence entre les deux estimations de cet indicateur est de moins de 1 %.

Objectif: la part modale de la voiture doit être de 65 % pour 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable, inclut l'objectif 23: "Les modes de transport collectifs primeront sur les modes de transport individuels" (Moniteur belge, 08/10/2013), ce qui peut être interprété comme une diminution de la part modale des transports individuels en-dessous de 50 %. La part modale des transports individuels étant en 2014 de 76 %, une interpolation linéaire entre 2014 et 2050 donne un objectif de 65 % pour 2030. Étant donné que les statistiques disponibles n'incluent que la voiture (et la moto) dans les modes individuels, cet objectif ne porte que sur ce mode de déplacement.

Évolution: cette part modale est restée stable entre 82 % et 83 % dans les années '90, et a diminué entre 2000 et 2007, pour se stabiliser vers 79 % à partir de 2008. La part modale des voitures a à nouveau augmenté à partir de 2012 pour atteindre 81,0 % en 2016. En 2016, les parts modales des transports collectifs étaient de 11,3 % pour les bus, autocars, trams et métro (entre 11 % et 12 % entre 1990 et 2000) et de 7,7 % pour le rail (environ 6 % entre 1990 et 2000).

Comparaison internationale: entre 1995 et 2016, la part modale des voitures a diminué en Belgique alors que dans l'UE28, elle a légèrement augmenté depuis 1995. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 9.1.2 - *Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport.*

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 38. Transport de marchandises par la route

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du trafic en tonnes-km)		
Début de période	1990	64,2
Fin de période	2016	73,7
Minimum	1990	64,2
Maximum	2009	76,7
Taux de croissance annuel moyen	1990-2016	+0,5 %
	2011-2016	0,2 %
Comparaison UE28, 2016 (pourcentage du trafic en tonnes-km)		
Belgique		73,7
UE28		76,3
UE28 - minimum: Lettonie		23,4
UE28 - maximum: Chypre		100,0

Définition: la part modale de la route dans le transport de marchandises est la part du trafic total réalisé en camion et en camionnette. Les autres

modes de transport considérés sont le chemin de fer et la voie d'eau. Le trafic est mesuré en tonnes-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de tonnes embarquées par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport. Dans les cas du trafic routier en Belgique, pour lequel la DG Transport ne fournit des données qu'à partir de 2005, l'indicateur a été rétro-polé jusqu'en 1990, à partir des données du BFP. Celles-ci sont calculées à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB).

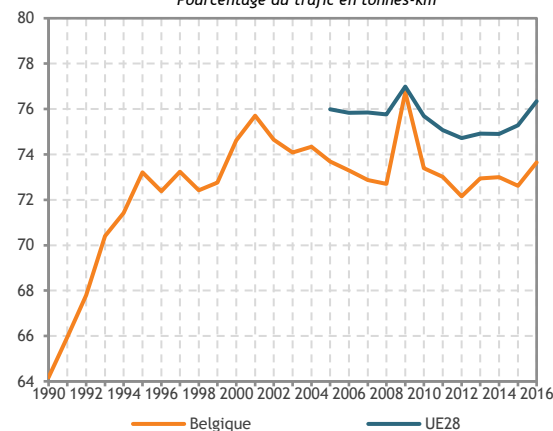
Objectif: la part modale de la route dans le transport de marchandises doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 23: "Pour le transport de marchandises, les transports ferroviaires et fluviaux seront les plus utilisés" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: entre 1990 et 1995, la part modale de la route dans le transport de marchandises (camions et camionnettes) a augmenté de 64 % à 73 %. Depuis 1995, la part de la route est restée relativement stable, aux environs de 73 %. La valeur élevée de 2009 est due au fait que la crise économique et financière a eu un impact beaucoup plus marqué sur les transports ferroviaires et fluviaux que sur le transport par route.

Graphique 79 Transport de marchandises par la route
Pourcentage du trafic en tonnes-km



Source: European Commission (2018), *European transport in figures 2018*, http://ec.europa.eu/transport/facts-fundings/statistics_en (consulté le 27/09/2018); trafic routier avant 2005: *Base de données transport du BFP*, sur la base de publications régulières de SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique, SNCB.

Comparaison internationale: dans l'UE28, cet indicateur est relativement stable autour de 75 % depuis 2005. Les données pour cet indicateur ne sont pas disponibles avant 2005 au niveau de l'UE28. Toutefois, un indicateur comparable (données non-ajustées pour la territorialité) montre une augmentation régulière de la part de la route, de 71 % en 1995 à 76 % en 2005. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 9.1.2 *Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport*.

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 39. Congestion routière

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(heures passées par automobiliste moyen par an)		
Début de période	2014	35,84
Fin de période	2016	38,82
Minimum	2014	35,84
Maximum	2016	38,82
Taux de croissance annuel moyen	2014-2016	4,1 %
Comparaison pays voisins, 2016		
(heures passées par automobiliste moyen par an)		
Belgique		38,82
Allemagne		29,51
France		29,91
Pays-Bas		31,52

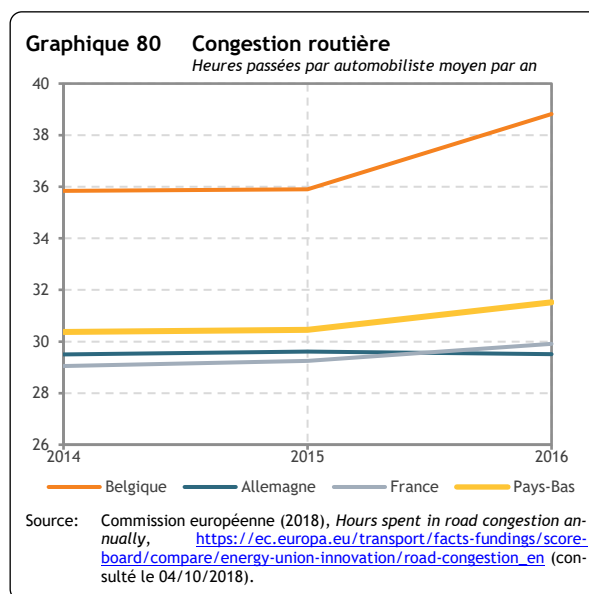
Définition: le nombre d'heures passées par un automobiliste moyen dans les embouteillages chaque année. Son calcul suppose 2 trajets quotidiens de 30 km (lors des heures de pointe du matin et du soir) et 220 jours de travail par an. Cet indicateur est calculé à partir des données de vitesse reçues des systèmes de navigation des voitures (Christidis et Ibañez Rivas, 2012). Les données proviennent de la Commission européenne.

Objectif: la congestion sur les routes doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable". L'inadéquation entre les infrastructures et la demande des utilisateurs entraîne la congestion d'un réseau de transport. Celle-ci a des impacts économiques (durée et coût du transport plus élevés). En outre, elle limite l'accès effectif aux infrastructures.

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 22: "Toute personne aura accès à un mode de transport dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, les impacts sur la biodiversité et sur la qualité de vie sont aussi faibles que possible" (Moniteur belge, 08/10/2013). La congestion d'un réseau de transport a des impacts sociaux (impacts variables sur différentes catégories de population, transports urgents bloqués) et environnementaux (consommation d'énergie et pollution plus élevées).

Évolution: l'indicateur de congestion sur les routes a augmenté en Belgique, allant de 35h50 passées dans les embouteillages en 2014 à 38h49 en 2016 (+8 %). Cette tendance est confirmée par des indicateurs régionaux calculés sur la base d'autres données. En Région flamande, l'indicateur *Filezwaarte op het snelwegennet*, publié depuis 2012 (Studiedienst Vlaamse Regering, 2017), montre également une tendance à l'augmentation. En Région wallonne, le taux d'utilisation des capacités des autoroutes est publié



depuis 1990 (IWEPS, 2018, à partir de données du SPW - DG01 – Routes et bâtiments). Il est lui aussi en augmentation continue.

Comparaison internationale: la Belgique (39 heures par an en 2016) est un des pays européens où cet indicateur est le plus élevé. Sur les 26 pays considérés (EU28 sauf Chypre et Malte), seul le Royaume-Uni montre une moins bonne performance. Pour les 3 pays voisins, cet indicateur est aux alentours de 30 heures par an en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié 9.1, car la congestion routière a des impacts sur "*le développement économique et le bien-être de l'être humain*", et limite l'accès effectif aux infrastructures.

Sources spécifiques

Christidis et Ibañez Rivas (2012), *Measuring road congestion*, European Commission, Joint research center, <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical-research-reports/measuring-road-congestion> (consulté le 1/10/2018).

IWEPS (2018), *Taux d'utilisation des capacités des autoroutes*, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/transport-routier/> (consulté le 1/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Studiedienst Vlaamse Regering (2017), *VRIND 2017, Filezwaarte op het snelwegennet*, <http://www.statistiekvlaanderen.be/vrind-2017> (consulté le 1/10/2018).

Indicateur 40. Stock de capital fixe

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	279,1
Fin de période	2017	278,8
Minimum	2004	267,7
Maximum	2009	286,8
Taux de croissance annuel moyen	1995-2017	0,0 %
	2012-2017	-0,4 %

Définition: le stock de capital fixe est la somme de tous les actifs économiques qui sont utilisés de manière récurrente ou continue dans le processus de production pendant plus d'un an (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux; Eurostat, 2013). L'indicateur mesure le stock net de capital fixe (machines, bâtiments, infrastructures de transport et de communication etc.). Il est calculé en retranchant du stock brut de capital fixe, où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant, la valeur cumulée des amortissements et en ajoutant les investissements bruts. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. L'indicateur pour la Belgique est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux.

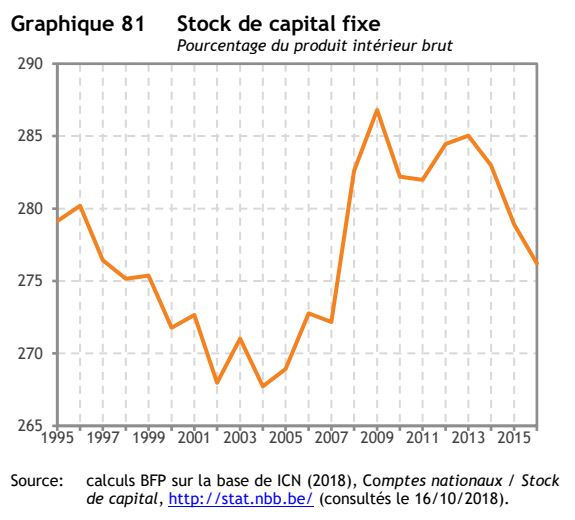
Objectif: le stock de capital fixe ne doit pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "*Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable*".

Le stock de capital fixe "*permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre*" (Eurostat, 2013, p.184). Le stock de capital fixe peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital fixe doit être maintenu (UNECE, 2014, p.29). Il est dès lors considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le stock net de capital fixe ne doit pas diminuer.

Évolution: le stock net de capital fixe (en volume) dans l'économie belge est en augmentation constante depuis 1995. Ramené en pourcentage du PIB, ce stock a globalement baissé entre 1995 et 2004 avant de croître jusqu'en 2009. Entre 2009 et 2017, l'indicateur a diminué pour se retrouver en 2017 sous le niveau observé en 1995.

Comparaison internationale: du fait de différences méthodologiques importantes avec les données d'Eurostat, il n'y a pas de comparaison avec les autres pays européens.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 9.1. En effet, accroître le stock de capital fixe permet d'avoir les infrastructures nécessaires au développement économique.

Sources spécifiques

Eurostat (2013), *Système européen des comptes, SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

UNECE (2014), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html (consulté le 01/12/2015).

Indicateur 41. Investissements bruts dans le stock de capital fixe

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés		
(pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	18,9
Fin de période	2017	19,0
Minimum	2003	17,3
Maximum	2008	20,7
Taux de croissance	1995-2017	+0,0 %
annuel moyen	2012-2017	+0,3 %
Comparaison UE28, 2017		
(pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		19,0
UE28		16,3
UE28 - minimum: Grèce		10,8
UE28 - maximum: Estonie		21,9

Définition: les investissements bruts dans le stock de capital fixe (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux; Eurostat, 2013) sont exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données au niveau de la Belgique sont collectées par l'Institut des comptes nationaux. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, les données utilisées proviennent d'Eurostat.

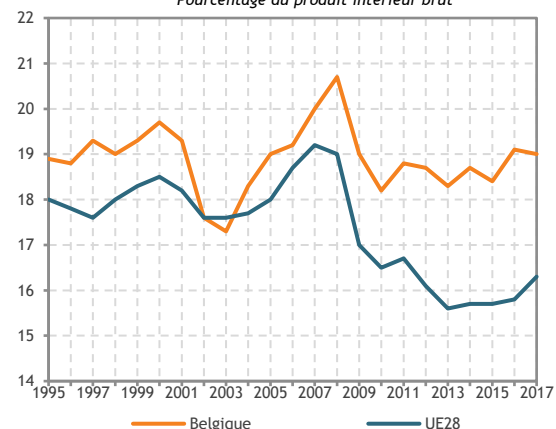
Objectif: il n'est pas possible de fixer un niveau optimal pour cet indicateur.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Le développement économique et la dégradation de l'environnement seront intégralement découplés. Dans ce développement, la création d'emplois décents prend une position centrale, tout en garantissant une offre suffisante de biens et de services répondant aux besoins fondamentaux" (introduction du défi "une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux"; Moniteur belge, 08/10/2013).

Pour une économie performante ayant un impact négatif sur l'environnement aussi limité que possible, il est indispensable de disposer de suffisamment de biens d'équipement respectueux de l'environnement. En outre, les biens d'équipement peuvent également être utilisés par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Il est donc nécessaire de procéder à des investissements suffisants en biens d'équipement, non seulement pour remplacer les biens d'équipement obsolètes, mais aussi pour rendre les biens d'équipement plus performants et plus respectueux de l'environnement, étant donné que de nouveaux investissements permettent de prendre en compte les derniers développements technologiques. Toutefois, il n'est pas possible de fixer un niveau optimal pour cet indicateur.

Graphique 82 Investissements bruts dans le stock de capital fixe
Pourcentage du produit intérieur brut



Source: ICN; Eurostat (2018), Formation brute de capital fixe par AN_F6 types d'actifs, nama_10_an6, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consultés le 15/10/2018).

Évolution: en Belgique, les investissements bruts dans le stock de capital fixe sont restés relativement stables à travers le temps et s'élevèrent en moyenne à environ 19 % du PIB. Le maximum a été observé en 2008 (20,7 %) tandis que le minimum est enregistré en 2003 (17,3 %). Le niveau de l'indicateur en 2017 est quasi identique à celui enregistré en 1995.

Comparaison internationale: la comparaison des chiffres belges avec ceux de l'Union européenne, montre que, jusqu'en 2008 les résultats étaient assez proches. Entre 2008 et 2010, et à la suite de la crise économique et financière, l'indicateur a baissé, tant en Belgique que dans l'UE28. À partir de 2010, l'indicateur est resté globalement stable en Belgique alors qu'il a continué de diminuer au niveau de l'UE28. En 2017, l'écart observé entre l'UE28 et la Belgique est de 2,7 points de pourcentage.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 9.1. En effet, investir dans le stock de capital fixe permet d'avoir les infrastructures nécessaires pour le développement économique.

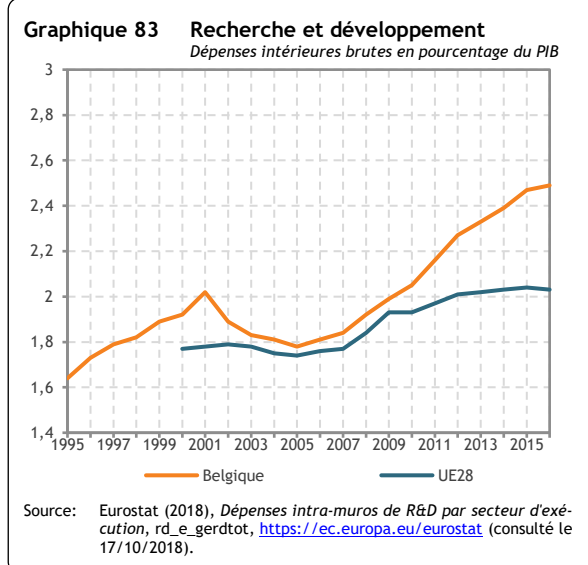
Sources spécifiques

Eurostat (2013), *Système européen des comptes, SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 42. Recherche et développement

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés		
(dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB)		
Début de période	1995	1,6
Fin de période	2016	2,5
Minimum	1995	1,6
Maximum	2016	2,5
Taux de croissance annuel moyen	1995-2016	+2,0 %
	2011-2016	+2,9 %
Comparaison UE28, 2016		
(dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB)		
Belgique		2,5
UE28		2,0
UE28 - minimum: Lettonie		0,4
UE28 - maximum: Suède		3,3



Définition: l'indicateur mesure les dépenses domestiques brutes en recherche et développement (R&D), publiques et privées, en pourcentage du PIB. Ces dépenses concernent les travaux entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Les données proviennent d'Eurostat.

Objectif: la part des dépenses R&D doit atteindre 3 % du PIB à partir de 2020.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.5: "Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030".

Dans le Programme national de réforme adopté par la Belgique en 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), la Belgique s'est engagée à atteindre des dépenses de R&D égales à 3 % de son PIB en 2020. Cet objectif a été fixé pour la première fois par le Conseil européen de Barcelone en 2002, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, visant ces 3% en 2010 (Conseil européen, 2002).

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable fixe également cet objectif: "Les budgets de recherche & développement atteindront au moins les 3% du PIB et augmenteront d'année en année" (objectif 49; Moniteur belge, 08/10/2013).

Étant donné que les engagements fixent un objectif de 3 % pour 2020 et pour 2050, cet objectif est également celui considéré pour 2030.

Évolution: en Belgique, les dépenses intérieures brutes de R&D, en euros, ont augmenté entre 1995 et 2016, excepté entre 2001 et 2003 où elles ont diminué. Rapportés au PIB, ces dépenses ont augmenté

entre 1995 et 2001 avant de se replier jusqu'en 2005. Depuis 2005, elles augmentent constamment. En 2016, ses dépenses se trouvent à un niveau proche de 2,5 % du PIB.

Comparaison internationale: en comparaison avec la moyenne européenne, l'indicateur belge rapporté au PIB s'est toujours trouvé à un niveau supérieur. À partir de 2009, le taux de croissance de l'indicateur (tant en euros qu'en pourcentage du PIB) pour la Belgique a été plus élevé. En conséquence, en 2016, l'écart entre les dépenses en pourcentage du PIB au niveau de la Belgique et de l'UE28 est proche de 0,5 point de pourcentage. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 9.5.1 - *Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB*.

Sources spécifiques

Conseil européen (2002), *Conclusions de la présidence, Conseil européen de Barcelone*, 15 et 16 mars 2002, p. 20, <https://www.consilium.europa.eu/media/20935/71026.pdf> (consulté le 06/11/2018).

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 06/11/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 43. Stock de capital connaissance

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés		
(pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	9,2
Fin de période	2017	15,5
Minimum	1995	9,2
Maximum	2016	15,6
Taux de croissance	1995-2017	+2,4 %
annuel moyen	2012-2017	+2,4 %
Comparaison pays voisins, 2016		
(pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		15,6
Allemagne		16,3
France		17,5
Pays-Bas		17,4

Définition: le stock de capital connaissance est la somme de tous les actifs fixes classés dans la section *Droits de propriété intellectuelle* (section AN.117 dans les comptes nationaux; Eurostat, 2013). L'indicateur mesure le stock net de capital connaissance. Il est calculé en retranchant du stock brut de capital connaissance, où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant, la valeur cumulée des amortissements. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. Les données au niveau de la Belgique sont collectées par l'Institut des comptes nationaux. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur est calculé à partir des données d'Eurostat.

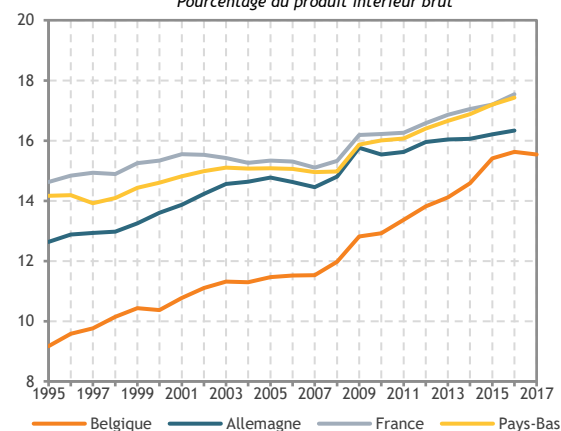
Objectif: le stock de capital connaissance ne doit pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.5: "Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030".

Le stock de capital connaissance "permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre" (Eurostat, 2013, p.184). Ce stock de capital peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital connaissance doit être maintenu (UNECE, 2014, p.29). Il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le stock net de capital connaissance ne doit pas diminuer.

Évolution: en Belgique, le stock net de capital connaissance (en volume) a constamment augmenté depuis 1995. Une fois ce stock ramené en pourcentage du PIB, il ressort des données que l'indicateur n'a fait également que croître durant la période 1995-2016. L'indicateur diminue légèrement pour la première fois en 2017. En 2017, le stock de capital connaissance belge s'élevait à 15,5 % du PIB alors qu'il s'élevait à 9,2 % en 1995.

Graphique 84 Stock de capital connaissance
Pourcentage du produit intérieur brut



Source: ICN; Eurostat (2018), *Compte de patrimoine non financier, nama_10_nfa_bs*, et *PIB et principaux composants (production, dépense et revenu), nama_10_gdp*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consultés le 15/10/2018).

Comparaison internationale: la comparaison du niveau de l'indicateur en Belgique avec celui de ses trois pays voisins, montre qu'en 2016, la Belgique a le niveau de stock de capital connaissance (rapporté au PIB) le plus bas. Ce constat s'observe sur l'ensemble de la période analysée. En 2016, la Belgique était de l'ordre de 1,4 point de pourcentage en dessous de la moyenne de ses trois pays voisins alors que la différence était d'environ 4,6 points de pourcentage en 1995.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 9.5. En effet, développer des connaissances au sein d'une économie passe par un accroissement de son stock de capital connaissance.

Sources spécifiques

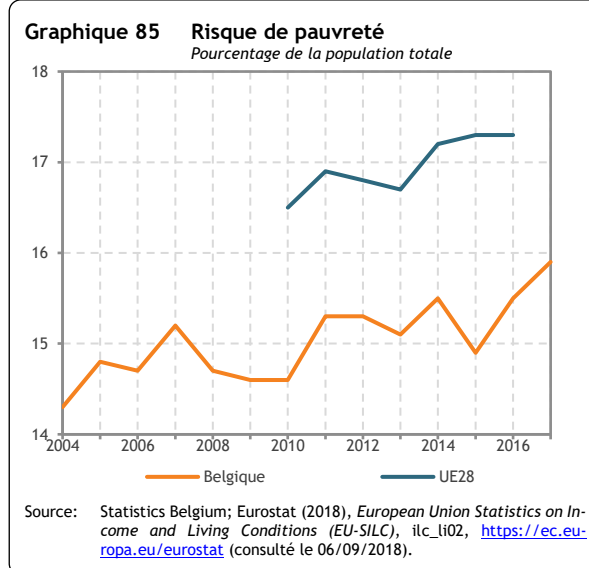
Eurostat (2013), *Système européen des comptes. SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

UNECE (2014), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html (consulté le 01/12/2015).

4.10. Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Indicateur 44. [Risque de pauvreté](#)

SDG	Inégalités réduites	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2004	14,3
Fin de période	2017	15,9
Minimum	2004	14,3
Maximum	2017	15,9
Taux de croissance annuel moyen	2004-2017	+0,8 %
	2012-2017	+0,8 %
Comparaison UE28, 2016 (pourcentage de la population totale)		
Belgique		15,5
UE28		17,3
UE28 - minimum: République Tchèque		9,7
UE28 - maximum: Roumanie		25,3



Définition: la part de la population présentant un risque de pauvreté est le rapport entre le nombre de personnes dont le revenu net disponible équivalent est inférieur à 60 % du médian national et la population totale. Le revenu net disponible est égal à la somme des revenus bruts de tous les membres du ménage dont sont soustraits les impôts, les cotisations sociales et les transferts entre ménages (CE, 2016). Afin d'obtenir le revenu net disponible équivalent, le revenu net disponible est divisé par le facteur d'équivalence (dite l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE). Un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3. Le revenu disponible net équivalent permet de comparer le niveau de vie des personnes en tenant compte des économies d'échelle résultant d'un ménage commun et de la composition de la famille. Il est supposé que le niveau de vie des personnes avec un revenu net disponible équivalent en-dessous de 60 % du médian national dans la population totale n'est pas suffisant pour participer aux modes de vie minimum acceptables en Belgique.

Les données relatives au taux de risque de pauvreté présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)* de l'Union européenne, où les données sur les revenus se rapportent toujours à ceux de l'année qui précède l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part des personnes présentant un risque de pauvreté, et leur nombre, doivent diminuer.

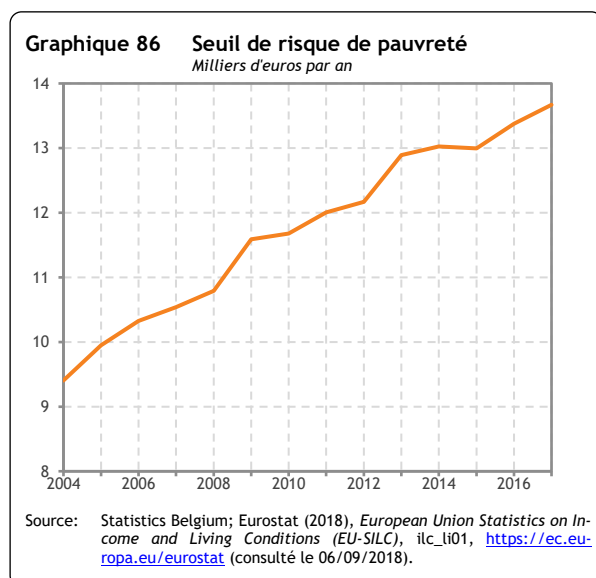
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 10.2: "D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et

politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre".

Outre le sous-objectif 10.2, les SDG comprennent également les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière"(sous-objectif 10.3); "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2) et "D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable" (sous-objectif 10.1).

Les personnes présentant un risque de pauvreté font partie du groupe cible pour lequel la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) a fixé un objectif de réduction: les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir [indicateur 1](#)).

Ici, le principe de base est que le niveau de vie des personnes avec un risque de pauvreté n'est pas suffisant pour participer aux modes de vie minimum acceptables en Belgique. La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable à, pour 2050, l'ambition suivante en la matière, qui va plus loin que les SDG ou que la Stratégie Europe 2020: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2; Moniteur belge 08/10/2013).



Évolution: en 2004, le taux de risque de pauvreté en Belgique est de 14,3 %. Puis, ce risque a oscillé autour des 15 % pour finalement atteindre sa valeur la plus élevée, c'est-à-dire 15,9 % en 2017, ce qui correspond à 1,8 millions de personnes.

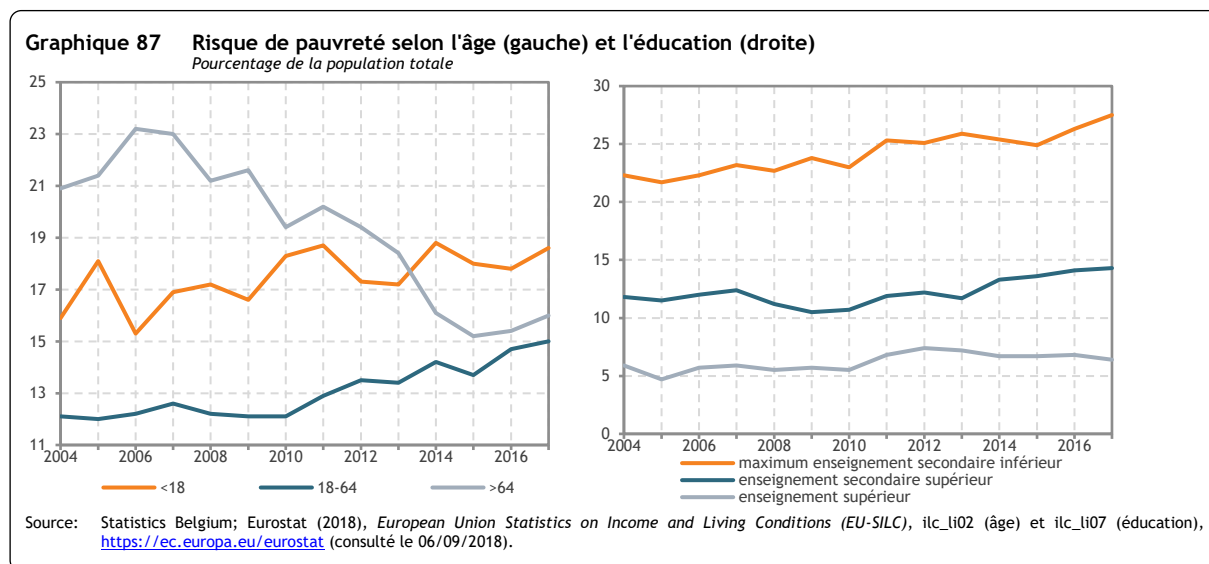
Sur la base des enquêtes EU-SILC, l'évolution du seuil de risque de pauvreté pour une personne isolée est passé de 9 405 euros par an en 2004 à 13 023 euros par an en 2014. En 2015, ce seuil diminue légèrement jusqu'à 12 993 euros pour ensuite augmenter et atteindre 13 670 euros en 2017.

Comparaison internationale: le risque de pauvreté dans l'UE28 est plus élevé qu'en Belgique. Ce

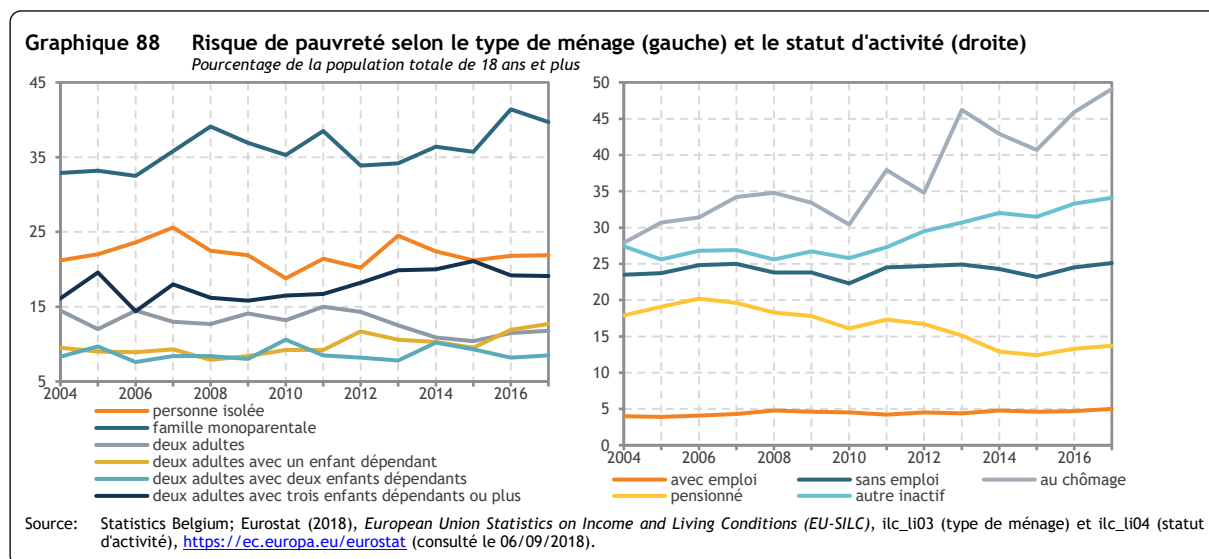
risque augmente de 16,5 % en 2010 à 17,3 % en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

Ventilation selon l'âge: en 2017, ce sont les jeunes qui ont donc le taux de risque de pauvreté le plus élevé, alors qu'en 2004 c'étaient les personnes âgées. En 2004, le risque de pauvreté des personnes de

moins de 18 ans, de 18 à 64 ans et de 65 ans ou plus atteignait respectivement 15,9, 12,1 et 20,9 %. Cette part a augmenté jusqu'à 18,6 % en 2017 chez les moins de 18 ans et jusqu'à 15 % chez les 18 à 64 ans. Le risque de pauvreté a diminué, par contre, jusqu'à 16 % en 2017 chez les personnes de 65 ans ou plus. Cette diminution est due à l'augmentation du taux d'activité des femmes, qui se traduit par des carrières plus longues et des pensions plus élevées. L'augmentation sensible des pensions minimales et de la garantie de revenu pour les personnes âgées par rapport au seuil de risque de pauvreté entre 2005 et 2011 peut également expliquer la baisse du risque de pauvreté durant cette période (Conseil supérieur des Finances, 2018).



Ventilation selon l'éducation: plus le niveau d'éducation est élevé, plus le risque de pauvreté est faible. Pour les personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur cette part a augmenté de 22,3 % en 2004 à 27,5 % en 2017. La part des personnes ayant un diplôme d'enseignement secondaire supérieur présentant un risque de pauvreté augmente également sur cette période, de 11,8 à 14,3 %. La part des personnes ayant un diplôme d'enseignement supérieur présentant un risque de pauvreté fluctue autour des 6 % au cours de la période considérée: elle atteint 6,4 % en 2017.



Ventilation selon le type de ménage: entre 2004 et 2017 les familles monoparentales présentent toujours le risque de pauvreté le plus élevé, à savoir environ 36,1 %. La valeur la plus élevée de 41,4 % a été atteinte en 2016. Pour les personnes isolées et pour les ménages comptant deux adultes et trois enfants dépendants ou plus, le risque de pauvreté au cours de la période concernée oscille respectivement autour de 22 % et 18 %. Celui des autres catégories de ménage fluctue aux alentours de 10 %.

Ventilation selon le statut d'activité: de 2014 à 2017, la part des personnes dans la population de 18 ans et plus présentant un risque de pauvreté a été la plus élevée chez les chômeurs. Les autres groupes sont par ordre décroissant: les autres inactifs, puis les non-travailleurs, les pensionnés et enfin les travailleurs. Entre 2004 et 2017, la part des chômeurs et des autres inactifs présentant un risque de pauvreté a augmenté respectivement de 27,9 à 49,1 % et de 27,4 à 34,1 %, alors que celle des pensionnés a reculé de 17,9 à 13,7 %.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 10.2.1 - *Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur à 50% du revenu médian, par âge, sexe et handicap*. L'ONU utilise un seuil de pauvreté de 50 % alors que pour cet indicateur le seuil de 60 % a été choisi car il correspond à la définition de l'UE.

Sources spécifiques

CE (2016), *Methodological guidelines and description of EU-SILC - Target Variables -015 operation (Version August 2016)*, DocSILC065 (2015 operation).

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 06/11/2018).

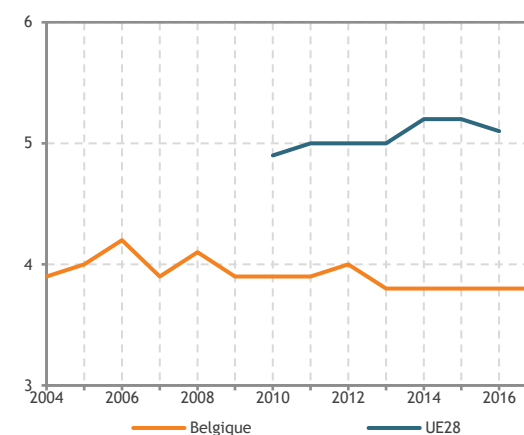
Conseil supérieur des finances (2018), *Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel*, juillet 2018, <https://www.plan.be/databases/data-33-fr-rapport+annuel+de+juillet+2018+du+comite+d+etude+sur+le+vieillissement> (consulté le 06/11/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 45. Inégalités de revenu: S80/S20

SDG	Inégalités réduites	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
Début de période	2004	3,9
Fin de période	2017	3,8
Minimum	2013 à 2017	3,8
Maximum	2006	4,2
Taux de croissance annuel moyen	2004-2017	-0,2 %
	2012 -2017	-1,0 %
Comparaison UE28, 2016		
Belgique		3,8
UE28		5,2
UE28 - minimum: République Tchèque		3,5
UE28 - maximum: Bulgarie		7,7

Graphique 89 Rapport interquintile de revenu S80/S20



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2018), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, ilc_di11, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 06/09/2018).

Définition: le rapport interquintile du revenu de la population est un indicateur d'inégalités de revenu. C'est le rapport entre le revenu total net équivalent disponible des 20 % de personnes ayant les revenus les plus élevés (S80) et le revenu total net équivalent disponible des 20 % de personnes ayant les plus bas revenus (S20). Le revenu équivalent tient compte de l'ampleur et de la composition du ménage selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE où un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3. Les données relatives aux inégalités de revenu présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les données de revenu sont relatives aux revenus de l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: le rapport interquintile de revenu ne peut pas augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 10.4: "Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose que "Favorisant le bien-être de chaque individu, il sera essentiel qu'une société inclusive lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales" (introduction du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale"; Moniteur belge 08/10/2013).

Étant donné qu'en comparaison des autres états membres de l'UE, le rapport interquintile de revenu est bas et qu'il est, de plus, resté stable en Belgique, il peut être considéré que pour contribuer au défi de la Vision stratégique fédérale et au sous-objectif des SDG, le rapport interquintile de revenu, en tant que mesure de l'inégalité de revenu, ne peut pas augmenter.

Évolution: le rapport interquintile fluctue aux alentours de 3,9 de 2004 à 2017. Cet indicateur reste relativement stable: en 2004 il était de 3,9 et depuis 2013 il est de 3,8 (Federal Public Service Social Security, 2018).

Comparaison internationale: le rapport interquintile de revenu dans l'UE28 se situe à un niveau plus haut qu'en Belgique et augmente de 4,9 en 2010 à 5,1 en 2016. Il y a de grandes différences d'inégalité de revenu entre les États membres de l'UE28 et cette inégalité a augmenté dans la plupart des États membres du sud et dans certains États membres à l'est, alors qu'elle restait relativement stable en Belgique (EU, 2017). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 10.4. Le rapport interquintile du revenu de la population est un indicateur d'inégalité des revenus, qui est, entre autres, déterminé par les politiques fiscale, salariale et de protection sociale.

Sources spécifiques

EU (2017), *Social Protection Committee Annual Report 2017*, <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9ebf0bf6-c439-11e7-9b01-01aa75ed71a1/language-en> (consulté le 18/10/2018).

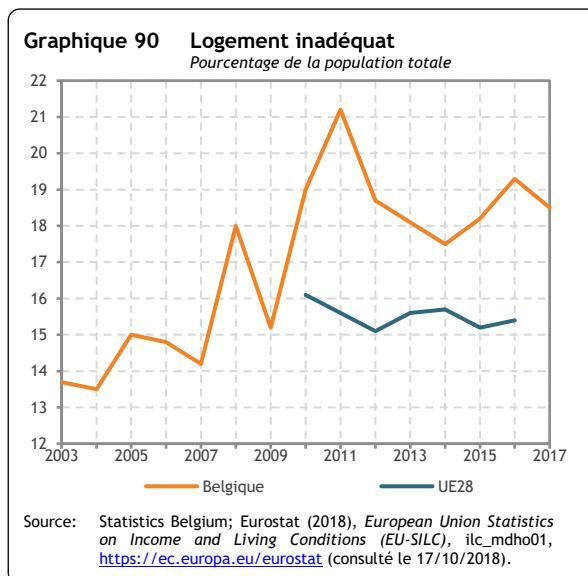
Federal Public Service Social Security (2018), *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2018 - 'Increasing pressure on social protection adequacy' - Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme*, Brussels, Federal Public Service Social Security, september 2018, https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en_2.pdf (consulté le 16/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

4.11. Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Indicateur 46. Logement inadéquat

SDG	Villes et communautés durables	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population totale)		
Début de période	2003	13,7
Fin de période	2017	18,5
Minimum	2004	13,5
Maximum	2011	21,2
Taux de croissance annuel moyen	1995-2017	+2,2 %
	2012-2017	-0,2 %
Comparaison UE28, 2016		
(pourcentage de la population totale)		
Belgique		19,3
UE28		15,4
UE28 - minimum: Finlande		4,7
UE28 - maximum: Portugal		30,5



Définition: la part de la population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans les châssis de fenêtre ou le sol. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)* de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part de la population vivant dans un logement inadéquat doit diminuer.

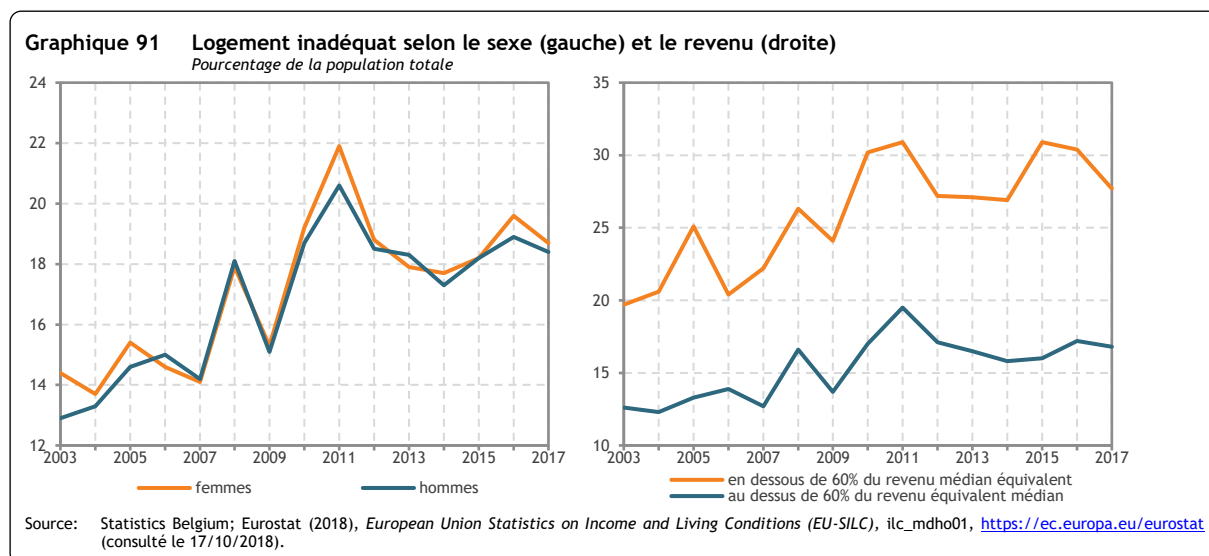
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 11.1: "D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose que: "Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: (...) le logement décent" (introduction du défi *Une société qui promeut la cohésion sociale*; Moniteur Belge, 08/10/2013).

Évolution: la proportion de la population vivant dans des logements inadéquats est passée de 13,7 % en 2003 à 18,5 % en 2017, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,2 %. Cette part a atteint un maximum de 21,2 % en 2011, avant de retomber à 17,5 % en 2014, puis de remonter à nouveau. Au cours des cinq dernières années, il y a dès lors une diminution annuelle moyenne de -0,2 %.

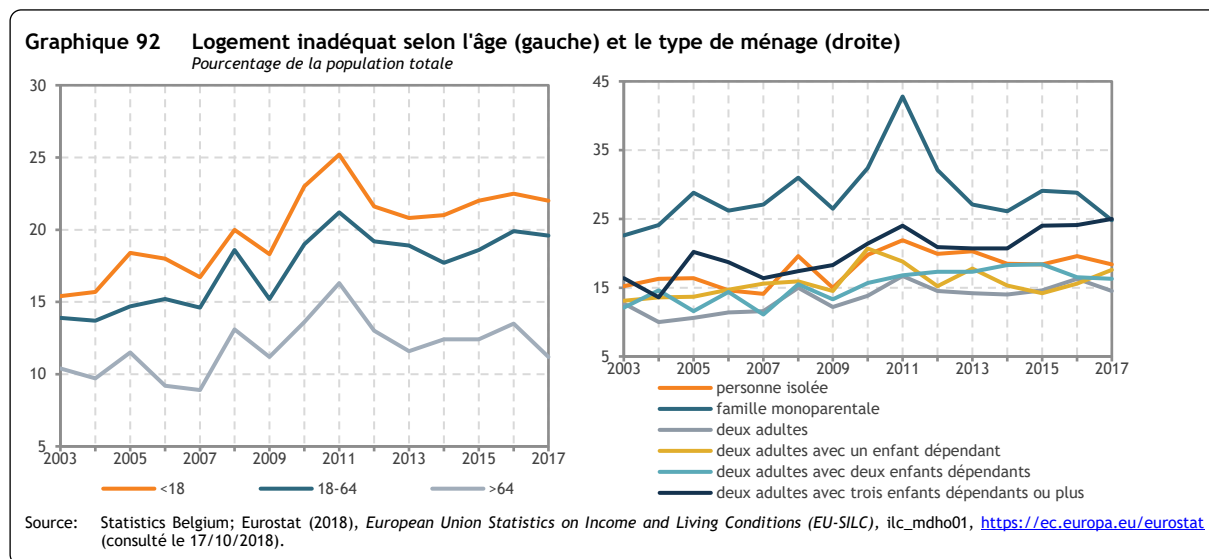
Comparaison internationale: la proportion de la population vivant dans un logement inadéquat est plus élevée en Belgique en 2016 (19,3 %) que dans l'UE28 (15,4 %). De plus, l'écart entre l'UE28 et la

Belgique augmente, allant de 2,9 à 3,9 points de pourcentage entre 2010 et 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.



Ventilation selon le sexe: il y a peu de différence dans la part d'hommes et de femmes vivant dans des logements inadéquats. La part de femmes vivant dans des logements inadéquats est néanmoins très légèrement plus élevée (18,7 %) que celle des hommes (18,4 %) en 2017.

Ventilation selon le revenu: il existe une différence dans la part de personnes ayant un revenu plus élevé (supérieur à 60 % du revenu équivalent médian) et plus faible (inférieur à 60 % du revenu équivalent médian) vivant dans un logement inadéquat. La part des personnes à faible revenu vivant dans des logements inadéquats (27,7 %) est plus élevée que celle des personnes à revenu élevé (16,8 %). Cet écart augmente de 7,1 à 10,9 points de pourcentage entre 2003 et 2017.



Ventilation selon l'âge: l'évolution de la proportion des différents groupes d'âge vivant dans des logements inadéquats est très similaire: en légère augmentation sur la période 2003-2017 avec un maximum en 2011. Cependant, ces proportions sont très différentes: en 2017 cet indicateur est le plus élevé pour les moins de 18 ans (22 %), légèrement inférieure pour les 18 à 64 ans (19,6 %) et nettement inférieure pour les 65 ans et plus (11,2 %). La situation des personnes âgées évolue plus favorablement: un taux de croissance plus faible sur l'ensemble de la période et un taux de croissance annuel moyen négatif au cours des cinq dernières années.

Ventilation selon le type de ménage: il y a une légère augmentation pour tous les types de ménages au cours de la période 2003-2017. La proportion de familles monoparentales vivant dans des logements inadéquats est sensiblement plus élevée sur presque toute la période (sauf en 2017). Toutefois, au cours des cinq dernières années, la tendance à la baisse a été beaucoup plus forte pour les familles monoparentales (taux de croissance annuel moyen de -5 %) que pour les autres types de ménages. Pour le type de ménage avec deux adultes ayant trois enfants à charge ou plus, il y a, par contre, une forte augmentation annuelle moyenne (3,6 %). Par conséquent, la proportion de personnes vivant dans des logements inadéquats en 2017 est semblablement plus élevée dans ces deux groupes que dans les autres groupes.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 11.1.1 - *Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.*

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 47. Exposition aux particules fines

SDG	Villes et communautés durables	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(µg PM _{2,5} /m ³ , moyenne pondérée par la population)		
Début de période	2000	14,5
Fin de période	2015	13,5
Minimum	2004	13,3
Maximum	2007	21,1
Taux de croissance annuel moyen	2000-2015	-0,5 %
	2010-2015	-5,3 %
Comparaison UE28, 2015		
(µg PM _{2,5} /m ³ , moyenne pondérée par la population)		
Belgique		13,5
UE28 (sauf BG, HU, LT, MT)		14,5
UE28 - minimum: Suède		5,2
UE28 - maximum: Pologne		23,8

Définition: l'exposition aux particules fines (PM_{2,5}) mesure les concentrations de particules de diamètre inférieur à 2,5 µm relevées dans les villes belges, exprimées en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³). Ces particules sont principalement émises lors de processus de combustion (moteurs, chaudières...) et dans certaines activités industrielles et agricoles. En raison de la plus forte concentration d'activités de ce type dans les zones urbaines, les concentrations y sont mesurées en priorité. Pour calculer cet indicateur, les concentrations mesurées sont pondérées en fonction de la population. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site d'Eurostat.

Objectif: l'exposition aux particules fines ne peut dépasser un niveau maximum de 10 µg/m³ (moyennes annuelles de concentration).

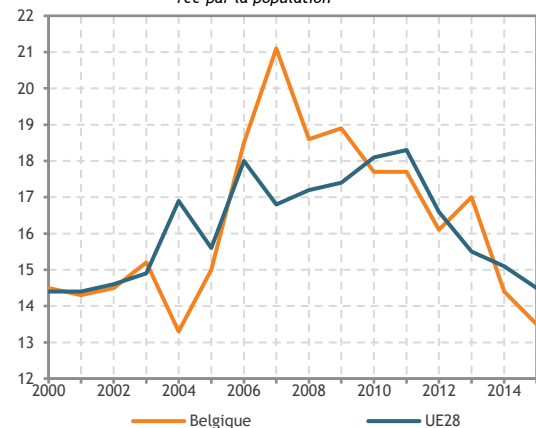
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 11.6: "D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 35: "Les émissions de polluants, tels que (...) particules fines, (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (Moniteur belge, 08/10/2013). En outre, l'organisation mondiale de la santé (OMS), dans ses *Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air – mise à jour mondiale 2005* propose un niveau maximum de 10 µg/m³ pour les moyennes annuelles de concentration de PM_{2,5}.

Évolution: les concentrations moyennes de particules fines étaient stables autour de 15 µg/m³ entre 2000 et 2005, puis ont rapidement augmenté jusque 21 µg/m³ en 2007. Depuis lors, ces concentrations moyennes ont régulièrement diminué pour atteindre 13,5 µg/m³ en 2015.

Comparaison internationale: entre 2000 et 2015, les concentrations moyennes observées en Belgique sont à des niveaux comparables à ceux de l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois

Graphique 93 Exposition aux particules fines
Microgrammes PM_{2,5} par mètre cube, moyenne pondérée par la population



Source: Eurostat (2018), *Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines sdg_11_50*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 29/09/2018).

groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à 11.6.2 - *Niveau moyen annuel de particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants.*

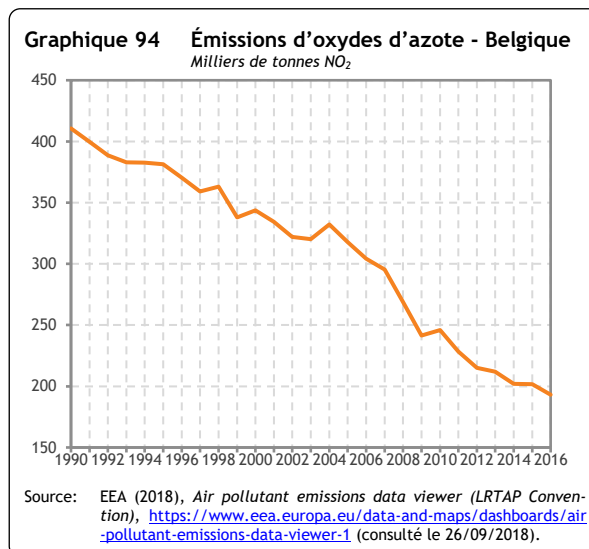
Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Organisation mondiale de la Santé (2006), *Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air: particules, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre (mise à jour mondiale 2005)*, <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/environment-and-health/air-quality/publications/pre2009/air-quality-guidelines.-global-update-2005.-particulate-matter,-ozone,-nitrogen-dioxide-and-sulfur-dioxide> (consulté le 11/10/2018).

Indicateur 48. Émissions d'oxydes d'azote

SDG	Villes et communautés durables	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (milliers de tonnes NO ₂)		
Début de période	1990	410,7
Fin de période	2016	193,1
Minimum	2016	193,1
Maximum	1990	410,7
Taux de croissance annuel moyen	1990-2016	-2,9 %
	20110-2016	-3,3 %
Comparaison UE28, 2015 (kg NO ₂ /habitant)		
Belgique		17,0
UE28		15,0
UE28 - minimum: Malte		10,5
UE28 - maximum: Luxembourg		34,0



Définition: les émissions d'oxyde d'azote (NO_x)

mesurent le total des émissions de NO_x sur le territoire belge, exprimé en kilotonnes de dioxyde d'azote (kt NO₂). Les NO_x sont principalement émis lors de l'utilisation de combustibles fossiles dans les moteurs, les chaudières et les processus industriels. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site de l'Agence européenne de l'environnement.

Pour la comparaison entre la Belgique et l'UE28, les émissions sont calculées en kilogrammes d'émissions par habitant.

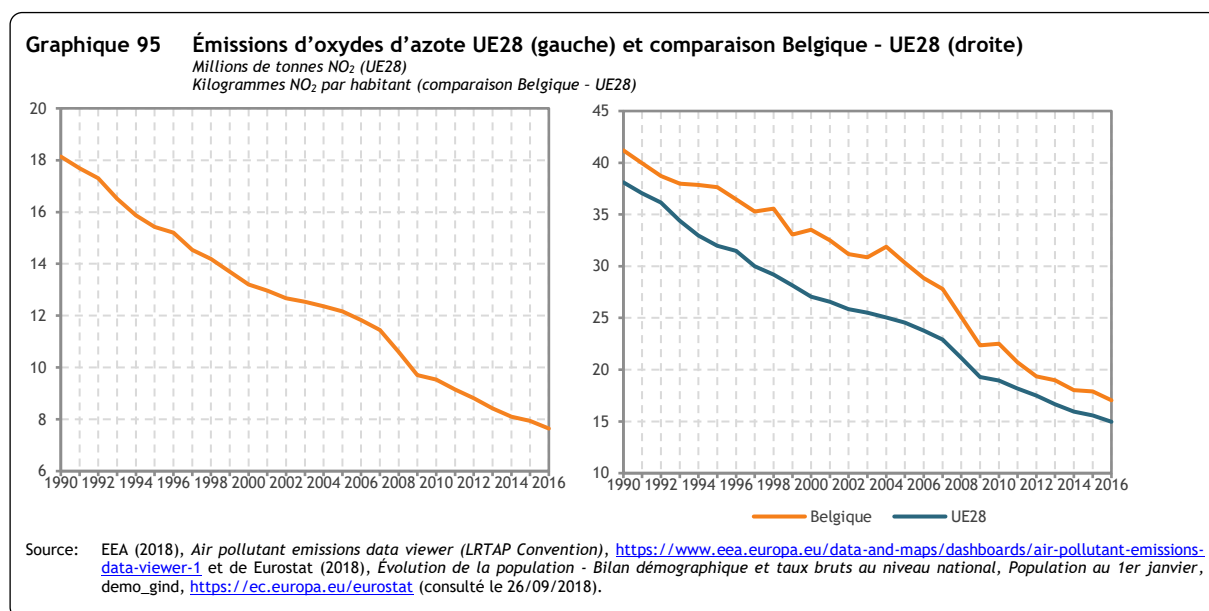
Objectif: les émissions d'oxydes d'azote doivent diminuer de 59 % entre 2005 et 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 11.6: "D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets".

Suite à la révision du Protocole de Göteborg en 2012 (UNECE, 2012), la Directive EU 2016/2284 fixe des objectifs de réduction d'émissions de certains polluants (Journal officiel de l'Union européenne, 17/12/2016). À partir de 2020, les émissions de NO_x de la Belgique doivent être inférieures de 41 % à celles de 2005. À partir de 2030, elles doivent être de 59 % inférieures. Dans le cadre de cette directive, les émissions liées à l'agriculture (effluents d'élevage et gestion des sols agricoles, soit 7 % du total en 2016) sont exclues.

Évolution: entre 1990 et 2016, les émissions d'oxydes d'azote ont diminué de 53 %. L'une des sources principales de cette pollution est le transport routier. La baisse des émissions est le résultat de l'amélioration rapide des normes d'émissions par kilomètre pour les véhicules, avec l'introduction successive des normes de pollution Euro 1 (1993) à Euro 6 (2014). Cette amélioration est toutefois tempérée par plusieurs facteurs. Le premier est le rythme de remplacement des anciens véhicules: comme ces normes de pollution ne s'appliquent qu'aux véhicules neufs, les progrès sont lents car les véhicules anciens ne sont remplacés que graduellement. Le deuxième facteur est l'augmentation du trafic routier qui compense en partie la réduction des émissions par kilomètre due aux normes de pollution plus strictes

appliquées aux véhicules. Le troisième facteur est la diésélisation du parc automobile, car les véhicules diesel émettent plus de NO_x que les véhicules à essence. Un quatrième facteur est également lié aux voitures diesel, dont les émissions réelles sont bien plus élevées que les normes existantes. La diminution de leurs émissions est dès lors nettement moins forte que ce qui serait attendu par l'évolution des normes (les émissions réelles des voitures à essence et des camions respectent les normes).



Comparaison internationale: entre 1990 et 2016, la diminution des émissions d'oxydes d'azote en Belgique (-53 %) a été un peu plus faible que celle observée dans l'UE28 (-58 %). En ce qui concerne les émissions moyennes par habitant de 2016, les émissions de NO_x étaient de 17,0 kg/habitant en Belgique, soit un peu au-dessus de la moyenne européenne de 15,0 kg/habitant. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 11.6 qui demande d'accorder "une attention particulière à la qualité de l'air".

Sources spécifiques

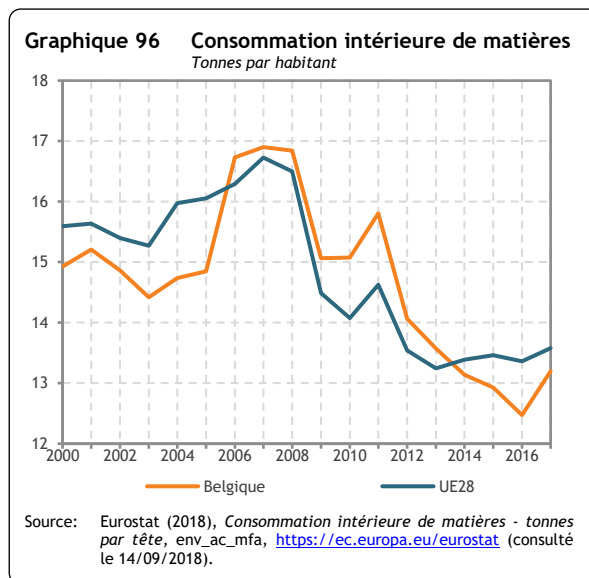
Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

UNECE (2012), Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié le 4 mai 2012, http://www.unece.org/env/lrtap/multi_h1.html (consulté le 05/10/2018).

4.12. Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Indicateur 49. Consommation intérieure de matières

SDG	Consommation et production responsables	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (tonnes par habitant)		
Début de période	2000	14,9
Fin de période	2017	13,2
Minimum	2016	12,4
Maximum	2007	16,9
Taux de croissance annuel moyen	2000-2017	-0,7 %
	2012-2017	-1,3 %
Comparaison EU28, 2017 (tonnes par habitant)		
Belgique		13,2
UE28		13,6
UE28 - minimum: Italie		8,5
UE28 - maximum: Finlande		32,3



Définition: la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les matières considérées sont la biomasse, les minerais métalliques, les minéraux non-métalliques et les combustibles fossiles, ainsi que deux catégories résiduelles (concernant les déchets et les autres produits et constituant 1 à 2 % du total). La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur utilisé ici est la CIM par habitant et est exprimé en tonnes par habitant. Les données proviennent d'Eurostat.

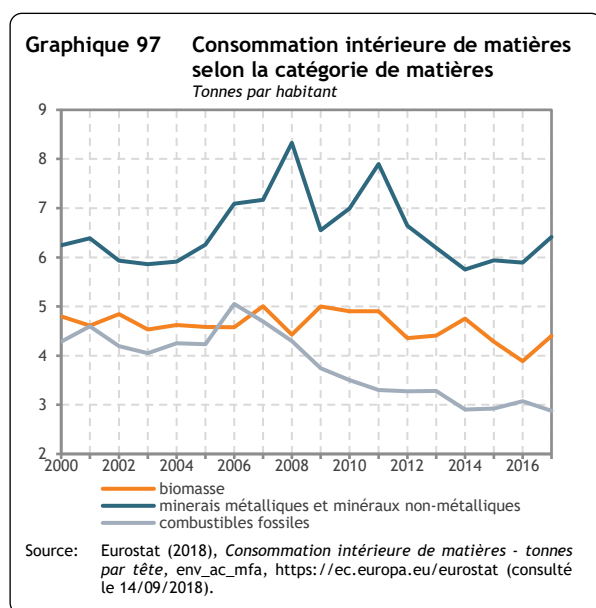
Objectif: la consommation intérieure de matières totale doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent les sous-objectifs suivants: 12.2 "D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles" et 8.4 "Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières premières ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33) et "les matières premières renouvelables (...) seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34; Moniteur belge 08/10/2013).

Évolution: la CIM par habitant a augmenté de 2000 à 2007. Entre 2007 et 2017, cette consommation a par contre diminué. En 2017, elle était inférieure à son niveau de 2000 et les importations nettes représentaient en Belgique 38 % de la CIM totale.

Comparaison internationale: l'évolution de cet indicateur en Belgique est relativement proche de son évolution dans l'UE28. En 2017, la CIM par habitant en Belgique est proche de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2017.



Ventilation selon la catégorie de matières: la CIM peut être répartie en trois grandes catégories selon les matières considérées, la biomasse, les minerais métalliques et les minéraux non-métalliques, ainsi que les combustibles fossiles. Les minerais métalliques et les minéraux non-métalliques comptent pour presque 50 % de la CIM. Ceci s'explique entre autres par la densité beaucoup plus élevée de ces matières (minerais, pierres etc.) par rapport à la densité de la biomasse (presque 35 %) et des combustibles fossiles (plus de 20 %).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 12.2.2 - *Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et*

consommation matérielle nationale par unité de PIB. Cet indicateur est également utilisé pour suivre des sous-objectifs dans le SDG Travail décent et croissance économique (indicateur 8.4.2).

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 50. Recyclage des déchets

SDG	Consommation et production responsables	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage de déchets municipaux)		
Début de période	1995	19,0
Fin de période	2016	53,5
Minimum	1995	19,0
Maximum	2007	56,8
Taux de croissance annuel moyen	1995-2016	5,1 %
	2011-2016	-0,3 %
Comparaison UE28, 2016 (pourcentage de déchets municipaux)		
Belgique		53,5
UE28		45,3
UE28 - minimum: Malte		7,1
UE28 - maximum: Allemagne		66,1

Définition: les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets peuvent être traités de quatre manières: mise en décharge, incinération (avec ou sans récupération d'énergie), recyclage, ainsi que compostage/fermentation. L'indicateur sur le recyclage des déchets est calculé comme la part des déchets municipaux de ces deux dernières catégories, recyclage et compostage/fermentation. Cet indicateur doit être mis en parallèle de l'[indicateur 51](#) sur la collecte de déchets municipaux. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici dans le calcul par le BFP proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

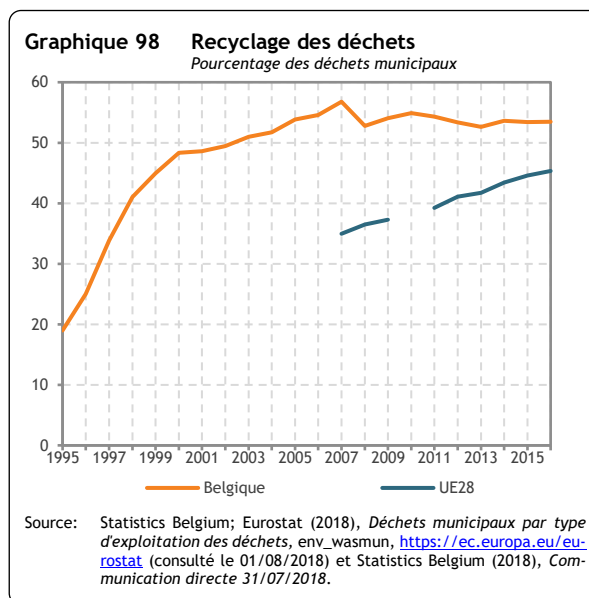
Objectif: le recyclage des déchets doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 12.5: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation".

Évolution: le taux de recyclage des déchets a rapidement augmenté, passant de 19 % en 1995 à environ 50 % en 2000. Depuis 2000, il a augmenté jusqu'à atteindre 57 % en 2007, pour redescendre à 53,5 % en 2016.

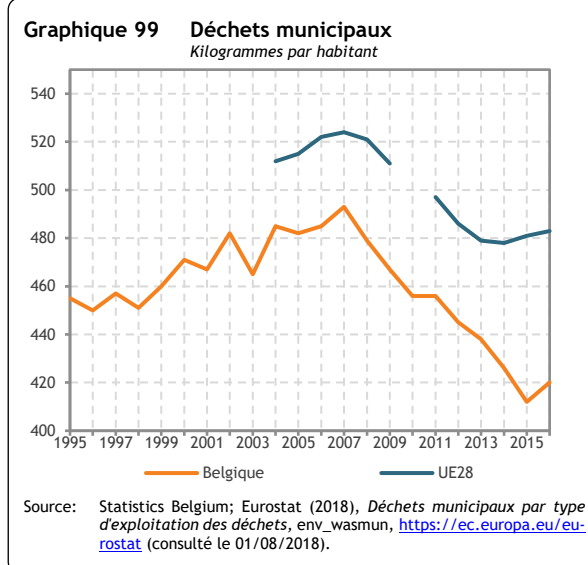
Comparaison internationale: le taux de recyclage des déchets en Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne, mais là où ce taux augmente toujours dans l'UE28 il se stabilise en Belgique. En 2016, seuls trois pays font mieux que la Belgique: l'Allemagne, la Slovaquie et l'Autriche.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 12.5.1 - *Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.*



Indicateur 51. Déchets municipaux

SDG	Consommation et production responsables	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (kg/habitant)		
Début de période	1995	455
Fin de période	2016	420
Minimum	2015	412
Maximum	2007	493
Taux de croissance annuel moyen	1995-2016	-0,4 %
	2011-2016	-1,6 %
Comparaison UE28, 2016 (kg/habitant)		
Belgique		420
UE28		483
UE28 - minimum: Roumanie		261
UE28 - maximum: Danemark		777



Définition: les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets municipaux représentent de l'ordre de 10 % de la production totale de déchets. L'indicateur est exprimé en kilogrammes par habitant. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Objectif: les déchets municipaux doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif 12.5: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation".

Évolution: la quantité de déchets municipaux collectés a régulièrement augmenté de 1995 jusqu'en 2007, lorsqu'elle a atteint un maximum de 493 kg par habitant. La tendance s'est inversée à partir de 2007. Les quantités de déchets municipaux collectées ont depuis lors régulièrement diminué, pour atteindre 420 kg par habitant en 2016. Une partie de ces déchets (53,3 % en 2016) est recyclée ou compostée (voir [indicateur 50](#) sur le recyclage des déchets). Une autre partie est incinérée avec une récupération d'énergie pour la quasi-totalité des déchets incinérés (45,7 % en 2016) ou mise en décharge (1 % en 2016). Le volume total de déchets qui ne sont ni recyclés ni compostés est resté relativement stable, variant entre 2 et 2,5 millions de tonnes depuis 2000.

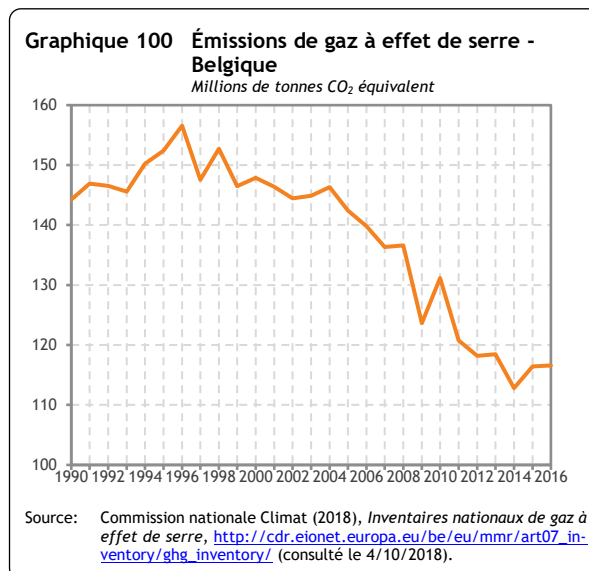
Comparaison internationale: la quantité de déchets municipaux produits par habitant suit une évolution semblable en Belgique et dans l'UE28, mais la quantité produite en Belgique se situe en-dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 12.5.1 - *Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés*. L'indicateur de déchets totaux par habitant est un complément à l'indicateur de recyclage (voir [indicateur 50](#)).

4.13. Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Indicateur 52. Émissions de gaz à effets de serre

SDG	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
Chiffres clés (millions de tonnes CO ₂ équivalent)		
Début de période	1990	144,2
Fin de période	2016	116,6
Minimum	2014	112,8
Maximum	1996	156,6
Taux de croissance annuel moyen	1990-2016	-0,8 %
	2011-2016	-0,7 %
Comparaison UE28, 2016 (tonnes CO ₂ /habitant)		
Belgique		10,8
UE28		8,7
UE28 - minimum: Malte		5,0
UE28 - maximum: Luxembourg		19,8



Définition: les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) mesurent les émissions totales nettes réalisées sur le territoire belge. Les GES considérés sont ceux couverts par le Protocole de Kyoto (UNFCCC, 1997): le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄) et des gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆, NF₃) non couverts par le Protocole de Montréal (PNUE, 1987). Les émissions sont nettes, c'est-à-dire qu'elles incluent les émissions et absorptions liées au secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), comme l'absorption de CO₂ par les forêts. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO₂ équivalent (Mt CO₂ éq.). Ces données proviennent des inventaires nationaux d'émissions de GES et de l'Agence européenne de l'environnement.

Pour la comparaison entre les pays de l'UE28, ce sont les émissions brutes totales par habitant, publiées par Eurostat pour les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (Eurostat, 2018), qui sont utilisées.

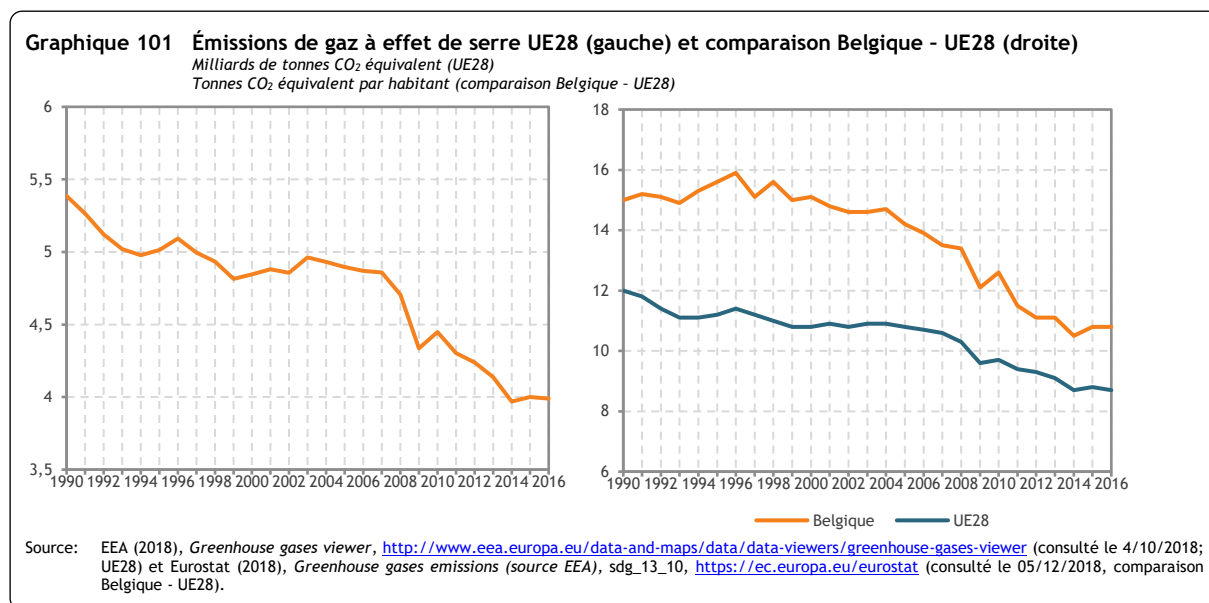
Objectif: les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 13: "Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 31: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95 % en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: au début des années '90, les émissions belges de GES étaient en augmentation. Le maximum fut atteint en 1996 (156,6 Mt CO₂ éq.), année au cours de laquelle l'hiver rigoureux a particulièrement stimulé l'utilisation du chauffage des bâtiments, ce qui s'est traduit par des émissions accrues de GES. Les émissions se sont ensuite maintenues à un niveau comparable à celui de 1990, puis ont diminué

régulièrement à partir de 2004. En 2016, la Belgique a émis 116,6 Mt. Cela représente une diminution de 19,2 % depuis 1990. Les émissions de 2016 sont en légère augmentation par rapport à celles de 2014 (112,8 Mt), qui constituent le minimum de la série.



Comparaison internationale: en 2016, la Belgique a émis 10,8 t CO₂ éq./habitant. Ces émissions sont supérieures à la moyenne de l'UE28 (8,7 t/habitant). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 13 car la lutte contre les changements climatiques requiert une diminution importante des émissions de GES.

Sources spécifiques

Eurostat (2018), *Indicateurs de suivi des SDG, code SDG_13_10*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 04/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

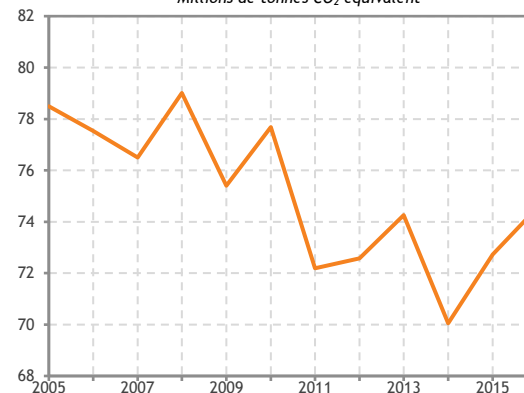
PNUE (1987), *Protocole de Montréal*, PNUE, <http://ozone.unep.org>.

UNFCCC (1997), *Protocole de Kyoto*, United Nations Framework Convention on Climate Change, www.unfccc.int.

Indicateur 53. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS

SDG	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (millions de tonnes CO ₂ équivalent)		
Début de période	2005	78,5
Fin de période	2016	74,5
Minimum	2014	70,1
Maximum	2008	79,0
Taux de croissance annuel moyen	2005-2016	-0,5 %
	20110-2016	0,6 %
Comparaison UE28, 2016 (tonnes CO ₂ /habitant)		
Belgique		6,6
UE28		5,0
UE28 - minimum: Malte		2,94
UE28 - maximum: Luxembourg		14,6

Graphique 102 Émissions de gaz à effet de serre non-ETS - Belgique
Millions de tonnes CO₂ équivalent



Source: Eurostat (2018), *Émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs inclus sur la décision de répartition de l'effort (ESD), t2020_35*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 4/10/2018).

Définition: cet indicateur donne les émissions de

gaz à effet de serre (GES) des secteurs non couverts par le système communautaire d'échange de quota d'émission (en anglais ETS, *Emission Trading System*). Depuis 2005, l'ETS a été instauré dans l'Union européenne pour les entreprises émettant beaucoup de CO₂ (par exemple la production d'électricité, la métallurgie, les minéraux non-métalliques ou les engrais). Les émissions de GES sont dès lors réparties en émissions du secteur ETS et en émissions des secteurs non-ETS, qui comprennent principalement le transport (hors aviation), les services, les logements, l'agriculture, les déchets et les industries non-incluses dans l'ETS. L'indicateur est exprimé en millions de tonnes de CO₂ équivalent (Mt CO₂ éq.). Pour la comparaison entre les pays de l'UE28, ce sont les émissions par habitant qui sont utilisées. Les données proviennent d'Eurostat.

Objectif: les émissions de GES des secteurs non-ETS doivent diminuer de 35 % entre 2005 et 2030.

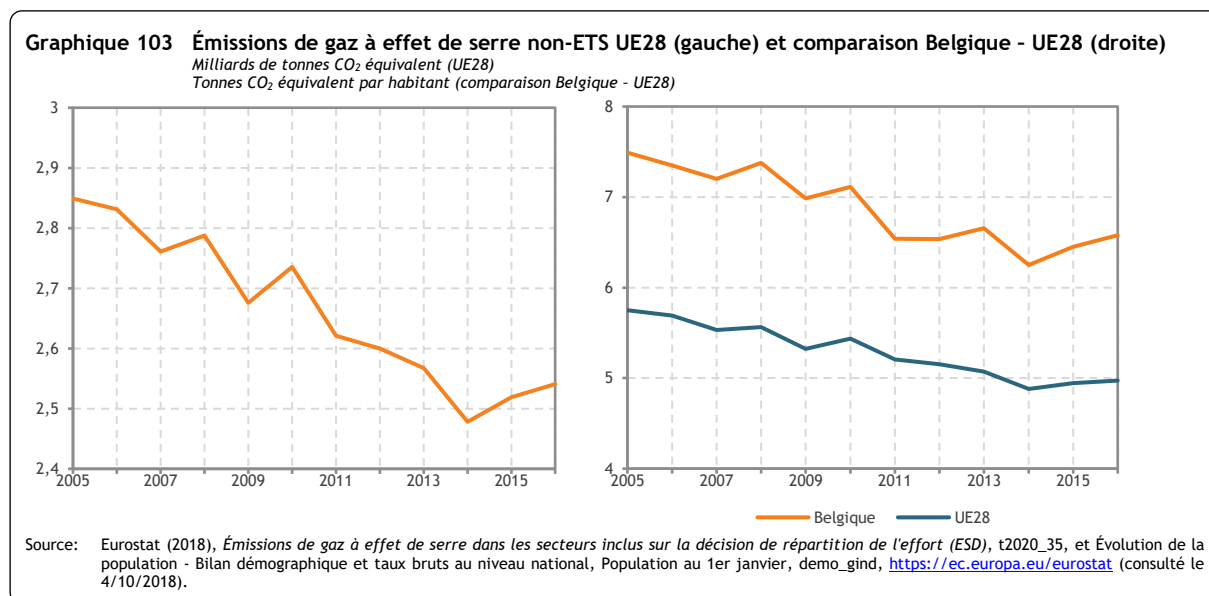
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 13: "Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 31: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95 % en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Au niveau européen, l'objectif du Cadre d'action climat et énergie 2030 est une réduction de 40 % des émissions non-ETS. Le Règlement (UE) 2018/842 *relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre* répartit cet objectif entre les Etats membres (Journal officiel de l'Union européenne, 19/06/2018). Elle fixe pour la Belgique un objectif de 35 % de réduction entre 2005 et 2030. Cette valeur est utilisée comme objectif, même si la directive inclut des mécanismes de flexibilité qui permettraient de la modifier marginalement.

Évolution: entre 2005 et 2016, les émissions de GES des secteurs non-ETS ont diminué en moyenne de 0,5 % par an en Belgique, passant de 78,5 à 74,5 Mt CO₂ éq. Cette tendance à la baisse peut notamment être attribuée aux résultats des politiques menées (par exemple sur la consommation des voitures et la

performance énergétique des bâtiments), à la crise économique et financière et aux variations du prix de l'énergie. En outre, les variations de la demande de chauffage des bâtiments, dues aux changements des conditions climatiques d'une année sur l'autre, expliquent en grande partie la variabilité annuelle des émissions de GES dans les secteurs non-ETS.



Comparaison internationale: sur la période 2005-2016, la diminution des émissions de GES (non-ETS) en Belgique (-5,0 %) a été plus faible que celle observée dans l'UE28 (-10,8 %). En termes d'émissions par habitant, les émissions non-ETS de la Belgique sont de 6,6 tonnes par habitant, contre 5,0 en moyenne dans l'UE28 en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances. Seuls le Luxembourg et l'Irlande ont des émissions plus élevées par habitant.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 13 car la lutte contre les changements climatiques requiert une diminution importante des émissions de GES.

Sources spécifiques

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 54. Victimes de catastrophes naturelles

SDG	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (nombre par 100 000 personnes)		
Début de période	1990	0,16
Fin de période	2017	0
Minimum	1991-1992, 1996-1997, 2000-2001, 2004, 2008, 2013-2014, 2017	0
Maximum	2002	23,29

Définition: les victimes de catastrophes naturelles comportent les morts, les disparus et les personnes affectées par les désastres naturels. Le nombre de disparus inclut le nombre de personnes manquantes depuis que le désastre a eu lieu et présumées mortes sur la base de données officielles. Le

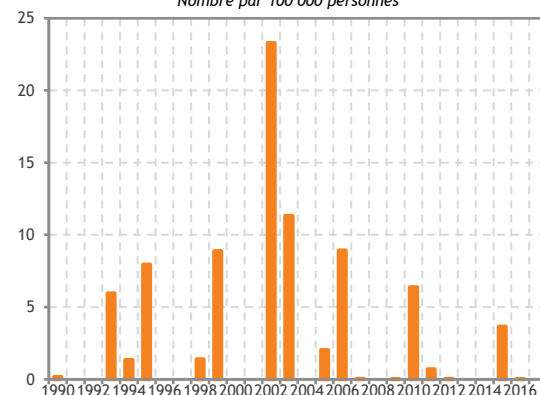
nombre de personnes affectées inclut le nombre de personnes blessées (souffrant d'une blessure physique, d'un trauma ou d'une maladie et qui requièrent une assistance médicale immédiate comme résultat direct du désastre), les sans-abris (les personnes dont l'habitation est détruite ou sévèrement endommagée et qui ont besoin d'un abri suite au désastre) et les personnes ayant besoin d'une aide durant une situation d'urgence. L'indicateur est exprimé en nombre de victimes par 100 000 habitants et est calculé par le BFP sur la base de données provenant de la base de données EM-DAT de l'Université catholique de Louvain. Les données de populations proviennent d'Eurostat et correspondent à la moyenne annuelle. Il est à noter que la base de données EM-DAT est améliorée et complétée en continu, entre autres avec pour objectif d'ajouter aux données présentées ici, le nombre de personnes déshydratées suites à une vague de chaleur.

Objectif: le taux annuel moyen de victimes de catastrophes doit être inférieure à 1,97 victime par 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 13.1: "Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat".

Outre le sous-objectif 13.1, les SDG comprennent également les sous-objectifs suivants: "D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental" (sous-objectif 1.5) et "D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable" (sous-objectif 11.5).

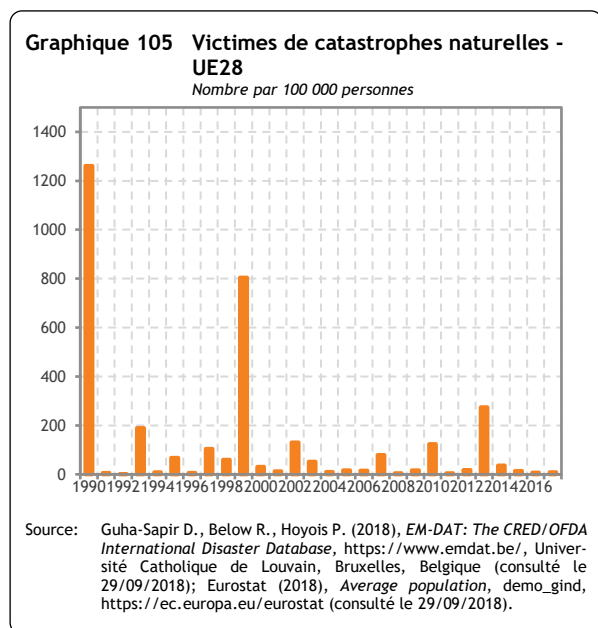
Graphique 104 Victimes de catastrophes naturelles - Belgique
Nombre par 100 000 personnes



Source: Guha-Sapir D., Below R., Hoyois P. (2018), EM-DAT: The CRED/OFDA International Disaster Database, <https://www.em-dat.be/>, Université Catholique de Louvain, Bruxelles, Belgique (consulté le 29/09/2018); Eurostat (2018), Population au 1er janvier, demo_gind, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 29/09/2018).

Il a été conclu dans le Cadre d'action de Sendai (UN, 2015) pour la réduction des risques de catastrophe de réduire le nombre de victimes de catastrophes d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen de victimes pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015. Sur la base des données présentées ici le taux moyen de cet indicateur pendant la période de référence 2005-2015 correspond à 1,97 victime par 100 000 habitants. Sous la direction de la *United Nations Office for Disaster Risk Reduction*, créé en 1999, le Cadre d'action de Sendai a également démarré un processus afin de mettre à disposition des données qualitatives sur les victimes de catastrophes.

Évolution: cet indicateur montre d'importantes variations, principalement dues au caractère erratique des catastrophes naturelles. En 2017, il n'y a pas eu de victimes de catastrophes naturelles. C'est la raison pour laquelle le taux de croissance moyen pour la Belgique n'a pas été calculé. Depuis 1990 la base de données EM-DAT a enregistré 41 catastrophes naturelles en Belgique, dont 31 avec des victimes: trois vagues de froid, trois orages avec nuages convectifs, quatre tempêtes extratropicales, deux marées fulgurantes, trois vagues de chaleur et six débordements de rivières. Pour dix catastrophes naturelles avec victimes, la base de données EM-DAT n'enregistre pas la nature de la calamité. Les tempêtes extratropicales et les deux débordements de rivières de 2002 sont celles qui ont fait le plus de victimes avec un total de 23,3 par 100 000 habitants.



Comparaison internationale: en comparaison avec l'UE28 la Belgique a nettement moins de victimes de catastrophes naturelles par 100 000 habitants. Dans l'UE28 également, des pics et des périodes avec moins voire aucune victime de catastrophes naturelles sont observés. L'année 1990 a été particulièrement désastreuse avec 1 261,3 victimes par 100 000 habitants dans l'UE28, dû à une sécheresse en Espagne touchant 6 millions de personnes. L'année 1999 a également été désastreuse avec 804,3 victimes par 100 000 habitants dans l'UE28. Ce sont principalement deux tempêtes extratropicales en France avec 3,4 millions de personnes touchées qui expliquent ce chiffre élevé. D'autres pays ayant souffert en 1999 de calamités

avec environ 115 000 victimes sont la Hongrie (deux débordements de rivières et une forte tempête), la Grèce (glissement de terrain) et la Slovaquie (débordement de rivière).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 13.1.1 - *Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*. Cet indicateur est également utilisé pour suivre des sous-objectifs dans les SDG Pas de pauvreté (indicateur 1.5.1) et Villes et communautés durables (indicateur 11.5.1).

Sources spécifiques

UN (2015), *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015 – 2030*, http://www.unisdr.org/files/43291_sendaiframeworkfordrren.pdf (consulté le 28/09/2018).

4.14. Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Indicateur 55. Pêche durable

SDG	Vie aquatique	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage d'espèces de poissons)		
Début de période	2007	16,7
Fin de période	2016	50,0
Minimum	2007	16,7
Maximum	2010, 2014 à 2016	50,0
Taux de croissance annuel moyen	2007-2016	+13,0 %
	2011-2016	+8,4 %

Définition: cet indicateur est basé sur le concept de "valeurs de rendement maximum durable" (*maximum sustainable yield*), définies de telle sorte que, lorsqu'elles sont respectées, une exploitation durable des stocks de poissons est garantie. Cet indicateur donne la part des espèces de poissons commerciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes dont le stock est à l'intérieur de ces valeurs, parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant des avis du *International Council for the Exploration of the Sea*.

Objectif: avoir 100 % de stocks de poissons exploités durablement.

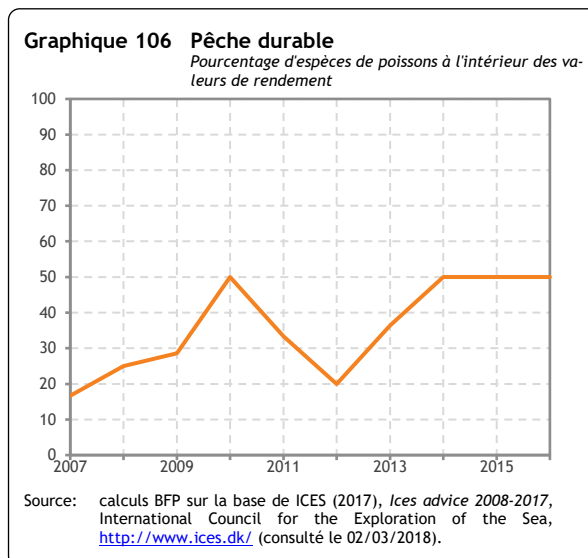
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 14.4: "D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques".

L'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques, il est possible de dire que l'objectif est d'avoir 100 % de stocks de poissons exploités durablement.

Évolution: la part de poissons commerciaux dont les stocks se trouvent à l'intérieur des valeurs de rendement maximum durable parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées augmente de 16,7 % en 2007 (1 espèce sur 6) à 50 % en 2016 (6 espèces sur 12). Lors de l'interprétation de cet indicateur, il faut tenir compte du faible nombre d'espèces de poissons qu'il comprend.

Comparaison internationale: il n'y a pas de comparaison car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 14.4.1 - *Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable*.



Indicateur 56. Surface marine en zone Natura 2000

SDG	Vie aquatique	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
	(pourcentage de la surface marine belge)	
Début de période	2010	36,65
Fin de période	2017	36,80
Minimum	2011 & 2012	36,56
Maximum	2015 à 2017	36,80
Taux de croissance annuel moyen	2010-2017	+0,1 %

Définition: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 en mer (sous la directive Habitats 92/43/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 22/7/1992 - et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 25/4/1979) par rapport à la surface totale du territoire belge en mer (cette surface comprend la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de l'Agence européenne de l'environnement et du SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement.

Objectif: une part de zones marines et côtières protégée de 10 %.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 14.5: "D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles". Ce sous-objectif est déjà largement atteint en Belgique.

Évolution: la part de la surface des sites Natura 2000 marins évolue peu entre 2010 et 2017 et représente 36,80 % du territoire maritime belge en 2017.

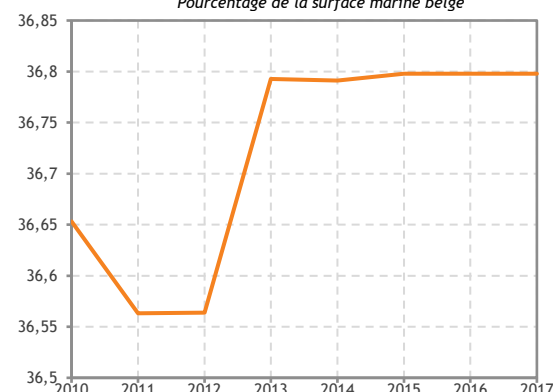
Comparaison internationale: il n'y a pas de comparaison, car les superficies marines totales des pays européens ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 14.5.1 - *Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées.*

Sources spécifiques

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

Graphique 107 Surface marine en zone Natura 2000
Pourcentage de la surface marine belge

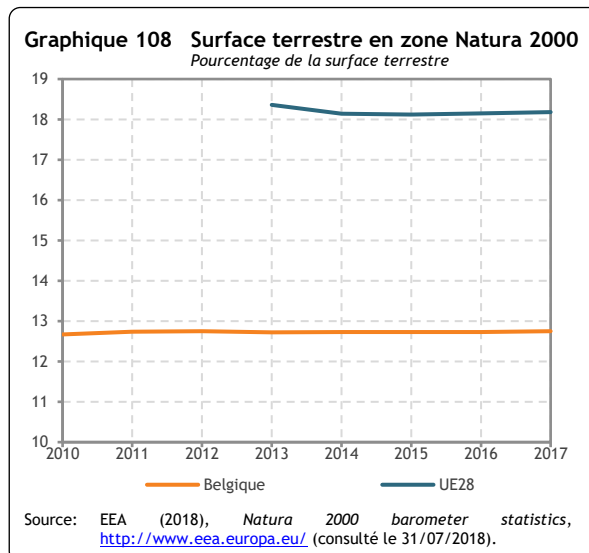


Source: calculs BFP sur la base de EEA (2018), *Natura 2000 barometer statistics*, <http://www.eea.europa.eu/> et de SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement (2016), *Notre mer en quelques mots*, <http://www.health.belgium.be/fr/notre-mer-en-quelques-mots> (consultés le 31/07/2018).

4.15. Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Indicateur 57. Surface terrestre en zone Natura 2000

SDG	Vie terrestre	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
	(pourcentage de la surface terrestre belge)	
Début de période	2010	12,7
Fin de période	2017	12,8
Minimum	2010	12,7
Maximum	2012 & 2017	12,8
Taux de croissance annuel moyen	2010-2017	+0,1 %
	Comparaison UE28, 2017	
	(pourcentage de la surface terrestre)	
Belgique		12,8
UE28		18,2
UE28 - minimum: Danemark		8,3
UE28 - maximum: Slovénie		37,9



Définition: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres (sous la directive Habitats 92/43/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 22/7/1992 - et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 25/4/1979) par rapport à la surface totale du territoire terrestre belge. Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement.

À noter, qu'en Belgique, les zones Natura 2000 ne sont qu'une partie des zones protégées. Un indicateur sur la part de la zone protégée "au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone" (CDB, 2010) a été calculé une première fois, mais le suivi de cet indicateur n'est pas encore organisé (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2017).

Objectif: la surface des sites Natura 2000 terrestres doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 15.1: "D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 37: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU, fixe que "D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures (...) sont conservées

au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement" (CDB, 2010).

Évolution: la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres évolue peu entre 2010 et 2017 et représente 12,8 % du territoire belge en 2017.

Comparaison internationale: la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres en Belgique est en dessous de la moyenne européenne. Seuls 4 pays font moins bien que la Belgique (le Danemark, la Lituanie, la Lettonie et le Royaume-Uni).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 15.1.2 *Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)*. L'indicateur représente une partie des zones protégées de Belgique, à défaut d'un indicateur portant spécifiquement sur la protection des sites importants pour la biodiversité.

Sources spécifiques

CDB (2010), *Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, incluant les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité*, <https://www.cbd.int/sp/> (consulté le 27/11/2018).

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (2017), *Communication directe*, 3/10/2017.

Indicateur 58. Populations d'oiseaux des champs

SDG	Vie terrestre	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés (indice 1990=100)	
Début de période	1990	100
Fin de période	2017	34,8
Minimum	2017	34,8
Maximum	1991	106,0
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	-3,8 %
	2012-2017	-7,9 %
Comparaison pays voisins - 2013 (indice 1990=100)		
Belgique		42,4
Allemagne		79,8
France		61,0
Pays-Bas		57,0

Définition: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est un indice agrégé d'estimations démographiques pour 15 espèces d'oiseaux des champs avec 1990 comme année de référence (1990 = 100). Les données proviennent d'enquêtes annuelles sur les oiseaux nicheurs et transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs. Actuellement seules les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale font partie de ce réseau et fournissent les données afin qu'Eurostat puisse publier cet indicateur pour la Belgique. La Région flamande a sa propre méthode de suivi et son propre indicateur (INBO, 2015 et 2018), qui montre la même évolution. Les données proviennent du *Pan-European Common Bird Monitoring Scheme*.

Objectif: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 15.5: "Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction".

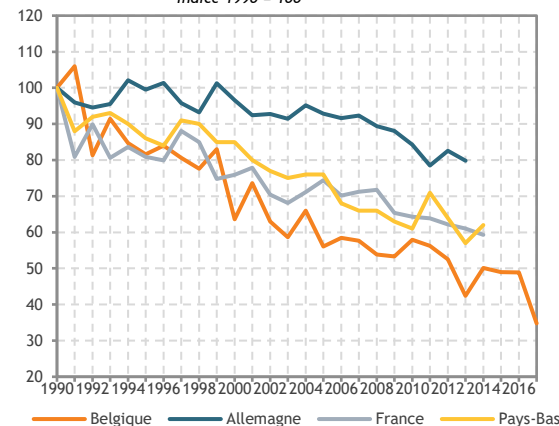
La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 37: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs en Belgique fixé à 100 en 1990, a baissé de façon quasi continue jusqu'en 2017 où il s'est élevé à 34,8.

Comparaison internationale: les populations d'oiseaux des champs diminuent aussi dans les 3 pays voisins, mais à des rythmes différents. En 2013, c'est en Belgique que l'indice est le moins bon.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 15.5.1 - *Indice de la Liste rouge*. La liste rouge attribue à chaque espèce un statut de menace. Ce statut correspond à la probabilité de son extinction à court ou moyen terme. Cet indicateur évolue très lentement et n'est pas mis à jour de manière régulière. L'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est dès lors utilisé comme approximation

Graphique 109 Populations d'oiseaux des champs
Indice 1990 = 100



Source: Paquet J.Y. (2018), *Communication directe 28/04/2018*, données récoltées dans le cadre du *Pan-European Common Bird Monitoring Scheme*, <https://pecbms.info/>

pour représenter l'ensemble de la diversité biologique. En effet, "les oiseaux sont considérés comme une bonne espèce indicatrice de l'intégrité des écosystèmes et de la diversité biologique. Etant donné qu'ils se trouvent au sommet, ou non loin du sommet, de la chaîne trophique, ils informent généralement de la modification des écosystèmes plus rapidement que les autres espèces" (OCDE, 2012, p.94).

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

INBO (2015), *Communication personnelle* (26/03/2015).

INBO (2018), *Europese algemene broedvogelindex*, <https://www.inbo.be/nl/natuurindicator/europese-algemene-broedvogelindex> (consulté le 17/09/2018).

OCDE (2012), *Études de l'OCDE sur la croissance verte. Vers une croissance verte: Suivre les progrès. Les indicateurs de l'OCDE, Études de l'OCDE sur la croissance verte*, p. 94, Organisation de coopération et de développement économiques, <http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/49526383.pdf> (consulté le 17/09/2018).

Indicateur 59. Surface bâtie

SDG	Vie terrestre	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage de la surface terrestre belge)		
Début de période	1990	16,4
Fin de période	2017	20,9
Minimum	1990	16,4
Maximum	2017	20,9
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	+0,9 %
	2012-2017	+0,6 %

Définition: cet indicateur exprime la part de la surface bâtie par rapport à la surface totale du territoire belge. La surface bâtie comprend les bâtiments, les infrastructures de transport et les jardins. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium.

Objectif: il n'y a pas d'objectif spécifique relatif à la part de la surface bâtie.

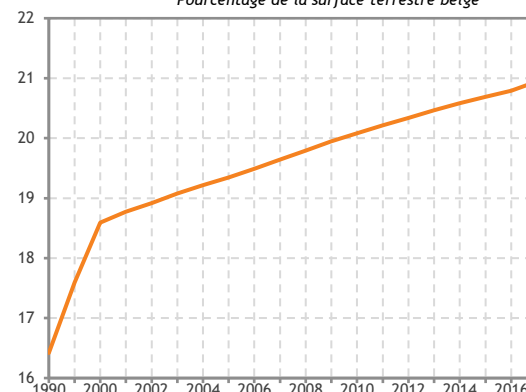
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 15.9: "D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité".

Évolution: la part de la surface bâtie augmente de manière constante depuis 1990 pour atteindre 20,9 % de la surface du territoire belge en 2017. D'une part, l'augmentation de la surface bâtie, au travers des infrastructures et bâtiments, contribue au bien-être. D'autre part, cette augmentation va de pair avec une fragmentation des habitats naturels, néfaste à la survie des espèces. Elle entraîne aussi une imperméabilisation des sols et de ce fait une augmentation des risques d'inondations. De plus ces terres ne sont plus disponibles pour d'autres affectations, telles que l'agriculture.

Comparaison internationale: il n'y a pas de comparaison car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 15.9, car la gestion de la surface bâtie fait partie de la planification locale qui devrait intégrer la protection des écosystèmes et de la diversité biologique.

Graphique 110 Surface bâtie
Pourcentage de la surface terrestre belge

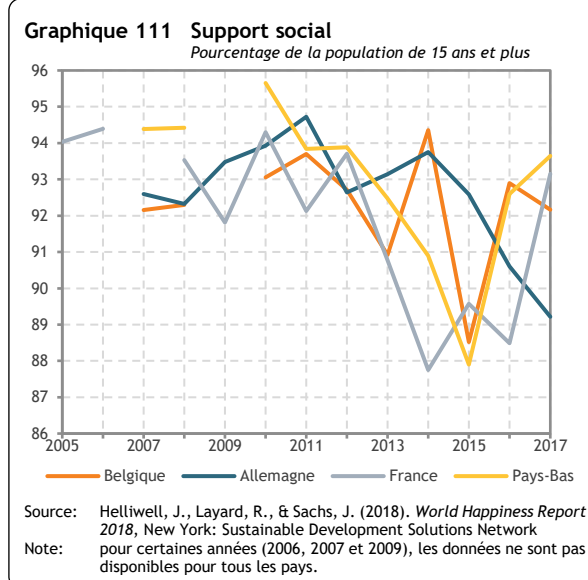


Source: calculs BFP sur la base de Statistics Belgium (2018), *Utilisation du sol par commune et région, la Belgique (1834-2017)*, <https://statbel.fgov.be/> (consulté le 31/07/2018).

4.16. Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Indicateur 60. [Support social](#)

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
	Chiffres clés	
	(pourcentage de la population de 15 ans et plus)	
Début de période	2005	93,5
Fin de période	2017	92,2
Minimum	2015	88,5
Maximum	2014	94,4
Taux de croissance	2005-2017	-0,1 %
annuel moyen	2012-2017	-0,1 %
	Comparaison pays voisins, 2014	
	(pourcentage de la population de 15 ans et plus)	
Belgique		92,2
Allemagne		89,2
France		93,1
Pays-Bas		93,7



Définition: proportion de la population belge (de 15 ans et plus) qui répond par l'affirmative à la question du *Gallup World Poll* (WGP): "Si vous avez eu des problèmes, avez-vous de la famille ou des amis sur lesquels vous pouvez compter pour vous aider quand vous en avez besoin, ou pas?". L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant du *Gallup World Poll*. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les données sur les intervalles de confiance ne sont pas disponible publiquement.

Objectif: le support social ne peut pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 16: "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous". Le support social, ou avoir de la famille et des amis, est une contribution importante aux sociétés pacifiques et ouvertes.

Évolution: selon le *Gallup World Poll*, le support social reste stable entre 2005 et 2017: en moyenne 92,4 % de la populations de 15 ans et plus peut faire appel à de la famille ou à des amis. Aucune tendance claire n'est observée, à part une volatilité croissante.

Comparaison internationale: en comparaison avec les pays voisins, il y a en 2017 en Belgique plus de personnes qui peuvent compter sur de la famille et des amis en cas de besoin (92,2 %) qu'en Allemagne (89,2 %), mais moins qu'aux Pays-Bas (93,7 %) et qu'en France (93,1 %). Il y a surtout une forte volatilité, avec des positions changeantes et une tendance à la baisse en Allemagne. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

Ventilation selon le sexe: des données provenant d'autres sources montrent que pour cet indicateur, il n'y a pas de différences significatives entre les hommes et les femmes (ESS, 2018).

Ventilation selon le revenu: des données provenant d'autres sources ne montrent pas d'impact significatif du revenu sur les contacts sociaux (ESS, 2018).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 16. Le support social, ou avoir de la famille et des amis, est une contribution importante aux sociétés pacifiques et ouvertes.

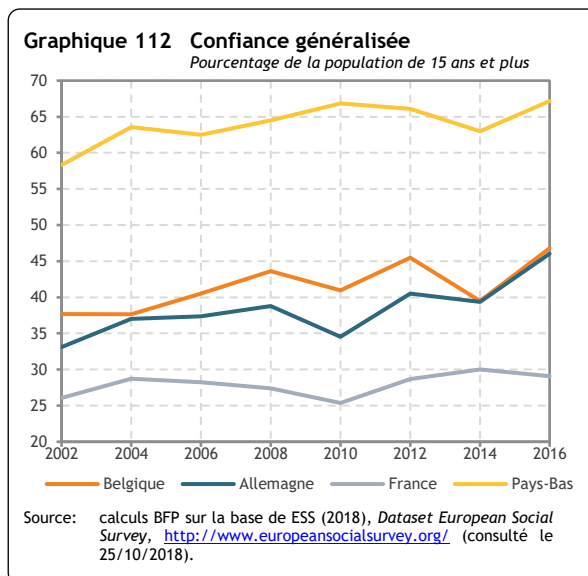
Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*.

Sources spécifiques

ESS (2018), *Dataset European Social Survey*, <https://www.europeansocialsurvey.org/> (consulté le 05/11/2018).

Indicateur 61. Confiance généralisée

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	2002	37,7
Fin de période	2016	46,8
Minimum	2004	37,7
Maximum	2012	46,8
Taux de croissance annuel moyen	2002-2016	+1,6 %
	2010-2016	+2,2 %
Comparaison pays voisins, 2016		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		46,8
Allemagne		46,0
France		29,1
Pays-Bas		67,2



Définition: la confiance généralisée est mesurée par la part des participants à l'*Enquête sociale européenne* (ESS) qui répondent un minimum de 6 sur 10 à la question "Diriez-vous que l'on peut généralement faire confiance à la plupart des personnes, ou que l'on n'est jamais trop prudent dans ses contacts avec les gens?" Les personnes interrogées peuvent indiquer une réponse sur une échelle de 0 ("on n'est jamais trop prudent") à 10 ("la plupart des personnes sont dignes de confiance"). Cette question a systématiquement été posée dans les huit enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'[annexe 1](#).

Objectif: la confiance généralisée ne peut pas diminuer.

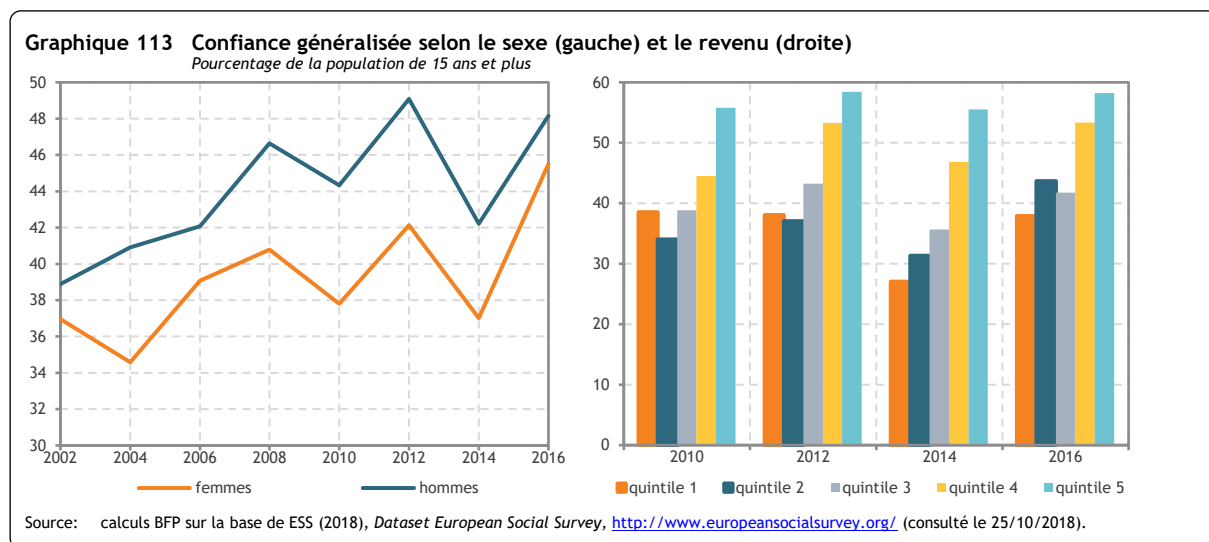
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 16: "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous".

Évolution: selon l'ESS, le sentiment de confiance généralisée a progressé entre 2002 et 2016, en passant de 37,7 % à 46,8 %, à un rythme annuel moyen de 1,6 %.

Comparaison internationale: en Belgique le sentiment de confiance généralisée (46,8 %) est inférieur à celui aux Pays-Bas (67,2 %), supérieur à celui de la France (29,1 %) et environ au même niveau que l'Allemagne (46,0 %). Les niveaux de l'indicateur dans les différents pays restent également relativement stables sur l'ensemble de la période. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

Ventilation selon le sexe: dans les huit éditions de l'enquête, la confiance généralisée était plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Cet écart a atteint son niveau minimum en 2002 (1,9 point de pourcentage) et son niveau maximum en 2012 (7,0 points de pourcentage). En 2016, la confiance généralisée atteint 45,5 % chez les femmes et 48,2 % chez les hommes.

Ventilation selon le revenu: il y a un lien entre le revenu et le sentiment de confiance généralisée. Cet indicateur augmente avec le quintile de revenu: 37,9 % des personnes du quintile de revenu le plus bas et 58,2 % des personnes du quintile de revenu le plus haut ont un sentiment de confiance, alors que le pourcentage moyen de tous les quintiles de revenu était de 46,8 % en 2016.



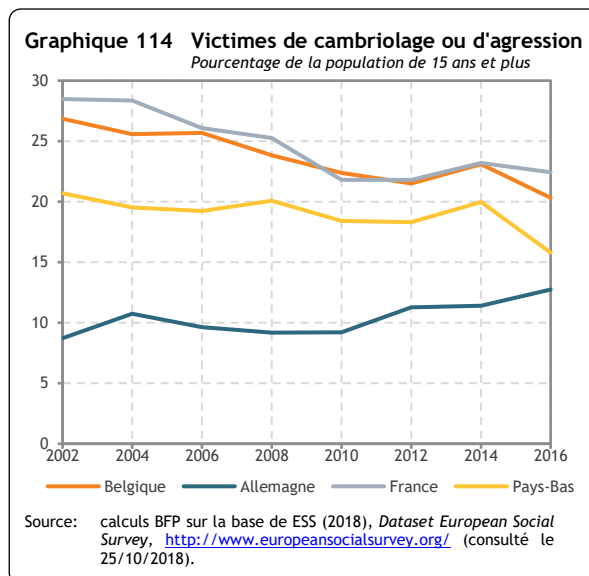
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 16. La confiance est un élément fondamental du capital social, important pour des sociétés pacifiques (Ortiz-Ospina et Roser, 2018).

Sources spécifiques

Ortiz-Ospina E. et Roser M. (2018), *Trust*, <https://ourworldindata.org/trust> (consulté le 07/11/2018).

Indicateur 62. Victimes de cambriolage ou d'agression

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	2002	26,9
Fin de période	2016	20,3
Minimum	2016	20,3
Maximum	2002	26,9
Taux de croissance annuel moyen	2002-2016	-2,0 %
	2010-2016	-1,6 %
Comparaison pays voisins, 2016		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		20,3
Allemagne		12,7
France		22,4
Pays-Bas		15,8



Définition: les victimes de cambriolage ou d'agression correspondent à la part des participants à l'*Enquête sociale européenne* (ESS) qui a répondu "oui" à la question suivante: "Vous-même ou un membre de votre ménage, a-t-il été victime d'un cambriolage ou d'une agression ces 5 dernières années?" Cette question a été systématiquement posée dans les huit enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'[annexe 1](#).

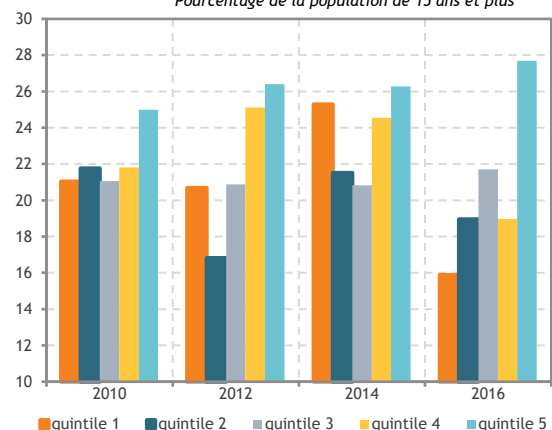
Objectif: la part des personnes interrogées ayant été elles-mêmes, ou un membre du ménage, victime d'un cambriolage ou d'une agression doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 16.1: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés".

Évolution: selon l'enquête ESS, la part de victimes a diminué de 26,9 % en 2002 à 20,3 % en 2016, soit une baisse moyenne de 2,0 % par an. Cette part n'augmente qu'en 2006 et 2014, elle baisse lors de toutes les autres années.

Comparaison internationale: cet indicateur qui atteint 20,3 % en Belgique en 2016; il se situe légèrement en-dessous du niveau de la France (22,4 %), mais est nettement plus élevé qu'aux Pays-Bas (15,8 %) et en Allemagne (12,7 %). Mais la part de victimes diminue plus rapidement en Belgique qu'aux Pays-Bas et en France, alors que cette part augmente en Allemagne.

Graphique 115 Victimes de cambriolage ou d'agression selon le revenu
Pourcentage de la population de 15 ans et plus



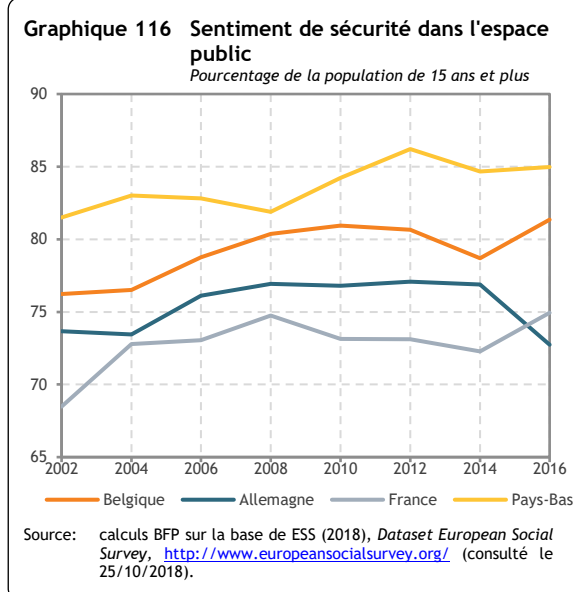
Source: calculs BFP sur la base de ESS (2018), *Dataset European Social Survey*, <http://www.europeansocialsurvey.org/> (consulté le 25/10/2018).

Ventilation selon le revenu: même s'il semble y avoir un lien entre le revenu et la part de victimes en 2016, sur la base de toutes les données de 2010 à 2016 il n'existe pas de lien clair.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 16.1.1 - *Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge.*

Indicateur 63. Sentiment de sécurité dans l'espace public

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	2002	76,2
Fin de période	2016	81,4
Minimum	2002	76,2
Maximum	2016	81,4
Taux de croissance annuel moyen	2002-2016	+0,5 %
	2008-2014	+0,1 %
Comparaison pays voisins, 2016		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		81,4
Allemagne		72,7
France		74,9
Pays-Bas		85,0



Définition: le sentiment de sécurité dans l'espace public correspond à la part des participants à l'*Enquête sociale européenne* (ESS) qui répond "tout à fait en sécurité" ou "en sécurité" à la question suivante: "Dans quelle mesure vous sentez-vous (ou sentiriez-vous) en sécurité seul le soir dans votre quartier?" Cette question a été systématiquement posée dans les huit enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'[annexe 1](#).

Objectif: le sentiment de sécurité dans l'espace public de la population doit augmenter.

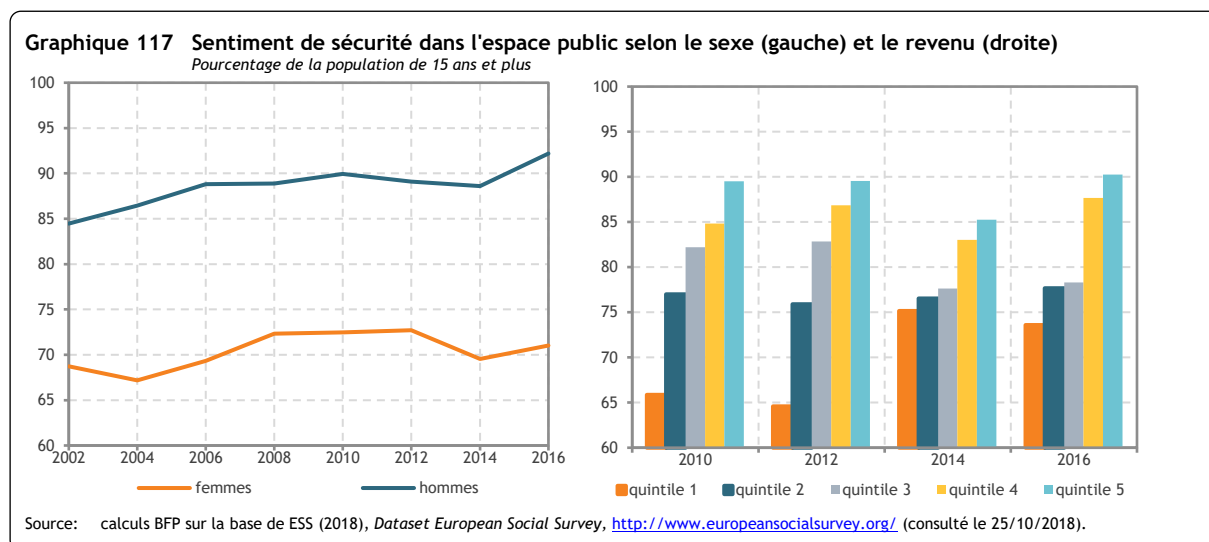
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 16.1: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés".

Évolution: selon l'enquête ESS, le sentiment de sécurité dans l'espace public a augmenté en passant de 76,2 % en 2002 à 81,4 % en 2016. De 2002 à 2010, une augmentation ininterrompue est observée. Au cours des deux enquêtes suivantes, l'indicateur diminue, mais il augmente à nouveau dans la dernière enquête.

Comparaison internationale: en Belgique, il y a en 2016 plus de personnes qui se sentent en sécurité ou tout à fait en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier (81,4 %) qu'en Allemagne (72,7 %) et qu'en France (74,9 %). Aux Pays-Bas par contre, plus de personnes indiquent se sentir (tout à fait) en sécurité (85,0 %) qu'en Belgique.

Ventilation selon le sexe: les hommes se sentent nettement plus en sécurité que les femmes. Les écarts entre les hommes et les femmes ont été enregistrés dans toutes les éditions de l'enquête ESS et sont importants: ils n'ont jamais été inférieurs à 15,0 points de pourcentage et augmentent pour atteindre 21,2 points de pourcentage en 2016. L'augmentation annuelle moyenne de la part des hommes indiquant se sentir (tout à fait) en sécurité est supérieure à celle de la part des femmes: 0,6 % contre 0,2 %.

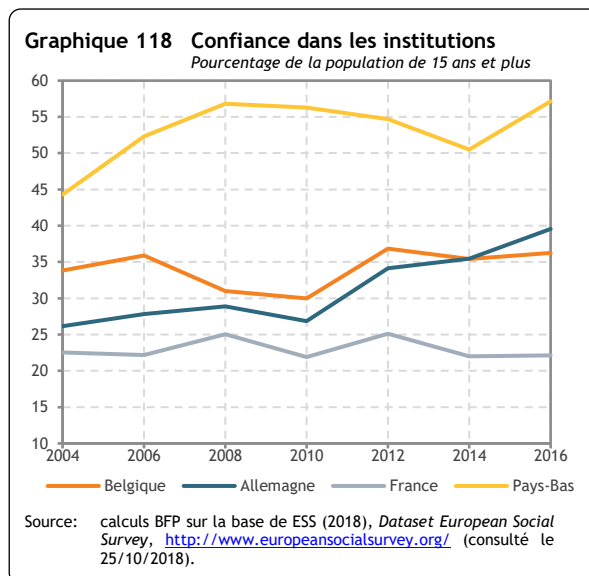
Ventilation selon le revenu: il y a un lien clair entre le revenu et le sentiment de sécurité. La part de personnes qui se sentent (tout à fait) en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier augmente avec l'augmentation du quintile de revenu: 73,6 % des personnes dans le quintile de revenu le plus bas et 90,3 % dans le quintile de revenu le plus haut, alors que la moyenne se situe à 81,4 %. Les différences relatives de sentiment de sécurité des répondants des différents quintiles de revenu demeurent à peu près les mêmes dans les différentes enquêtes bisannuelles.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 16.1.4 - *Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques.*

Indicateur 64. Confiance dans les institutions

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	2004	33,8
Fin de période	2016	36,3
Minimum	2010	30,0
Maximum	2012	36,8
Taux de croissance annuel moyen	2004-2016	+0,6 %
	2010-2016	+3,2 %
Comparaison pays voisins, 2016		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		36,3
Allemagne		39,6
France		22,2
Pays-Bas		57,2



Définition: la confiance dans les institutions est mesurée par la moyenne des participants à l'*Enquête sociale européenne* (ESS) donnant au minimum un score de 6 sur 10 pour chacune des 4 questions suivantes: "Dites-moi quelle confiance vous faites personnellement à chacune de ces institutions: le Parlement fédéral belge, la justice, les hommes politiques et les partis politiques". Les personnes interrogées peuvent donner pour chaque institution une réponse sur une échelle de 0 ("pas du tout confiance") à 10 ("complètement confiance"). Cette question a été posée dans sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'[annexe 1](#).

Objectif: la confiance dans les institutions doit augmenter.

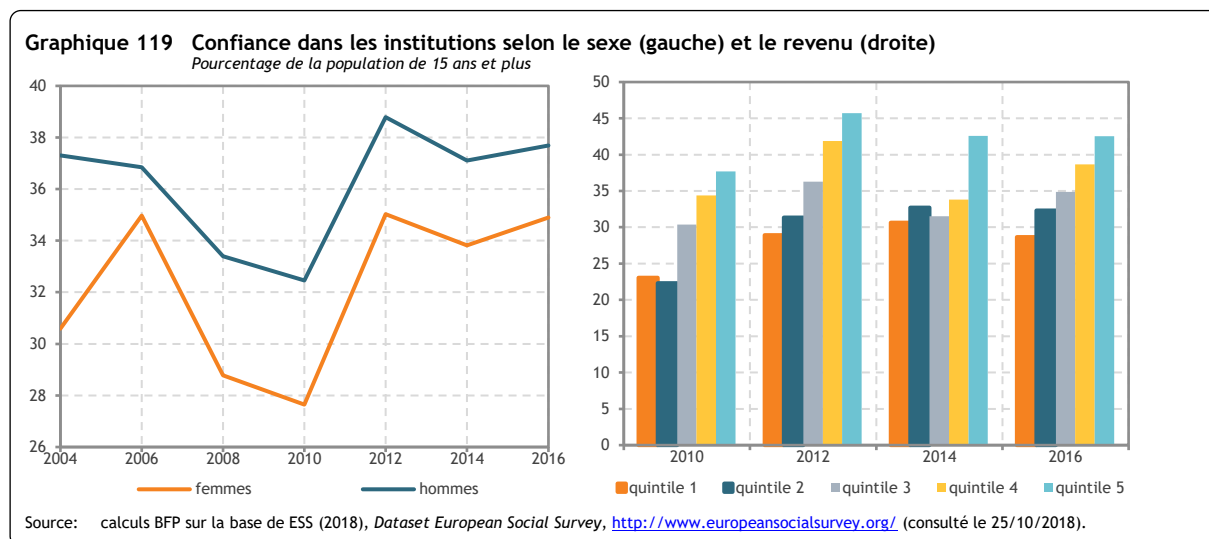
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 16.6: "Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux".

Évolution: selon l'ESS cet indicateur a augmenté au cours de la période 2004 à 2016 en passant de 33,8 % à 36,3 %. La baisse de confiance enregistrée dans les années 2008 et 2010 est due à une diminution de la confiance dans le Parlement fédéral belge, les hommes politiques et les partis politiques car la confiance dans la justice n'a connu qu'une faible diminution au cours de ces années.

Comparaison internationale: cet indicateur se situe à 36,3 % en Belgique, un niveau semblable à celui de l'Allemagne (39,6 %). La confiance est, par contre, nettement plus haute qu'en France (22,2 %), mais plus basse qu'aux Pays-Bas (57,2 %). Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

Ventilation selon le sexe: les hommes ont plus que les femmes confiance dans les quatre institutions. La situation est similaire en ce qui concerne la confiance généralisée (voir indicateur 61). L'écart entre les hommes et les femmes en matière de confiance dans les institutions oscille de 1,9 à 6,7 points de pourcentage et atteint 2,8 points de pourcentage en 2016.

Ventilation selon le revenu: les personnes des quintiles plus élevés montrent plus de confiance dans les institutions. En 2016, la confiance du premier quintile (28,7 %) et du cinquième quintile (42,6 %) sont, respectivement, nettement en-dessous et au-dessus de la moyenne (36,3 %). Entre 2010 et 2016, les taux de croissance annuels moyens des deux quintiles de revenu les plus faibles sont plus élevés que ceux des trois quintiles supérieurs.

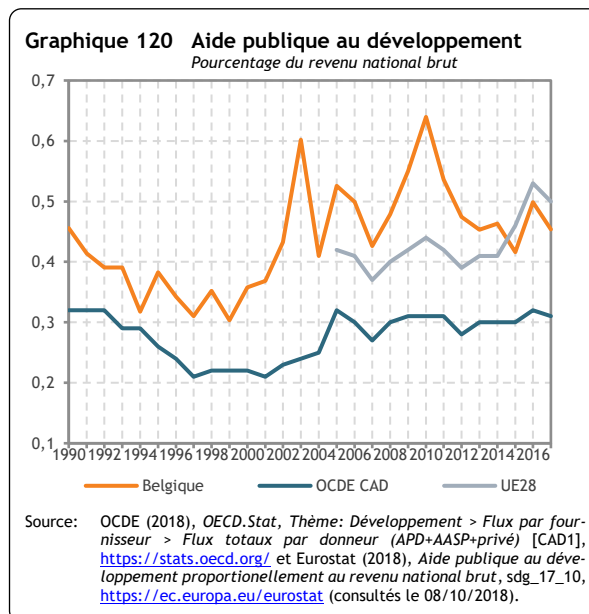


Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 16.6.2 - *Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante*. La satisfaction à l'égard de la prestation des services est différente de la confiance dans les institutions, mais les deux sont pertinentes par rapport au sous-objectif dont ils rendent compte.

4.17. Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Indicateur 65. Aide publique au développement

SDG	Partenariats pour la réalisation des objectifs	
Dimensions	Ailleurs	
Chiffres clés		
(pourcentage du revenu national brut)		
Début de période	1990	0,46
Fin de période	2017	0,45
Minimum	1999	0,30
Maximum	2010	0,64
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	-0,0 %
	2012-2017	-0,9 %
Comparaison internationale, 2017		
(pourcentage du revenu national brut)		
Belgique		0,45
UE28		0,50
OCDE CAD		0,31
OCDE CAD - minimum: Hongrie		0,11
OCDE CAD - maximum: Suède		1,01



Définition: l'aide publique au développement (APD) est constituée des donations et des prêts (incluant une part de don à concurrence de 25 % minimum) que transfère un État aux pays en développement et ayant pour principal objectif le développement économique et social de ces pays. L'APD comprend aussi bien les flux financiers que ce qui est appelé l'aide technique. Certaines contributions à des institutions internationales peuvent également être de l'APD. Cet indicateur est exprimé en pourcentage du revenu national brut. Les statistiques en matière d'aide au développement sont élaborées conformément aux règles du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les données sur la Belgique et le CAD proviennent de l'OCDE, celles sur l'UE28 d'Eurostat.

Objectif: consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide aux pays en développement.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 17.2: "Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés".

En Belgique, l'objectif quantitatif de 0,7 % est inscrit dans la *Loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement* (Moniteur belge 12/04/2013, article 9).

Évolution: en 2017, l'aide publique au développement belge représentait 2,2 milliard de dollars US, soit 0,45 % du revenu national brut (RNB). Ceci est un peu moins que le niveau de 1990 (0,46 %). Au cours

des années 1990, l'APD a diminué pour atteindre un niveau plancher de 0,30 % du RNB en 1999. Elle est ensuite repartie à la hausse, avec toutefois des variations de grande ampleur au fil des ans. L'APD a culminé à 0,64 % en 2010. Depuis, elle a de nouveau reculé. La norme de 0,7 % n'a pas été atteinte et vu les conditions budgétaires difficiles, il paraît improbable d'atteindre immédiatement cet objectif fixé par la loi.

Comparaison internationale: lorsque les pays du CAD sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances: elle se classe neuvième sur 29 pays et fait mieux que la moyenne de ces pays en 2017. Cinq pays ont atteint l'objectif de 0,7 %: la Suède, le Luxembourg, la Norvège, le Danemark et le Royaume-Uni. L'APD totale des pays du CAD a atteint cette année-là 146,6 milliard de dollars US ou 0,31 % du RNB commun. Plus de la moitié de l'aide CAD vient de pays de l'Union européenne: en 2017, cela représentait 56 % du total. En montants absolus, les États-Unis sont le plus grand donneur, suivi de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Japon et de la France; la Belgique étant à la 16ième place. Depuis 1990, l'APD belge en pourcentage du RNB est toujours plus haute que la moyenne du CAD. Jusqu'en 2014, la Belgique a fait mieux que la moyenne de l'UE28.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 17.2.1 - *Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.*

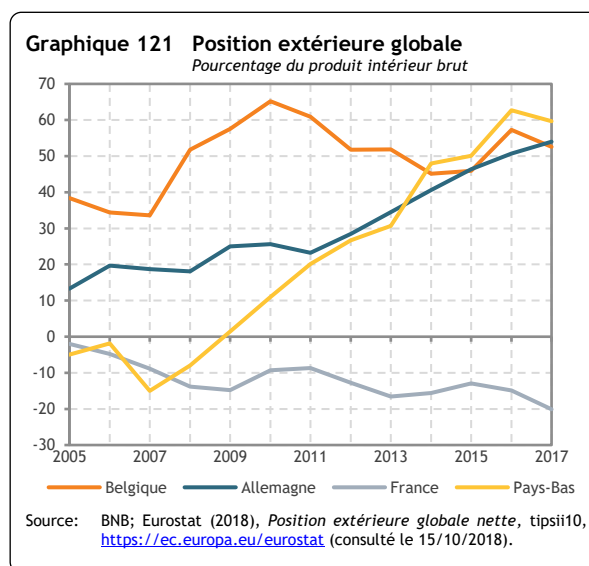
Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

OCDE, *Direction de la coopération pour le développement*: <http://www.oecd.org/fr/cad/> (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 66. Position extérieure globale

SDG	Partenariats pour la réalisation des objectifs	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	2005	38,4
Fin de période	2017	52,6
Minimum	2007	33,6
Maximum	2010	65,2
Taux de croissance annuel moyen	2005-2017	+2,7 %
	2012-2017	+0,3 %
Comparaison pays voisins, 2017 (pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		52,6
Allemagne		54,0
France		-20,1
Pays-Bas		59,7



Définition: la position extérieure globale donne un aperçu agrégé de la situation financière nette (actif moins passif) de la Belgique par rapport au reste du monde à un moment donné dans le temps. L'indicateur est exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données au niveau de la Belgique sont collectées par la Banque Nationale de Belgique. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur est calculé à partir des données d'Eurostat.

Objectif: il est impossible de déterminer un niveau optimal pour cet indicateur.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 17.13: "*Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques*".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 45: "*La Belgique atteindra une situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays*" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: en Belgique, la position extérieure globale a été positive durant toute la période analysée (2005-2017). Les avoirs disponibles belges vis-à-vis de l'étranger sont donc supérieurs aux dettes belges à l'égard de l'étranger. Entre 2005 et 2010, la position d'investissement extérieure rapportée au PIB a augmenté, passant d'un peu moins de 40 % à plus de 65 %, soit le niveau maximal observé. Excepté en 2016, l'indicateur a globalement baissé depuis 2010.

Comparaison internationale: en 2017, la position extérieure globale (en pourcentage du PIB) de la Belgique (52,6 %) est légèrement inférieure à celle relevée en Allemagne (54,0 %) et aux Pays-Bas (59,7 %). Si la Belgique se trouve à un niveau proche de ses deux voisins, la croissance de l'indicateur dans le temps y a été nettement moindre. En France, l'indicateur est négatif depuis 2005, ce qui indique que les dettes de la France vis-à-vis de l'étranger sont supérieures à ses avoirs.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 17.13. En effet, avoir des relations commerciales et financières équilibrées contribue à garantir une certaine stabilité macroéconomique à l'échelle mondiale.

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Indicateur 67. Dette publique

SDG	Partenariats pour la réalisation des objectifs	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	130,5
Fin de période	2017	103,1
Minimum	2007	87,0
Maximum	1995	130,5
Taux de croissance annuel moyen	1995-2017	-1,1 %
	2012-2017	-0,2 %
Comparaison UE28, 2017 (pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		103,1
UE28		83,2
UE28 - minimum: Estonie		9,0
UE28 - maximum: Grèce		178,6

Définition: la dette publique est la dette brute consolidée totale de l'ensemble des pouvoirs publics mesurée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données au niveau de la Belgique sont collectées par l'Institut des comptes nationaux. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur est calculé à partir des données d'Eurostat.

Objectif: la dette publique doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 17.13: "*Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques*".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 44: "*L'endettement, résultant à la fois d'évolutions sociales et d'évolutions environnementales et économiques, restera à des niveaux soutenables, c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures*" (Moniteur belge, 08/10/2013).

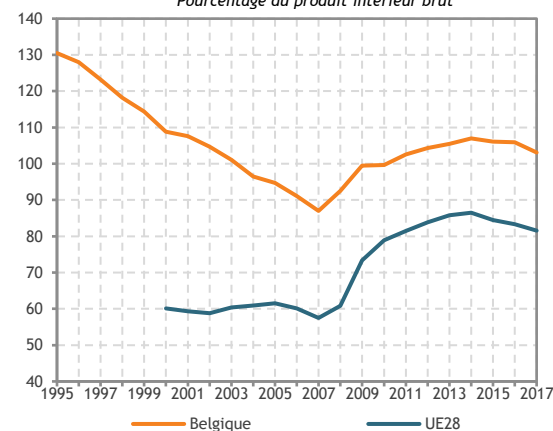
Le Traité de Maastricht sur l'Union européenne (Journal officiel de l'Union européenne, 29/07/1992) inclut l'objectif suivant: un rapport de maximum 60 % entre la dette publique et le PIB, que les États membres ne peuvent dépasser ou doivent en tout cas atteindre à un rythme satisfaisant.

Évolution: en Belgique, la dette publique est passée de 130,5 % du PIB en 1995 à 87 % du PIB en 2007 grâce à sa quasi-stabilisation en prix courants et à la croissance du PIB. Depuis 2008, et la crise économique et financière, la dette publique a augmenté pour repasser au-delà du seuil symbolique de 100 % du PIB. À partir de 2014, l'indicateur a quelque peu baissé mais il reste, en 2017, au-delà de ce seuil.

Comparaison internationale: la dette publique moyenne de l'UE28 (en pourcentage du PIB) est nettement en dessous de celle observée en Belgique; respectivement 81,6 % et 103,1 % en 2017. Cette différence de niveau s'observe sur l'ensemble de la période analysée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017.

Graphique 122 Dette publique

Pourcentage du produit intérieur brut



Source: ICN; Eurostat (2018), *Déficit/surplus, dette et données associées du gouvernement*, gov_10dd_edpt1, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 15/10/2018).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 17.13. En effet, réduire la dette publique (et privée) permet d'accroître la stabilité macroéconomique à l'échelle mondiale et de développer une économie plus durable pour les générations futures.

Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 23/10/2018).

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

5. Synthèse et conclusions

La loi du 14 mars 2014 demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "*la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*"; ceci afin de mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser, leur bien-être et leur développement, ainsi que l'impact de la Belgique sur le reste du monde.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais n'est pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs.

Pour répondre à la demande de la loi, un premier ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB a été publié en février 2016. Chaque année, une mise à jour de cet ensemble d'indicateurs est présentée en février. La première section de ce chapitre (5.1) fait le point sur cette démarche et rappelle les changements apportés dans cette édition par rapport à celle de 2018. La deuxième section (5.2) fait le point sur les travaux visant à établir des indicateurs composites. La troisième section (5.3) examine brièvement les évolutions de l'ensemble des 67 indicateurs depuis 1990. Les ventilations de ces indicateurs selon des catégories pertinentes de la population sont abordées dans la quatrième section (5.4), en mettant l'accent sur les ventilations selon l'âge en section 5.5. La dernière section (5.6) propose plusieurs pistes de travail pour l'avenir.

5.1. Changements apportés dans cette édition

Ce rapport définit un ensemble de 67 indicateurs (voir [tableau 1](#), p.4) qui informe sur trois dimensions du développement durable, issues de sa définition donnée dans le rapport Brundtland (CMED, 1987): *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*. Les indicateurs informent en effet sur le bien-être des personnes et le développement de la société aujourd'hui en Belgique (*Ici et maintenant*), mais également sur la capacité des générations futures à maintenir et développer ce bien-être (*Plus tard*) et sur l'impact de la Belgique sur le reste du monde (*Ailleurs*). Pour définir cet ensemble, la méthodologie utilisée est celle développée par la *Conference of European statisticians*, qui regroupe la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat (UNECE, 2014). Toutefois, au lieu d'être regroupés en treize thèmes, comme dans l'édition précédente, les indicateurs sont désormais regroupés selon les 17 *Sustainable Development Goals* (SDG; ONU, 2015).

Deux indicateurs ont été ajoutés sur des sujets qui n'étaient pas encore couverts: [Congestion routière](#) et [Logement inadéquat](#). Trois indicateurs de santé ont également été ajoutés (et deux autres indicateurs modifiés) parce qu'ils sont utilisés pour construire l'indicateur composite de bien-être. Un indicateur a été supprimé (*Participation aux élections*).

Ces indicateurs informent également sur plusieurs questions transversales, comme le genre et les inégalités. En effet, lorsque c'est pertinent, ces indicateurs ont été ventilés (voir [tableau 2](#), p.6) pour montrer les évolutions différentes dans des catégories particulières de la population (en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de revenu ou d'éducation...). Il y a peu de changement à ce sujet dans ce 4ème rapport. Les comparaisons internationales ont également été conservées.

5.2. Indicateurs composites de bien-être pour différentes catégories de la population

Pour synthétiser les informations contenues dans l'ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB, le développement de trois indicateurs composites a été proposé, un pour chaque dimension du développement durable: *Ici et maintenant*, *Plus tard*, *Ailleurs*. Un indicateur de bien-être *Ici et maintenant* (BE_{IM}) a été présenté dans le rapport précédent et mis à jour dans ce rapport-ci. Il synthétise des indicateurs qui mesurent les principaux déterminants du bien-être en Belgique: la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation.

Cet indicateur atteint son plus haut niveau en 2008. À partir de cette année-là, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière, le bien-être des Belges diminue de manière importante. Cette diminution est essentiellement due à une détérioration de l'état de santé, en particulier de la santé mentale. Entre 2015 et 2017, le bien-être augmente, mais pas suffisamment pour revenir au niveau atteint avant la crise.

Les données d'enquêtes montrent qu'il existe d'importantes inégalités de bien-être en Belgique. Il est donc nécessaire d'aller au-delà des chiffres moyens. Dans ce rapport, le BFP présente des indicateurs composites de bien-être pour différentes catégories de la population belge: les femmes et les hommes, quatre catégories d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 49 ans, de 50 à 64 ans et de 65 ans ou plus) et cinq catégories (quintiles) de revenu.

Ces indicateurs montrent que, entre 2005 et 2017, l'évolution du bien-être des femmes et des hommes est comparable. En considérant les catégories d'âge, le bien-être a globalement diminué pour les Belges âgés de 16 à 64 ans, alors qu'il a augmenté chez personnes de 65 ans ou plus.

Lorsque les Belges sont répartis en quintiles de revenu, les indicateurs montrent que le bien-être a augmenté entre 2005 et 2017 dans les premier, deuxième et dernier quintiles, alors qu'il a diminué pour les deux autres quintiles. La hausse de bien-être est particulièrement marquée pour les Belges les plus riches. Le bien-être des Belges ayant un revenu moyen (du troisième quintile de revenu) diminue par contre nettement.

5.3. Tendances des indicateurs

Le but de ce rapport est de présenter un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et leur évolution dans le temps, plutôt que d'en faire une analyse approfondie. Une telle analyse est le sujet d'autres travaux, tels que les bilans d'indicateurs qui, avec des méthodologies spécifiques, mesurent le progrès vers les objectifs de développement durable de l'ONU (TFDD, 2017). Il est néanmoins possible, sur la

base des indicateurs rassemblés, de faire quelques premières observations sur l'évolution et la soutenabilité du bien-être et sur le développement de la société.

Tous les indicateurs de ce rapport peuvent être reliés à un SDG ou à d'autres objectifs définis politiquement, soit au niveau belge, soit au niveau européen ou mondial. Ces objectifs sont mentionnés dans la présentation de chaque indicateur au chapitre 4. Sur cette base, il est possible de définir la direction dans laquelle 61 de ces indicateurs devraient évoluer.

L'évaluation faite dans cette section est basée uniquement sur la direction dans laquelle les indicateurs évoluent depuis l'an 2000. L'indicateur peut évoluer de façon significative vers l'objectif (évolution favorable) ou en direction opposée (évolution défavorable), ou avoir une évolution qui n'évolue pas significativement, ni dans un sens ni dans l'autre (évolution indéterminée). La significativité est déterminée à l'aide d'un test de corrélation de rang de Spearman.

Cette évaluation doit être interprétée avec prudence, pour plusieurs raisons.

- Elle ne dit rien sur le rythme d'évolution de ces indicateurs, c'est-à-dire s'ils évoluent lentement ou rapidement vers leur objectif.
- Elle ne dit rien sur le niveau actuel de l'indicateur, s'il est proche ou éloigné de son objectif.
- Les objectifs étant définis politiquement, cette analyse ne porte pas non plus sur la pertinence des objectifs par rapport aux connaissances scientifiques.

Dans cette section, les évolutions des indicateurs sont analysées selon les dimensions transversales: *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs* (points 5.3.1 à 5.3.3).

5.3.1. Ici et maintenant

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue le bien-être des Belges depuis 2000? Dans quelle direction se développe la société belge depuis 2000? Cette dimension inclut 41 indicateurs, provenant principalement des SDG sur la pauvreté (SDG 1), le travail décent (SDG 8) et les inégalités (SDG 10), la santé (SDG 3) et l'éducation (SDG 4), les villes (SDG 11) ainsi que la paix et la justice (SDG 16).

Aucune tendance systématique ne se dégage pour cette dimension: 13 indicateurs ont une évolution favorable (statistiquement significative en direction de leur objectif) et 10 ont une évolution défavorable. Sur les 18 autres indicateurs, 15 n'ont pas d'évolution significative et pour trois d'entre eux, il n'est pas possible de fixer une direction d'évolution souhaitée.

- Les évolutions sont principalement favorables (ou non significatives) pour l'éducation (SDG 4), l'égalité entre les sexes (SDG 5) et la paix et la justice (SDG 16).
- Les évolutions sont principalement défavorables (ou non significatives) pour la pauvreté (SDG 1).
- Parmi les 11 indicateurs concernant la santé (SDG 3), 3 indicateurs ont une évolution favorable et trois une évolution défavorable, les 5 autres ne montrant pas de tendance significative. Les trois indicateurs évoluant favorablement sont l'[Espérance de vie](#), les [Décès prématurés dus aux maladies chroniques](#) et les [Morts sur les routes](#). Ces trois évolutions sont cohérentes et indiquent un allongement de

la durée de vie. Les trois indicateurs évoluant défavorablement sont des indicateurs subjectifs, résultats d'enquêtes auprès du public: [Santé perçue](#), [Limitation dans les activités quotidiennes](#), [Maladies et problèmes de santé de longue durée](#). Ceci pointe vers une dégradation de l'état de santé général, même si la durée de vie s'allonge. Cette évolution est cohérente avec celle de l'indicateur [Espérance de vie en bonne santé](#), stable depuis une dizaine d'années alors qu'il augmentait auparavant.

- Les évolutions sont également partagées entre évolutions favorables et défavorables pour les indicateurs sur le travail décent (SDG 8), les inégalités (SDG 10) et les villes (SDG 11).

Lorsque les indicateurs appartenant à cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons sont majoritairement favorables à la Belgique. En effet, sur les 28 indicateurs pouvant être comparés, 17 montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe.

5.3.2. Plus tard

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue la capacité des Belges et de la société à maintenir, voire à augmenter, le bien-être à l'avenir? Cette dimension inclut 32 indicateurs, provenant surtout des SDG environnementaux sur l'alimentation (SDG 2), la santé (SDG 3), l'éducation (SDG 4), l'eau (SDG 6), l'énergie (SDG 7), les infrastructures (SDG 9), les modes de consommation et de production (SDG 12), le climat (SDG 13), le vie marine et terrestre (SDG 14 et 15) et les moyens de mise en œuvre (SDG 17).

Dans cette dimension, 19 indicateurs ont une évolution favorable (statistiquement significative en direction de leur objectif) et un seul montre une évolution défavorable. Sur les 12 autres indicateurs, 10 n'ont pas d'évolution significative, pour l'un d'entre eux il n'est pas possible de fixer une direction d'évolution souhaitée et pour un autre, le nombre de données est insuffisant. Parmi les indicateurs qui n'évoluent pas favorablement, il faut remarquer les deux évolutions suivantes.

- L'[Espérance de vie en bonne santé](#) (SDG 3) est relativement stable depuis 10 ans et n'évolue pas significativement dans une direction ou dans l'autre, au contraire de l'[Espérance de vie](#) qui est en augmentation.
- Les [Populations d'oiseaux des champs](#), un des rares indicateurs de diversité biologique disponibles sur une longue période, s'éloigne de son objectif. Pour les deux autres indicateurs du SDG 15, l'un évolue de manière indéterminée ([Surface terrestre en zone Natura 2000](#)), l'autre n'a pas d'objectif ([Surface bâtie](#)).

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons faites dans ce rapport sont favorables à la Belgique dans la moitié des cas: sur les 23 indicateurs pouvant être comparés, 12 montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe. Ces comparaisons favorables sont surtout présentes pour les indicateurs sociaux, tandis que les indicateurs environnementaux montrent des situations moins favorables en Belgique que dans le reste de l'Europe.

5.3.3. Ailleurs

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre à la question: comment le développement de la société en Belgique influence-t-il la capacité des autres pays à se développer et le bien-être de leur population? Cette dimension inclut cinq indicateurs, deux portant sur la consommation de ressources naturelles (énergie – SDG 7 – et matières premières – SDG 12), deux sur les émissions de gaz à effet de serre (SDG 13) et un sur l'aide publique au développement (SDG 17).

Ces indicateurs évoluent en direction de leur objectif, sauf l'[Aide publique au développement](#), qui évolue dans la direction opposée.

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, une comparaison est favorable à la Belgique ([Consommation intérieure de matières](#)) et quatre sont défavorables ([Aide publique au développement](#), [Consommation d'énergie primaire](#) et les deux indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre).

5.4. Ventilation des indicateurs

Les valeurs et les évolutions d'un même indicateur sont souvent différentes pour des catégories différentes de la population. De nombreux indicateurs (31 sur 67) sont donc ventilés suivant des catégories pertinentes de la population, comme décrit au [tableau 2](#), p.6. Ces ventilations ont principalement été faites selon le sexe, le niveau de revenu, le niveau d'éducation et l'âge. Les conclusions tirées à partir de ces ventilations restent essentiellement les mêmes que dans les précédents rapports.

Les ventilations selon le sexe (28 indicateurs) montrent que beaucoup de différences diminuent, même si certains écarts substantiels persistent. Toutefois, quelques indicateurs comme [Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale](#), [Très faible intensité de travail](#), [Santé perçue](#) et [Sentiments de sécurité dans l'espace public](#) montrent une augmentation des écarts ces dernières années (entre 2 et 4 ans). Cette évolution est à surveiller.

Pour les ventilations selon le niveau de revenu (15 indicateurs), l'analyse montre, sans surprise, une situation plus favorable pour les catégories ayant les revenus les plus élevés.

Les ventilations selon le niveau d'éducation (12 indicateurs) montrent, également sans surprise, que les personnes avec un meilleur niveau d'éducation vivent dans des conditions plus favorables. Pour ces ventilations, deux faits sont à remarquer.

- Les différences persistent et ont en général tendance à augmenter.
- Les personnes ayant au mieux un diplôme secondaire inférieur sont particulièrement défavorisées. L'écart entre cette catégorie et les autres (au moins un diplôme du secondaire supérieur) est en général très élevé.

Les ventilations selon l'âge (12 indicateurs) sont analysées en détail dans la section suivante, en partant des indicateurs composites, qui ont été calculés pour quatre catégories d'âge au chapitre 3. L'accent a

été mis sur les catégories d'âge car c'est entre celles-ci que les évolutions du bien-être sont les plus contrastées en Belgique.

5.5. Analyse par catégorie d'âge

L'analyse par catégorie d'âge des indicateurs montre des évolutions divergentes dans plusieurs domaines socio-économiques. À terme, ces évolutions pourraient avoir des conséquences sur le bien-être et le développement sociétal en Belgique. L'augmentation observée des incapacités de travail de longue durée, en particulier chez les 25 à 64 ans, peut avoir des conséquences importantes sur l'activité économique. En outre, l'amélioration des conditions de vie des personnes de 65 ans ou plus est une information positive, mais elle contraste avec les conditions plus difficiles rencontrées par les plus jeunes, ce qui interpelle sur l'avenir des solidarités entre générations.

Des indicateurs composites qui mesurent l'évolution du bien-être en Belgique (pour la dimension *Ici et maintenant*) ont été calculés pour quatre catégories d'âge: de 16 à 24 ans, de 25 à 49 ans, de 50 à 64 ans et de 65 ans ou plus (voir chapitre 3). L'analyse de ces indicateurs montre des disparités importantes quant à l'évolution du bien-être entre les différentes catégories d'âge.

Dans les trois premières catégories (entre 16 et 64 ans), les indicateurs de bien-être ont globalement diminué sur la période 2005-2017: le niveau des indicateurs en 2017 est inférieur à celui de 2005. L'écart est particulièrement important pour les deux catégories du milieu (soit les 25 à 49 ans et les 50 à 64 ans). Or, ce sont ces catégories qui représentent la principale force de travail en Belgique. À l'inverse, le bien-être des Belges âgés de 65 ans ou plus a augmenté sur la même période. Pour cette catégorie, le bien-être est au plus haut en 2017.

Ces évolutions sont principalement dues à l'évolution de la santé en général (*État de santé*) et de la santé au travail (*Incapacité de travail de longue durée*). L'indicateur *État de santé* couvre tant la santé mentale que physique et est calculé comme la moyenne entre les trois indicateurs du module minimum européen sur la santé (MMES): [Santé perçue](#), [Limitation dans les activités quotidiennes](#) et [Maladie ou problème de santé de longue durée](#). Ces trois indicateurs sont repris individuellement dans la liste d'indicateurs de ce rapport.

Pour la catégorie des 16 à 24 ans, la diminution de bien-être est principalement liée à l'augmentation des incapacités de travail. C'est d'ailleurs l'indicateur [Incapacité de travail de longue durée](#) qui reçoit la pondération la plus élevée parmi les six composantes de l'indicateur de bien-être. Pouvoir travailler tout en étant en bonne santé est donc le principal déterminant pour les Belges les plus jeunes.

Pour les deux catégories d'âge suivantes (25 à 49 ans et 50 à 64 ans), la diminution de bien-être entre 2005 et 2017 est principalement due à une détérioration de leur état de santé. Pour la catégorie des 50 à 64 ans, l'état de santé a commencé à se détériorer en 2008, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière. Pour la catégorie des 25 à 49 ans, cette détérioration a débuté plus tardivement, à partir de 2013.

Dans ces deux catégories, la dégradation de l'état de santé est surtout liée à l'évolution des indicateurs [Limitations dans les activités quotidiennes](#) et [Maladie ou problème de santé de longue durée](#). L'indicateur

[Incapacité de travail de longue durée](#) est également en augmentation régulière et contribue, quoique dans une moindre part, à la diminution de leur bien-être sur la période 2005-2017. Il faut toutefois noter que cet indicateur est à un niveau faible chez les travailleurs les plus jeunes.

Pour les Belges de 65 ans ou plus, l'augmentation du bien-être découle exclusivement d'une amélioration de leur état de santé. Pour cette catégorie, l'indicateur *État de santé* montre une tendance régulière à l'augmentation depuis 2005 (en dehors des années 2010 et 2011). Cet indicateur est au plus haut en 2017. À noter qu'à l'inverse des indicateurs composites des autres catégories d'âge, celui des 65 ans ou plus n'est composé que de deux indicateurs: *État de santé* et [Support social](#) (voir [tableau 4](#), p.18).

Les indicateurs composites de bien-être pour différentes catégories d'âge sont construits à partir d'un ensemble limité d'indicateurs (chapitre 3). L'analyse des ventilations par âge des autres indicateurs repris dans ce rapport permet de compléter ces conclusions.

Il y a bien entendu des différences de niveau entre les catégories d'âge. En termes de santé (qui se dégrade avec l'âge), mais aussi, entre autres, en termes de surendettement, de chômage ou de taux d'emploi. Toutefois, les évolutions des indicateurs montrent que, la situation des 65 ans ou plus évolue bien plus favorablement que celle des moins de 65 ans. Pour les taux de chômage et d'emploi, qui ne concernent pas les plus de 65 ans, l'évolution pour les 55 à 64 ans est également plus favorable que celles des plus jeunes.

Ceci s'observe en particulier pour les indicateurs concernant le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

- L'indicateur [Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale](#) montre une situation relativement stable pour les moins de 65 ans et une nette diminution de ce risque pour les 65 ans ou plus. Cet indicateur agrège trois indicateurs utilisés au niveau européen pour mesurer le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 1 du chapitre 4). Ces indicateurs sont relativement stables entre 2005 et 2017, sauf l'indicateur [Risque de pauvreté](#). Ce dernier est en augmentation de 2 à 3 points de pourcentage pour les moins de 65 ans. Par contre, pour les 65 ans ou plus, cet indicateur a diminué de 23 % en 2006 à 16% en 2017. Cette diminution est due à l'augmentation du taux d'emploi des femmes, ce qui mène à des carrières plus longues entraînant des pensions plus élevées. L'augmentation sensible des pensions minimum et de la garantie de revenus aux personnes âgées par rapport au seuil de pauvreté entre 2005 et 2011 peut également expliquer cette diminution.
- L'indicateur de [Surendettement des ménages](#) montre une augmentation pour toutes les catégories, mais un niveau faible pour les très jeunes (18 à 24) et les plus âgés (65 ans ou plus), et un niveau élevé pour les autres catégories d'âge.

Pour les indicateurs concernant le travail, les 65 ou plus ne sont plus repris dans les statistiques. Néanmoins la situation des travailleurs âgés (50 à 64 ou 55 à 64 ans selon l'indicateur) évolue plus favorablement que celle des travailleurs plus jeunes.

- Le [Taux de chômage](#) des 15 à 24 ans est relativement élevé et en augmentation, d'environ 15 % en 2000 à 20 % en 2017, tandis que le taux de chômage des 25 à 54 et des 55 à 64 ans est relativement stable et varie entre 4 et 8 %.

- Le [Taux d'emploi](#) des 25 à 54 ans augmente de 78 à 80 % entre 2000 et 2017, tandis que le taux d'emploi des 55 à 64 ans, qui était très faible en 2000 (25 %), a presque doublé pour atteindre 48 % en 2017.

Finalement, l'indicateur [Logement inadéquat](#) est en augmentation (d'environ 15 % en 2003 à 20 % en 2017) pour les moins de 18 ans et les 18 à 64 ans, mais ne montre qu'une faible augmentation, et ce à un niveau plus faible (d'environ 10 % en 2003 à 11 % en 2017), pour les 65 ans ou plus.

En conclusion, les ventilations par catégorie d'âge montrent qu'il existe des différences de niveau liées à l'âge: santé, incapacité de travail, taux d'emploi, chômage etc. Ces ventilations montrent aussi que les évolutions sont presque toujours plus favorables pour les catégories les plus âgées que pour les catégories les plus jeunes. Outre l'indicateur *État de santé*, ce sont les évolutions des indicateurs liés au travail ([Taux de chômage](#) et [Incapacité de travail de longue durée](#)) et à la pauvreté (en particulier l'indicateur [Risque de pauvreté](#)) qui sont surtout à surveiller.

5.6. Pistes pour les travaux futurs

Cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB continuera à être mis à jour chaque année et évoluera en fonction de l'état des connaissances et des débats sociétaux. Cet ensemble d'indicateurs fournit des données qui peuvent servir de base à un travail d'analyse plus approfondi que celui esquissé dans ce chapitre. D'autres travaux pourront à l'avenir exploiter cette banque de données, disponible sur www.indicators.be.

Dans les années qui viennent, le BFP poursuivra ses travaux sur les indicateurs complémentaires au PIB, entre autres dans les domaines suivants:

- approfondir les recherches sur les indicateurs composites (voir chapitre 3), en particulier développer des indicateurs pour les dimensions *Plus tard* et *Ailleurs*;
- développer de nouveaux indicateurs pour compléter cet ensemble, en particulier continuer les recherches sur l'indicateur d'empreinte carbone présenté dans le rapport précédent;
- poursuivre dans la convergence entre cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable, en particulier dans le contexte du suivi des Objectifs de développement durable de l'ONU (SDG pour *Sustainable Development Goals* en anglais).

6. Annexes

6.1. Qualité des données issues des enquêtes

Un certain nombre d'indicateurs sont issus d'enquêtes: EU-SILC, l'Enquête sur les forces de travail, l'enquête sur l'emploi du temps, ESS, World Gallup Poll, les enquêtes santé de l'Institut scientifique de santé publique. Les indicateurs portent alors non sur la population totale, mais sur un échantillon représentatif de cette population, ce qui induit une incertitude statistique. Cette dernière peut être estimée via un intervalle de confiance qui mesure l'incertitude qui existe entre le résultat tel qu'il serait si l'enquête portait sur l'ensemble de la population et le résultat effectif de l'enquête portant sur un sous-ensemble de la population. Cet intervalle de confiance est l'intervalle dans lequel la valeur réelle de l'indicateur a une probabilité de 95 % de se trouver (ce niveau de 95 % peut varier, mais est en général choisi dans les sciences sociales et économiques).

La plupart des indicateurs issus d'enquêtes sont repris ici tels qu'ils sont publiés par les institutions qui les calculent. Le lecteur est renvoyé à ces institutions pour plus d'informations sur ces intervalles de confiance. Dans le cas du European Social Survey (ESS), les calculs et les ventilations ont été effectués au BFP. Les trois tableaux suivants montrent ces intervalles de confiance en 2016 pour les indicateurs calculés à partir du ESS, d'abord au niveau des pays (tableau 6), puis au niveau des ventilations selon le sexe (tableau 7) et le revenu (tableau 8). Ces tableaux montrent, pour chaque catégorie, l'intervalle de confiance à 95 %, d'abord en pourcentage de la variable, ensuite sous la forme de l'intervalle exprimé dans l'unité de mesure de l'indicateur. Le lecteur est renvoyé au chapitre 4 pour la définition précise de chaque indicateur.

Les intervalles de confiance pour les années précédentes à 2016 sont comparables, sauf pour la ventilation selon le revenu. En effet, la taille des échantillons du premier quintile était très faible jusqu'en 2008 (de 25 à 50 personnes, sur un total d'environ 1 500 personnes ayant déclaré leur catégorie de revenu). Ceci conduit à des intervalles de confiance beaucoup trop grands. Les ventilations selon le revenu ne sont dès lors considérées qu'à partir de 2010.

Tableau 6 Intervalles de confiance - indicateurs par pays (ESS, 2018)

	Belgique		Allemagne		France		Pays-Bas	
	en %	Intervalles	en %	Intervalles	en %	Intervalles	en %	Intervalles
Confiance généralisée	+/- 2,3%	45,7% - 47,9%	+/- 1,8%	45,2% - 46,9%	+/- 2,0%	28,5% - 29,7%	+/- 2,2%	65,7% - 68,7%
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 1,9%	19,9% - 20,7%	+/- 1,2%	12,6% - 12,9%	+/- 1,8%	22,0% - 22,8%	+/- 1,7%	15,5% - 16,1%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 1,8%	79,9% - 82,8%	+/- 1,6%	71,6% - 73,9%	+/- 1,9%	73,5% - 76,3%	+/- 1,7%	83,5% - 86,4%
Confiance dans les institutions	+/- 2,2%	35,4% - 37,1%	+/- 1,7%	38,9% - 40,2%	+/- 1,9%	21,7% - 22,6%	+/- 2,2%	55,9% - 58,4%

Source: calculs BFP

Tableau 7 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon le sexe (ESS, 2018)

	Intervalles de confiance - femmes		Intervalles de confiance - hommes	
	en %	Intervalles	en %	Intervalles
Confiance généralisée	+/- 7,2%	42,2% - 48,8%	+/- 6,8%	44,9% - 51,4%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 3,0%	68,9% - 73,2%	+/- 1,8%	90,6% - 93,8%
Confiance dans les institutions	+/- 3,2%	33,8% - 36,0%	+/- 3,2%	36,5% - 38,9%

Source: calculs BFP

Tableau 8 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon les catégories de revenu (ESS, 2018)

	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3	
	en %	Intervalles	en %	Intervalles	en %	Intervalles
Confiance généralisée	+/- 6,4%	35,5% - 40,3%	+/- 4,9%	41,5% - 45,8%	+/- 4,4%	39,9% - 43,6%
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 5,2%	15,1% - 16,7%	+/- 4,2%	18,2% - 19,7%	+/- 3,8%	20,9% - 22,5%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 6,3%	68,9% - 78,2%	+/- 4,4%	74,2% - 81,1%	+/- 3,8%	75,3% - 81,3%
Confiance dans les institutions	+/- 6,5%	26,7% - 30,4%	+/- 5,0%	30,7% - 33,9%	+/- 4,4%	33,3% - 36,4%
	Quintile 4		Quintile 5			
	en %	Intervalles	en %	Intervalles		
Confiance généralisée	+/- 4,4%	51,0% - 55,7%	+/- 6,6%	54,4% - 62,1%		
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 3,5%	18,3% - 19,6%	+/- 6,0%	26,0% - 29,3%		
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 2,9%	85,1% - 90,2%	+/- 4,0%	86,7% - 93,8%		
Confiance dans les institutions	+/- 4,3%	37,0% - 40,3%	+/- 6,6%	39,7% - 45,4%		

Source: calculs BFP

6.2. Bibliographie

- Belgique (2017), *Pathways to sustainable development - First Belgian National Voluntary Review on the Implementation of the 2030 Agenda*. United Nations High Level Political Forum, New York, July 2017. <https://sustainabledevelopment.un.org> (consulté le 20/08/2017).
- BNB (2016), *Rapport 2015 - Évolution économique et financière*, nbb.be (consulté le 07/12/2018).
- BNB (2017), *Rapport 2016 - Évolution économique et financière*, nbb.be (consulté le 07/12/2018).
- BNB (2018), *Rapport 2017 - Évolution économique et financière*, nbb.be (consulté le 07/12/2018).
- CE (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Communication de la Commission. COM(2010) 2020 final.
- Chambre des représentants de Belgique (2016), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 1695/001, www.lachambre.be (consulté le 07/12/2018).
- Chambre des représentants de Belgique (2017), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 2351/001, www.lachambre.be (consulté le 07/12/2018).
- Chambre des représentants de Belgique (2018), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 2996/001, www.lachambre.be (consulté le 07/12/2018).
- CMED (1987), *Notre avenir à tous dit le Rapport Brundtland*, Montréal, Éditions du Fleuve.
- Dechezleprêtre A., Rivers N. et Stadler B. (2018), *The economic cost of air pollution: Evidence from Europe*, http://conference.iza.org/conference_files/environ_2018/rivers_n26493.pdf (consulté le 3/12/2018).
- ESS (2018), *Dataset European Social Survey*, <http://www.europeansocialsurvey.org/> (consulté le 28/11/2018).
- Eurostat (2017), *Statistics explained, Glossary: Minimum European Health Module (MEHM)*, [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Minimum_European_Health_Module_\(MEHM\)](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Minimum_European_Health_Module_(MEHM)) (consulté le 28/11/2017).
- Gisle L. (2014), *Santé mentale*, Dans : Van der Heyden J., Charafeddine R. (2014), *Enquête de santé 2013. Rapport 1: Santé et Bien-être*. WIV-ISP, Bruxelles.
- Gouvernement fédéral (2014), *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*, <http://www.gouvernement-federal.be> (consulté le 1/12/2015).
- Gouvernement fédéral (2016), *Programme national de réforme 2016*, <http://www.be2020.eu/publications/publication.php?lang=fr> (consulté le 7/12/2016).
- ICN/BFP (2016), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, www.plan.be.
- ICN/BFP (2017), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, www.plan.be.
- ICN/BFP (2018), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, www.plan.be.
- IIS (2017), *Rapport d'activité 2016*, <http://www.iis-statistics.be> (consulté le 07/12/2018).
- IIS (2018), *Rapport d'activité 2017*, <http://www.iis-statistics.be> (consulté le 07/12/2018).

- Joskin A. (2017), *Qu'est-ce qui compte pour les Belges? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique*, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 4-17, juin 2017.
- Joskin A. (2018), *Mesurer le bien-être en Belgique: construction d'un indicateur composite pour mesurer le bien-être actuel des Belges*, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-18, février 2018.
- Joskin A. (2019), *Inégalités de bien-être en Belgique: construction de onze indicateurs composites pour mesurer le bien-être de différentes catégories de la population*, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-19, février 2019.
- MB (2013), *Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable*, Moniteur belge du 08/10/2013, pp. 70864-70873.
- MB (2014a), *Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*, Moniteur belge du 04/04/2014, pp. 29 255-29256.
- MB (2014b), *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, Version consolidée. <http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm>, Numac: 1997021155.
- NN (2018), *Enquête nationale du bonheur*, <https://gelukkigebelgen.be/over-het-geluksonderzoek/> (consulté le 23/11/2018).
- OECD (2018), *Policy use of well-being metrics: Describing countries' experiences*, SDD Working Paper No. 94, [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=SDD/DOC\(2018\)7&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=SDD/DOC(2018)7&docLanguage=En) (consulté le 26/11/2018).
- OECD/EU (2018), *Health at a Glance: Europe 2018: State of Health in the EU Cycle*, OECD Publishing, Paris. https://doi.org/10.1787/health_glance_eur-2018-en (consulté le 25/10/2018).
- ONU (2015), *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015> (consulté le 25 novembre 2015).
- Statistics Belgium (2018), *Communication directe*.
- TFDD (2017), *Concrétiser les objectifs mondiaux de développement durable - Rapport fédéral sur le développement durable 2017*, www.plan.be.
- UCL, KUL, UA et ULB (2018), *Measuring Equivalent Incomes (MEqIn)*, <https://sites.uclouvain.be/meqin/index.html> (consulté le 23/11/2018).
- UNECE (2014), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html (consulté le 7/12/2016).
- UNSC (2016), *Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable*, Document E/CN.3/2016/2/Rev.1 du 19 février 2016, <https://unsstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents> (consulté le 7/09/2017).
- UNSC (2017), *Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable*, Doc E/CN 3/2017/2 (consulté le 17/7/2017).
- World economic forum (2011), *The global economic burden of non-communicable diseases*, www.weforum.org (consulté le 3/12/2018).

6.3. Liste des abréviations

AN	Actifs non financiers
APD	Aide publique au développement
BC	Biocapacité
BE _{IM}	Bien-être ici et maintenant
BFP	Bureau fédéral du Plan
BNB	Banque nationale de Belgique
CAD	Comité d'aide au développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CCP	Centrale des crédits aux particuliers
CE	Commission européenne
CEC	Capital économique
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
CEN	Capital environnemental
CH	Capital humain
CIBE	Consommation intérieure brute d'énergie
CIM	Consommation intérieure de matières
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CO ₂	Dioxyde de carbone
CPAS	Centre public d'action sociale
CS	Capital social
DD	Développement durable
EE	Empreinte écologique
EFT	Enquête sur les forces de travail
EHLEIS	European Health and Life Expectancy Information System
ENV	Évaluation nationale volontaire
ESS	Enquête sociale européenne
ETS	Emission Trading Scheme (système communautaire d'échange de quotas d'émission)
EU-SILC	European Union - Statistics on Income and Living Conditions
GDP	Gross Domestic Product (PIB)
GES	Gaz à effet de serre
ICN	Institut des comptes nationaux
IDH	Indicateur de développement humain
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
kt	kilotonne
mg NO ₃ -N/l	poids d'azote de nitrates par litre d'eau
Mt	Mégatonne
Mtep	Mégatonne équivalent pétrole
NO ₂	Dioxyde d'azote
NO _x	Oxydes d'azote
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
ONEM	Office national de l'emploi
ONU	Organisation des nations unies

PIB	Produit intérieur brut
PJ	Pétajoule
PM	Particules fines (Particulate matter)
RNB	Revenu national brut
SDG	Sustainable development goals (objectifs de développement durable)
SEC	Système européen des comptes
SILC	Statistics on Income and Living Conditions
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPF	Services publics fédéraux
TFDD	Task force développement durable
UE	Union européenne
UTCATF	Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Foresterie